
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01628121 4

ŒUVRES

DE

LOUIS XIV.

TOME I.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.





Mignard pinx.t *Alex. Tardieu Sculp.t*

ŒUVRES

DE

LOUIS XIV.

TOME I.

MÉMOIRES
HISTORIQUES ET POLITIQUES.

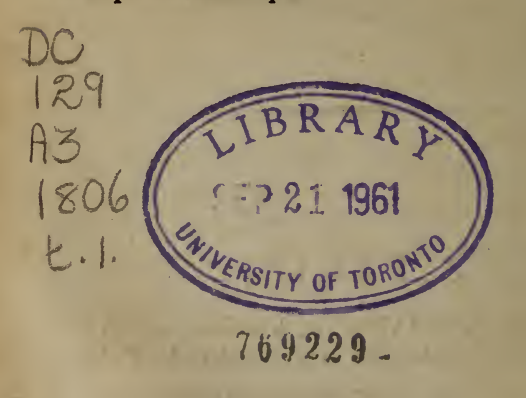
A PARIS,

Chez TREUTTEL et WÜRTZ, libraires, ancien hôtel de Lauraguais, rue de Lille, n° 17, vis-à-vis les Théatins;
Et à STRASBOURG, même maison de commerce.

1806.

Cette édition des OEuvres de Louis xiv a été imprimée, 1°. sur la copie de ses manuscrits originaux et les pièces remises par Louis xvi, en 1786, à M. le comte de Grimoard; 2°. sur de nombreux matériaux puisés dans les collections et les portefeuilles de celui-ci ou dans d'autres sources, et qu'il avoit classés par ordre, de même que les Mémoires militaires, dont il a composé les supplémens.

M. Grouvelle s'est chargé de la rédaction, 1°. de l'Avertissement sur les écrits de Louis xiv, et sur tout ce qui compose la collection de ses OEuvres; 2°. des Considérations nouvelles sur Louis xiv; 3°. d'ajouter des notes et des éclaircissemens par-tout où il en manquoit, aux Mémoires historiques, aux Lettres particulières, aux Opuscules littéraires et aux Pièces historiques et anecdotiques.



AVIS DES LIBRAIRES.

Cette collection des écrits originaux de Louis xiv, annoncée depuis long-temps et portée à six volumes, malgré la plus grande sévérité dans le choix des matières, n'a été retardée que par la multiplicité des soins nécessaires pour la produire avec tous les avantages dont elle étoit susceptible.

Nous avons cru devoir y joindre une Chirographie ou suite de planches qui offrent des copies figurées de l'écriture de Louis xiv et de vingt-un des principaux personnages qui ont illustré son règne dans la carrière militaire, politique et littéraire.

L'*Avertissement* de l'Editeur qui suit la Chirographie, expose avec tous les détails qu'on peut desirer, l'origine et l'authenticité des manuscrits sur lesquels cette collection a été imprimée; manuscrits dont la Bibliothèque Impériale ne possède que la moindre partie.

On verra aussi par les *Considérations sur Louis xiv* et la lettre de M. le général Grimoard précédant son travail sur les Mémoires militaires de ce Monarque, quel jour nouveau jettent sur sa personne et son règne, ses divers écrits, dans l'ordre où on les a rangés, avec les éclaircissemens qui les accompagnent; et au moyen de l'espèce de concordance qu'on a tâché d'établir entr'eux, le lecteur se convaincra combien ce qu'on a publié jusqu'ici sur l'histoire civile, politique et militaire de ce Prince est encore fautif et incomplet.

Mais de plus, nous pouvons ajouter que l'histoire des

autres pays n'y gagnera pas moins que celle de France. Les Anglais, par exemple, y apprendront que malgré l'intéressant recueil du chevalier Dalrymple, les liaisons secrètes de leurs rois Charles II et Jacques II n'étoient pas totalement connues, ni dans leur naissance, ni quant à leurs motifs. L'Allemagne y verra éclairci tout le mystère d'un traité de *partage éventuel* de la monarchie d'Espagne, long-temps inconnu, entre l'empereur Léopold et Louis XIV. Les Espagnols trouveront en outre des détails ignorés sur les démarches politiques qui préparèrent le changement de leur ancienne dynastie. La singulière révolution qui se fit en Portugal dans l'année 1667, y est développée avec un grand nombre de particularités omises ou déguisées dans les Mémoires qui en ont été donnés. Enfin, les nations du Nord y remarqueront aussi bien des faits nouveaux qui les intéressent.

Cet exposé, joint à l'*Avertissement* de l'Editeur, suffiroit peut-être pour faire sentir l'extrême différence qui existe entre les *Œuvres de Louis XIV* que nous publions et le livre qui a paru dans le courant de février dernier, sous le titre de *Mémoires de Louis XIV écrits par lui-même*, mis en ordre et publiés par M. J. L. M. de Gain-Montagnac. *Paris*, *Garnery*, 1806, deux parties en un volume *in*-8°. Mais il est essentiel que le public sache, que si ce livre, (sur lequel notre entreprise et même ses premières annonces ont une antériorité prouvée,) a cependant paru le devancer, c'est seulement parce que l'édition dont il s'agit, même dans le peu qu'elle contient, est tronquée, infidèle et défectueuse, autant que la nôtre offre un ensemble complet et soigné dans toutes ses parties.

Nous avons porté ce fait au dernier degré d'évidence

dans l'examen comparatif de la portion des écrits de Louis XIV qu'a prétendu mettre au jour M. de Gain-Montagnac. Cet examen est imprimé dans le *Journal général de la Littérature de France*, année 1806, n° 6. La grande étendue de cet examen, moindre encore que celle des altérations grossières dont il fournit la preuve, seroit ici trop rebutante. Nous nous bornerons donc à en extraire les résultats, sur lesquels nous réclamons l'attention en faveur de leur briéveté.

1°. Observons ce qui concerne les *Mémoires historiques.*

Quant à l'année 1661, au lieu de transcrire le manuscrit du premier livre et de la première section du second, qui se trouvent à la Bibliothèque Impériale, de la main de Pellisson, ou même deux mauvaises éditions qui en ont été faites en 1767 et en 1789 (1), on n'en donne qu'une trentaine de pages copiées sur des lambeaux des premières minutes ou brouillons qui, comparés aux morceaux pareils dans la mise au net, offrent les différences les plus importantes. Sur la suite de 1661 et sur l'année 1662, on ne donne rien, et cela se conçoit, puisqu'en effet cette suite n'existe pas à la Bibliothèque Impériale, et ne se trouve que dans les manuscrits qui nous ont servi.

2°. Sur 1663, 1664 et 1665, on a négligé même de publier les notes sommaires de la main de Louis XIV, qui devoient servir pour les Mémoires de ces années.

Ainsi toute la première moitié du travail historique de Louis XIV manque réellement dans l'édition de M. Garnery.

3°. Quant aux années 1666, 1667 et 1668, dont M. de

---

(1) *Voyez* l'Avertissement de l'Editeur.

Gain-Montagnac a voulu donner les Mémoires d'après les minutes qui s'en trouvent à la Bibliothèque Impériale, en consultant notre édition et l'*Examen comparatif* sus-mentionné, on verra de quelle manière ils sont altérés, mutilés, défigurés.

4°. L'ensemble de ces altérations et lacunes offre un total de plus de six cents articles, dans lesquels on n'a compris ni les fautes purement typographiques, ni les interversions de mots quand elles ne changent point le sens.

Sans égard au respect dû au texte d'un tel auteur, des passages importans, des phrases entières, des membres de phrases, des mots essentiels ont été supprimés. On en trouvera des exemples remarquables pages 70, 80, 115, 142, 189, 193, 203, 282 du tome I, et pages 8 et 22 du tome II, comparées aux endroits correspondans de notre édition. Les vides que produisent ces omissions, volontaires ou non, sont quelquefois de plusieurs pages.

Ailleurs, des lacunes et des variantes sont supposées à tort, faute d'avoir compris ou étudié le manuscrit, *voyez* page 70.

Le nombre des mots changés et des noms propres défigurés est trop grand pour être noté ici, et nous sommes obligés pour cet article de renvoyer au relevé inséré dans le Journal sus-mentionné, les lecteurs qui pourront supporter l'ennui de cette énumération.

Quelquefois on reconnoît que les termes faussement substitués à la place de ceux qu'offre la minute ou brouillon, ne l'ont été que parce que le copiste n'a pu ni lire ni comprendre ceux-ci.

Les pages 66, 68, 76, 77 et 80 du tome II, offrent des insertions de mots et de passages qui avoient été rayés

dans le manuscrit et qui n'ont aucune suite avec les antécédens.

5°. Les variantes que l'Editeur a rassemblées dans la seconde partie, depuis la page 59 jusqu'à la page 75, n'offrent qu'un ramas d'incohérences ; au lieu qu'il auroit pu leur rendre de l'intérêt, leur sens même en les mettant à leur vraie place. Il les a tellement négligées qu'il seroit aussi impossible que superflu d'en relever par détail les fautes, presque toutes les lignes en étant remplies.

Il en est de même des fragmens de l'année 1668 : pour en juger, nous invitons le lecteur à comparer ces lambeaux de la page 76 à 103 avec le même morceau intéressant et complet, tel qu'il se trouve tome II de notre édition de la page 344 à 372.

6°. Nul soin d'ailleurs dans l'édition de M. de Gain-Montagnac, pour épurer et éclaircir le texte. Tantôt on prodigue les alinéa de manière à rompre mal à propos la période et le sens (pages 54, 91, 92, 98, 104, &c.). Tantôt on supprime ces repos ou ces séparations lorsque le sens change, ou que le passage d'un article à l'autre les rend indispensables ; et on ne trouve jamais les matières divisées par articles, ni les articles annoncés par des titres indicatifs.

7°. A l'égard du travail particulier de l'Editeur, non-seulement il s'en est épargné les parties qui eussent été les plus utiles, mais ce qu'il a tenté d'en faire ne s'accorde que trop avec le texte, pour l'inexactitude et l'insuffisance.

Il ne donne dans son Avertissement aucun des détails nécessaires pour assurer aux manuscrits de Louis XIV la confiance qui leur est due. Il a ignoré, quant aux mi-

nutes des *Mémoires historiques*, qu'elles sortoient des mêmes mains que les trois volumes d'écrits autographes, c'est-à-dire du maréchal de Noailles. Il a tellement méconnu l'écriture du Roi, qu'il rapporte comme de sa main, un passage (pages 6 et 7 de l'Avertissement) qui est visiblement de la main du rédacteur Pellisson. Ni sur ce rédacteur, ni sur la manière dont les Mémoires ont été composés ou revisés, ni sur les époques où ils le furent, il n'a essayé de satisfaire le lecteur. Au lieu de ces notions utiles, on trouve d'étranges méprises, telles que celle de citer Montesquieu parmi les historiens de Louis XIV.

Le peu de notes et d'éclaircissemens que cet Editeur a donnés, tirés la plupart du *Siècle de Louis XIV* de Voltaire ou des Mémoires de l'abbé de Choisi, non-seulement est insuffisant, mais de plus son travail personnel fourmille d'erreurs de faits, de noms, de dates (pages 37, 55, 58, 109, &c.). On peut juger par les nombreuses recherches qu'ont exigées les *Œuvres de Louis XIV*, de tout le travail que s'est épargné M. de Gain-Montagnac et de toutes les lumières qui lui ont manqué.

8°. Jusqu'au titre de cet ouvrage a été si mal conçu, ou si précipitamment choisi, qu'il contient un énoncé manifestement faux. Ce titre est celui de *Mémoires de Louis XIV ÉCRITS PAR LUI-MÊME*: or, les deux tiers de ces Mémoires, c'est-à-dire tout ce qui est historique et politique, n'a point été écrit par Louis XIV, mais seulement dicté ou conçu par lui. On peut le voir par la description des manuscrits dans l'Avertissement de M. Grouvelle. Il n'y a d'écrits autographes que les notes sommaires, quelques instructions politiques et les relations et pièces militaires. Mais ce n'étoit pas des écrits autographes que le livre de M. de Gain-Montagnac

devoit recevoir son titre, puisque c'est cette partie qu'il a publiée avec le plus de vide et de mutilations.

9°. En effet, on peut à peine donner ici quelqu'idée de la manière dont les *Mémoires militaires* ont été mutilés dans cette édition, quoique l'avantage qu'ils ont d'être en totalité de la main du Monarque, dût engager à les publier avec les soins les plus littéralement scrupuleux.

On n'y trouve pas une ligne sur la campagne de 1672, et pourtant on verra dans les *Œuvres de Louis XIV*, que ce qu'il en a écrit renferme des choses aussi intéressantes que judicieuses.

L'édition de M. Garnery ne donne sur la campagne de 1673 qu'un simple fragment, faisant à-peu-près la moitié de ce que nous en avons imprimé. Encore ce fragment contient-il, dans environ trente-six pages, cinquante à soixante fautes essentielles, qui concourent avec des lacunes qu'on n'a pas même indiquées, à former des contre-sens et des quiproquo risibles.

Les pièces et les relations de Louis XIV sur la campagne de 1674, ainsi que ses notes et projets relatifs à 1676, sont totalement omis.

Et quant à la campagne de 1678, les vingt-huit pages qu'elle contient dans l'édition de M. Garnery présentent au moins quarante erreurs et altérations aussi graves que celles de la campagne de 1673.

10°. En outre, il existoit sur les principaux événemens de 1666, 1670 et 1671 des notes ou sommaires indicatifs écrits également de la main de Louis XIV et qui se trouvent dans les volumes autographes de la Bibliothèque Impériale. Ces fragmens curieux sont absolument omis dans l'édition de M. Garnery.

11°. A l'égard de plusieurs autres morceaux connus

par ce qui en avoit été publié très-correctement par Voltaire et par l'abbé Millot, dans les Mémoires de Noailles, ils présentent dans l'édition qu'on vient de citer plusieurs fautes et changemens dans le texte (pages 169, 173 et 213 de la seconde partie).

12°. Et quant à la lettre très-remarquable de Louis XIV à M. de Seignelai, on verra en la comparant avec ce qui s'en trouve dans l'édition de M. Garnery (p. 211), que plus de la moitié de cette pièce manque (1).

13°. On y donne aussi comme inédites et comme une précieuse découverte (p. 180), des lettres de Louis XIV à Philippe V, roi d'Espagne, qui pourtant étoient imprimées dans le sixième tome du recueil des Mémoires de Maintenon, publiés par la Baumelle en 1756.

Tel est le résumé qui pourroit être plus sévère de l'examen que nous avons été contraints de faire de cette édition, par suite d'une attaque imprudente du libraire-éditeur. Le prix que nous mettons à la confiance du public et à l'estime de nos confrères, nous imposoit, dans cette circonstance, la loi de les éclairer sur la supériorité réelle de notre édition, laquelle n'a aucune identité avec celle de M. Garnery, et ne peut évidemment rien devoir à un travail aussi imparfait et aussi précipité. Chacun peut en voir les preuves les plus détaillées dans le journal que nous avons indiqué. Nous tiendrons en outre quelques exemplaires de l'Examen comparatif à la disposition de ceux qui le desireront.

TREUTTEL ET WÜRTZ.

---

(1) *Voyez* tome VI, page 15, des *Œuvres de Louis XIV*.

13

CHIROGRAPHIE,

OU

Copie figurée de l'écriture originale des hommes illustres, qui ont le plus marqué, sous le règne de Louis XIV, dans la carrière des armes, des affaires et des lettres;

RASSEMBLÉE PAR M. LE GÉNÉRAL GRIMOARD.

AVERTISSEMENT.

Les manuscrits des hommes illustres excitant toujours un genre d'intérêt, on a jugé que l'écriture des principaux personnages qui ont le plus marqué, sous le règne de Louis XIV, dans la carrière des armes, des affaires et des lettres, seroit un objet de curiosité générale. On réunit donc ici une Chirographie ou copie figurée de vingt deux lettres ou pièces gravées traits pour traits sur les originaux, et dont on peut certifier la vérité de l'imitation, poussée au plus haut point que l'art puisse atteindre, par le sieur Claude-Louis Beaublé, fils, qui s'est livré à ce genre.

On a jugé à propos, dans les n°s 1 et 4, de laisser subsister les adresses et les cachets, pour faire voir la manière alors en usage de fermer les lettres. On les ployoit dans leur hauteur en six ou en huit, pour former une bande qui se ployoit ensuite en double, et à l'extrémité de laquelle on entortilloit de la soie qu'on fixoit des deux côtés par un cachet de cire d'Espagne. L'adresse se mettoit sur l'un des côtés, à droite ou à gauche du cachet, ainsi qu'on peut le voir aux n°s 1 et 4. On ouvroit la lettre en coupant la soie. Ce qu'on vient de dire se concevra encore mieux, à l'inspection des deux pièces citées, et sur lesquelles on a figuré les cachets et les fils de soie qui tiennent aux originaux. Ce procédé pour fermer une lettre, s'employoit encore avant la révolution, par le roi de France et les princes de sa famille, lorsqu'ils écrivoient à des souverains étrangers.

On n'a pu retrouver de manuscrits de Pierre Corneille ni de Molière. On omet dans cette collection l'écriture de la marquise de Sévigné, parce qu'on en a joint une très-bonne imitation à la dernière édition de ses Œuvres. Voici par ordre de numéros la liste des écritures qu'on a fait graver :

1. Louis XIV.
2. Madame de Maintenon.
3. Le grand Condé.
4. Le maréchal de Turenne.
5. Le maréchal de Fabert.
6. Le maréchal de Créqui.
7. Le maréchal de Schonberg.
8. Le maréchal de Luxembourg.
9. Le maréchal de Catinat.
10. Le duc de Vendôme.
11. Le maréchal de Villars.
12. Le maréchal de Vauban.
13. Le maréchal de Berwick.
14. Le cardinal Mazarin.
15. Le grand Colbert.
16. Le marquis de Louvois.
17. Le cardinal de Retz.
18. La Fontaine.
19. Boileau-Despréaux.
20. Racine.
21. Bossuet.
22. Fénélon.

N° 1.

LOUIS XIV,

Né le 5 septembre 1638, roi de France le 14 mai 1643, mort le 1er septembre 1715.

AU MARÉCHAL DE TURENNE (1).

A Versailles, le 17 mars 1673.

Quoique j'aie ordonné au marquis de Louvois de vous témoigner de ma part, la satisfaction que j'ai de ce que vous avez fait pour la gloire de mes armes, je suis bien aise de vous dire moi-même ce qui en est, et que je suis très-satisfait de toute la conduite que vous avez tenue en ce rencontre. Le succès heureux que nous avons eu depuis quelque temps, vous doit aussi donner beaucoup de joie. Sachant l'amitié que j'ai pour vous, vous croirez aisément que nous la partageons ensemble. Soyez assuré qu'elle durera toujours, et que vous en recevrez des marques en continuant à me servir comme vous faites.

Louis.

(1) L'original de cette lettre existe dans la collection de manuscrits de M. le général Grimoard.

a versailles le 17e mars 1673

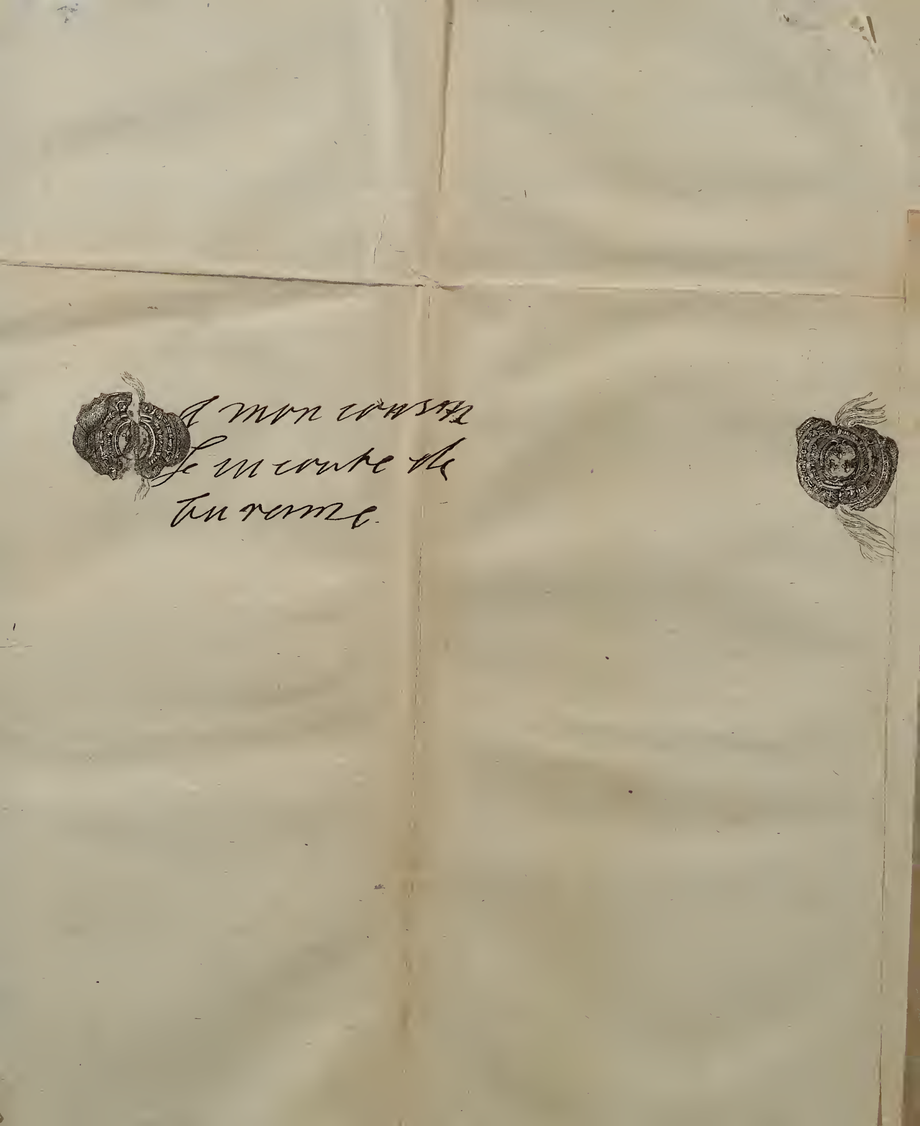
quoy que jaye ordonné au marquis
de louuoys de vous tesmoigner
de ma part la satisfaction
que jai de ce que vous aues
fait pour la gloire de mes
armes je suis bien aise [illegible]
[illegible] de vous dire moy mesme
le gré en est [illegible] que je suis
tres satisfait de toutte la
conduitte que vous aues tenue
en ce rencontre [illegible] le succes
heureux que vous aures eu
depuis quelques temps [illegible]
doit aussi donner beaucoup

de Pari

sachant lamitie que iai pour
vous vous croires aysement
que ~~gra~~ la plus bayson ~~tu~~ semble
soies asseure quelle durera
toujours et que vous en verres
des marques ~~de~~ au continuant
a me escrire comme vous faires

Henry

Beaublé fils



A mon cousin
le viconte de
Turenne.

N° 2.

FRANÇOISE D'AUBIGNÉ,

Née dans la prison de Niort, le 27 novembre 1635, mariée en 1651 à Paul Scarron, poète burlesque, surnommé le *Cu-de-jatte*, veuve le 27 juin 1660, prend en 1674 le nom de Maintenon, terre qu'elle venoit d'acheter, épousée secrètement en 1685 par Louis XIV, morte le 15 avril 1719.

AU PRINCE DE CONDÉ (1).

Ce 28 septembre.

MADAME la princesse m'a donné ses ordres, et je les ai exécutés le mieux que j'ai pu. Je ne doute point que M. le duc du Maine ne soit affligé, car il est assurément d'un bon naturel. J'ai pris la liberté de gronder madame sa femme, de s'être fait malade, parce qu'il n'est pas venu dans le moment qu'elle le desiroit. Ils apprendront, par leur expérience, que tout n'arrive pas à souhait, et qu'il faut s'accoutumer aux contradictions. Je crois, Monseigneur, que le Roi n'ignore pas que vous étiez à Chantilli. Vous en revenez bien plus aisé à contenter que vous n'êtes à Marli, car je n'avois encore guère tâté de vos louanges. Il est dommage, Monseigneur, que vous ne preniez plus souvent ce style : je n'y

(1) Cette lettre est inédite : l'original, dont on n'a gravé que les premières lignes, existe dans la collection de manuscrits de M. le général Grimoard.

serois pas insensible comme je le suis aux réprimandes. Le Roi a la goutte plus douloureuse qu'à l'ordinaire. C'est la seule nouvelle que je sais de ce pays, et celle où vous prenez le plus d'intérêt.

MAINTENON.

Ce 28 septembre

Madame la Princesse ma donné ses
rdres et ie les ai executtés le mieux que
ai pu je ne doute point que M le d. du
aine ne soit affligé car il est assurement
le bon naturel

maintenon

Beaublé fils

N° 3.

LOUIS DE BOURBON, II DU NOM,

Né le 8 septembre 1611, appelé d'abord duc d'Enghien, général des armées françaises le 21 mars 1643, prince de Condé à la mort de son père, le 26 décembre 1646, surnommé *le Grand-Condé*, mort le 11 décembre 1686.

A SON FILS, LE DUC D'ENGHIEN (1).

Je vous prie de vous souvenir de parler au Roi de M. le prince de Conti, comme nous sommes convenus. Si vous attendiez davantage, il me semble que cela seroit hors d'œuvre.

Louis de Bourbon.

---

(1) L'original de ce billet existe dans la collection de manuscrits de M. le général Grimoard.

Je vous prie de vous souvenir de parler au roy de m^r le prince de conti comme nous sommes convenus aussi vous attendis davantage il me semble que cela se voit hors de œuvre Louis de bourbon

A Mon filz Monsieur le duc

N° 4.

HENRI DE LA TOUR D'AUVERGNE DE BOUILLON, VICOMTE DE TURENNE,

Né le 11 septembre 1611, maréchal de France le 16 mai 1643, maréchal-général des camps et armées du Roi le 5 avril 1660, tué à Sasbach, sur la rive droite du Rhin, le 27 juillet 1675.

A LA MARÉCHALE DE TURENNE (1).

Je vous fais ce mot pour vous dire, qu'il s'est passé aujourd'hui une fort belle action dont il faut louer Dieu. M. le prince et don Juan ont été entièrement rompus en campagne (2). La Berge (3) a été tué. Je suis si las que je ne saurois écrire davantage. C'est une grande bénédiction de Dieu que ce qui a été entrepris ait réussi si heureusement; j'espère qu'il nous bénira en autre chose: il faut se remettre à sa volonté.

TURENNE.

Ce 14 juin.

---

(1) L'original de cette lettre existe dans la collection de manuscrits de M. le général Grimoard.

(2) Le maréchal de Turenne venoit de vaincre le 14 juin 1658 à la bataille des Dunes, devant Dunkerke, le prince de Condé et Don Juan d'Autriche qui commandoient l'armée espagnole.

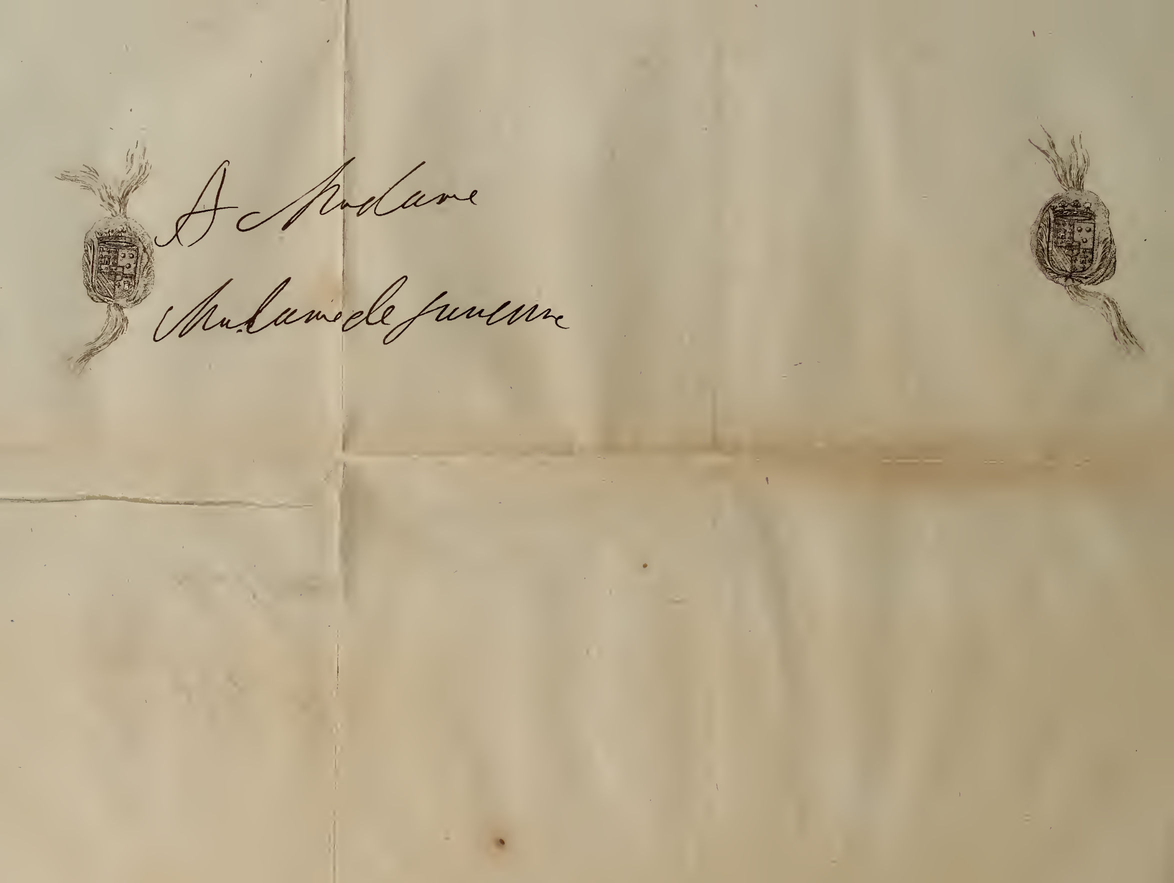
(3) Capitaine des Gardes du maréchal.

Je vous fais ce mot pour vous dire quil sest
passé aujourdhui une fort belle action dont il
faut louer dieu. Le prince et don juan ont esté
entierement rompus en campaigne, la bargue
a esté tué, je suis si las que je ne scaurois
escrire davantage, cest une grande benediction
de dieu que ce qui a esté entrepris ait reussi
si heureusement jespere quil nous benira en
autre chose il faut se remettre a sa volonté

le 14e Juin

Louis

Beaublé fils


A Madame
Mademoiselle de [illegible]

N° 5.

ABRAHAM DE FABERT,

Né le 11 octobre 1599, maréchal de France le 28 juin 1658, mort le 17 mai 1662.

AU MARÉCHAL DE TURENNE (1).

A Sedan, le 15 janvier 1660.

MONSIEUR,

Monsieur du Montal m'a mandé que les Espagnols ont laissé à M. le Prince les canons et les munitions qu'ils avoient dans Rocroi, et il m'a prié de recevoir cela ici, où il a ordre de les envoyer. Je viens de lui faire réponse, que si cela y vient, qu'on en aura le même soin que de ce qui y est déjà.

Votre très-humble et très-
obéissant serviteur,

FABERT.

---

(1) L'original de cette lettre, dont on n'a gravé que le commencement, existe dans la collection de manuscrits de M. le général Grimoard.

N. 5

A Sedan le 13. Janvier 1660

Monsieur

Mr du Montal ma mandez que les espagnols ont laissez ~~[illegible]~~ a Mr le Prince les canons & les munitions quils auoyent dans Rocroy & il me prie de receuoir cella icy ou il a ordre de les enuoyer. Je viens de luy faire responce que sy cella y vient quon en aura le mesme soing que de ce qui y est desja.

Vostre tres humble & tres obeissant
serviteur Fabert

N° 6.

FRANÇOIS DE BLANCHEFORT,

CHEVALIER PUIS MARQUIS DE CRÉQUI,

Né en 1625, général des galères en 1661, maréchal de France le 8 juillet 1668, mort le 4 février 1687. Il étoit élève de Turenne, et celui de tous les généraux français qui, par ses talens, approcha le plus de ce grand homme.

AU GRAND CONDÉ (1).

4 juin 1674.

D'un moment à l'autre l'on attend quelqu'un de vos courriers, qui apportera la nouvelle de ce qui aura été attaqué. L'inquiétude des serviteurs de Monseigneur le Duc et des vôtres augmente de moment en moment.

Le maréchal de Créqui.

---

(1) L'original de cette lettre, dont on n'a gravé qu'un fragment, existe dans la collection de manuscrits de M. le général Grimoard.

dun moment a Lautre Lon atent
quelqun de vos Courier qui aportera
La nouvelle de ce qui aura este
ataque Linquietude des traiteurs
de Monseigneur le duc et des autres
augmente de moment en moment

Le Marechal de Coigny

N° 7.

FREDÉRIC-ARMAND, COMTE DE SCHONBERG,

Né vers 1615, maréchal de France le 30 juillet 1675, tué le 11 juillet 1690, à la bataille de la Boyne en Irlande, où il commandoit l'armée du prince d'Orange. Il étoit sorti de France à la révocation de l'édit de Nantes, en 1685. Turenne l'avoit formé et l'honoroit de son amitié.

AU GRAND CONDÉ (1).

Au camp de Saint-Jean-de-Pavés, le 12 de juillet 1674.

MONSEIGNEUR,

Si j'ai eu bien du regret de n'avoir pu avoir l'honneur de servir dans l'armée de V. A. S., il s'est bien augmenté en me voyant ici avec des troupes aussi nouvelles, que les milices qui viennent d'arriver.

L'on ne peut pas être avec une plus forte passion que je suis,

MONSEIGNEUR,

De V. A.

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

SCHONBERG.

(1) L'original de cette lettre, dont on n'a gravé que le commencement et la fin, parce qu'elle contient seulement des détails militaires, existe dans la collection de manuscrits de M. le général Grimoard.

Monseigneur

Ji'ay eu bien du regret de n'auoir peu auoir l'honneur de seruir dans l'Armée de V. Altz. il s'est bien ogmenté en me Voyant icy auec des trouppes aussy nouuelles que les milices qui Viennent d'arriuer. L'on ne peut pas estre auec une plus forte passion que je suis

Monseigneur

De Vos. Altesse
le tres humble et tres obeissant Seruiteur
Schonberg

au Camp de St Jean de Perets le 12 de Juliet 1674

N° 8.

FRANÇOIS-HENRI DE MONTMORENCI-BOUTTEVILLE,

DUC DE PINEI-LUXEMBOURG,

Né le 7 janvier 1628, maréchal de France le 30 juillet 1675, mort le 4 janvier 1695.

AU PRINCE DE CONDÉ (1).

J'ESSAIERAI, Monseigneur, d'avoir l'honneur de voir demain matin V. A. S.; je lui dirai une chose qui la confirmera dans la pensée qui lui est venue, et j'espère qu'on aura du temps pour l'exécuter. Je suis avec un très-profond respect, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

MONTMORENCI-LUXEMBOURG.

(1) L'original de cette lettre existe dans la collection de manuscrits de M. le général Grimoard.

ai l'Hairay monseigneur davoir
honneur de voir demain matin
A. S.me ie luy diray une chose
quy la confirmera dans la
pensee qui luy est venue et
es pere. quon aura du temps pour
lexecutter ie suis avec un tres profond
respect vostre tres humble et tres obeissant
serviteur
Montmorency Luxembourg

N° 9.

NICOLAS DE CATINAT,

Né le 1er septembre 1637, maréchal de France le 23 mars 1693, mort le 23 février 1712.

AU PRINCE DE CONDÉ (1).

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu avec tout le respect que je dois, la lettre que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'écrire, pour me témoigner la part qu'elle a bien voulu prendre à la grace dont il a plu au Roi de m'honorer. Il m'est bien glorieux d'avoir reçu d'elle, dans cette occasion, une marque de sa bonté.

Je suis avec toute la reconnoissance et le profond respect qui vous est dû, Monseigneur, de Votre Altesse Sérénissime,

Le très-humble et très-
obéissant serviteur,
LE Mchal. DE CATINAT.

A Oulx, le 15 avril 1693.

---

(1) L'original de cette lettre, dont on n'a gravé qu'une partie, existe dans la collection de manuscrits de M. le général Grimoard.

N. 9.

Monseigneur

J'ay receu avec tout le respect que je dois la lettre que vostre Altesse serenissime m'a fait l'honneur de m'escrire pour me témoigner la part quelle a bien voulu prendre a la grace dont il a plû au Roy de m'honnorer. il m'est bien glorieux d'avoir receu d'elle, dans cette occasion une marque de sa bonté;

je suis avec toutte la reconnoissence et le profond respect qui vous est dû, Monseigneur

de vostre Altesse serenissime

Le tres humble et tres obeissant serviteur le m.[al] de Catinat

N° 10.

LOUIS-JOSEPH, DUC DE BOURBON-VENDÔME,

ARRIÈRE-PETIT-FILS D'HENRI IV,

Né le 1er juillet 1654, général des armées françaises le 8 juin 1695, mort le 11 juin 1712.

AU PRINCE DE CONDE (1).

Au camp de Martorel, ce 3 septembre 1697.

J'ai rendu compte à mon frère de l'honneur que vous lui faites, Monsieur, de vous souvenir de lui, et il prend la liberté de vous écrire pour vous en faire ses très-humbles remercîmens.

Louis de Vendosme.

---

(1) L'original de cette lettre, dont on n'a gravé qu'un fragment, existe dans la collection de manuscrits de M. le général Grimoard.

j'ay rendu conte a mon frere de
l'honneur que vous luy faites monsieur
de vous souvenir de luy et il prend
la liberté de vous ecrire pour vous en
faire les tres humbles remerciements

Louis de Vendosme

N° 11.

CLAUDE-LOUIS-HECTOR, MARQUIS PUIS DUC DE VILLARS,

Né en 1651, maréchal de France le 20 octobre 1702, maréchal général des camps et armées du Roi le 18 octobre 1733, mort le 17 juin 1734.

Il y a beaucoup d'incertitude sur l'époque et le lieu de la naissance du maréchal de Villars : les uns assurent qu'il naquit à Turin, où son père étoit ambassadeur; d'autres prétendent que ce fut à Moulins en Bourbonnais. Ils ne s'accordent pas mieux sur l'année, et indiquent 1651, ou mai 1653. Nous adoptons la date qui paroît la mieux fondée, mais sans pouvoir décider entre Turin et Moulins.

On se borne à faire graver la signature du maréchal, parce que son écriture étoit si mauvaise, qu'il ne pouvoit la lire lui-même, et à plus forte raison ceux avec lesquels il correspondoit, et qui le prièrent de se servir d'un secrétaire; aussi prit-il le parti de dicter, et de ne prendre lui-même la plume que quand il ne pouvoit absolument s'en dispenser.

On a tiré la signature ci-joint d'une lettre dictée, qui fait partie des manuscrits de M. le général Grimoard.

N.II

Signature

du Maréchal Duc de Villars.

Villars

N° 12.

SÉBASTIEN LE PRÊTRE DE VAUBAN,

Né le 1er mai 1633, maréchal de France le 14 janvier 1703, mort le 30 mars 1707.

AU PRINCE DE CONDÉ (1).

A Nieuport, le 7 septembre 1706.

J'AI reçu aujourd'hui, Monseigneur, la lettre dont il a plu à V. A. S. de m'honorer. Si j'avois su qu'elle eût pris quelque part en M. de Maillé, j'aurois tâché avec bien du plaisir, d'étouffer l'affaire qui est arrivée entre lui et le lieutenant-colonel de son régiment.

LE MAL. DE VAUBAN.

---

(1) L'original de cette lettre, dont on n'a gravé que les premières lignes, existe dans la collection de manuscrits de M. le général Grimoard.

.12

a Nieuport le 7. 7.bre 1706

J'ay receu aujourd'huy monseigneur
la lettre dont il a plu a vôtre altesse
S.me de m'honorer, si j'avois sceu quelle
est pris quelque part en M.r de maillé,
j'aurois tasché avec bien du plaisir detouffer
l'affaire qui est arrivée entre luy et le
lieutenant colonel de son Regim.t

Le M.al de Vauban

N° 13.

JACQUES FITZ-JAMES, DUC DE BERWICK,

FILS NATUREL DE JACQUES II, ROI D'ANGLETERRE,

Né le 21 août 1670, maréchal de France le 15 février 1706, tué dans la tranchée devant Philisbourg le 12 juin 1734.

AU PRINCE DE CONDÉ (1).

MONSEIGNEUR,

Etant sur le point de faire l'acquisition d'Etouy, terre relevant de Clermont, mon premier soin est d'en demander la permission à V. A. S., vous suppliant en même temps de vouloir bien être persuadé que personne n'a l'honneur d'être avec un plus profond respect,

MONSEIGNEUR,

De Votre Altesse Sérénissime,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

BERWICK.

Avril 1732.

(1) L'original de cette lettre existe dans la collection de manuscrits de M. le général Grimoard.

N.13

Monseigneur

Etant sur le point de faire l'acquisition d'Etouy, terre relevante de Clermont, mon premier soin est d'en demander la permission a V. A. S. vous suppliant en même tems de vouloir bien être persuadée que personne n'a l'honneur d'être avec un plus profond respect.

Monseigneur

De Votre Altesse Serenissime

Le tres humble et tres obeissant serviteur

Berwick

N° 14.

JULES MAZARINI,

Né le 14 juillet 1602, d'abord capitaine d'infanterie dans un régiment italien, cardinal le 16 décembre 1641, principal ministre d'Etat le 5 décembre 1642, premier ministre en juillet 1643, mort le 9 mars 1661.

A M. TALON,

INTENDANT DE L'ARMÉE DU MARÉCHAL DE TURENNE (1).

A la Fère, le 1er juillet 1656.

Si M. de Navailles est arrivé au camp, vous aurez eu un renfort de plus de trois mille bons hommes, et une grande quantité d'officiers qui alloient joindre leur corps. Je vous réponds qu'avec ledit renfort, vous avez plus de trois mille hommes.

LE CARDL. MAZARINI.

(1) L'original de cette lettre, dont on n'a gravé que quelques lignes, existe dans la collection de manuscrits de M. le général Grimoard.

A la fere le 8e Jullet 1656

Le Mr. de Noailles est arrive au Camp nous avons eu un renfort de plus di trois mil bons hommes et une grande quantité di officiers qui alloint demander leur cong. Je vous respond que avec le dit Renfort nous avez plus di 13 mil hommes

Le Card. Mazarini

N° 15.

JEAN-BAPTISTE COLBERT,

Né le 31 août 1619, successivement intendant du cardinal Mazarin, intendant et contrôleur-général des finances, enfin ministre d'Etat, mort le 6 septembre 1683.

AU CARDINAL MAZARIN.

A Nevers, le dernier octobre 1659.

J'AI l'esprit tellement rempli de confusion, de chagrin et de désespoir, que je ne sais que dire à V. E. Je suis comblé de ses bienfaits, toute ma famille a reçu et reçoit continuellement des marques de sa bonté. La confiance que V. E. a bien voulu avoir en tous ceux qui portent mon nom, est connue de tout le monde, et néanmoins il s'en trouve un qui a été capable de la trahir (1). Il n'est pas juste que V. E. en punisse l'auteur seul; ses graces n'ont point été personnelles, elles ont regardé toute ma famille : il est juste que V. E. la punisse toute entière; et pour moi, Monseigneur, sans les ordres exprès de V. E. qui me retiennent, je m'en serois allé en

(1) On ignore de qui il s'agit ici, et la trahison dont il s'étoit rendu coupable. Quoi qu'il en soit, cette lettre n'honore pas Colbert; elle manque totalement de dignité, et plus il paroît vouloir exciter le ressentiment du cardinal Mazarin, plus on voit qu'il le redoute et cherche à l'éviter. L'original de cette pièce, dont il suffisoit de graver les premières lignes, existe à la Bibliothèque Impériale.

posie la trouver avec tous mes frères, pour la supplier de nous punir comme le mérite un crime de cette nature. V. E. ne l'auroit jamais admis en l'honneur de son service, sans la garantie et cautionnement auxquels je suis entré envers elle de sa fidélité : il l'a violée, c'est à moi à qui V. E. s'en doit prendre; aussi bien le regret et le remords de ma conscience d'avoir pu produire un homme qui a si lâchement trahi V. E., ne me laisseront pas à l'avenir assez de liberté d'esprit pour la bien servir. V. E. ne veut point que j'aille trouver cet homme-là, non pour le retirer de son précipice, mais pour le punir moi-même du crime qu'il a commis: j'obéis comme je dois à ses ordres, et je finis, m'estimant indigne de prendre la qualité ordinaire de très-fidèle serviteur de V. E.

COLBERT.

A nevers ce dernier octobre 1659

J'ay l'esprit tellement remply de confusion, de crayon et de desespoir que Je ne Scay que dire a V. E.ce Je suis comble de ses bien faits, toute ma famille a receu et recoit continuellement des marques de sa bonte, la confiance que V. E.ce a bien voulu avoir en tous ceux qui portent mon nom est connue de tout le monde, et neantmoins Il s'en trouve vn qui a este capable de la trahir et Je suis mesmement Indigne de prendre la qualite ord.re de Tres fidel Seruiteur de V E.ce /. Colbert

Beaublé fils

N° 16.

FRANÇOIS-MICHEL LE TELLIER,

MARQUIS DE LOUVOIS,

Né le 18 janvier 1641, secrétaire d'Etat de la guerre en survivance de M. le Tellier, son père, le 14 décembre 1655, adjoint à l'exercice de ce département le 24 février 1662, le remplit seul en 1666, mort le 16 juillet 1691.

AU MARÉCHAL DE TURENNE (1).

A Saint-Germain, ce 4 à sept heures du soir.

Les nouvelles que le Roi vient de recevoir ne lui laissant point de lieu de douter de la séparation des ennemis, Sa Majesté m'ordonne de vous faire savoir, qu'elle ne doute pas que vous partiez demain, comme vous vous l'êtes proposé. Je suis votre très-obéissant serviteur,

De Louvois.

(1) L'original de ce billet, qui paroît du 4 février 1674, existe dans la collection de manuscrits de M. le général Grimoard.

N. 16

a S.t germain le 4e a 9 heures
du soir

Les nouvelles que le Roy vient de recevoir ne luy laissant point de lieu de douter de la separation des ennemis sa ma.té m'ordonne de vous faire scavoir qu'elle ne desire pas que vous partiez demain comme vous l'aviez proposé. Je suis vostre tres obeissant serviteur

Louvois

M.gr de Turenne

N° 17.

JEAN-FRANÇOIS-PAUL DE GONDI-RETZ,

Né en octobre 1614, coadjuteur de l'archevêché de Paris en 1643, cardinal en 1652, archevêque le 21 mars 1653, se démet de ce siége en 1662, mort le 24 août 1679.

AU PRÉSIDENT DE BARILLON.

Monsieur,

La plus grande joie que j'aie à mon retour en France, est l'espérance que j'ai qu'il me donnera l'honneur de vous voir, que je souhaite avec toutes les passions du monde. La liberté que vous m'avez donnée me fait prendre la hardiesse de vous envoyer ce gentilhomme, pour vous supplier très-humblement de faire, si vous le pouvez sans vous incommoder à cette heure, pour moi, ce que vous me fîtes l'honneur de m'offrir quand je partis (1). Il vous dira ce qui m'oblige à vous faire cette prière, et quand j'aurai l'honneur de vous voir, je vous en dirai encore d'autres raisons que je ne vous saurois mander par un autre. Vous voyez comme j'use libre-

(1) Il demandoit un prêt d'argent, à son retour d'Italie, avant sa nomination à la coadjutorerie de Paris. On n'a gravé qu'une partie de la lettre, dont l'original existe dans la collection de manuscrits de M. le général Grimoard.

ment de l'honneur de votre amitié. Je vous supplie très-humblement de me le pardonner et de me croire,

MONSIEUR,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'ABBÉ DE RETZ.

A Paris, ce 4 février 1638.

Je prends la hardiesse de vous supplier très-humblement, d'assurer madame votre femme de mon très-humble service.

Monsieur

Là plus grande ioie que aie a mon
recour en France est lesperiance que ai quil
me donneré lhonneur de vous veoir que
ie souhaite avec toutes les passions du
monde

ie vous supplie tres humblement de me croire

Monsieur

A Paris le 4 Febvrier

Vostre tres humble et
tres obeissant serviteur.
Saké de Vebs.

N° 18.

JEAN DE LA FONTAINE,

Né le 8 juillet 1621, mort le 13 mars 1695.

ACHILLE (1).

ACTE PREMIER. — SCÈNE PREMIÈRE.

BRISEIS. LYDIE.

LYDIE.

Nous vous revoyons donc, heureuse Briseis:
L'injuste Agamemnon pour venger son pays,
Vous rendant au héros à qui vous sutes plaire,
Croit que vous fléchirez d'un seul mot sa colère.

---

(1) On donne ici le titre et les quatre premiers vers d'une tragédie inédite de la Fontaine, et dont le manuscrit original existe à la Bibliothèque Impériale. Cet inimitable écrivain n'entretenoit probablement aucune correspondance suivie, ce qui rend ses lettres si rares, qu'il a été impossible de s'en procurer.

N°18.

Achille.

Acte 1er Scene 1ere

Briséis. Lydie.

Lydie.

Nous vous renvoyons donc, heureuse Briseis!
L'injuste Agamemnon pour venger son pays
Vous rendant au Héros à qui vous sceustes plaire
Croit que vous flechirez d'un seul mot sa colere.

Mme Beauble'

N° 19.

NICOLAS BOILEAU-DESPRÉAUX,

Né le 1er novembre 1635, mort le 13 mars 1711.

A M. RACINE (1).

A Paris, jeudi au soir.

Croyez qu'il n'y a personne qui vous aime plus sincèrement ni par plus de raisons que moi. Témoignez bien à M. de Cavois (2) la joie que j'ai de sa joie, et à monseigneur de Luxembourg (3) mes profonds respects.

Je vous donne le bonsoir, et suis autant que je le dois tout à vous.

Despréaux.

Je viens d'envoyer chez madame Racine.

---

(1) L'original de cette lettre, dont on n'a gravé qu'un fragment, existe à la Bibliothèque Impériale.

(2) Le marquis de Cavois, grand maréchal de logis de la maison du Roi.

(3) Le maréchal de Luxembourg. Racine étoit alors à l'armée.

N°. 19

a Paris Judi au soir

Croiés quil n'y a personne qui vous aime plus sincerement ni par plus de raisons que moi Temoignés bien a Monsr. De Cavoys la joye que j'ay de sa joye et a Mgr. De Luxembourg mes profonds respects Je vous donne le bonsoir et

suis autant que je le dois tout a vous

Despreaux

Je viens denvoyer chez Madame Racine

N° 20.

JEAN RACINE,

Né le 21 décembre 1639, mort le 22 avril 1699.

A M. BOILEAU-DESPRÉAUX (1).

A Paris, ce lundi 20 janvier.

J'ai eu des nouvelles de mon fils par M. l'archevêque de Cambrai (2), qui me mande qu'il l'a vu à Cambrai jeudi dernier, et qu'il a été fort content de l'entretien qu'il a (eu) avec lui.

Je suis à vous de tout mon cœur.

Racine.

---

(1) L'original de cette lettre, dont on n'a gravé qu'un fragment, existe à la Bibliothèque Impériale.

(2) M. de Fénélon.

N.º 20.

A Paris ce Lundy 20.e Janv

J'ay eû des nouvelles de mon Fils par M. l'arch.e de Cambray qui me mande qu'il l'a veu a Cambray Jeudy dernier, et qu'il a esté fort content de l'entretien qu'il a avec luy. Je suis a vous de tout mon coeur

Racine.

N° 21.

JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET,

Né le 27 septembre 1627, évêque de Condom en 1668, précepteur du Dauphin en 1670, évêque de Meaux en 1681, mort le 12 avril 1704.

AU PRINCE DE CONDÉ (1).

MONSEIGNEUR,

Si je prends la liberté de demander avec toute l'instance possible à V. A. S. l'honneur de sa protection pour M. le président de Lynony, ce n'est pas seulement par l'étroite liaison qui est entre lui et moi, par la parenté et par l'amitié, mais parce qu'il est digne par son mérite de la grace que je vous demande pour lui. Il a une affaire de conséquence, où des principaux de la ville ont des intérêts opposés aux siens; mais j'espère, Monseigneur, que si vous lui donnez un moment d'audience, il vous mettra aisément de son parti, par l'inclination que vous avez à prendre celui de la justice. Je suis très-aise, Monseigneur, qu'il ait l'occasion d'être connu de V. A., et que toute ma famille lui témoigne combien

(1) L'original de cette lettre, dont on n'a gravé que les premières lignes, existe dans les archives nationales.

elle est sensible aux bontés dont vous m'honorez. Je suis avec tout le respect possible,

MONSEIGNEUR,

De V. A. S.,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

J. BÉNIGNE, E. DE MEAUX.

A Paris, 1 mai 1682.

+

Monseigneur

Si ie prens la liberté de demander avec toute l'instance possible a V A S l'honneur de sa protection pour Mr le President de Ligny ce n'est pas seulement par l'estroite liaison qui est entre luy et moy par la parenté et par l'amitié, mais parce qu'il est digne par son merite de la grace que ie vous demande pour luy.

Je suis avec tout le respect possible

Monseigneur
de V A S

le tres humble et tres obeissant serviteur
J Benigne de Meaux

a Paris 1 may 1682

N° 22.

FRANÇOIS DE SALIGNAC DE LA MOTTE-FÉNÉLON,

Né le 6 août 1651, précepteur des enfans de France en 1689, archevêque de Cambrai en 1695, mort le 7 janvier 1715.

AU PRINCE DE CONDÉ.

A Versailles, le 6 février 1695.

MONSEIGNEUR,

Je ne puis être surpris des bontés de Votre Altesse, tant elle m'y a accoutumé; mais je puis assurer que l'habitude ne diminue en rien la vivacité de la reconnoissance, ni le profond respect avec lequel je serai toute ma vie,

MONSEIGNEUR,

De Votre Altesse,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

FRANÇOIS DE FÉNÉLON, n. (1) A. DE CAMBRAI.

---

(1) Cet *n* signifie *nommé*. Le prince avoit félicité sur cette nomination l'archevêque qui l'en remercie. L'original de cette lettre fait partie des manuscrits de M. le général Grimoard.

a Versailles 6 Fevrier
1693

Monseigneur

Je ne puis être surpris des bontez de votre Altesse, tant elle m'y a accoutumé. mais je puis assurer que l'habitude ne diminuë en rien la vivacité de la reconnoissance ni le profond respect avec lequel je serai toute ma vie

Monseigneur
de vôtre Altesse
Le très humble et très
obeissant serviteur
Fr. de Fenelon n. A. de Cambray

AVERTISSEMENT

SUR

LES ÉCRITS DE LOUIS XIV,

Et sur tout ce qui compose la collection de ses Œuvres.

CETTE collection qui a pour objet de rassembler tous les écrits sortis de la plume de Louis XIV et qui peignent son esprit, son caractère et son gouvernement, est divisée en cinq parties, dont les Œuvres forment les quatre premières. Ces cinq parties sont intitulées, comme il suit :

PREMIÈRE PARTIE. — *Mémoires historiques et politiques*. Ils se composent principalement de l'exposé fait par ce Monarque, pour l'instruction du Dauphin son fils, des circonstances principales de son gouvernement depuis 1661 jusques et compris 1668.

SECONDE PARTIE. — *Mémoires histo-*

riques et militaires. Cette suite de relations et d'autres pièces concernant les campagnes de guerre que Louis XIV a faites en personne, s'étend depuis l'année 1667 jusqu'en 1694.

Troisième Partie. — *Choix de Lettres particulières de Louis XIV,* adressées aux personnes de sa famille, aux princes étrangers, à ses ministres, ambassadeurs, généraux, &c.

Quatrième Partie. — *Opuscules littéraires de Louis XIV.*

Cinquième Partie. — *Additions aux Œuvres de Louis XIV, ou Pièces historiques et anecdotiques, inédites ou peu connues et servant d'éclaircissemens aux mémoires et autres écrits de ce Monarque.*

Les réflexions que fait naître la lecture de ces écrits étant l'objet du morceau qui suivra cet Avertissement, il suffit de dire, quant à présent, que voyant avec quelle avidité on lit tout ce qui se publie concernant ce Prince et son règne, nous avons

dû croire qu'à plus forte raison ce qu'il a écrit lui-même, et de lui-même, seroit vivement recherché.

Mais il est un point sur lequel le lecteur veut être d'abord satisfait : c'est l'authenticité des écrits que nous donnons comme originaux.

Rien de mieux fondé que la défiance avec laquelle sont reçus les livres du genre de celui-ci. Les écrits pseudonymes furent de tous temps la ressource de la charlatanerie. Le sort des grands personnages est le même que celui des dieux : on les fait parler, et leurs oracles sont souvent supposés. César mort, ses prétendus mémoires, qu'on citoit toujours sans jamais les montrer, servirent à préparer le triumvirat et la domination d'Octave. Ce n'est pas seulement des papes qu'on a supposé de fausses décrétales ; on a osé produire de fausses lettres des saints révérés dans l'Eglise. Lorsque l'hypocrisie et l'ambition durent renoncer à ces fraudes, l'avidité mercantile en tira un grand parti. Que de mémoires apocryphes ! que de faux testamens poli-

tiques ! Heureusement ces tromperies si communes dans le siècle dernier, sont devenues plus rares ; et, ce qui nous importe, il est aisé de montrer qu'on n'a rien ici de semblable à craindre.

L'authenticité des écrits qu'on va lire, se prouve par la description des manuscrits dont on se sert, par le détail des sources d'où on les a tirés, par des recherches sur les époques où ces écrits furent composés, et sur la manière dont ils le furent, sur ce qui en a été publié jusqu'à ce jour, et sur les diverses notions qui en ont été données par plusieurs écrivains. Nous allons entrer dans ces développemens, non sans quelque crainte d'être forcés à sacrifier la précision à l'évidence.

Les écrits de Louis XIV qu'on peut appeler olographes, puisque les manuscrits sont entièrement de sa main, sont ceux dont on parlera d'abord. Les amateurs des lettres en ont appris déjà l'existence, non-seulement par ce qui en est rapporté dans le *Siècle de Louis XIV* de Voltaire, mais sur-tout par une notice détaillée qui s'en

trouve au tome IV des *Mémoires politiques et militaires, pour servir à l'histoire de Louis XIV et de Louis XV*, par M. Millot. Ce sage historien fait connoître tout le contenu de ces manuscrits, et nous explique comment leur illustre auteur les remit, un an avant sa mort, au duc depuis maréchal de Noailles, lequel en 1749 les déposa à la Bibliothèque du Roi (1). Pour que rien ne manque à la certitude de ce fait, il convient de rapporter littéralement le certificat de ce maréchal, tel qu'on peut le lire,

---

(1) Voici le passage de Millot, qui donne plusieurs détails que le maréchal a omis dans son certificat, mais que certainement Millot tenoit de lui-même. « Aussi les » affaires de la bulle s'envenimant de jour en jour, au » point qu'il fut question de déposer le cardinal de » Noailles, son neveu ne perdit jamais la confiance du » Monarque. Il en reçut une marque infiniment pré- » cieuse. Un soir en 1714, Louis l'envoya dans son ca- » binet chercher des papiers écrits qu'il vouloit jeter au » feu. Il en brûla d'abord plusieurs qui intéressoient la » réputation de différentes personnes; il alloit brûler » tout le reste, notes, mémoires, morceaux de sa com- » position sur la guerre ou la politique; le duc de » Noailles le pria instamment de les lui donner, et il » obtint cette grace ». (*Mémoires politiques et militaires*, Paris, Moutard, 1777.)

signé de sa main, à la tête de chacun des trois volumes *in-folio* que forment ces manuscrits.

« Je soussigné, Adrien Maurice, duc de
» Noailles, pair et maréchal de France, cer-
» tifie que le feu roi Louis XIV, par un effet
» de la confiance dont il m'honoroit, me char-
» gea un soir, en 1714, d'aller chercher dans
» son cabinet, et de lui apporter différens pa-
» piers renfermés dans des tiroirs; S. M. en
» brûla d'abord une partie, et sur les instantes
» prières que je lui fis de me permettre d'en
» garder le surplus, qui concernoit principa-
» lement ses campagnes, elle y consentit, et
» voulant assurer à jamais la conservation de
» ce précieux monument, j'ai rassemblé les
» originaux avec les copies que j'en ai fait
» faire, pour en faciliter davantage la lecture,
» en trois volumes *in-folio*, pour être le tout
» ensemble déposé à la Bibliothèque du Roi.
» Fait à Paris, le 10 octobre 1749.

» *Signé* LE MARÉCHAL DE NOAILLES ».

Ces trois volumes, outre les écrits relatifs aux campagnes de Louis XIV, contiennent sous le titre, qu'ils ont reçu du Roi même, de *Morceaux détachés* : 1°. des *Réflexions*

sur le métier de Roi ; 2°. le *Mémoire d'instructions remis à Philippe V, partant pour l'Espagne ;* 3°. *Projet de harangue* de Louis XIV pour demander l'assistance de ses sujets; 4°. des *Agenda* ou *Notes sommaires*, contenant les courtes indications de divers projets ou faits relatifs aux années 1666 et 1670. On verra dans la suite quel étoit l'objet de ces notes.

Les originaux sur lesquels on publie les autres écrits de Louis XIV ne sont point de sa propre main. Ils portent le titre d'*Instructions pour le Dauphin ;* mais ce n'est pas sans raison que nous leur donnons celui de *Mémoires historiques et politiques*, puisqu'il y expose ses principales mesures de gouvernement, avec tous leurs motifs, durant les premières années de son règne, c'est-à-dire depuis la mort du cardinal Mazarin. Ces Mémoires forment deux parties, et cette division en a été faite par l'auteur lui-même. *La première* contient ce qui s'étoit passé de plus important en 1661, 1662, 1663, 1664 et 1665. Malheureusement les Mémoires pour ces trois dernières

années ne se sont point retrouvés, quoique plusieurs passages de la seconde partie, et notamment la première phrase de ceux de l'année 1666, témoignent qu'ils avoient été rédigés comme les autres (1). Mais nous avons, autant qu'il étoit possible, rempli cette lacune par des matériaux tirés de la même source. Ce sont les notes indicatives de quelques articles qui étoient traités dans les Mémoires pour ces trois années. On doit regretter seulement que ces notes originales soient en si petit nombre, et ne portent que sur des objets d'administration et de finances. Quant à la *seconde partie des Mémoires historiques et politiques*, elle contient les événemens de l'année 1666 avec beaucoup d'étendue, ceux de 1667 moins détaillés, et enfin ceux de 1668 qui, quoique plus courts encore, n'en sont pas moins complets; le plan de l'auteur, comme il l'annonce lui-même, ayant été de consacrer cette partie aux choses de la guerre, et

(1) Cette phrase commence ainsi : « Dans la première » partie de ces Mémoires qui contient près de cinq an- » nées..... » *Voyez* tome II, page 1.

la paix d'Aix-la-Chapelle ayant, vers le milieu de cette année, terminé le cours des événemens qu'il avoit à écrire.

Quoique nous n'ayons pas les *Mémoires* ou *Instructions pour le Dauphin*, écrits de la main de leur auteur, ainsi que les ouvrages contenus dans les trois volumes *in-folio* déposés à la Bibliothèque du Roi par le maréchal de Noailles, les manuscrits sur lesquels nous les donnons n'en sont pas moins authentiques: leur source n'en est pas moins la même que celle des écrits olographes. Nous avons les preuves les plus satisfaisantes que ces Mémoires sont l'ouvrage avoué du prince, qui y développe pour l'avantage de son fils, les principes et les vues secrètes de ses résolutions dans les circonstances les plus fortes et les plus délicates de son gouvernement. On en jugera par les éclaircissemens qui suivent.

Les manuscrits originaux des deux parties de ces Mémoires, se trouvent presqu'en entier à la Bibliothèque Impériale. Ils consistent, 1°. en un volume ou carton de format *in*-4°., couvert de maroquin rouge à

filets dorés, non relié, dont nous aurons occasion de parler plus au long. Il contient le livre premier et une section du second livre de la première partie, c'est-à-dire l'exposé des premières opérations de l'année 1661; 2°. dans un grand nombre de cahiers ou même de feuillets séparés, écrits d'une seule main, qui a été reconnue pour être celle même qui a écrit tout ce qui se trouve dans le carton *in-4°*. Tous ces cahiers de volumes très-inégaux et de format *in-folio*, sont enliassés dans trois grands portefeuilles. Feu M. le Grand d'Aussi, l'un des conservateurs de la Bibliothèque, avoit pris le soin de les classer et de les cotter par années. Les liasses, sur chacune desquelles il a noté son contenu, sont au nombre de quatorze renfermées dans les deux premiers portefeuilles. La première offre des fragmens sur l'année 1661; ce sont ceux qui ont été insérés dans le volume publié, il y a quelques mois, sous le titre de *Mémoires de Louis XIV*; mais ce ne sont que des brouillons incomplets ou premières minutes de quelques morceaux contenus dans le

carton *in*-4°. appartenant à l'ouvrage dont nous donnons l'ensemble. De plus, on trouve sous les cottes 4, 8, 13 et 14, des mises au net ou transcriptions des Mémoires pour 1666, 1667 et 1668. Les autres liasses contiennent beaucoup de cahiers où les mêmes articles se trouvent répétés, mais avec des additions, des variantes ou des corrections qui méritoient d'être conservées. Les feuilles ou cahiers détachés contenus dans le troisième portefeuille, ne sont ni classés, ni cottés, et on ne distingue aucun ordre dans leur assemblage: non pas sans doute qu'ils n'aient été examinés avec un soin égal par M. le Grand, mais parce qu'il les a reconnus pour de simples brouillons, des premières et secondes minutes, qui ne contenoient rien qui ne se trouvât, et mieux dit, dans les cahiers qu'il a classés et notés.

Outre ces manuscrits originaux, l'éditeur a trouvé ce qui leur manquoit; savoir, la suite de l'année 1661 et l'année 1662 dans deux autres copies, desquelles, par cette raison, il est essentiel d'établir l'authenticité.

La première provient de feu M. l'abbé Sallier, garde de la Bibliothèque du Roi, de l'académie des inscriptions et belles-lettres, mort à Paris en 1761. Il l'avait donnée à l'abbé Souchai, censeur royal et littérateur très-érudit, qui a mis au jour l'édition des Œuvres mêlées de Pelisson, et qu'à ce titre le don de son ami Sallier devoit intéresser plus qu'un autre. Cette copie s'est trouvée dans la succession d'une personne à laquelle M. Souchai l'avoit léguée.

La seconde copie qui sort de la bibliothèque particulière du dernier roi de France, et qui est conforme à la première, s'est trouvée à la disposition de l'éditeur, par les circonstances expliquées dans une lettre dont on met ici l'extrait en forme de note (1).

---

(1) *Extrait d'une lettre de M. le général Grimoard à l'éditeur des* Œuvres de Louis XIV.

Villeneuve-Saint-Georges, le 15 septembre 1805.

« Je m'empresse, Monsieur, de vous transmettre les » éclaircissemens que vous desirez sur les ouvrages de » Louis XIV, à l'édition desquels vous paroissez disposê

On voit d'ailleurs par cette lettre, qu'outre la copie complète et authentique des mémoires pour les années 1661 et 1662, M. le général Grimoard possédoit

---

» à concourir. Je tiens le manuscrit que vous avez entre » les mains, de Louis XVI, qui me le donna en 1786, » avec d'autres objets destinés à un travail dont il me » chargea alors pour servir à l'éducation de ses enfans, » qu'il vouloit diriger lui-même. J'ignorois, comme » beaucoup d'autres, que Louis XIV eût écrit des mé- » moires historiques sur diverses époques de son règne; » mais le Roi voulut bien entrer avec moi dans des dé- » tails, dont il vous est facile de vérifier l'exactitude à la » grande Bibliothèque publique de Paris, où il me dit » que beaucoup de manuscrits originaux sont déposés. » Louis XVI en garda une copie entièrement semblable » à celle qu'il me remettoit, me prescrivant d'en classer » toutes les parties dans un ordre méthodique, et d'y » ajouter des éclaircissemens, sur-tout aux pièces mili- » taires qui se trouvoient dans un extrême désordre. » Pour remplir les intentions du Roi, je rassemblai tous » les écrits de Louis XIV que je pus me procurer; mais » au moment où je commençois à les mettre en œuvre, » les circonstances me jetèrent dans d'autres occupa- » tions. Celles que je me suis faites depuis, me permet- » tant de reprendre en partie ce travail, mais non d'y » donner tout mon temps, je me chargerai volontiers » des mémoires militaires, et vous fournirai d'abondans » matériaux la plupart en ordre, pour le reste.........

» *Signé* PHILIPPE-HENRI DE GRIMOARD ».

et tenoit de la même source celle des écrits de Louis XIV sur ses campagnes, et généralement de tout ce que contiennent les trois volumes *in-folio* donnés à la Bibliothèque du Roi par le maréchal de Noailles. On n'a donc eu qu'à vérifier ces copies sur les manuscrits originaux.

On en a usé de même à l'égard des notes sur 1663, 1664 et 1665, et des *Mémoires historiques* pour les années 1666, 1667 et 1668, et on s'est assuré que notre copie étoit supérieure, c'est-à-dire en meilleur ordre et plus correcte, que les manuscrits existant à la Bibliothèque Impériale, dont MM. les conservateurs, aussi polis que savans, connoissant le plan de cette édition, ont sans doute, par leur obligeance, bien mérité de l'histoire et des lettres, en daignant faciliter nos recherches.

Telle est l'authenticité des manuscrits originaux des divers mémoires de Louis XIV; telle est la confiance que méritent les copies qui ont servi à cette édition; mais il reste encore d'autres preuves qu'on ne doit point négliger.

1°. A la tête du volume ou carton de format *in*-4°. ci-dessus mentionné, qui se trouve à la Bibliothèque Impériale, on lit cette note de la main de M. l'abbé Sallier, et signée de lui: « Ces manuscrits m'ont été » remis par M. le maréchal duc de Noailles, » le 6 de septembre 1758; M. *Melot* y étoit » présent. *Signé* SALLIER ». On sait que M. Melot étoit comme lui garde de la Bibliothèque, et qu'ils ont donné ensemble la belle édition de Joinville. Cette note montre que neuf ans après le premier dépôt, le maréchal en fit un second qui fut celui des cahiers contenus dans le carton *in*-4°., et même celui des trois grands portefeuilles *in-folio*, car il est de notoriété que la Bibliothèque doit ceux-ci à la même source, et d'ailleurs on devroit le présumer sur l'identité de l'écriture.

Si l'on demande pourquoi ce dernier dépôt avoit été différé, la réponse est qu'apparemment ces manuscrits avoient paru moins importans, par la raison qu'ils n'étoient pas de la main du Roi. Cela est d'autant plus vraisemblable qu'on n'avoit

pas reconnu jusqu'alors la main par qui ces divers cahiers, soit *in*-4°., soit *in-folio*, avoient été écrits.

2°. Outre la note qu'on vient de lire, et qui a été fidellement transcrite sur notre copie venant de MM. Sallier et Souchai, elle offre encore plusieurs notices qui sont sans doute du premier; il est bon de les rapporter ici, car d'un côté elles font connoître la personne qui a transcrit cette partie des Mémoires; d'autre part, elles nous conduisent à parler de leur rédaction.

L'une de ces notices, concernant la description du manuscrit original *in*-4°., est ainsi conçue :

« Trois cahiers *in*-4°, contenant des mé» moires du règne de Louis XIV à son fils aîné » Monseigneur, comme il est aisé d'en juger à » la lecture de la première page : *Mon fils*, » *beaucoup de raisons et toutes fort impor*» *tantes*, etc.; et pour s'assurer encore plus » que c'est plutôt à Monseigneur qu'à quel» qu'un de ses petits-fils que le Roi adresse ces » mémoires, lisez la fin du troisième cahier. » Certainement Louis XIV n'auroit pas parlé » d'un ton si ferme à ses petits-fils, ses mal-

» heurs ayant commencé en 1700. *Plusieurs » de mes ancêtres ont attendu l'extrémité de » leur vie*, etc. (1).

» L'abbé d'Olivet ayant eu communication » de ces cahiers, y a reconnu la main de » M. Pellisson sur l'orthographe : ils sont dans » la Bibliothèque du Roi. L'auteur se fait » connoître par une note marginale assez » longue, où il parle du temps qu'il assistoit » au sceau. Les minutes de l'académie fran- » çaise, où se trouvent plusieurs remarques » de M. Pellisson, suffisent pour caractériser » son écriture, de manière qu'on voit claire- » ment qu'elle est la même que celle des trois » cahiers, dont le premier commence par : » *Mon fils*, etc. ».

Un autre article porte :

« On voit, entr'autres, par les pages..... (2) » que le feu Roi écrivoit lui-même les cahiers » sur lesquels M. Pellisson travailloit et qu'il » rendoit à mesure. Il y a des morceaux entiers » où l'on reconnoît le style du feu Roi, sans » que M. Pellisson y ait rien changé, en sorte

---

(1) *Voyez* page 100 du tome 1 de cette édition.

(2) Celles qui se rapportent aux pages 104, 108 et autres du tome 1 de cette édition.

» qu'à quelques ornemens près de diction, on
» peut dire que c'est totalement un ouvrage de
» Louis XIV, dont on reconnoît par-tout le ca-
» ractère de dignité, de droiture, de bon sens
» et de probité. C'est le seul ouvrage de suite
» que nous ayons, qui puisse être un monu-
» ment certain de la grande manière de pen-
» ser, des principes et des maximes que ce
» prince a suivis jusqu'à sa mort ».

3°. A l'égard des trois grands portefeuilles ci-dessus décrits, les manuscrits *in-folio* qu'ils renferment, et qui font la seconde partie de l'ouvrage, sont, aussi bien que l'*in-4°*. décrits par M. Sallier, de la main du même Pellisson. L'examen le plus soigneux nous met en état de le garantir; examen qui d'ailleurs n'étoit pas sans difficulté, le caractère d'écriture paroissant au premier coup-d'œil très-différent, parce qu'il est souvent plus alongé ou plus gros, plus soigné ou plus couru et plus négligé.

Il résulte de tout ce qui précède, que la description seule des manuscrits établit leur authenticité; quant aux *Mémoires historiques et politiques*, cette même descrip-

tion fait connoître la plume qui les rédigea et en même temps la part principale que Louis XIV eut à leur composition. Mais il faut jeter encore plus de jour sur ces derniers points.

Observons d'abord une distinction essentielle, entre l'époque où Louis XIV s'occupa de composer ses mémoires et celle où il eut recours à un littérateur pour les rédiger. C'est le texte même qui nous la fournit. La seconde partie offre ce passage remarquable : Louis parlant de l'emploi de son temps pour chaque jour, ajoute : « Et quand » après cela j'avois quelques momens de » reste, je les employois aux mémoires que » vous lisez maintenant (1) ». Il est donc certain qu'au commencement de l'année 1666, époque à laquelle se rapportent ces mots, il écrivoit déjà ses mémoires; et de plus la manière dont il s'exprime, annonce que ce n'étoit pas récemment qu'il avoit entrepris ce travail. Enfin, dans la première partie (2), il est parlé de la paix d'Aix-la-

(1) Tome II de cette édition, page 64.

(2) Tome I, page 63.

Chapelle comme récente. Ainsi, nul doute que le Roi s'en occupa seul pendant longtemps.

Lors donc que l'auteur des *Eclaircissemens historiques sur la cause des protestans* (1), Rhulières, fixe l'année 1670 comme l'époque des Mémoires de Louis XIV, il faut entendre que c'est celle de leur rédaction ; mais d'ailleurs cet écrivain ne dit point ce qui l'autorise à fixer cette date. Or, le sujet que nous traitons nous invite à suppléer à cette omission. Quel motif a donc pu déterminer cet historien plein de sagacité ? Nous n'en saurions présumer

---

(1) Voici le passage dont il s'agit : « Les mémoires » qu'il nous a laissés ne s'étendent qu'aux dix premières » années de son gouvernement : ils finissent par le déve- » loppement de sa conduite à l'égard des calvinistes, et » nous devons observer ici que, n'ayant fait aucune » mention d'eux, quand il a parlé des affaires politiques » de son royaume, et même ayant fait entendre que sous » ce rapport leurs affaires n'avoient plus rien d'impor- » tant, il en traite enfin fort au long parmi les actes » dignes de la piété d'un souverain ». (*Eclaircissemens historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes, et sur l'état des protestans en France*, première partie, 1788, sans nom de ville ni de libraire.

aucun autre que la date même de l'abjuration de Pellisson : elle est de la fin de cette année 1670. Rhulières a cru que Louis XIV ne fût point entré avec un huguenot, dans le commerce confidentiel que suppose un pareil travail. C'est l'idée que donne en effet la lettre que ce huguenot écrivit au Roi, moins peut-être pour l'informer de sa conversion, que pour persuader le public qu'elle n'étoit point celle d'un courtisan ambitieux (1). Pellisson y dit que le Roi lui avoit rendu ses *bonnes graces* seulement *depuis neuf mois*, expression par laquelle il fait entendre apparemment les communications secrètes dont le Roi l'avoit honoré à l'occasion de ses Mémoires.

---

(1) Voici cette curieuse lettre, telle qu'elle est rapportée dans le recueil de Bussi-Rabutin, tome v. Il a paru d'autant plus à propos de la donner, qu'elle a été omise dans les *Œuvres diverses de Pellisson*. « Sire, quelque » profond que soit mon respect pour V. M., j'ai cru » que je devois faire la seule chose au monde qu'il ne » faut pas faire pour lui obéir ni pour lui plaire, sans » lui en parler. Dieu a voulu toutefois qu'après lui V. M. » y eût la première part. Sept ans de prière et d'étude » avoient éclairé et convaincu ma raison : le seul état » d'infortune et de disgrace où je me trouvois me ren-

Mais quel que soit cet indice, nous pensons qu'il fixe imparfaitement la date dont il s'agit. Car il est prouvé que Pellisson étoit rentré en faveur plusieurs années avant 1670 : quelques recherches sur sa vie vont lever ce doute. L'intérêt qu'inspire cet écrivain dont le caractère, à plusieurs égards, a paru problématique, et qui d'ailleurs eut tant de part aux Mémoires de Louis XIV, nous fera aisément pardonner cette digression.

Peu de personnes ignorent qu'après avoir été premier commis, et l'un des affidés du surintendant des finances Fouquet, Pellisson partagea sa disgrace, et que malgré la plus dure captivité, il composa dans la Bas-

» doit suspectes toutes les lumières et les inspirations du » ciel, quoique vives et fortes. Il a plu à V. M. de me » tirer de cet état il y a neuf mois. Qu'elle compte désor- » mais entre les graces que j'ai reçues de sa bonté, et dont » je lui dois être éternellement obligé, celle qui est sans » comparaison la plus grande, et qu'elle ne pensait pas » m'avoir faite; je veux dire tout ce que les hommes » pouvoient contribuer à ma conversion et à mon salut; » et qu'elle soit bien persuadée aussi qu'on ne peut être » avec plus de vénération, de respect et de reconnois- » sance que je serai toute ma vie ».

tille ces célèbres Factums, où le talent d'écrire et l'art oratoire se montrent à un degré qui n'avoit été atteint que par le seul Pascal. Il falloit que le courroux de Louis fût inflexible, puisque ces beaux plaidoyers ne l'avoient point fléchi ; mais Pellisson qui combattit sans succès une de ses passions, sut en séduire une plus dominante, l'amour-propre ; et les bontés qu'il sollicitoit en vain pour son client s'étoient toutes reportées sur lui-même. Vers le milieu de 1665, le duc de Montausier et le comte de Saint-Aignan obtinrent pour lui la liberté et une pension. Le Roi même le rapprocha de sa personne, et s'en fit suivre dans sa campagne de 1667, comme on le voit par un de ses écrits (1), modèle ingénieux de l'art de flatter, image expressive des sentimens et du langage de Louis XIV dans ce premier âge de sa gloire. Si donc on en jugeoit seulement par ce fait, il y auroit quelque raison de croire que la rédaction de la première partie des Mémoires étoit commencée dès l'année 1666 ; car dès-

(1) *Conversation de Louis XIV devant Lille. Voyez* tome II, page 421.

lors leur rédacteur étoit assez bien près du Roi pour qu'il eût daigné l'en charger.

Mais aussi dans cette hypothèse, la destinée de cet homme seroit étrange et sa faveur bien difficile à concilier avec ce dévouement amical dont on l'a tant loué. Quoi! lui à qui Fouquet confioit ses affaires et ses intrigues, au point qu'un billet tendre pour une femme, fut trouvé dans les papiers du ministre en brouillon avec des corrections de la main de Pellisson (1), ce seroit lui-même que deux ans après la catastrophe de son ami, nous verrions dans l'étroite confidence, et corrigeant aussi les écrits d'un prince qui, contre tout principe, n'avoit commué la peine du malheureux que pour l'aggraver! Ces qualifications si dures d'*insolence* et de *voleries* répétées dans les mémoires qu'il rédigeoit, comment les eût-il écrites de la même main dont il avoit dé-

(1) Ce billet, adressé à mademoiselle de Montalais, fille d'honneur de Madame, dont le génie intrigant est noté dans les Mémoires du temps, a été rapporté tout entier dans ceux de l'abbé de Choisi, avec les circonstances que nous ajoutons.

montré l'innocence de Fouquet ? Ce sont là de ces contradictions dont il vaut mieux détourner ses regards que d'en tenter l'explication pénible. Peut-être n'excuseroit-on pas celle-ci, même en reculant la date des mémoires, et Pellisson ne devoit guère moins répugner en 1670 qu'en 1666, à transcrire de pareilles expressions (1).

Tous les faits d'ailleurs montrent que la confiance de Louis XIV pour lui s'accrut singulièrement après son abjuration en 1671. Le Roi lui donne une charge de maître des requêtes ; il l'emmène à l'armée en 1672, voulant qu'il puisse faire, comme témoin, l'histoire des hauts faits qui n'étoient encore

(1) Un anonyme, dans les archives littéraires du 31 mai 1806, a reconnu très-judicieusement que l'authenticité des Mémoires de Louis XIV étoit bien prouvée par leur contenu et par leur style. Mais frappé comme nous de ce seul mot de *voleries*, il conclut que Pellisson n'en put être le rédacteur. Je crois que c'est outrer la conséquence, quand même il ne seroit pas démontré que nul autre que cet écrivain n'a travaillé à cette rédaction des Mémoires historiques. Elle n'est sûrement point du président Rose qui, quoique homme d'esprit, n'a rien laissé qui puisse le faire croire capable d'écrire certains morceaux des Mémoires historiques.

qu'en projet. Dès l'an 1676, il le chargea de la distribution d'un fonds destiné à payer les conversions des Huguenots; trafic clandestin qui, dans la suite, devint le prétexte des violences les plus odieuses (1). Admettons donc que ce fut en 1670 que Pellisson prit part au travail secret des Mémoires de Louis XIV, et commença la rédaction des morceaux que le Roi en avoit composés dans le cours des années antérieures.

A la tête de nos manuscrits, nous trouvons encore une notice qui montre que ce travail n'étoit pas le seul qu'il suivît sous les yeux du Roi. On y décrit plusieurs cahiers, contenant, entre autres, les 4e, 5e, et 6e Livres de son Histoire de Louis XIV, ouvrage qui est resté incomplet, et qui n'a été publié que soixante ans après sa mort (2). Il ménageoit dès-lors à la vanité du Roi le

(1) *Voyez* dans le sixième tome de cette collection la pièce historique et la notice concernant les protestans.

(2) *Histoire de Louis XIV, depuis la mort du cardinal de Mazarin, en 1661, jusqu'à la paix de Nimègue;* Paris, *in*-12, 3 vol., chez Rollin, 1749. L'éditeur fut l'abbé le Mascrier.

plaisir de s'occuper de son propre panégyrique. Mais ce qu'il faut remarquer ici, c'est qu'en comparant cette Histoire avec les Mémoires, on reconnoît dans la première beaucoup de matériaux déjà mis en œuvre dans ceux-ci. Par une sorte de plagiat très-flatteur, il s'approprie des phrases de Louis XIV, ce qu'il n'a pu faire sans son agrément. D'où l'on pourroit induire que, lorsqu'en 1672 ce Prince attachoit à sa personne comme historien, le rédacteur même de ses Mémoires, c'étoit pour s'épargner désormais la tâche de cette rédaction, qu'il voyoit que la guerre alloit interrompre ; ce qui expliqueroit encore pourquoi les Mémoires ne furent point continués, et pourquoi la seconde partie même resta imparfaite. Quoi qu'il en soit, il résulte de tous ces faits, que ce qui nous en est parvenu fut terminé pendant les années 1670 et 1671.

Après tant d'éclaircissemens, objectera-t-on que, pour être écrits de la main de Pellisson, il n'est pas démontré que ces Mémoires sont l'ouvrage de Louis XIV ? les réponses ne nous manqueront pas. D'abord

la note signée de M. Sallier, montre qu'ils se trouvoient parmi les papiers du Roi remis par lui au duc de Noailles; et sans doute il ne gardoit pas ainsi l'ouvrage d'un autre. Chacun d'ailleurs, comme ce même bibliothécaire, en étudiant le style de ces Mémoires, peut y reconnoître des passages qui caractérisent trop bien Louis XIV pour sortir d'une plume étrangère. Quoiqu'en quelques endroits le tour de la phrase soit plus académique qu'il n'appartient à un roi peu lettré, il y a aussi des périodes où les expressions comme les idées sont analogues à ce qu'on connoît pour être de lui indubitablement. Des faits nouveaux et secrets, soit politiques, soit historiques que révèlent ces Mémoires, ne peuvent avoir été fournis que par lui. De plus, qu'on examine les nombreuses minutes qui nous restent, principalement pour la seconde partie des Mémoires, on y prendra l'idée la plus précise de la manière dont ils furent composés et revisés. En tel endroit, le rédacteur a travaillé sur des notes sommaires, telles qu'on en trouvera à la suite des Mémoires, ou

telles que les indications par lesquelles on a rempli la lacune des trois années de 1663 à 1666. D'autres passages paroissent, à l'écriture trop hâtée et peu lisible, avoir été écrits sous la dictée. Certaines variantes tiennent visiblement au sentiment personnel du Roi; certains fragmens élagués des transcriptions, semblent l'avoir été par des motifs pareils. Les notes de Pellisson même montrent souvent, ce qu'il mit du sien dans l'ouvrage de Louis. La multitude des minutes témoigne au premier coup-d'œil combien la rédaction fut débattue et soignée; encore la plus grande partie des brouillons avoit-elle été brûlée, comme le prouve une note de Pellisson qu'on lit dans un des porte-feuilles. Il est certain qu'un seul auteur ne se fût pas repris à tant de fois sur les mêmes articles : la plume du Roi se montre autant que celle de l'académicien, et celui-ci, interprète par-tout de la pensée du Prince, ne fut en beaucoup d'endroits que le simple copiste de ses écrits. Enfin, ce qui doit lever tous les doutes des corrections de la propre main de Louis XIV qui se trouvent

sur la minute des Mémoires pour l'année 1667 (1), attestent que tout ce qui les précède et tout ce qui les suit, fut adopté par lui, qu'il avouoit également, comme père, comme monarque et comme auteur, le fonds et la forme, les faits, les pensées et le style.

L'authenticité de tous les manuscrits qui nous ont servi, est donc incontestable ; et quant aux *Mémoires historiques et politiques*, ou *Instructions pour le Dauphin*, ils sont démontrés originaux. Il nous reste à faire connoître, quelles parties de ces ouvrages avoient été publiées avant la première annonce qui fut faite de notre édition en l'an treize, vers la fin de 1805.

1°. Voltaire est le premier qui, dans son histoire du *Siècle de Louis XIV*, inséra quelques écrits de ce monarque qu'il tenoit

(1) *Voyez* tome II, pages 268 et 269. MM. les conservateurs de la Bibliothèque nationale ont reconnu ainsi ces corrections au nombre de trois, comme étant de la main du Roi. Le public d'ailleurs peut les chercher et les vérifier dans les portefeuilles *in-folio* que nous avons décrits, sous les cottes 13 et 14.

du maréchal de Noailles : savoir, le fragment intitulé *Réflexions sur le métier de roi*, et les *Instructions remises à Philippe V*, lorsqu'il partit pour aller se mettre en possession du trône d'Espagne. Il a pourtant omis certains articles de celles-ci, qui peut-être lui ont paru plus minutieux qu'il ne convenoit à cette grandeur, dont il prétendit que son héros restât décoré dans l'histoire, comme il s'en étoit revêtu durant toute sa vie.

2°. Dans les *Mémoires du maréchal de Noailles* que nous avons cités, M. Millot a inséré le *projet de harangue* et quelques-unes de ces *notes sommaires* dont on a vu plus haut la notice, et qui font partie des écrits olographes.

3°. Enfin le commencement de la première partie des *Mémoires historiques et politiques* a aussi été publié, dans un petit volume *in*-12, qui parut en 1767 sous ce titre : *Recueil d'opuscules littéraires tirés d'un cabinet d'Orléans et publiés par un anonyme.* Amsterdam, *chez Van Harrevelt.* Le morceau qui s'y trouve et qu'on a inti-

tulé : *Discours de Louis XIV à monseigneur le Dauphin*, ne contient que le livre premier et la première section du second livre, c'est-à-dire ce qui se trouve dans le carton *in*-4°. de la Bibliothèque Impériale; encore en a-t-on supprimé plusieurs pages. Mais ces omissions sont le moindre défaut de cette édition. On en jugera par ce passage du livre de M. de Rhulières que nous avons déjà cité. « En imprimant (dit-il) ses *Mé-*
» *moires* (de Louis XIV), on a indignement
» falsifié les différens passages où il parle
» des Protestans. On a retranché tout ce qui
» inculpe le clergé catholique, tout ce qui
» tend à justifier les novateurs. On y a
» substitué des choses toutes différentes, et
» qui doivent faire présumer faussement,
» que le Prince méditoit les sévérités que
» dans la suite on exerça sous son nom ».
On pourra voir ces passages altérés, rapportés en note à l'endroit des Mémoires dont il s'agit (*voyez* p. 85 et 86 du tome I); d'ailleurs outre les changemens qu'on y avoit glissés par une sorte de fraude pieuse, on en a fait d'aussi mal entendus dans la diction

même. En séparant les membres de certaines périodes, en coupant les phrases, en supprimant des liaisons utiles, on a ôté le goût de style propre au temps, et la gravité propre au genre. L'écrit perd de son autorité et même de sa noble élégance. Cependant l'éditeur furtif des *Opuscules littéraires* étoit l'abbé d'Olivet, qu'on peut apprécier par ce trait comme par plusieurs autres (1). Enfin on a réimprimé le même morceau en 1789 dans les *Tablettes d'un curieux : (Bruxelles, 2 vol. in-12)*; et sans égard pour la réclamation de Rhulières, on a copié dans cette édition tous les vices de l'autre. Ainsi même à l'égard du fragment dont il s'agit, notre édition, seule correcte et seule complète, peut passer pour la première.

4°. Quant à l'édition qui a paru au com-

(1) On verra dans les Mémoires publiés par M. de Paulmi, sous le nom de son père, le comte d'Argenson, et sous le titre d'*Essais dans le goût de Montaigne*, par quelle infidélité d'Olivet fit faire ainsi en Hollande, une édition subreptice et morcelée des Mémoires de l'abbé de Choisi.

mencement de cette année, sous le titre de *Mémoires de Louis XIV écrits par lui-même* (1), il seroit facile de faire connoître en détail combien elle est incomplète et même défectueuse. Mais le lecteur portera bien sans nous ce jugement, pour peu qu'il la compare avec la nôtre. Aucun soin n'a été négligé dans la révision des copies; et nous sommes sûrs de donner le texte dans toute sa pureté.

Cependant la fidélité n'eût pas suffi; il falloit d'autres soins pour faciliter l'intelligence de cette lecture et ajouter à son intérêt. Louis XIV ne prétendit pas composer une histoire, il traite les matières sans les classer; il passe de l'une à l'autre sans chercher à les lier. Souvent même dans les minutes, nous avons trouvé que des parties d'un même article étoient séparées mal-à-propos, tandis qu'en d'autres endroits des objets très-différens se lisoient de suite et confondus dans le même paragraphe. Non-seulement on a soigneusement adapté aux

(1) Paris, Garnery, libraire, 1806.

sujets la ponctuation et la division par *alinéa;* mais de plus, on a distingué chaque article par des titres indicatifs qui reposent l'attention, dirigent l'esprit, et donnent la facilité de revenir sur ce qu'on a déjà vu; avantage qui sera bien senti par ceux qui lisent avec étude et avec fruit. De plus, comme l'ordre des temps n'est pas même suivi dans ces Mémoires, et que les dates y sont souvent omises, il a semblé utile d'offrir en note celles des faits les plus importans. Lorsque pour la parfaite connoissance des événemens allégués dans les Mémoires, d'autres faits ont paru nécessaires, on a donné ces éclaircissemens avec plus ou moins d'étendue. Les personnages que le Roi ne fait que nommer, ont été désignés en détail ou caractérisés par des anecdotes. L'intention constante de suppléer au texte plutôt que d'y ajouter, a présidé à ce travail.

Mais quelle qu'en fût l'importance et la difficulté, celui qu'ont exigé les *Mémoires militaires de Louis XIV* étoit plus nécessaire encore et plus difficile. Si on les eût imprimés tels que les donnent les manus-

crits originaux, non-seulement ils seroient sans intérêt pour le lecteur; mais on n'en pourroit tirer aucun résultat, on ne pourroit même, en beaucoup d'endroits, les comprendre. Louis XIV y a laissé des lacunes considérables; il les écrivit, suivant sa coutume, sur des petits carrés de papier détachés, qu'il a rarement distingués par leurs dates. Le maréchal de Noailles, qui n'avoit point fait les premières campagnes du Roi, et qui paroît les avoir peu étudiées, n'a pas bien rangé, même quant à la chronologie, toutes ces feuilles volantes. Les narrations, les ordres, réglemens et autres documens militaires sont mêlés ensemble sans nulle transition. Le rapport que ces écrits peuvent avoir avec les opérations des différentes années et avec le plan général de la campagne, s'y laisse à peine entrevoir. Tant de vides, tant de confusion ne faisoient de ce recueil qu'un amas fastidieux et insignifiant, tandis que, au contraire, mis dans un bon ordre et enrichi de tous les éclaircissemens ou supplémens qu'il exige, il devient un monument aussi curieux qu'ins-

tructif pour les amateurs de l'histoire, et même pour ceux qui, cultivant l'art militaire, feront toujours leur première étude des campagnes de Turenne, de Condé et de Luxembourg. M. le général Grimoard, connu par des ouvrages distingués en ce genre (1), est, comme on l'a vu plus haut, celui auquel on doit ce travail. La lettre qu'il a adressée à l'éditeur des Œuvres de Louis XIV, et qui servira de préface aux *Mémoires militaires*, fait connoître l'étendue et l'utilité des soins qu'il y a consacrés, ainsi que les motifs du grand développement qu'il a donné à ses recherches, en les portant sur toutes les campagnes de guerre où Louis XIV a marché en personne, soit qu'elles aient précédé, soit qu'elles aient suivi celles qui font l'objet de ses Mémoires.

A l'égard de l'authenticité des *Mémoires militaires*, ce que nous en avons dit plus

(1) *Essai théorique et pratique sur les batailles, in-4°. Histoire des quatre dernières campagnes de Turenne, in-folio*, publiée sous le nom du géographe Beaurain en 1782; divers autres ouvrages militaires et politiques.

haut suffit. Que pourroit-on en effet ajouter à ce seul fait, que les manuscrits sont olographes? Cependant il n'est pas inutile de faire connoître à quelle date ils paroissent avoir été rédigés. Un vaudeville satirique du temps, nous fournit quelque lumière sur ce point; c'est le *Noel de la Cour*, attribué au *marquis de Termes* : on y lit ce couplet. Il s'agit du Roi sous le nom du *grand Alcandre*. Les deux premiers vers, trop libres, sont omis. Voici la suite qui se rapporte aux fréquentes visites que le Roi faisoit à madame de Maintenon, et aux longs tête-à-tête qu'il avoit avec elle, assiduités que les courtisans ne savoient comment expliquer. On doit se souvenir que dans ces Noels les quatre premiers vers du couplet contiennent la demande du *messager*, et les autres font la réponse.

. . . .
Est-ce qu'il sacrifie
A l'autel de Scarron ?
— Si nous voulons l'en croire,
Il est pris par l'esprit;
Il y fait son histoire.....

On voit que le Roi *disoit lui-même* à

cette époque, c'est-à-dire en 1678, qu'il travailloit à des Mémoires chez madame de Maintenon. Or, ceux-ci ne pouvoient être que les *Mémoires militaires*. On remarquera de plus que le morceau précieux qui a pour titre : *Réflexions sur le métier de Roi*, ne pouvant avoir été écrit au plutôt qu'en 1679, a dû être composé dans ces mêmes tête-à-tête. Ceux qui prétendroient que Louis XIV avoit besoin d'aide pour atteindre le degré d'élégance et de correction qu'offrent ces écrits, en feront honneur à madame de Maintenon, qui assurément étoit bien digne de remplacer Pellisson dans ce travail de confiance.

Venons aux Lettres de Louis XIV, formant la troisième partie de la collection de ses Œuvres. Annoncer un *choix*, qualifier ces Lettres de *particulières*, c'est faire assez entendre qu'il ne s'agit pas de toute missive qui porte son nom. Le train des affaires et le genre de personnes avec lesquelles traite le chef d'un Gouvernement, veulent qu'il emprunte souvent des plumes étrangères. L'empereur Frédéric II étoit sans

doute un prince et même un homme plein de talens et de lumières. Cependant les éloquentes Epîtres qui lui furent attribuées étoient l'ouvrage de son chancelier, le savant et malheureux Pierre des Vignes. On peut être capable de tout et ne pas tout faire; même ce qui est écrit en entier de la main des princes peut n'être pas d'eux; et il n'est pas rare qu'un Roi soit le copiste de personnages très-inférieurs. Quoiqu'aucun n'ait écrit lui-même plus que n'a fait Louis XIV, dont le défaut étoit d'aimer trop les détails, il souscrivit souvent la besogne des ministres, comme les ministres celle des commis. Loin donc de compiler sans discernement ses diverses correspondances, on en a fait le triage le plus scrupuleux. La règle qu'on a suivie pour un choix si délicat, a été que ces Lettres, ou fussent intéressantes par leur sujet même, ou du moins portassent quelqu'un de ces traits, qui tenant au sentiment personnel ou aux habitudes de l'individu, dénotent son caractère et son tour d'esprit, sont enfin des signes certains qu'un tel écrit est

original. Les autres ouvrages de Louis XIV, excellent modèle de comparaison, ont servi comme de pierre de touche pour éprouver ses Lettres, soit quant au style, soit quant aux idées. Nous avons eu surtout devant les yeux cette phrase remarquable des *Mémoires politiques :* « Que si » on remarque presque toujours quelque » différence, entre les Lettres que nous nous » donnons la peine d'écrire nous-mêmes » et celles que nos secrétaires les plus ha- » biles écrivent pour nous, découvrant en » ces dernières je ne sais quoi de moins » naturel, et l'inquiétude d'une plume » qui craint d'en faire trop ou trop peu...... ».

Il seroit trop long d'indiquer en détail les sources où nous avons puisé les Lettres de Louis XIV réunies dans cette collection. Voici les principales :

1°. Le recueil manuscrit en sept volumes *in*-4°. du président Rose, secrétaire du cabinet de ce Monarque, depuis le 9 mars 1661, jusqu'en décembre 1678. En 1755, M. Morelli publia en deux petits volumes *in*-12 devenus rares, un certain nombre

de Lettres puisées dans ce recueil; mais il faut croire qu'il n'en eut qu'une copie incomplète et défectueuse. Outre qu'il admet beaucoup de Lettres insignifiantes et que nous avons rejetées, la plupart de celles qu'il rapporte sont tronquées ou présentent de fausses dates; et les notes qu'il y joint sont souvent inexactes.

2°. Les collections de M. de Grimoard où l'on pourroit trouver encore plusieurs volumes de ces Lettres, et enfin différens dépôts publics, bibliothèques et autres. On a fait dans toutes ces sources, suivant l'esprit ci-dessus indiqué, un choix sévère. On a voulu que les Lettres fussent ou caractéristiques, ou historiques, ou anecdotiques, quant à Louis XIV ou quant aux personnes qui ont marqué sous son règne. Si pourtant il s'en trouve dont l'objet paroisse petit et peu curieux, on doit moins s'en prendre à nous qu'à quelques littérateurs et gens du monde, dont l'opinion mérite d'être considérée, et qui nous ont représenté que l'inconvénient de laisser dans une telle collection quelques pages d'un mé-

diocre intérêt, étoit moindre que celui de trop restreindre notre triage parmi ces matériaux abondans, jusqu'ici intacts et ignorés.

3°. Quoique le recueil imprimé des *Négociations du comte d'Estrades* nous offrît beaucoup de Lettres de Louis XIV, on n'en trouvera ici qu'un très-petit nombre appartenant aux premières années du gouvernement de Louis XIV; celles des années suivantes nous ont paru moins originales et sentant davantage la plume ministérielle. Lorsqu'on a puisé dans les autres recueils imprimés, on a eu soin de n'admettre que des Lettres authentiques, ou qui puissent être jugées telles.

4°. La correspondance de Louis XIV avec Philippe V, roi d'Espagne, son petit-fils, a été complétée autant qu'il est possible, soit d'après des manuscrits, soit d'après des livres imprimés.

5°. A l'exception des Lettres relatives aux campagnes de Louis XIV, qu'on a dû classer dans les Mémoires militaires, toutes celles qui portent le titre de *Lettres particulières*, sont rangées suivant l'ordre des

temps. On eût voulu en former une série non interrompue pour tout ce règne; mais il est des époques sur lesquelles on n'a rien pu se procurer. On trouvera donc très-peu de choses sur 1659, et rien sur 1660. Mazarin vivoit encore, le Roi n'écrivoit guère que pour signer. De 1661 à 1678, la suite est entière. L'année 1679 offre une lacune. Nous avons pour 1680 une pièce, rien de 1681, une de 1682, et rien encore jusqu'à 1687 exclusivement. Il en est de même des années 1692, 1697, 1698, 1699, 1707, 1712 et 1713.

La quatrième partie consiste dans les *Opuscules littéraires*. On en sait assez par le plan de cette collection pour ne pas se méprendre sur le sens de ce titre; et l'on s'attend bien à trouver cette partie aussi peu considérable qu'elle l'est en effet. De toutes les vanités, celles dont Louis XIV parut toujours le plus éloigné, est sans doute la prétention au bel-esprit. Tout le monde sait le tour qu'il joua au maréchal de Grammont en lui montrant, comme l'ouvrage d'un autre, des vers de sa façon, que

celui-ci se repentit bien ensuite d'avoir trouvé mauvais. Cette aventure, que madame de Sévigné appelle *la plus cruelle petite chose qu'on puisse faire à un vieux courtisan*, montre que Louis se regardoit comme un assez mauvais poète, et certainement nous ne pensons point à lui donner le ridicule dont il s'étoit si bien préservé. Mais voulant rassembler ses écrits, devions-nous négliger les amusemens de son imagination, quand Voltaire même en accueillit quelques-uns dans son histoire? Par la même raison, on a inséré ici un ouvrage qui fut imprimé sous son nom dans sa première jeunesse, la *traduction* du livre des Commentaires de César qui contient la guerre des Suisses. Nous avons à contenter des lecteurs de divers goûts; tous ne repoussent pas les petites choses; et dans un recueil pareil il ne falloit pas tout-à-fait refuser l'entrée à celles qui sont de pure curiosité.

La cinquième et dernière partie n'est proprement qu'un appendix; mais si elle contient un grand nombre de pièces iné-

dites aussi curieuses qu'authentiques ; si celles même qu'on réimprime ne se trouvent que dans des collections volumineuses, rares ou d'un grand prix, ou en langue étrangère; si ces additions très-variées jettent un grand jour sur des points essentiels de l'histoire, ou révèlent des anecdotes intéressantes; si elles se rapportent toutes et servent de preuves ou d'éclaircissemens aux Mémoires ou aux Lettres de Louis XIV, ou aux Considérations sur ce Prince qui sont de l'éditeur ; si elles sont accompagnées de notes instructives ou de développemens historiques sur les événemens ou sur les personnages qu'elles concernent, nous nous flattons qu'on ne leur enviera point la place qu'elles ont prise dans cette collection; qu'on ne nous soupçonnera point du misérable projet de multiplier les volumes, et qu'au contraire le public instruit nous saura gré du soin que nous avons pris de les produire, et d'en faciliter l'intelligence ou les applications.

Il reste à parler du titre d'ŒUVRES DE LOUIS XIV donné à cette collection ; et

d'abord, quel autre pouvoit convenir aux morceaux qui y sont rassemblés? On n'y voit pas seulement des fragmens dictés par l'intérêt ou l'affaire du moment, des notes journalières jetées sur le papier pour son propre usage, ou des lettres tenant aux circonstances de sa vie publique ou privée, ou bien de simples jeux de l'esprit. Dans plusieurs écrits, et ce sont les plus étendus, on reconnoît des ouvrages faits à loisir et avec tous les soins d'une mûre réflexion ; enfin de véritables monumens que leur illustre auteur, bien qu'il ne les destinât point à la postérité, s'étudia néanmoins à rendre dignes de ses regards; et d'ailleurs ne suffit-il pas que les écrits de Louis XIV soient de divers genres, pour que leur collection porte un titre général? Celui de *Mémoires* ne convenoit pas, puisqu'elle donne autre chose que des mémoires. *Ouvrages* ou *écrits* ne sont point des titres usités. *Œuvres* étoit le vrai titre et le mot propre.

Cependant, certains censeurs veulent y voir une irrévérence envers la majesté royale. Quelque grave que soit ce reproche,

ce n'est pas sans effort qu'on y répond sérieusement.

Le mot *Œuvres* et le mot *Roi* ne passeront jamais pour incompatibles que chez ceux qui penseroient que, sous prétexte de je ne sais quelle inspiration surnaturelle, les Rois n'ont besoin de rien apprendre ni de s'occuper de rien. Croiroit-on ainsi les assimiler à Dieu même ? Ce seroit au dieu d'Epicure et non au véritable. Louis XIV, eût désavoué ce sentiment, lui qui exprime si bien son estime et sa passion pour le travail; lui qui réellement s'est servi de ce mot *métier de Roi*, l'a écrit de sa main, et a fait en cela preuve de bon style autant que de bon sens. Si on ne nie point que ses Mémoires aient été très-bien travaillés par lui, qu'il soit permis de les appeler ses ouvrages ou ses *œuvres*, car ces mots sont synonymes, et s'ils diffèrent, c'est seulement que le dernier, comme générique, est plus noble que l'autre.

Louis XIII savoit faire assez adroitement de petites peintures; Louis XV tournoit fort bien. Ce seroit sans doute une indécence

d'appeler leurs *œuvres* de tels échantillons de leur industrie. Mais donner ce nom aux plus nobles productions des loisirs de Louis XIV, à des écrits qui l'honorent, c'est lui rendre plus de justice que si on ne citoit de lui que les actes de son formidable pouvoir.

Lorsqu'on vit sous une monarchie, on peut, par un sentiment louable, attacher un grand respect à l'idée de monarque; mais cette vénération est d'autant plus efficace qu'elle est raisonnée. Si on la fait dégénérer en superstition, on s'expose à de grands inconvéniens, dont le moindre est de hasarder une critique déplacée.

CONSIDÉRATIONS
NOUVELLES
SUR LOUIS XIV.

SOMMAIRE

DES

CONSIDÉRATIONS SUR LOUIS XIV.

CONSIDÉRATIONS
NOUVELLES
SUR LOUIS XIV.

I.

La forme de Gouvernement la plus générale dans l'Europe moderne ayant été la monarchie absolue, les historiens devoient naturellement s'étendre sur tout ce qui concerne les monarques, maîtres des personnes et des choses ; et comme ce qui a été, est et sera encore, comme de plus en plus la souveraineté s'éloigne de sa base primitive, et que l'esprit aristocratique même s'éteint dans les corps politiques, il est certain que la connoissance d'une espèce d'hommes de laquelle dépendra désormais notre sort et celui de nos descendans, n'est pas seulement l'objet d'une vaine curiosité, mais qu'elle sert de fondement à la science expérimentale de l'histoire, et à l'utilité pratique qu'on en peut recueillir.

Ainsi, le reproche que des sages ont fait aux historiens de ne parler que des princes

dans leurs annales, demande quelque explication. Car, puisque les princes ont tant fait, et les nations si peu, qu'y a-t-il de mal avisé à ne pas donner à celles-ci dans le tableau des empires, une place plus grande que celle qui leur fut marquée, soit par leur génie, soit par leur destinée? Au fond, le vrai tort de ces auteurs, c'est que leurs livres ne nous instruisent guère mieux sur le fait des Rois que le silence qu'ils gardent sur les peuples. En vain mettra-t-on ces noms augustes en tête de chaque événement, si rien ne particularise ceux qui les portèrent, si l'on ne nous fait point distinguer tel prince de tel autre, si quelque variées que soient les scènes, les principaux acteurs se ressemblent tous, au point que l'on croit voir toujours le même. Quiconque ne lit point sans réfléchir et ne se laisse pas imposer par une suite de phrases honorifiques, est bientôt fatigué de ne pouvoir se représenter nettement ces potentats dont on lui annonce l'histoire. Il ne sauroit discerner en quoi consista leur mérite réel. Que valoient-ils, ceux qui passoient pour tout faire? Quels moyens tenoient-ils de la nature ou de l'instruction? Quel fut leur génie, leur caractère? Je parle de ceux qui eurent quelque valeur; car pour les princes nuls, ce seroit

une étude stérile que d'évaluer leur nullité.

On voudroit savoir, et une critique judicieuse y parvient souvent, à quel point les motifs d'intérêt général qui passent pour diriger toujours les gouvernemens, ont dans telle circonstance déterminé celui qui gouvernoit. Mais le prince a-t-il su de lui-même découvrir ces élémens de la résolution qu'il a prise? Lui en laisserons-nous le mérite ou le blâme? C'est un point plus difficile à éclaircir. La part qu'il a aux choses qu'il fait est problématique. Si le libre arbitre de l'homme est contesté, celui du monarque se présume à peine. Le premier résultat de l'histoire, c'est que les peuples sont les instrumens des princes; mais le second est, que les princes ne furent pas moins souvent les prête-noms de leurs ministres. Tout l'artifice du meilleur écrivain ne sauroit empêcher cette opinion de prévaloir, et même en plus d'un cas elle subsiste contre la vérité.

Pour sentir combien il seroit utile de résoudre ces difficultés, il suffit d'observer que deux raisons assez fortes tiennent tout le monde en défiance sur la réalité des talens de ces personnes illustres. La première dérive du privilége même qui fait leur puissance et leur éclat. L'idée d'un homme gouvernant

les autres par droit de naissance, et celle d'un prince gouvernant par lui-même, paraissent se combattre; et d'autant plus que les exemples sont communs de successeurs peu dignes de leurs devanciers. D'autre part, l'habileté des conseillers du prince nuit à l'opinion de la sienne propre. Si dévoué qu'il soit, un ministre aime aussi la domination; il a ses idées, et il veut qu'elles prévalent. Que toujours, et en tout objet, l'un pense comme l'autre, on ne peut guère le supposer. Au contraire, là où l'autorité ne repose point sur le fondement de l'ignorance générale, on conçoit que celui qui obéit soit par-là même enclin à contredire indirectement celui qui commande, et qu'il mette son étude à se servir du maître même qu'il sert. Voilà pourquoi en lisant les actes importans des règnes les plus fameux, nous nous surprenons à chercher qui les fit faire à ces mêmes Rois qu'on en a blâmés ou loués. Il en est d'eux comme de ces femmes auteurs, auxquelles le public dispute leurs ouvrages, sorte d'incrédulité souvent aussi injuste qu'elle est opiniâtre.

Si l'on se figure les monarchies comme de vastes machines dont les rouages nombreux sont mus par la force d'un ressort unique, d'une seule manivelle, la main qui la fait

agir paroît d'abord, mais la tête ou le cœur qui animent cette main n'appartiennent pas toujours au même corps. Quelquefois le mouvement part de plusieurs têtes; souvent plus d'une main donne l'impulsion. Certains rois ont été la tête et la main; d'autres ne furent que la manivelle. Pourquoi a-t-on si rarement marqué ces distinctions? ce n'est pas qu'elles soient impossibles. Sans les noter à chaque événement, on pourroit du moins les mettre à la portée du lecteur par une connoissance précise du caractère d'un Monarque, en sorte que dans les circonstances majeures, sa part d'action ne soit point douteuse. Ainsi se montreroit son véritable mérite, que souvent la postérité lui conteste à tort, comme pour le punir de cet éclat qu'il ne dut qu'aux prestiges de la politique et de la flatterie.

II.

Louis XIV et son histoire font sur-tout naître ces réflexions. Nul roi n'offre un exemple plus marquant, puisqu'aucun n'a régné plus long-temps, n'a rendu son autorité plus absolue, n'a plus prétendu gouverner lui seul, n'a mieux, en son temps, établi cette prétention contre laquelle tant de voix

ont depuis réclamé. En est-il aucun d'ailleurs sur qui on ait plus écrit? Alexandre et César n'ont point eu peut-être autant d'historiens. Mais peut-on dire qu'il ait été bien apprécié? On a beau s'étendre sur quelques événemens de son règne, ou rechercher les détails de sa vie privée; les hommes instruits savent que ses qualités naturelles ou acquises ne sont point encore jugées. Tous les genres de partialité ont égaré les appréciateurs. La flatterie avoit trop élevé Louis XIV; la satire le rabaissa trop. Les jésuites en faisoient un ange : il fut un fléau pour le janséniste. L'écrivain protestant n'oublie jamais les dragonades. Le philosophe lui reproche, outre l'intolérance religieuse, son orgueil despotique, son faste ruineux, son ambition, ses guerres et les barbaries exécutées en son nom. Mais, en général, quels auteurs se sont exercés sur ce règne? des abréviateurs ou des annalistes plus ou moins exacts, mais également dénués de l'esprit d'observation, également stériles en traits expressifs, en rapprochemens caractéristiques. Le mauvais sort que les hommes illustres de l'antiquité avoient subi du temps de Louis XIV, l'a poursuivi lui-même. On en fait aujourd'hui un héros de roman, espèce de travestissement le plus propre à défigurer

un personnage historique, s'il est vrai que les esprits du plus grand nombre appartiennent au premier occupant, et que, quand une fois les chimères en ont pris possession, la vérité ne sauroit s'y réintégrer qu'avec peine.

Le nom de Louis XIV, à la vérité, sert de titre à un chef-d'œuvre de notre langue, et si son histoire écrite par Racine a péri, le monument érigé par Voltaire subsiste à jamais. Mais on doit observer que le plan et le système historique de ce grand homme ne lui permirent pas de caractériser le Monarque avec la précision qu'on desireroit. C'est moins sa personne que son règne, et son règne même moins que son siècle, que Voltaire vouloit produire en exemple aux nations. Prenez garde que dans cette suite de peintures savantes, Louis n'est point la figure principale; l'art le place, pour ainsi dire, sur un plan reculé, et dans une sorte de lointain qui dissimule ses proportions véritables. On ne sauroit dire que son portrait soit flatté; mais l'auteur n'en produit que des traits habilement choisis. Quel est son but? de signaler dans ce grand siècle, la réunion des merveilles par lesquelles les lettres, les sciences et les arts adoucissent les mœurs en les polissant, et améliorent la

condition des hommes illustrant les nations: et ce but, il l'atteint par un ouvrage où brillent tous les trésors de la pensée et du style. Mais le prince étoit-il digne de son temps, et au niveau de tant d'hommes rares qui l'environnoient? Mais par quel genre de supériorité sut-il s'approprier leurs hauts faits et s'illuminer de leur gloire? c'est ce que Voltaire n'examine pas. Au contraire, l'espèce de fiction par laquelle se concentrèrent sur Louis XIV les rayons de tant de succès éclatans, il la respecte, il en profite même, lui qui pouvoit si bien dissiper ce prestige; car il étoit beau d'en dévoiler le secret si on l'ignoroit encore; et s'il transpiroit déjà, quelle raison de s'en taire, sur-tout pour celui dont la philosophie ne crut presque aucune vérité dangereuse, et qui désabusa les mortels de tant d'illusions?....

Mais cette juste et complète appréciation qui nous manque n'en est que plus difficile. Les matériaux qui doivent y servir veulent du choix; les meilleurs ne s'offrent point à la première vue. Ici ne sont d'aucun secours ni les gazettes où tout est réputé se faire *de par* le Roi, ni tant d'histoires qui ont copié les gazettes, ni même le fatras des actes publics, pièces officielles, édits de *certaine science,*

arrêts de *propre mouvement*, tous écrits pseudonymes aux yeux du vrai critique; ni le Roi, ni l'homme ne sont-là. Où chercher leurs véritables empreintes? Sera-ce dans cette immense bibliothèque d'éloges et de libelles qu'inspira Louis XIV? dans les manifestes de ses ennemis, dans les diatribes des réfugiés, ou bien dans les narrations laudatives des courtisans, et dans les prologues de Quinaut? comme si on pouvoit se croire en état de juger un procès, pour avoir entendu les avocats également habiles à poser la question à faux, en sens opposés! On se fixera encore moins à ces portraits qui, lors même qu'ils furent faits d'après nature, montrent mieux la passion de l'écrivain que la physionomie du héros; mais qui le plus souvent n'offrent, à force d'antithèses vagues et fausses, qu'un personnage imaginaire et paradoxal. Voltaire qui, dans l'*Histoire de Charles XII*, avoit accueilli ces ornemens plus oratoires qu'historiques, les a depuis dédaignés et condamnés.

Peut-être connoîtra-t-on mieux un monarque par les détails de sa vie privée, par ces particularités qui abondent sur Louis XIV, sur-tout depuis les Mémoires nouveaux que la fin du dernier siècle a vu paroître. Mais

sans compter que la vie publique d'un prince est toute autre que sa vie privée, il faudroit mettre ensemble ces traits divers ; sans quoi la vérité de chacun d'eux ne rendra pas moins confuse l'idée qu'ils donnent de l'objet entier. Les anecdotes en général sont défigurées par les préventions de ceux qui les transmettent, et comme la façon de les présenter en fait le sens, l'historien scrupuleux n'y cherche que des indices, et ne s'en fait point des preuves ; elles appartiennent sur-tout à la conversation, comme sujets inépuisables de dispute, d'équivoques et de commentaires ingénieux.

Quant aux paroles mémorables des princes, il faudroit que leur originalité fût certaine ; et de plus, elles ont tout l'inconvénient des anecdotes. Nombre de ces mots cités furent préparés. Un roi tel que Louis XIV, souvent joue un rôle appris, et fait ce qu'on pourroit appeler des impromptus à loisir. Telle chose ne fut dite que pour qu'on la répétât. Telle autre saillie a été faite à la main ou seulement mise en œuvre par quelque courtisan ou par une cabale intéressée. On a proféré une belle sentence pour donner le change sur les motifs d'une action moins belle. Il en est d'échappées à l'irréflexion, et dont il seroit ridicule de rien conclure. Si ce n'est la poli-

tique ou l'humeur, quelquefois l'imagination seule les inspire. De ces mots, enfin, qui manifestent une ame, il en sort peu de la bouche des Princes dressés à la réserve, et en qui tout comprime l'instinct des premiers mouvemens.

Telles ont été les causes de tant de jugemens faux et contradictoires portés sur Louis XIV; mais où puiser aujourd'hui les lumières qui ont manqué à deux siècles? Sur quels garans nous croirons-nous mieux instruits qu'eux? En rapportant tout ce qu'a produit ce règne de bon et de mauvais, qui en nommera les vrais auteurs? qui nous dira, le Prince a fait ceci; d'autres ont fait le reste?

III.

« On peut juger du caractère des hommes » par leurs entreprises. Mais pour connoître » à quel point un ministre a de l'esprit, il » faut ou l'entendre souvent parler, ou lire » ce qu'il a écrit (1) ». On en peut dire autant des rois que des hommes d'état. Mais qui est à portée de les juger sur leur conversation? Quels sont même ces rois qui conversent? des

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. 6.

Henri IV, des Frédéric et ceux qui les imitent. Le nombre est petit, et, il faut l'avouer, celui qui nous occupe n'en étoit point. Restent donc leurs écrits; un célèbre anglais a publié le catalogue raisonné des *auteurs royaux* de sa nation, et il en trouve jusqu'à dix (1). Leurs productions intéressent et piquent la curiosité. Ce n'est pas seulement comme sorties d'une tête consacrée; mais on se persuade et avec raison, qu'à la place d'où les Princes voient les choses humaines, le point d'optique change, et que s'ils ont, comme d'autres, tort ou raison, ce n'est pas toujours de la même manière: qu'enfin, quelque sujet qu'ils traitent, leurs jugemens les jugent, et leur style, bon ou mauvais, les doit caractériser.

Que sera-ce si la plume d'un Monarque s'est exercée sur son propre gouvernement, sur les premières années de sa vie publique, ordinairement les plus fécondes en résultats satisfaisans? Ce fut pour lui sans doute un travail agréable et non moins instructif. Du

---

(1) *A Catalogue of the royal and noble Authors of England, with list of their works. 2 vol the second edition corrected and enlarged.* Ce livre singulier et rare est d'Horace Walpole.

milieu de sa carrière retourner sur sa trace, mesurer l'espace parcouru et les obstacles surmontés, se confirmer par des preuves de fait la bonne opinion qu'on a de soi-même, cette sorte de plaisir n'a rien que de noble et de raisonnable; et des voluptés plus dangereuses prendroient moins d'empire sur les maîtres du monde, si ces jouissances solitaires d'un généreux amour-propre leur devenoient habituelles. L'orgueil d'un prince n'est pas le pire de ses flatteurs. Au contraire, la louange qu'il se donne en secret, en l'encourageant, sert d'antidote contre l'encens de la cour qui l'énerve et le corrompt. Qui médite ce qu'il a fait de bon, rencontre aussi l'utile souvenir de quelques fautes; à force de s'examiner, on finit par se connoître : on trouve en soi des exemples à éviter comme à suivre; et l'on se fait des leçons d'un poids supérieur à tout. Mais sur-tout, et c'est ce qui nous importe, dans un tel écrit l'auteur laissera percer toutes les vérités. L'évidence résultera de ses récits confrontés avec les faits; et son caractère, l'idée dominante de sa conduite sera révélée, ainsi que la limite de sa capacité, le fort et le foible de son esprit. C'est plus que voir son image, c'est l'entendre lui-même.

Voilà ce qu'on doit trouver dans les *Mémoires de Louis XIV*. On ne les comparera point aux *Commentaires de César*, qui ne sont que le récit des guerres d'un grand capitaine, où l'on entrevoit à peine ses motifs. Auguste en avoit composés qui, à juger par quelques mots de Plutarque, pouvoient ressembler à ceux de Louis. Mais l'antiquité n'a point fourni cet exemple; ce n'est pas même de nos rois que leur successeur le reçut. Ces princes s'étoient reposés sur quelques moines du soin de nous transmettre la narration décharnée des faits de leur règne. Un confesseur de Louis IX a écrit sa vie; mais il représente son oratoire plus que son cabinet. Les pénitences et les flagellations dont il le loue, ont pu en faire un bienheureux; mais nous voudrions savoir ce qui en fit un roi puissant et un habile politique. Louis XII et Charles IX ont écrit des Traités sur la chasse. Mais ce n'est pas là qu'on reconnoîtra le cœur bienfaisant du premier, non plus que la férocité de l'autre. Quelques lettres de Louis XI portent l'empreinte de son génie méchant. Les billets familiers de Henri IV peignent l'homme et rarement le souverain. Mais qu'eût-il dit dans ses Mémoires qui ne soit dans ceux de Sulli? Heureux prince, le seul peut-être qui fut

jamais aimé, parce qu'il aima lui-même! Dans son fidèle Sulli résidoit sa conscience, et lorsqu'il vouloit se rendre compte de ses pensées, l'entretien d'un tel ami le servoit mieux que lui-même. Louis XIV n'imita personne en écrivant ses Mémoires.

Si l'on cherchoit d'où l'idée lui en vint, je dirai que peut-être il la dut au testament politique du cardinal de Richelieu, comme celui-ci avoit pris la sienne des Mémoires de Sulli : il y a beaucoup de raisons de croire que le Roi connoissoit cet ouvrage (1). Il vantoit souvent ce célèbre ministre, et savoit qu'il tenoit de lui toute la grandeur, dont il ne devoit à son père Louis XIII que le seul titre. Il se peut aussi qu'en cela il suivit l'espèce de mode qui régnoit. Si l'on en croit l'ingénieux Swift, c'est en France que se

(1) Le cardinal de Richelieu avoit remis une copie manuscrite de son testament au roi Louis XIII, et comme cette copie n'est aucune de celles qu'on connoît, comme elle ne s'est jamais retrouvée, on peut croire qu'elle étoit restée dans le cabinet du Roi, et qu'ainsi Louis XIV la posséda. De plus, c'est en 1662 que le secrétaire particulier du cardinal, l'abbé des Roches, avoit fait don à la Sorbonne de la copie authentique qui lui appartenoit, et sans doute on en avoit informé le Roi. L'abbé de Bourzeis d'ailleurs, qui paroît avoir eu quelque part à la rédaction du *Testament politique*, étoit employé par

trouvèrent les premiers hommes publics qui se soient plu à raconter les circonstances des grandes affaires, dont ils avoient été les mobiles. Ainsi ont fait les ministres Lionne, Brienne, Pompone et Torci, sans parler des chefs de cabale pendant les troubles. Quant aux rois, Louis XIV fut le premier ; car ce ne fut qu'après lui qu'écrivit son contemporain Jacques II, le dernier des rois de la maison de Stuart, qui trouva, contre le sentiment de Henri IV, qu'une messe valoit mieux qu'un royaume, et qui fut plus habile à écrire ses actions qu'à en faire qui méritassent d'être écrites. D'autres princes ont fait comme Louis XIV ; le grand Frédéric voulut être son propre historien, comme il l'avoit été de son pays et de ses ancêtres. Mais cette histoire ne ressemble guère aux Mémoires de Louis XIV.

Louis XIV, comme on le voit dans les Mémoires historiques. Enfin, j'observe que la méthode de jeter d'abord sur le papier les notes ou sommaires indicatifs des articles à traiter dans ses Mémoires, qui étoit celle de ce Prince, avoit aussi été employée par le cardinal de Richelieu. Ainsi quoique le Testament politique n'ait été imprimé pour la première fois qu'en 1688, on ne peut guère douter que Louis XIV ne l'ait connu longtemps auparavant. *Voyez* les éclaircissemens qui se trouvent dans l'édition du *Testament politique* de Richelieu de l'année 1764.

Celui-ci écrivoit pour lui-même ou pour son fils; Frédéric s'adresse à la postérité comme pour prévenir ses jugemens. A l'exemple de César, il expose ses actions plus que ses pensées. Les explications qu'il donne des événemens ne sont pas toujours les véritables ni les seules. Fondateur d'un empire, il aimoit mieux en développer les progrès, qu'en laisser sonder les fondemens. En décrivant le passé, il devoit ménager l'avenir, et la candeur du philosophe n'étoit pas permise à ce grand politique.

Mais quoique les Mémoires de ces princes diffèrent autant que leur talent et leur caractère, ceux de Louis XIV ont l'avantage de mieux représenter leur auteur : ils ne s'étendent que sur quelques années de plus d'un demi-siècle; mais ces années étoient les premières de son règne; et comme ce règne est remarquable par la continuité de vues, ainsi que ce roi par la constance de ses résolutions, il se trouve que la peinture de ses premiers pas laisse, comme en perspective, découvrir l'espace entier de sa longue carrière.

L'examen qu'on va lire, tracé sur ce même plan, ne sort du cadre étroit de ses Mémoires qu'à l'aide de ses divers écrits, ou pour éclairer les uns et les autres par les faits que donne

l'histoire. C'est en rapprochant Louis XIV de lui-même qu'on pourroit l'apprécier. Ses progrès ont eu des époques, et ses passions des vicissitudes qu'il faudroit marquer. Après les premières jouissances du pouvoir, l'ambition de la renommée remplit son cœur; puis la fureur de dominer. Ensuite les succès l'enivrèrent, jusqu'à ce que les contrariétés de la fortune, l'âge et la dévotion contristèrent ses jours. Je ne prétends ni embrasser tous ces temps, ni parcourir tous ces degrés; on ne trouvera ici ni l'ordre ni l'ensemble d'une histoire de Louis XIV, sujet vaste et encore neuf, que j'essaierai peut-être, si des plumes meilleures ne s'en emparent. Mais je réunis des notions nouvelles sur le caractère et sur les talens politiques de ce prince. Je cherche ce qu'il a fait par lui-même, ce qui lui fut suggéré, comment il partagea sa confiance ou la concentra en certains temps, et quels mobiles secrets ou connus agirent sur lui. Ne considérant les événemens que dans leurs rapports avec ces points divers, et les dernières périodes du règne que dans leur connexion avec les premières, j'ai resserré ma matière pour la scruter avec plus d'exactitude.

IV.

Louis xiv, né le 5 septembre 1638, monta sur le trône le 14 mai 1643. La loi célèbre de Charles v n'eut pour lui d'autre effet qu'une cérémonie stérile; et quoiqu'il eût déclaré sa majorité le 7 septembre 1651, il n'en continua pas moins d'agir en mineur pendant près de dix ans. La reine-mère, Anne d'Autriche, gouverna, comme pendant sa régence, aux formes près. Lorsqu'elle donnoit elle-même l'ordre de saisir le cardinal de Retz *mort ou vif*, il y avoit plus d'un an que son fils étoit majeur : il signa; mais elle avoit décidé par le conseil de le Tellier, qui représentoit Mazarin alors absent (1). Le cardinal revint pour la seconde fois, et la royauté toute entière retomba dans ses seules mains. Louis xiv fut sacré, mais n'en fut pas plus émancipé. Turenne bat les Espagnols commandés par le grand Condé : il sauve Arras; mais Mazarin affectant de dédaigner cette victoire, le Roi, et même Anne d'Autriche, osent à peine en témoigner quelque joie (2).

---

(1) *Mémoires de Montpensier*, tome III.

(2) *Mémoires du comte de Grammont*, tome I.

Louis, à seize ans, à l'âge où son grand-père ensanglantoit la plaine de Jarnac et réparoit la défaite de son parti à Montcontour, obtient enfin la permission de faire une première campagne. Il commande au siége de Stenai; mais on s'inquiète de le voir trop mêlé parmi les troupes, trop assidu dans la tranchée; on affecte des craintes pour sa personne; on le soustrait aux regards publics et à la gloire: Mazarin l'emmène, et il revient docilement. On a cité son apparition en bottes et le fouet à la main, au milieu des chambres qui commençoient à délibérer contre la cour, et les paroles menaçantes qu'il y proféra. Mais qui l'avoit envoyé au parlement? celui-là même qui peu de temps auparavant lui faisoit quitter l'armée. Aussi n'est-ce pas la démarche qu'on remarque dans les Mémoires du temps, comme si elle eût été spontanée; mais seulement on s'étonnoit de l'air dont il la fit et de l'accent de sa voix, l'un et l'autre étant opposés à la mollesse de sa conduite. Les années s'écouloient; Louis ne changeoit point de rôle: c'étoit celui d'un pupille soumis, signant tout et n'ordonnant rien. Tant que dure la guerre, il ne quitte point l'armée, est toujours à cheval, vit en soldat, mais n'en agit guère plus et n'est que spectateur. Les villes se rendent;

les batailles se donnent ; il ne fait rien que suivre des généraux qu'il n'a point nommés, et prendre possession de conquêtes qu'il n'a point voulues. Il manque souvent d'argent pour gratifier ces troupes qui l'ont fait vaincre. On ne conçoit pas, qu'aimant alors la vie guerrière, il consentît à la mener ainsi en simple volontaire. Revenu à la cour, la chasse, des mascarades, des ballets et quelques amourettes obscures étoient les seules choses dont il fût le maître. Sa mère le sermone ; Mazarin le cajole ; et tous deux le maîtrisent. Quand le cardinal est absent, il y a des divertissemens à la cour, mais on n'y gouverne pas ; toute décision est suspendue. Nul homme et point d'affaires dont il ne dispose. Les grands comme les inférieurs lui demandent tout. Le Roi en est à solliciter des graces pour ses jeunes courtisans et ne les obtient pas toujours ; ses serviteurs intimes ne sont pas de son choix ; toutes les places sont vendues par Mazarin, et le prix en entre dans sa caisse ; au point qu'en 1658 le Roi malade à Calais, est à la veille de périr victime de l'ignorance d'un premier médecin que cinquante mille écus avoient rendu maître de sa vie. Telle étoit la dépendance de celui qui depuis se montra si absolu ; pas un trait de

ce tableau singulier qui ne soit pris dans les mémoires originaux et dans la correspondance des contemporains. Voyez même les lettres authentiques du cardinal de Mazarin (1), pendant qu'à Saint-Jean-de-Luz il négocioit le traité des Pyrénées : malgré les distances, il dispose à la cour des moindres détails. Anne d'Autriche et Louis XIV lui demandent ses intentions sur les présens qu'on fera, sur les habits même qu'on doit porter. Quant à la grande affaire qu'il traite, s'il rend compte de tout, c'est sans demander d'ordres sur rien ; et l'on sent qu'il ne raconte au long ses conférences avec don Louis de Haro, que pour faire valoir tous ses tours de souplesse et tous les secrets de sa dextérité politique ; artifices qui ne l'empêchèrent pas, pouvant donner la loi, d'en recevoir d'assez dures, dont la France ne put se sauver qu'en les violant. Enfin le mariage même de Louis XIV ne fit point cesser sa tutelle : il continuoit d'assister en quelque sorte au gouvernement sans oser y porter la main. A peine quelquefois paroissoit-il improuver tout bas les décisions que sa main sanctionnoit (2).

---

(1) *Lettres du cardinal Mazarin.* Amsterdam, 1694.

(2) *Mémoires de Choisi*, 1727, tome 1, page 90.

V.

On demandera ce qui fût arrivé, si Mazarin, par sa mort arrivée le 7 mars 1661, n'eût rendu Louis XIV tout-à-fait majeur et vraiment Roi. Je n'oserois le dire affirmativement. A juger par le parti que prit alors ce prince, de saisir les rênes du gouvernement, on pourroit croire qu'il n'eût pas beaucoup tardé à reprendre sa place. Mais à juger par l'étonnement général que causa cette résolution, il est bien vraisemblable que les affaires seroient encore long-temps restées dans le même état.

Cette surprise des contemporains n'avoit rien que de raisonnable; mais pour le sentir, il faut se mettre à leur place. On voyoit depuis plus de quarante ans la France régie par un ministre unique; et l'habitude devenant une seconde nature, celle-ci passoit pour l'état nécessaire du pays. Le Roi, comme on l'a vu, ne paroissoit pas moins résigné qu'accoutumé à cette régence prolongée. L'ascendant de Mazarin ne ressembloit pas à celui de Richelieu, insupportable même à son maître. Jamais on n'avoit remarqué dans Louis la moindre envie d'en hâter le terme; et le goût très-vif

qu'on lui voyoit pour les plaisirs ne laissoit pas soupçonner qu'il voulût s'affranchir d'une routine si commode. Chacun le trouvant calme et doux, étoit loin de le croire ferme et décidé. On l'avoit méconnu; qui sait s'il ne s'ignoroit pas lui-même ?

Ce n'est pas que depuis on n'eût prétendu que Mazarin, tout en régnant à sa place, devina son génie pour régner. « Il y a en lui de quoi » faire quatre rois et un honnête homme (1) »; c'est le mot qu'on lui attribue. Mais qui l'avoit entendu ? le maréchal de Grammont, vieux et habile courtisan, bien capable d'avoir supposé ce mot, pour que le nouveau maître crût avoir été de quelque chose dans son dévoûment à l'ancien. Tel est le monde ; telle est la cour. Se montre-t-il un talent jusqu'alors ignoré : chacun prétend l'avoir deviné. Avez-vous un succès inattendu : chacun veut l'avoir prédit.

Il n'en est pas moins certain que, même pendant la longue maladie du cardinal, rien ne préparoit le public à ce changement. Jus-

---

(1) Ce mot *honnête homme*, n'avoit pas alors le sens que nous lui donnons, Il se rapportoit plus aux qualités sociales et moins aux vertus morales. C'est ce qu'on prouveroit par beaucoup d'exemples; mais ce qui seroit ici un hors-d'œuvre trouvera sa place ailleurs.

qu'à sa dernière heure, sa volonté régloit tout; le Roi obéissoit. L'opinion, soit à la cour, soit à la ville, n'étoit partagée que sur le choix de celui qui remplaceroit Mazarin; et comme s'il eût fallu que les conjectures du public fussent en tout point le contraire de ce qui arriva, ceux qu'on nommoit le plus généralement étoient deux ecclésiastiques qui tous deux étoient étrangers (1).

Aussi l'assiduité du jeune Roi à tous les conseils, son application et l'emploi réglé de toutes ses heures ne parurent au grand nombre qu'un zèle passager; et l'on douta obstinément que ce train de vie pût lui plaire à la longue. Les exemples ne manquoient pas de jeunes princes qui avoient trouvé plus facile de prendre ces belles résolutions que de les soutenir. Un des ministres, plein de talens et d'esprit, s'y trompa comme les autres; et ce fut peut-être celle de ses fautes qui souleva le plus contre lui la fierté de son maître.

(1) *Voyez* les Lettres de Guy Patin pour ces années. C'étoit Ondodei, florentin, évêque de Fréjus, et l'abbé de Montaigu, anglais, que la reine-mère vouloit faire cardinal. Cette opinion se montre dans une épitaphe de Mazarin :

Ci-gît l'Eminence deuxième,
Dieu nous garde de la troisième.

VI.

Mais qui avoit pu inspirer à Louis XIV ce changement singulier? ses premiers actes si soudains et si peu prévus eurent quelque chose des mouvemens dramatiques. On eût dit que comme un personnage nouveau, il avoit attendu, pour se produire sur la scène, le dernier soupir du cardinal. On ne doit pas pourtant supposer Louis, projettant seul et en silence de frapper les esprits par cette révolution, cachant, comme le premier des Brutus, sous les dehors d'une incapacité timide, des talens supérieurs et l'audace d'un grand dessein; encore moins croira-t-on que frappé d'un trait de clarté subite, il n'ait pris conseil que des circonstances. Ces tableaux plaisent dans l'histoire; mais d'ordinaire la fortune seule n'en a point disposé les lumières et les ombres; et l'art y est pour beaucoup. Louis XIV étoit préparé; il avoit été conseillé. Ce n'étoit point par les jeunes courtisans qui l'entouroient, par les Marsillac; les Saint-Aignan et les Vivonne; pas même par les femmes qui lui plaisoient alors. Ni celles-ci, ni ceux-là, n'ayant gagné en crédit, il falloit que l'inspiration vînt de sources plus graves. Il la trouva dans

la reine Anne d'Autriche sa mère. Elle n'avoit cessé de l'exhorter à s'instruire ; elle le grondoit de son indolence, de son goût pour les plaisirs (1) : madame de Motteville rapporte les détails naïfs de ces scènes de famille. Une autre femme, aussi adroite que hardie, qui vivoit dans cet intérieur, paroît avoir su quelque chose du projet du Roi (2). La reine-mère, qui s'étoit vue contrarier et rebuter par le cardinal, trouvoit toujours son fils si docile, qu'elle avoit plus à espérer de lui que du ministre le plus dépendant. La lettre par laquelle il lui fit part de l'arrestation de Fouquet, montre jusqu'à quel point elle avoit pu se flatter. Il en est de même d'une lettre à Colbert qu'on trouvera aussi dans cette collection (3); mais elle avoit compté sur une plus grande influence : l'événement prouva qu'elle s'étoit trompée ; le public devoit l'être à plus forte raison.

Poursuivons l'examen des premières démarches de Louis XIV. Annoncer sa volonté

(1) Une lettre du cardinal à la reine-mère, d'août 1659, la félicite de l'application du Roi aux affaires, comme d'une chose rare et nouvelle.

(2) Cette femme est madame de Choisi, mère de l'auteur des Mémoires.

(3) *Voyez* cette lettre, tome v, page 51.

de gouverner, déclarer que tout le monde doit s'adresser à lui seul pour toute affaire, défendre aux ministres de rien signer, si ce n'est de son ordre, passer la plus grande partie du jour, soit dans les conseils, soit dans les audiences particulières, soit à travailler seul dans son cabinet, c'étoit beaucoup pour un début; mais persévérer dans cette marche, c'étoit plus encore. On s'étoit étonné; on admira. Mais aujourd'hui, sans refuser à Louis XIV la louange qu'il mérite, il est plus utile de rechercher quels aiguillons l'animèrent et l'empêchèrent de se relâcher.

Sa première pensée avoit été de se montrer le maître; n'avoir point de premier ministre fut la seconde. Il avoit bien démêlé que le successeur de Louis XIII seroit peu de chose, s'il ne succédoit pareillement à Richelieu et à Mazarin. Il crut que laisser leur place vacante, c'étoit les remplacer, comme si leur titre et leur autorité n'eussent été qu'une seule et même chose. Il parut toute sa vie préoccupé de cette idée; ce qui n'étoit d'abord qu'une sorte d'instinct royal, cette antipathie contre le nom de premier ministre, devint un préjugé invincible. En avoir ou n'en avoir point, étoit à ses yeux la honte ou la gloire d'un Roi. C'est la première instruction qu'offrent ses

Mémoires pour le Dauphin. Il la répète au roi d'Espagne, Philippe v. Le caractère de son fils fait douter qu'il eût suivi ce conseil, et quant à son petit-fils, il faut croire qu'il eût bien fait de ne pas le suivre, puisque Louis XIV finit par lui donner des avis contraires (1). Telle étoit pourtant sa prévention, que dans ses Mémoires, voulant exprimer combien lui déplaît un gouvernement où les assemblées populaires ont quelque pouvoir, il termine son tableau par dire, qu'il aimeroit encore mieux un premier ministre (2). On peut encore ajouter ce qui se disoit en ce temps, que son émulation fut excitée par l'exemple du roi d'Angleterre Charles II, qui se montroit digne alors du trône qu'il venoit de recouvrer; mais c'étoit peu pour défendre un Roi novice des piéges d'une cour intrigante et voluptueuse, et des dégoûts d'un travail trop nouveau pour lui. Le panégyriste, ami des miracles, affirmera que Louis tiroit de soi-même toutes ses forces; mais croyons que sa constance eut d'autres alimens; je ne les cher-

(1) Mémoires historiques, tome I, p. 28, et tome II, p. 466. Lettres particulières, tome VI, p. 107 et 108.

(2) Mémoires historiques, tome II, p. 27.

cherai pas bien loin. La position même où il s'étoit mis les fournissoit.

Entre les ministres particuliers qui restoient après Mazarin, ceux-là sur-tout qui n'avoient aucune prétention à le remplacer, devoient desirer qu'il ne le fût pas. En cela, leur intérêt devenoit le même que celui du Roi. Du moment qu'ils n'auroient que lui seul au-dessus d'eux, ils seroient les premiers, chacun dans son département. Ce but reconnu, leur marche étoit toute tracée. Echauffer l'amour-propre de leur prince en lui montrant les regards de la France et de l'Europe entière attachés sur lui; le prôner en public, et en établissant par-tout l'estime de ses talens, faire retourner jusqu'à lui l'écho de la réputation qu'ils lui faisoient; en particulier, applaudir à ses moindres essais, et lui inspirant pour soi-même une confiance prématurée, lui rendre suspecte toute autre impression; tel dut être le plan de ces hommes subalternes. Ce qui sur-tout leur convenoit, que le Roi conférât fréquemment avec eux et avec eux seuls, étoit aussi ce qu'il falloit au Roi, jaloux de convaincre le public que lui seul faisoit tout. Les mêmes motifs qui servoient ceux-ci nuisoient aux autres ministres; les prétentions que pouvoient avoir, et le vieux Brienne,

et sur-tout le surintendant Fouquet, ainsi que leur importance personnelle, lui gâtoient leur mérite; tandis qu'au contraire Colbert et le Tellier tiroient de leur peu d'illustration une recommandation puissante auprès de lui. Par-là s'explique sa persévérance tant vantée; et on pourroit dire que Louis XIV fut gouverné dès l'abord, par la crainte même qu'il avoit de l'être.

VII.

Cependant, quand on le voit lancer si fièrement son navire dans la haute mer, on veut savoir de quelles provisions il s'est muni. La hardiesse de ses vues suppose des moyens naturels ou acquis. Mais les détails qui nous sont parvenus donnent l'idée la plus fâcheuse de son éducation première. Si l'on s'arrêtoit au langage violent de Saint-Simon, il faudroit *la déplorer avec des larmes d'horreur.* Son gouverneur, le maréchal de Villeroi, bien éloigné de le diriger et de le contraindre, avoit pour habitude de répondre à tout ce qu'il disoit : *Oui, Sire;* et souvent même avant qu'il eût achevé : ridicule dont l'enfant s'amusoit et divertissoit les autres. L'honnête la Porte, son valet-de-chambre, avoue dans ses mémoires, qu'il perdoit son temps à lui lire

Mézerai; que M. de Perefixe se plaignoit sans cesse qu'il n'apprenoit rien. Il ajoute, que Mazarin se moquoit du lecteur, et répondoit au précepteur, que son disciple *en sauroit toujours assez.* Qu'enfin, pour fuir les leçons, il se tenoit toujours chez la reine sa mère qui le gâtoit. Quoique dans sa jeunesse on eût publié sous son nom une traduction d'un auteur latin (1), il ne possédoit point cette langue, et s'en piquoit si peu, qu'il demanda un jour au cardinal de Fleuri ce qu'étoit dans l'histoire des Juifs un certain *quemadmodum* dont il trouvoit fréquemment le nom dans les pseaumes. Il savoit passablement l'italien et un peu l'espagnol. Quant à sa langue, s'il la parloit purement, c'étoit par usage et sans théorie; car son orthographe est très-fautive. Les instances de la reine sa mère pour qu'il s'occupât de bonnes lectures; la remarque que fait mademoiselle de Montpensier, que vers l'année 1658 il se mit à lire, par le conseil de la comtesse de Soissons, beaucoup de romans et de vers, tout prouve qu'il n'avoit presque point lu, et quoiqu'il cite quelques traits d'histoire dans ses écrits, il est certain qu'il possédoit fort peu de ces

(1) *Voyez* le tome VI de cette collection.

connoissances nécessaires à l'homme d'Etat. Quant aux sciences exactes, négligées comme elles étaient dans son temps, nulle apparence qu'il en eût quelque teinture. On peut en juger par l'objet le plus cultivé alors, la religion: Bossuet disoit qu'il n'y entendoit rien, et n'avoit que *la foi du charbonnier.* Lui-même enfin reconnoissoit son ignorance, et en plaisantoit quelquefois, comme l'assure Bolingbroke, qui l'avoit bien connu.

Mais ce n'est pas dans les premiers momens qu'un tel défaut de savoir acquis, dût se ressentir. Laissons Saint-Simon lui reprocher ses méprises fréquentes sur les généalogies des maisons illustres; laissons l'abbé de Saint-Pierre s'affliger sérieusement qu'il n'eût point lu les vies de Plutarque : je répondrois à l'un, que fût-il un d'Hosier, Louis XIV ne pouvoit mieux choisir les dépositaires de sa confiance; et je dirois à l'autre, qu'il est douteux que les héros d'Athènes, de Sparte et de Rome, les Alcibiade, les Lysander, les Alexandre et les César, lui eussent appris à modérer son ambition. Plus d'instruction même dans l'histoire de son pays ne l'eût point empêché, comme le présume Voltaire, d'être séduit par un confesseur, par un ministre, ou fasciné par les prospérités. Il faut croire qu'il avoit lu la

belle vie de Henri IV composée par Perefixe pour son usage, et on ne voit pas qu'il eût pris pour modèle la grandeur simple et l'héroïsme bienfaisant de son aïeul. Pour tirer un vrai profit des connoissances historiques, il faudroit en posséder plusieurs autres, et sur-tout un esprit philosophique, mérite rare chez les hommes, inoui chez les Rois.

Quoiqu'en effet, suivant l'expression de son historien, *on ne lui eût rien appris,* Louis XIV n'en avoit pas moins reçu des circonstances une sorte d'éducation que ne donnent pas les plus savans instituteurs et les meilleurs livres. Qui n'a point lu l'histoire, peut l'avoir en quelque sorte vue. Les troubles de sa minorité, la guerre civile, son fracas et ses alarmes, le mouvement des factions, les voyages continuels, les privations et le malaise qui résultoient d'une vie errante et d'une autorité combattue; tous les événemens qui agitèrent sa première jeunesse lui donnoient l'expérience des passions, et des révolutions politiques, l'avoient sur-tout rendu moins étranger aux alternatives du sort, que la plupart de ses semblables élevés dans la sécurité d'une puissance qui domine sans obstacle. Un tel apprentissage ne suffit pas pour la science de l'homme; mais ceux qu'il avoit à conduire

étoient sur-tout des gens d'affaires et des gens de cour; et sur ces variétés de l'espèce humaine, il en savoit assez pour apprendre aisément ce qui lui en restoit à savoir.

Il est bien connu d'ailleurs que les qualités naturelles de son esprit étoient la justesse, la solidité, la constance et l'application. Il y joignoit l'habitude de la discrétion et de ce sérieux qui dissimule l'insuffisance. Il étoit silencieux par goût, ce qui mène à être observateur. A tous ces avantages, ajoutons ceux d'une organisation physique aussi forte que son extérieur paroissoit noble et imposant.

VIII.

Mais outre sa volonté et ses moyens de gouverner, Louis XIV avoit des vues de gouvernement. Ses premières paroles très-bien pesées, comme la suite le prouve, annonçoient un plan tracé d'avance. «J'aurai, dit-il » au conseil rassemblé, d'autres principes » dans le gouvernement de mon Etat, et dans » les négociations au-dehors ». On croiroit d'abord que ce langage contient la censure du ministère de Mazarin et, dans ce sens, il auroit quelque chose d'inexplicable; car d'un côté, quel homme extraordinaire sup-

pose ce plan complet et nouveau, ainsi que la courageuse promptitude avec laquelle il en commence l'exécution ! D'autre part, conçoit-on qu'un pareil homme eût laissé si patiemment et si long-temps subsister un système qu'il improuvoit? mais la contradiction n'est qu'apparente. Ces paroles et les changemens qu'elles annonçoient, loin d'être contraires à Mazarin, sortoient de ses propres instructions. Que vouloient-elles dire? « Dans » l'intérieur, l'autorité ne connoîtra plus » d'obstacles ; que les corps obéissent comme » les moindres sujets : plus de composition » même avec les grands. Envers les puissances » étrangères, on aura moins de ménagemens ; » on exigera davantage ; on mettra la force à » côté du droit, et à sa place s'il le faut.... ». Quoique ce système, dont la première partie des Mémoires historiques offre un développement curieux, s'écarte de la politique de Mazarin, j'ose l'attribuer entièrement à ses derniers conseils ; c'est lui-même de qui son prince apprit à gouverner autrement que lui.

Ne croyons pas ce qu'on a écrit, que le cardinal eût dicté à le Tellier et laissé au Roi des instructions écrites. Mais que dans le temps où il luttoit contre la mort, il lui eût donné verbalement ces importans avis sur le gouver-

nement, on n'en sauroit douter. Les contemporains en parlent tous. Choisi veut qu'ils se bornassent à des règles de conduite personnelle, et sur-tout de défiance; mais madame de Motteville, moins partiale, et qui alors voyoit tous les jours Louis, s'étoit fait la plus grande idée du poids que ces leçons avoient dans l'esprit du jeune Roi. « Il sembloit, dit-elle, » que ses paroles étoient des oracles qui dis» posoient de l'avenir ». Elle ajoute, que Louis XIV avoit écrit de sa main toutes ces maximes. Dans les lettres de ce prince, on verra quelle haute opinion il avoit du génie de Mazarin, qu'il appelle un *grand homme.* Sans doute l'éloge est excessif; mais pourtant il est certain qu'en rectitude et en flexibilité, peu d'esprits égaloient le sien, n'en jugeât-on que par ses dépêches, excellens modèles dans leur genre. Nulle sorte de vanité ne faussoit son jugement. Se mettre dans la position d'autrui, entrer dans les intérêts, dans les principes ou dans les préjugés de celui qu'il vouloit persuader, c'est ce qu'on ne fit jamais mieux que le cardinal Mazarin.

Je ne crains donc pas de le dire, il étoit très-capable de sentir que des jours calmes permettoient d'abroger les pratiques vicieuses d'un temps de troubles; et qu'un souverain

de 23 ans, fort de l'avenir même ouvert devant lui, devait oser tout ce dont un ministre vieillissant avoit dû s'abstenir; et ce qu'il sentoit, pourquoi l'eût-il dissimulé? Que risquoit-il de dire : « Suivez la route que j'ai » frayée, mais prenez une allure différente »? Certes, il pouvoit au lit de la mort s'honorer d'un tel aveu, celui qui d'un côté montroit dans l'intérieur l'autorité du Monarque affranchie de toute entrave, et d'autre part développoit l'agrandissement extérieur de la France, promis par les traités qu'il avoit si savamment combinés. S'il falloit s'accuser des clauses désavantageuses qu'il avoit admises, il pouvoit en même temps démontrer les moyens de les éluder ou de les enfreindre avec une entière sécurité, et sur-tout par quels degrés on en viendroit à dépouiller l'Espagne, dont la décadence rapide permettoit tout à sa rivale, de jour en jour plus florissante. Tant de grandes choses achevées le dispensoient de garder un silence jaloux sur celles qui restoient à faire. Cette fois le cardinal dit la vérité; et telles étoient ses instructions, qu'il lui dût être aussi agréable de les donner qu'à Louis de les recevoir.

« L'éducation de Louis XIV, dit Bolingbroke, » avoit été mauvaise en tous les points, hors

» un seul; c'est qu'il fut initié par Mazarin » à tous les mystères de sa politique (1) ». La main du maître en effet se montre dans les premières opérations de son auguste élève. Je ne parle pas seulement des affaires étrangères; mais l'organisation des conseils, les préventions favorables ou contraires à tel ou tel ministre; Colbert aidant à détruire Fouquet, Lionne conservé, quoique ami de ce dernier, l'esprit du Gouvernement, et la raison d'Etat suivie tant au dedans qu'au-dehors, la préférence qu'il donne aux hommes obscurs sur les grands seigneurs pour les postes de haute confiance, les hommes de guerre et les ecclésiastiques également exclus du conseil (2), comment ne pas reconnoître à ces traits la politique prévoyante et soupçonneuse de Mazarin? Je crois le lire dans cette morale relâchée que débitent les Mémoires historiques à l'égard de l'observation des traités. Leurs engagemens les plus clairs ne seroient, suivant Louis XIV, que comme des formules de courtoisie dont personne n'est dupe, parce que personne ne les prend à la lettre (3). Ces

(1) *Lettres sur l'Histoire.*

(2) « Le Mazarin a prié le Roi de ne mettre dans son » conseil aucun homme d'épée ». Guy Patin, 1661.

(3) Mémoires historiques, tome I, pag. 63 et 64.

maximes sont disparates avec la loyauté d'un jeune Monarque Français, et semblent plutôt sortir de la bouche d'un vieux politique du pays de Machiavel.

Mais où son esprit se montre seul et tout entier, c'est dans l'exclusion de la reine-mère du conseil. Tous les mémoires du temps disent qu'elle en fut vivement blessée. Si Louis XIV dans les siens la loue de *l'abandonnement qu'elle avoit fait si librement de l'autorité* (1), il faut croire que s'offrant à son fils pour un modèle de piété filiale, il lui a plu de colorer ainsi l'éloignement réel où il la tint des affaires les plus importantes. Une lettre de Colbert au Roi montre que les ministres connoissoient les limites de sa confiance en elle. Cette réserve étoit l'ouvrage de Mazarin. Celui qui avoit fait le traité des Pyrénées savoit que le cabinet français auroit pour système secret un agrandissement successif aux dépens de l'Espagne. Une reine espagnole dans ce cabinet dut lui paroître suspecte. Le voyage qu'Anne d'Autriche avoit fait à Saint-Jean-de-Luz lors du mariage du Roi, avoit ranimé toute sa prédilection pour sa famille; le cardinal convainquit le Roi qu'il falloit désormais distinguer

(1) Tome II, page 51.

les vertus publiques des autres, et qu'il pouvoit se montrer bon fils sans compromettre le secret et le sort de l'Etat.

IX.

Si l'on peut dire que pendant vingt ans Mazarin avoit continué Richelieu, il est plus vrai encore que Louis XIV ne fit que recommencer Mazarin, dans les actes même où il affecta des formes différentes et des procédés contraires. Aussi appliquoit-on alors à ce célèbre ministre le mot que disoient les soldats d'Alexandre en voyant son image : *Tout mort qu'il est, il commande encore*. Peut-être le cours de politique que fit sous lui le Roi, avoit commencé trop tard et fini trop tôt; mais c'étoient les leçons d'un esprit net et lumineux, s'il en fût jamais. Mais il lui laissoit encore trois autres précepteurs formés par lui-même, le Tellier, Lionne et Colbert, ministres supérieurs chacun dans sa partie, dont ils possédoient à fond les détails et l'ensemble; les questions les plus compliquées se simplifioient dans leur exposé; ils épargnoient l'application du jeune Roi. Leur entretien seul l'instruisoit. Que de temps on gagne avec de tels hommes!

Les princes ont sur le vulgaire, ce même avantage d'une plus facile instruction que notre siècle a sur les temps passés. Tout ce qui existe d'habiles gens est à leur disposition, prêt à les aider de nouvelles méthodes, les conduisant comme par la main dans ces voies plus courtes que les esprits pénétrans savent s'ouvrir vers toutes les connoissances, leur suggérant, comme par privilége, des expédiens qui de long-temps ne seront communs et populaires. Un tel disciple, pourvu qu'il sache écouter et interroger, se donne une éducation intuitive, la meilleure de toutes. Chaque notion lui vient par les canaux les plus sûrs, l'oreille et les yeux. A tout instant et au premier signe l'objet et l'instrument, la pratique et la théorie, le maître et la leçon se rangent devant lui, s'élevant en mesure de son intelligence et de ses progrès. Plusieurs princes qui savoient beaucoup, avoient tout appris par la conversation. Tel fut, dit-on, ce duc Léopold, objet des immortels regrets du peuple Lorrain. Pas un homme habile, en quelque art que ce fût, ne passoit à Nanci, qu'il ne l'appelât près de lui, qu'il ne s'en emparât, pour aspirer en quelque sorte tout son savoir. Le grand Frédéric usa toujours de cet excellent moyen.

Louis XIV sans doute en tiroit moins de profit. Sa timidité naturelle, ou plutôt la fausse fierté que lui avoit inspirée sa mère, défaut que les courtisans sont intéressés à nourrir, l'éloignoit de ces utiles communications. Cependant plusieurs anecdotes, ainsi que ses lettres particulières, font voir qu'au temps où il commençoit à gouverner, l'ardeur d'apprendre, et parfois l'envie de paroître instruit, le portèrent à se rapprocher de personnes étrangères au gouvernement. Il dit au commencement de ses Mémoires, qu'en conversant *on achève sa pensée*. C'étoit alors un de ses plaisirs. Autant il se confioit dans ceux qui le satisfirent, autant il s'indigna contre celui qui se fit un jeu de le contrarier : artifice maladroit que Fouquet paya cher dans la suite.

De tous les hommes habiles qui secondèrent l'émulation et les études de Louis XIV, Turenne fut le plus influent, comme il étoit le plus illustre. Un génie profond, un jugement sûr, sa longue expérience, des connoissances plus étendues et plus variées que ses historiens même ne l'ont dit, rendoient ce grand capitaine propre à diriger plusieurs parties du gouvernement avec le même avantage qu'il eut toujours à la tête des armées.

Mazarin prenoit ses conseils, et dans ces lettres toutes paternelles qu'il écrivoit au Roi, pour le détourner d'une passion folle, le cardinal appeloit Turenne en témoignage de la solidité de ses exhortations (1). Si Louis XIV ne le mit pas dans son conseil, ce fut par crainte d'offenser la reine-mère qu'il en écartoit, ou bien parce que sa politique redoutoit l'ascendant d'un personnage déjà éminent par soi-même. Mais il étoit aussi de sa politique de faire tourner au profit de sa jeune réputation les talens des hommes supérieurs dont il se voyoit entouré. Indépendamment du mérite de Turenne, il y avoit une raison de s'adresser à lui plutôt qu'à d'autres; c'étoit sa rare et sincère modestie. Personne en se chargeant d'un travail, ne songea moins à en revendiquer l'honneur ; nul ne garda mieux l'anonyme du bien qu'il faisoit ; aussi le jeune Roi ne cessoit alors de le consulter secrètement sur les hautes décisions du gouvernement intérieur et extérieur. La collection des Mémoires de Turenne en fournit des preuves sans nombre, la nôtre en offrira des preuves choisies (2). Point de négociations avec la

(1) *Lettres du card. Mazarin* déjà citées, 26 août 1659.

(2) *Voyez* tome II, pag. 397, 437 et suivantes. Voici

Suède, le Danemarck, les princes de l'Empire, le Portugal, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande, sur lesquelles on ne trouve des instructions dressées par lui pour les ambassadeurs, ou des opinions motivées, ouvrages souvent destinés pour Louis XIV seul, qui s'en servoit à surprendre ses ministres, à paroître le plus fort et le mieux informé de tout son conseil. Plus d'une affaire majeure fut conduite immédiatement et uniquement par Turenne; et son cabinet fut souvent le dépôt du secret de l'Etat, qu'il ne partageoit qu'avec

---

en outre la preuve que la confiance du Roi pour Turenne étoit connue alors : une lettre de l'ambassadeur hollandais Van Beuningen à Jean de Witt, du 14 janvier 1661, porte : « S'il y a quelqu'un qui puisse rendre » service à L. H. P. auprès de M. le cardinal (Mazarini), dans toutes sortes d'affaires, soit importantes » ou non, c'est le même maréchal (de Turenne) que » l'on appelle à tous les conseils, et qui est universelle- » ment considéré comme un très-honnête homme et » qui a beaucoup d'esprit..... ». Il dit dans une autre du 16 novembre, c'est-à-dire postérieure à la mort du cardinal : « M. le prince de Turenne, dont le Roi se sert » de plus en plus dans son conseil, nous a rendu de » grands services ». (*Lettr. et négociations entre M. J. de Witt et les plénipotentiaires des Etats-Généraux, depuis* 1652 *jusqu'en* 1669. 5 vol. *in*-8°. Amsterdam, 1725. Tome II, pag. 31 et 227.)

le Roi. Remarquons ici que ces sortes de services et de talens politiques parurent ignorés des contemporains. L'homme de guerre seul est célébré dans ses éloges funèbres ; omission qui devient pour lui une louange peut-être plus grande que celles qui se mêloient alors aux regrets du peuple et des armées, que celles même des harangues pathétiques et fleuries des Mascaron et des Fléchier; à moins qu'on ne suppose que ce silence des orateurs fût un sacrifice à l'orgueil chatouilleux de Louis XIV, qui, prétendant tout faire et tout imaginer lui-même, n'eût vu qu'avec peine transpirer le secret de tant d'utiles avis donnés par ce grand homme.

X.

Ces secours que trouva le jeune Roi assurèrent ses premiers succès. La bonne opinion qu'avec le public il conçut de lui-même, s'en accrut, et par elle l'éclat de sa fortune. Cette époque, celle de son véritable avénement, ne sauroit donc être considérée trop soigneusement. Le mérite des hommes ne se mesurant pas seulement par les moyens qu'ils ont de bien faire, mais aussi par les difficultés qu'ils y trouvent, voyons quelles circonstances en-

travoient alors ou favorisoient les desseins de Louis.

Rien de plus énergique et qui ait plus l'air de vérité que le tableau tracé par lui-même au commencement de ses Mémoires. Les principes anarchiques qui fermentoient sourdement à la cour et dans le sein de l'Etat, une administration vicieuse, le désordre, les abus et l'épuisement des finances, y sont exprimés par des traits bien rapprochés ; cependant si ce tableau n'est pas sans ressemblance, avouons qu'il n'est pas non plus sans art. Il convient de le remarquer, d'autant plus que les historiens de Louis XIV ont fait comme lui. Soit confiance dans la tradition, soit cet amour des contrastes naturel aux hommes, et sur-tout aux amis des arts, ils ont voulu que l'époque qu'ils retraçoient brillât aux dépens des temps antérieurs ; ils ont chargé de confusion et de ténèbres le fond de leur peinture, pour augmenter l'éclat de la lumière qu'ils alloient y faire jaillir. *Le Roi paroît ; le Roi s'empare des affaires ; le royaume change de face.* Tel fut alors le cri public. Répétée par l'histoire, cette erreur a subsisté jusqu'à nous : n'en accusons pas Louis XIV. S'il nous fait de l'état de choses qui l'avoit précédé un vrai chaos, ce n'est pas pour se donner l'air du Dieu qui le

dissipe. Il rapporte ce qu'il a vu ou ce qu'il a cru voir. Les hommes d'état dont il s'aidoit pour sonder les plaies de la France, à l'exemple des médecins, lui mettoient tout au pire; les uns pour le décourager et l'amener à s'en remettre sur eux seuls, les autres pour relever le prix de leurs spécifiques, ou même pour flatter leur maître en lui donnant tout le mérite d'une cure si difficile.

Cependant l'exactitude veut qu'auprès de ce sombre tableau, on place l'aspect favorable que présentoient à cette époque plusieurs branches du gouvernement.

L'insubordination d'une noblesse turbulente, les prétentions des grands, et leurs insolentes négociations avec le ministère, étoient des abus d'un autre temps. Lassés ou ruinés par les guerres civiles, les seigneurs les plus puissans faisoient à peine valoir leur soumission. La division même affoiblissoit le crédit des grandes familles. Il y avoit plusieurs années que le parlement de Paris donnoit aux autres l'exemple du calme, et tous les corps, suivant l'heureuse expression d'un contemporain, *subjugés à coups redoublés*, ne montroient qu'un zèle docile. Par le retour du grand Condé, les factions avoient perdu leur dernier point d'appui. L'autorité n'avoit point

de bornes depuis la paix des Pyrénées, et le cardinal même s'étoit mis à en user sans précaution. Il ne descendoit plus à cette profusion de fausses promesses qui l'avoit autrefois si bien servi: il refusoit nettement, et à la reine-mère comme à tout autre, ne contraignant point sa mauvaise humeur, en feignant même plus qu'il n'en avoit, pour rebuter les importuns. Si Mazarin n'avoit rien réformé, ce n'étoit pas manque de pouvoir, ni faute de confiance dans ses moyens, mais plutôt parce qu'on diffère volontiers des changemens qui doivent frapper sur soi, ou parce que la langueur de ses derniers jours lui en ravit le courage.

Il est mille avantages qui découlent du simple affermissement de l'autorité : de la cessation du mal naissent les plus grands biens. L'heureuse destinée de la France est que tout y fleurisse, pourvu seulement que tout n'empire pas. Les ressorts principaux de la puissance exécutive se sentoient déjà de cette amélioration spontanée. Telle étoit l'administration de la guerre. Dès l'an 1651, l'habile le Tellier y établit un régime d'économie d'autant plus salutaire, qu'il préparoit de nouveaux perfectionnemens (1), la France

(1) *Recherches sur la force de l'armée française de-*

avoit dû à ce bon ordre ses succès contre l'Espagne, et cette paix glorieuse quant au présent, féconde pour l'avenir, dont Louis XIV, avec plus de modération, n'eût retiré que des avantages, sans nul mélange de troubles et de calamités.

La législation sortoit de l'oubli où on l'avoit laissée. Déjà on travailloit à cette célèbre réformation de la procédure civile (1) dont Colbert et Louis, qui la terminèrent six ans après, ont recueilli tout l'honneur.

Les finances même commençoient à se régulariser. Comme dès long-temps les revenus avoient été engagés, les dépenses de l'Etat ne pouvoient encore s'acquitter qu'avec le secours onéreux des partisans; mais néanmoins leurs services devenoient moins chers. L'intérêt des emprunts et des anticipations avoit été réduit à dix pour cent au lieu de douze et quinze. Ces diminutions des tailles, que Voltaire fait tant valoir, montoient déjà, depuis trois ans, à plusieurs millions, soulagement d'ailleurs peu méritoire pour le gouvernement, puisqu'il étoit forcé : on n'abandonnoit

---

puis Henri IV jusqu'en 1805. Paris, Treuttel et Würtz, 1806, depuis la page 27 jusqu'à 36.

(1) Guy Patin (9 avril 1660).

l'arriéré que pour assurer la perception du courant; on demandoit moins pour recevoir plus (1). Des taxes mieux calculées et portant sur le consommateur des villes avoient permis de dégréver les campagnes; bienfait dont Colbert a reçu les éloges, quoiqu'il n'eût que suivi le plan de Fouquet, son prédécesseur et, on le dit à regret, sa victime. Car, n'en jugeât-on que par ses Mémoires justificatifs, ce surintendant montra de vrais talens et d'excellentes vues dans tous les travaux qu'il avoit entrepris ou projetés. S'il est vrai que pendant sa gestion la misère des peuples fut affreuse, et que les impôts furent excessifs, il est certain aussi que Louis XIV les augmenta, et que l'ordre admirable établi par Colbert ne tourna guère qu'au profit du trésor royal.

Quoique Fouquet eût mieux que Colbert apprécié l'agriculture, source unique des vraies richesses, il n'en avoit pas moins encouragé l'industrie. Il n'éleva point le fastueux Versailles; mais la colonnade du Louvre fut commencée sous son ministère. Avant Colbert il avoit protégé les lettres. Molière,

(1) On peut voir tous ces faits avec plus de détail dans les *Recherches sur les Finances* de M. de Forbonnais, et dans les défenses du surintendant Fouquet.

la Fontaine et tant d'autres voyoient leurs talens animés par ses bienfaits, et même par l'attrait de sa familiarité.

On s'est accoutumé à redire, et on croit communément que la navigation, le commerce, les manufactures, ces premières branches de la prospérité nationale, n'avoient fructifié que sous Colbert. C'est ce qu'on peut appeler un préjugé historique, et il faut le combattre.

Un monument authentique, cité par Jean de Witt dans ses Mémoires (1), montre qu'en 1658 les objets de fabrique française qui s'exportoient pour l'Angleterre et pour la Hollande seules, s'élevoient à une valeur de quatre-vingts millions de notre monnoie, et parmi ces marchandises on en distingue dont nous avons perdu le débit.

Le droit de cinquante sols par tonneau, qui feroit aujourd'hui plus de six francs, imposé sur tout navire étranger, venant d'un port français et entrant dans un autre, cette prime si propre à encourager les armemens et les constructions, qui régénéra la navigation française, elle étoit antérieure à l'année 1660.

---

(1) *Mémoires de Jean de Witt, grand-pensionnaire de Hollande*, ch. 6, pag. 182, *in*-12. La Haie, 1709.

On n'en sauroit douter, puisque dans le cours de cette année, elle servit au gouvernement anglais de prétexte, pour comprendre les Français dans les clauses prohibitives du fameux *Acte de navigation*, publié par Charles II, peu de mois après son rétablissement. On dut à Fouquet cette importante amélioration; on ne fit même dans la suite qu'en restreindre les bons effets, lorsque par le traité de 1662 avec les Hollandais, on consentit à les exempter de cette taxe nécessaire.

A l'égard du commerce, « instruit dans » cette grande partie par son père, il l'avoit » regardée, dit un savant écrivain (1), comme » la ressource de l'Etat, lorsque la tranquillité » seroit rétablie. Plusieurs vaisseaux armés » pour son compte fréquentèrent les Antilles, » le Sénégal, les côtes de Guinée, Madagas- » car, Cayenne, Terre-Neuve. C'est à ses se- » cours et à ses encouragemens que la France » fut en partie redevable de leur conserva- » tion totalement oubliée dans le conseil. Il » engagea des particuliers riches à s'intéres- » ser dans ce commerce, et nos colonies se » soutinrent ainsi contre la jalousie et l'am- » bition de nos voisins.

(1) M. de Forbonnais, *Recherches sur les Finances*.

» L'établissement des presses et de la sar-
» dine à Belle-Ile lui est dû entièrement... »

Il faut avouer encore qu'à cette époque les gouvernemens étoient entraînés par l'impulsion générale des esprits, qui par-tout se dirigeoient vers le commerce. Ce fut sans doute un mérite d'entendre ce vœu public et de seconder ce progrès de l'état social ; mais ce n'est point là créer, comme le disent les panégyriques ; et j'y vois du jugement plutôt que du génie.

Aisément on rassembleroit beaucoup de remarques semblables. Mais elles sortent du plan de cet Essai ; trop d'étude à les accumuler feroit mal juger de mon intention. Elle n'est point de déprimer Louis XIV ; disons seulement que s'il eut de grands succès, les facilités qu'il trouva n'étoient pas médiocres, et qu'il ne faut pas séparer les unes des autres ; que ceux qui veulent du merveilleux le cherchent ailleurs que dans l'histoire.

A l'égard de la politique extérieure, Louis XIV ne dissimule point l'aspect flatteur qu'elle présentoit à cette époque : il laisse entendre que le bien de la paix rendoit tout autre bien facile. Mais il omet beaucoup de circonstances favorables. S'il parle de la ligue du Rhin, formée en 1658, il ne dit point que consolidant la

paix de Westphalie, et achevant de mettre dans l'intérêt de la France la moitié de l'Allemagne, cette alliance étoit un rempart élevé pour séparer les deux branches de la puissance autrichienne et priver celle d'Espagne des secours de l'autre, tandis que le traité des Pyrénées donnoit l'expectative par voie de succession, des plus belles parties de la monarchie espagnole. Il se tait sur la paix d'Oliva consommée en 1660 par la médiation de la France, dont elle étoit garante, qui lui donnoit sur les puissances du nord une force d'impulsion, et par-là préparoit à l'Empereur des embarras tels que ceux qui avoient rendu la guerre de trente ans si funeste pour sa maison. Il ne dit point que l'intérêt des anti-stathoudériens qui gouvernoient les Provinces-Unies les lioit de plus en plus à la France. Ce n'est pas tout : autant son système fédératif étoit vaste et fortement tissu, autant ses ennemis naturels étoient isolés. Chacune des deux couronnes autrichiennes se voyoit réduite à ses seules ressources, qu'elles achevoient de consumer, l'une à extirper les dernières racines de la liberté hongroise, l'autre à faire rentrer le Portugal sous sa domination. C'est ainsi que la France jouissant seule d'une paix stable tant au-dedans qu'au-dehors, seule en même

temps capable de faire la guerre sur tous les points, étoit devenue la puissance prépondérante en Europe ; et pour comble d'avantages, l'Europe l'ignoroit encore : par habitude et comme par préjugé, la plupart des Etats continuoient à ne voir qu'une garantie et une protection dans ce surcroît de moyens, sous le poids duquel ils devoient bientôt trembler et s'indigner. Enfin, car ce trait manqueroit au tableau, le Monarque, fort de tant de ressources, connoissoit aussi bien les occasions et l'art d'en user que ceux qu'elles menaçoient étoient loin de les deviner. Mazarin, Lionne, sur-tout, dépositaire de ses secrets, le premier ouvrier de cette savante machine qu'il avoit construite, en expliquoient chaque jour au Roi les mystérieux ressorts et l'immense portée : l'Europe entière ne pouvoit le disputer au cabinet de la France non plus qu'à ses armées.

X I.

Où sont donc les difficultés qui font le mérite des premiers efforts de Louis XIV ? dans sa seule inexpérience, et plus encore dans l'inhabitude de l'attention et d'un travail soutenu. Ce genre d'obstacle ne tient point devant une volonté ferme : c'étoit sa qualité principale.

Peut-être étoit-elle pour lui-même une sorte de secret. Mais qui la possède la découvre en soi, dès qu'il en sent le besoin. On lutte d'abord avec peine; mais si on réussit, un effort invite à un autre; et ceux qui suivent coûtent de moins en moins, jusqu'à ce qu'ils deviennent un simple exercice, accompagné même du plaisir que donne l'usage de toute faculté morale ou physique.

Ce fut ainsi que Louis XIV goûta de plus en plus l'existence nouvelle qu'il s'étoit donnée. Voyez avec quelle prédilection il revient sur ce qui se passoit alors en lui. Nulle part, vous ne lirez une peinture plus attrayante et plus expressive des jouissances propres à l'homme en place, à celui qui placé sur la cîme de la monarchie, considère le cours journalier de la vie d'un grand Etat, suit les mouvemens variés des nombreux mortels dont il dispose et la marche des grandes affaires qu'il dirige. Comme il détaille complaisamment les premiers objets qu'il ait traités ! Ce n'est pas, ce qu'on croiroit d'abord, l'empressement d'un jeune homme à débiter sa doctrine fraîchement acquise; c'est toute la ferveur du noviciat : on diroit d'un initié ravi de ses révélations récentes. Il n'écrit pas moins pour s'épancher que pour former son

élève; ce qu'il enseigne, il veut le faire aimer, et sur-tout il l'aime. Il prétend trouver du goût aux affaires, de l'agrément aux détails; point de discussions arides qui, suivant lui, n'aient leur attrait; il entend que vaquer aux conseils et aux audiences ne soit pas un pur devoir, que la variété des objets dédommage de leur sérieux, qu'on passe de doux momens à écouter des dépêches, à lire des rapports de finance, à étudier des projets administratifs. Ce ne sont pas de simples leçons paternelles. Celui qui dicta ces digressions animées, aimoit à peindre ce qu'il avoit éprouvé dans l'essai de toutes les fonctions d'une réelle et active royauté. On sent qu'il n'imagine pas cette sensation, qu'il se la rappelle.

Certes, si en quelques endroits de ses Mémoires on croit reconnoître la rhétorique de Pellisson, ce n'est pas dans ceux-ci, et ils ne peuvent appartenir qu'à Louis XIV. Aussi les écrits du temps ont-ils remarqué cette passion naissante pour les occupations nouvelles, passion qui ayant peu de confidens, s'animoit encore par l'aiguillon du mystère : témoins ces vers de Benserade, dans un de ces ballets dramatiques où Louis représentoit un berger.

Ne croyez pas que le plaisir l'emporte;
Il en revient toujours à ses moutons.

et cette devise qu'il portoit dans une fête: *nec cesso, nec erro*. C'étoit ainsi qu'il se hâtoit de parcourir toutes les branches du gouvernement, passant de l'une à l'autre, abordant tour-à-tour chaque matière et de préférence celle où il se trouvoit le plus neuf. A peine, par ses longs tête-à-tête avec Colbert, s'est-il mis ou du moins se croit-il en possession des finances, il prétend aussi-tôt s'emparer des affaires étrangères; il va correspondre immédiatement avec ses ambassadeurs (1). Telle étoit son ardeur, et telle sa persévérance, que bientôt il se vit assez au fait de toutes les parties pour en suivre avec aisance le train journalier. Il semble qu'alors les affaires communes ne suffirent plus à son activité, et qu'il fut porté à en chercher d'autres d'une nature plus épineuse.

XII.

En est-il donc de l'art de régner comme des autres arts, dont les premières et naturelles douceurs ne charment qu'un temps ceux qui les cultivent? on les épuise, et bientôt on

---

(1) Lettre au comte d'Estrades du 5 août 1661. *Voyez* tome v de cette collection.

cherche dans leurs difficultés des plaisirs moins simples ; mais la fatigue suit, et on en vient à faire moins bien ce qu'on fait plus péniblement. Louis XIV passa par ces variations de ce qu'il appelle son *métier de roi.* Redevable à la paix de ses plus grands avantages, comment cessa-t-il de l'aimer ? mais cette bienfaitrice et ses bienfaits lui déplurent par leur uniformité : il la traita comme la tendre la Vallière, trop modeste et trop prodigue de complaisances, sacrifiée par lui à l'altière et tyrannique Montespan.

Je ne sais si la partie de ses Mémoires qui nous manque, nous eût montré ces changemens graduels de son esprit. A en juger par ceux des deux premières années et par les indications sommaires d'articles réservés pour ceux des trois années suivantes, il n'y eût rapporté que des faits du gouvernement intérieur. Il est douteux d'ailleurs qu'il se fût assez étudié pour se représenter lui-même avec tant de détail. Mais son histoire, telle qu'elle est connue pendant ces premières années, nous dit ce que taisent ses Mémoires ; qu'il aima les occupations pacifiques moins comme telles que comme les premières qui s'offroient. Tout en suivant avec ardeur les soins de l'économie publique, Louis XIV laissoit percer une im-

patience très-opposée, et le desir, sinon d'user de ses forces, du moins de les produire. Si la politique lui prescrivoit de renfermer son ambition, il ne pouvoit cacher sa présomption et ses hautes espérances.

Ce n'est pas chez les annalistes qu'il faut chercher ces symptômes. Rapportant à leurs dates tous les faits, ils isolent ceux qu'il faudroit rapprocher; ils en font perdre ainsi la liaison, et pour ainsi dire évaporer l'esprit. Essayons de suppléer à leur insuffisance. Parcourons ces quatre premières années. Quelle inquiétude agite le jeune Monarque! pas une occasion ne s'offre en Europe, si légère qu'elle soit, où il ne veuille intervenir; tantôt en protecteur officieux, tantôt en émule menaçant. On croiroit voir un chevalier nouvellement armé, cherchant les aventures et à toute heure brandissant son épée.

A peine devenu le maître, il propose au Pape une sorte de croisade contre le Turc. Il en parle avec satisfaction (1), et pourtant ce projet étoit tellement gigantesque et à contretemps, qu'assurément il eût fallu s'en dédire si l'offre avoit été acceptée.

Dans le même temps des soldats étoient levés

(1) Mémoires historiques, tome 1, page 31.

pour le Portugal par le comte de Schonberg dirigé, comme on sait, par Turenne, qui lui-même n'agissoit que de l'ordre de Louis. On peut dire, avec quelque raison, que la politique commanda cette infraction secrète du traité des Pyrénées. Mais quoique Louis insinue qu'on ne manquoit pas de prétextes pour l'éluder, il est facile de voir qu'il aimoit sur-tout à se sentir et à se montrer assez fort pour interpréter un traité, suivant ses seules convenances.

Bientôt naissent deux incidens où nul intérêt réel ne paroît compromis. Il n'y va que d'un point d'honneur purement arbitraire : et déjà nous voyons Louis XIV prêt à se mettre en campagne, pour assurer des réparations que les négociateurs eussent obtenues sans bruit. Tels sont en effet ses démêlés avec l'Espagne et avec Rome. L'ambassadeur Espagnol prend à force ouverte le pas sur l'ambassadeur Français. La garde du Pape insulte grièvement la duchesse de Créqui. Etoit-ce-là de justes sujets de guerre? Louis XIV n'en doute pas. Voyez de quel air il exige les satisfactions; comment il aggrave ses demandes à mesure que le consentement se fait attendre. Fut-il donc dès-lors tenté d'attaquer le triste et moribond Philippe IV son beau-père? On

put le soupçonner. Il avoue que la violence avec laquelle il poussoit l'affaire n'étoit point de l'avis du conseil (1), mais la passion l'entraînoit. « Il agit selon son âge et son tempéra- » ment. Nous, agissons en père.... ». Ce furent les paroles du roi d'Espagne et ses motifs pour céder. La hauteur et l'impérieuse opiniâtreté de Louis XIV parurent encore augmentées dans sa querelle avec le pape Alexandre VII, qui éclata l'année suivante. Il fallut un an pour l'appaiser; et pourtant son ambassadeur avoit eu les premiers torts. On peut juger de l'effervescence du jeune Roi, par la proposition monstrueuse qu'osa lui faire son ministre Lionne, d'aller poignarder de sa main, au milieu de Rome, le frère du Pape, Mario Chigi, instigateur réputé de l'offense (2). Mais les conditions humiliantes qu'il imposoit au Saint Père, ainsi que les préparatifs formidables par lesquels il prétendit le réduire, étoient donnés à l'ostentation plus encore qu'au ressentiment; il vouloit se faire craindre plutôt

(1) Mémoires historiques, tome I, pag. 132 et 134.

(2) On n'oseroit alléguer une pareille anecdote, jusqu'ici inconnue, si elle n'étoit fournie par une dépêche authentique du cardinal d'Etrées, adressée au Roi lui-même, qu'on trouvera dans le tome VI de cette collection.

que se venger. On dut en juger ainsi, lorsqu'on vit plusieurs de ces conditions rester sans effet, et ses lettres particulières en sont d'ailleurs d'évidens témoignages (1).

Je ne parlerai point du mouvement de guerre qui, dans l'année 1663, enleva Marsal au duc de Lorraine. C'étoit abuser de la force, mais non gratuitement et pour le plaisir de la montrer. Le tort n'en étoit pas au Roi seul, mais plutôt au cabinet, qui consommoit ainsi le plan d'oppression entamé par Richelieu, contre les malheureux souverains d'un pays trop favorisé de la nature et trop voisin de la France.

Mais l'année 1664 voit d'un côté six mille Français courir en Hongrie au secours de l'empereur Léopold, et une flotte puissante, chargée de troupes, descendre sur les bords de l'Afrique, pour y faire des conquêtes. Les lettres de Louis XIV donnent mieux que l'histoire, l'esprit de ces entreprises. L'envie de paroître et d'étaler son pouvoir les avoit suggérées.

Quel autre motif eût conseillé de secourir l'Empereur? Ce n'étoit pas la politique; le

---

(1) *Voyez* principalement les lettres au marquis de Bellefonds, tome v.

temps n'étoit plus où la guerre des Turcs avoit passé pour l'affaire de toute la Chrétienté; l'affectation qu'on mit à donner à cette expédition les couleurs d'une croisade(1), montre encore mieux que c'étoit une démonstration chevaleresque, dont le bruit et l'apparente grandeur formoient le seul but réel. On peut douter que Mazarin se fût montré si officieux envers le chef de la maison d'Autriche.

Quant à l'expédition de Gigeri, son objet, dit-on, fut de fonder un établissement d'où l'on pût mieux réprimer les corsaires barbaresques, et protéger le commerce: Colbert passoit pour être l'ardent promoteur de ce plan; mais on sait aussi que c'étoit un ancien projet du cardinal Mazarin. Les plus pénétrans des contemporains prétendoient qu'aspirant à la papauté, il avoit voulu ajouter ce moyen à celui de ses trésors, et qu'il comptoit faire valoir aux Italiens l'appui que leur navigation recevroit d'un tel établissement. Pourquoi sa mort, qui faisoit cesser cet intérêt, ne fit-elle pas oublier son plan? C'est que Louis XIV, s'il ne songeoit pas à se faire

(1) Lettre au comte de Coligni, du 20 juin 1664, tome V, page 191. On donna aux régimens des drapeaux bleus avec des croix blanches.

pape, pensoit à faire parler de lui. Dans une lettre au comte d'Estrades, il laisse entendre qu'il étoit stimulé par une sorte d'émulation jalouse, contre le roi d'Angleterre qui venoit d'acquérir Tanger sur la côte de Maroc. Aussi jugea-t-on dans le temps la vanité de cette entreprise, comme on jugea vingt ans après le bombardement si fastueux et si dispendieusement inutile de la ville d'Alger.

Enfin, vers 1665, nous voyons Louis XIV à la veille d'envoyer en Pologne un corps de douze mille hommes, pour secourir le Roi Jean Casimir, contre une puissante confédération (1). Le projet chimérique de porter sur ce trône le Grand-Condé ou son fils, ne justifioit point un si étrange emploi de ses troupes. Lorsqu'en 1697 le prince de Conti déjà élu, alloit prendre possession de cette même couronne, la France ne lui donna pas même un régiment pour son escorte. Aussi cet intérêt n'étoit-il que très-secondaire.

Le ressort de ces divers mouvemens étoit donc le goût décidé du jeune prince pour toute démarche éclatante. Jouir des améliorations qui se font autour de lui, et qu'il

(1) On trouvera des détails à cet égard, dans les Mémoires historiques, tome II, pag. 124 et 125.

n'attribue qu'à lui, n'empêche pas que sans cesse il ne soit tenté de faire, des dons de la paix, un emploi moins pacifique. Enorgueilli d'une autorité qui s'affermit, et d'un revenu qui s'accroît toujours, plein de confiance dans sa capacité comme dans ses forces, il lui tarde de se mesurer avec des circonstances plus critiques, de s'éprouver contre de grands hasards, de ravir de vive force à la renommée ses dernières faveurs. En attendant les occasions, agir, mouvoir des hommes, se mettre en évidence, c'est ce qu'il cherche par-tout. On distinguoit dès-lors cette inquiétude ambitieuse. Quelques-uns le comparoient à un héritier pressé d'étaler son opulence nouvelle. Le Roi, suivant M. de Vendôme, ressembloit à un jeune docteur qui a de l'ardeur pour son métier, mais qui fait encore des *quiproquo*. *Les mains lui démangent*, disoit aussi Guy-Patin, qui pourtant n'en parle qu'en termes favorables.

XIII.

Mais il est à propos d'indiquer quels liens divers contenoient encore les élans de sa passion dominante : pour être peu sensibles alors, ces liens n'en étoient pas moins efficaces.

Depuis cinq ans de règne, le Monarque n'avoit pas tout-à-fait éteint en lui le jeune homme. Les sociétés brillantes et folâtres de la comtesse de Soissons, et de Henriette d'Angleterre, épouse de MONSIEUR, l'amour vrai de la touchante la Vallière, les coquetteries et les complots de ses jalouses rivales, les jeux d'esprit de quelques courtisans lettrés, les intrigues des ambitieux, l'élégante magnificence des fêtes de Versailles, les hommages qu'il y recueilloit plus enjoués, plus libres, et par-là moins fastidieux qu'ils ne devinrent dans la suite, ces plaisirs n'étoient point usés pour Louis XIV; une gravité contrainte n'en desséchoit point la fleur, et S. M. s'amusoit encore à se rendre aimable.

Il en étoit des affaires comme des plaisirs; jusques-là il ne trouvoit pas leurs soins monotones. Ce fut une suite naturelle du nouvel ordre, que chaque ministre disposant seul de son département, s'efforçât de le faire valoir, de porter sur lui, par des opérations utiles ou brillantes, tous les moyens de l'Etat, s'attirant ainsi l'attention du prince et les suffrages du public. Dans cette heureuse concurrence, Colbert garda long-temps l'avantage sur ses collègues. Sans compter que l'état de paix et la réunion de la marine avec les finances, en

faisoient une sorte de ministre principal, ce grand nombre de projets solides et glorieux qu'il fournit et sut exécuter en peu d'années, flattoient Louis par leur grandeur, et l'attachoient par leur importance. Toute autre ambition restoit comme assoupie.

Enfin, le système du cabinet étoit un dernier lien pour le Roi. Il déféroit encore à l'opinion du conseil; et celui-ci suivoit pour la politique extérieure le plan tracé par Mazarin, plan qui commandoit encore la paix; car prévoyant l'époque d'une guerre nécessaire, on se gardoit jusque-là d'en exciter aucune autre.

XIV.

Cependant le moment arrivoit. Le roi d'Espagne, Philippe IV, laisse, par sa mort (1), un héritage immense, sur lequel la reine de France, sa fille, ou plutôt Louis XIV au nom de son épouse, élevoit des prétentions qu'on trouvoit mal fondées à Madrid, et qu'à Paris on regardoit comme des droits irréfragables. Les Espagnols alléguoient vainement les renonciations comprises dans le traité des Pyrénées, et signées particulièrement par le Roi

(1) Le 17 septembre 1665.

et par son épouse. Cette condition fondamentale de la paix et du mariage est déclarée nulle, par la seule raison que certaines clauses, quoique les plus légères, n'étoient point encore effectuées. Ainsi le décident les publicistes. Les théologiens se joignent, et un conseil de conscience rassure celle du Roi. Les légistes font mieux encore; comme c'est dans les Pays-Bas qu'on veut prendre sa part de la succession, ils découvrent un certain droit de *dévolution*, propre à quelques coutumes, par lequel « les enfans du second lit » sont exclus de la succession par les enfans » du premier, sans que les mâles du second ex» cluent les filles du premier (1) ». A la vérité, Montesquieu n'approuve point qu'on décide par le droit civil une question du droit des gens. Mais le conseil n'étoit pas composé de Montesquieus. Louis XIV tenoit un manifeste, et cinquante mille guerriers prêts pour prouver son bon droit.

(1) *Abrégé chronologique* du P. Hénault sous l'année 1667. Voyez ci-après à qui est due la découverte de cet expédient; voyez aussi pour la connoissance de ce droit l'*Histoire de Louis XIV*, par Pellisson. Il est impossible de mieux éclaircir une question très-embarrassée, et de jeter sur une matière aride des ornemens mieux choisis. Ce morceau est à mon gré le meilleur de l'ouvrage.

Mais si l'on étoit préparé pour la guerre contre l'Espagne, on n'attendoit pas celle qui survint dans le même temps contre les Anglais. Des rivalités de commerce les brouillent avec les Hollandais; et ceux-ci réclament de la France la garantie et les secours promis par l'alliance de 1662.

La situation de Louis XIV ne pouvoit manquer de changer par ces deux incidens qui l'appeloient aux armes. C'est une époque qui mérite bien qu'on l'étudie, soit parce qu'elle reçoit des Mémoires de Louis un jour tout nouveau, soit parce que ses diverses circonstances concourent à dévoiler les principes de Louis XIV dans ses rapports avec l'étranger, ou du moins les maximes et la méthode de son conseil, qu'il avoit adoptées, apparemment sans beaucoup d'examen.

XV.

A juger par le silence de Louis XIV, la conduite à tenir avec l'Espagne ne fut jamais regardée comme problématique, au lieu que lui-même nous apprend, qu'on hésita beaucoup sur la manière dont on traiteroit les Hollandais. Comment ne pas remarquer ce contraste? On ne délibère point s'il faut enfreindre

un traité; mais s'agit-il d'en observer un autre? Grande et sévère discussion. Les Espagnols sont condamnés sans qu'on les écoute; les Hollandais ne gagnent leur procès que par des considérations étrangères à leur droit. C'est dans le plus grand détail que Louis se pique de justifier le parti qu'il a pris de secourir ses alliés. Mais qu'examine-t-il (1)? non ce qu'il étoit obligé, mais ce qu'il lui convenoit de faire. Voici la traduction exacte de ses longs raisonnemens. « Il est bon que les Anglais et les » Hollandais soient brouillés et se battent. » Mais les Hollandais privés de mon secours, » céderont et traiteront plutôt qu'il ne me » plaira. Pour que cette guerre se prolonge, » il faut que j'entre dans cette guerre. Donc je » serai fidèle au traité ». Il faut avouer que l'air de candeur dont il déduit ces motifs, est bien étrange. Mais ce qui est encore plus singulier, c'est de terminer cette déduction par le plus magnifique éloge de la probité politique et de la fidélité aux engagemens. Encore pour surcroît de contradiction, la voyez-vous un peu plus loin s'exhaler en récriminations contre les états républicains qui,

---

(1) *Voyez* Mémoires historiques, tome II, année 1666 au commencement.

gouvernés par des bourgeois, n'agissent que dans des vues intéressées, incapables de tout sentiment généreux. Quand le roi de Prusse publioit l'*Anti-Machiavel*, c'étoit avant d'envahir la Silésie; mais une fois maître de cette belle conquête, il ne s'avisa plus de débiter des lieux communs de morale politique. Les contradictions de Louis XIV sont plus étranges.

Il est vrai qu'elles s'expliquent en partie, si on se souvient qu'à l'époque où il s'exprimoit ainsi, en 1670, Louis XIV avoit déjà résolu la perte des Provinces-Unies; il ne voyoit que leurs torts. Cependant lui qui avoit correspondu sans intermédiaire avec son ambassadeur le comte d'Estrades, lui qui avoit souvent conféré directement avec Van Beuningen, il savoit mieux que personne que les négociations de la France avec ces républicains avoient été plus adroites que sincères, et plus intéressées que libérales. Il convient d'en rappeler ici quelques traits.

Le pensionnaire Jean de Witt, dont l'habileté pénétroit les vues de la France, qui eût voulu éviter ce dangereux voisinage, et pourtant ne point rompre une alliance à laquelle tenoit en quelque sorte la liberté de sa patrie, médita sur les moyens de faire sortir des mains de l'Espagnol ces riches provinces,

sans les mettre au pouvoir des Français. Il crut qu'en les rendant indépendantes, et formant par leur union une nouvelle république fédérative, le problême seroit résolu. Rien de plus extraordinaire que la dissimulation du gouvernement français dans cette affaire. Louis XIV accueille d'abord l'idée; puis il la discute, puis la modifie, lui substituant un plan de partage pur et simple des Pays-Bas, en sorte que les Hollandais en eussent pris leur part; vaines apparences destinées à leurrer des alliés puissans, et à les empêcher de former d'autres connexions, jusqu'à ce qu'on osât agir et parler ouvertement. Tels avoient été les procédés antérieurs: et ils ne furent pas plus loyaux tout le temps que dura la guerre contre les Anglais. Je ne parle point des troupes envoyées contre l'évêque de Munster; quelque chèrement qu'on le fît payer, c'étoit pourtant un secours réel. Je ne parle pas même de la flotte qu'on expédia pour joindre celle des Hollandais; quelque lente que fût sa navigation, quelques contre-temps singuliers qui eussent empêché cette jonction, il paroît que Louis XIV la voulut sincèrement (1). Mais à juger d'après ses propres

(1) Il est bon de le remarquer, parce que les histo-

Mémoires, avec quel art il s'étudie à traîner en longueur cette guerre? Comme il essaie d'abord, sous l'ombre d'une médiation, de se rendre maître d'entraver à son gré la pacification : manœuvre qu'il regardoit comme fort habile, puisqu'il se vanta d'en avoir tenté une semblable dans la querelle encore subsistante de l'Espagne contre le Portugal (1)! Comme il s'efforce de retarder la sortie et les entreprises des flottes hollandaises ! Il paroît même embarrassé de voir les victoires presser les événemens. Mais quand l'Angleterre et la Hollande se rapprochent, sans qu'on puisse l'empêcher, il se hâte de prendre les devants sur ses alliés ; il traite à leur insu, et pour lui seul, avec leur ennemi : convention secrette négociée et conclue par une voie extraordinaire, dans une forme insolite (2), et qui, sans les *Mémoires historiques*, seroit un grand trait perdu pour l'histoire. Cependant les Hollandais, si pénétrans et si actifs, voyoient assez qu'ils ne tarderoient pas à être plus embarrassés de leur ami que de leur

---

riens des Provinces-Unies, le Clerc entr'autres, ont établi l'opinion contraire.

(1) Mémoires historiques, tome II, p. 111 et 112.

(2) *Idem*, p. 285 et suiv.

ennemi. Pendant qu'eux et les Anglais négocioient à Breda, le roi de France avoit à moitié conquis les Pays-Bas Espagnols. Une paix ne suffisoit pas; on conclut une ligue. Temple entraîna son maître; de Witt répondit pour ses commettans; la Suède accéda; la triple alliance fut formée. Quoiqu'en apparence dirigée contre l'Espagne, elle lui rendit le service essentiel de lui prescrire ce qu'elle devoit sacrifier; car livrée aux vacillations d'une régence, cette malheureuse Cour ne savoit pas plus céder ses provinces qu'elle ne savoit les défendre. J'examinerai bientôt les effets de cet incident, et s'il faut lui attribuer d'aussi grandes conséquences qu'on le fait communément; mais il s'agit ici de savoir si les procédés de Louis XIV lui donnoient le droit d'exiger des Hollandais une entière soumission à ses volontés. Or, ce tableau de leurs relations respectives depuis 1662 jusqu'en 1668, étant fidèle, on avouera qu'il devient difficile de concilier sa terrible animosité contre eux, avec le bon sens et l'esprit de justice qu'on voudroit lui accorder.

XVI.

Les écrits de Louis XIV ne trahissent guère moins de faux jugemens portés sur sa personne et sur son histoire, qu'ils ne révèlent de faits importans et nouveaux : il entre dans mon plan de signaler ceux-là aussi bien que de noter les autres. J'en distingue plusieurs sur l'époque dont il s'agit. Par exemple, l'abbé de Saint-Pierre qui traite si durement ce prince, prétend voir dans la guerre de 1667, contre l'Espagne, dans cette première violation d'un traité solennel, la source des fautes et des malheurs dont ce règne entier lui paroît semé. J'avouerai, si l'on veut, que ce systême historique est moral et exemplaire. Il seroit beau de prouver que l'adversité est toujours le fruit de l'injustice; mais le cas est mal choisi : c'est prendre, comme on le fait trop souvent dans l'histoire, l'occasion qui est une et récente, pour la cause qui est multiple et ancienne. Juste ou non, cette guerre pouvoit n'être suivie d'aucune autre, et à plus forte raison, n'avoir pour conséquences ni fautes ni malheurs.

A côté de cette erreur de jugement, j'observe dans le même auteur une erreur de fait

non moins grave, et plus essentielle peut-être à remarquer, parce qu'elle a été plus souvent répétée. Il affirme que ce fut Louvois qui entraîna Louis XIV dans cette guerre injuste *des droits de la reine*. Pour reconnoître la fausseté de l'assertion, il suffit de se souvenir qu'à l'époque de la mort de Philippe IV, Louvois n'étoit qu'adjoint à la secrétairerie d'Etat de la guerre, que son père, le Tellier, garda ce ministère pendant toute l'année suivante, et qu'il ne put conséquemment avoir qu'une très-indirecte et très-foible part à une détermination politique de cette importance. On pouvoit avec plus d'apparence attribuer la guerre à Turenne; car c'étoit lui qui, consulté des premiers, avoit suggéré le moyen singulier du *droit de dévolution*, si bien trouvé pour les vues de la France (1). Mais pourquoi imputer à tel ou tel d'entre les conseillers de Louis XIV, un parti que ce prince regardoit comme arrêté depuis long-temps, et qui n'étoit, pour ainsi dire, que l'exécution du testament politique de Mazarin?

(1) Un secrétaire du maréchal nommé Duhan, qui avoit étudié par occsaion les coutumes de Flandre, fut celui qui fournit ce moyen de droit. Ce fait inconnu jusqu'à présent a été trouvé dans des Mémoires manuscrits de Frémont d'Ablancourt, par M. le général Grimoard.

Une troisième méprise reste à rectifier. Je ne l'impute à aucun auteur, puisque tous l'ont faite, au point qu'elle a réellement acquis la force d'un axiome ou plutôt d'un préjugé. Il passe pour constant, qu'en 1668 la triple alliance força Louis XIV de conclure la paix à Aix-la-Chapelle ; et rien n'est moins vrai. Les motifs qui l'amenèrent aux conditions modérées qu'il accepta ont été méconnus. Si les satires du temps, la faction de Louvestein, et peut-être le présomptueux Van Beuningen, publièrent par divers intérêts qu'elles lui avoient été imposées par les Hollandais, ce ne sont pas là des autorités pour l'histoire, et on ne devroit pas, sans examen, se faire l'écho des rumeurs contemporaines (1). Et d'abord, une alliance si précaire, si hétérogène, si dépourvue des moyens d'action, pouvoit-elle arrêter Louis XIV, s'il eût voulu poursuivre ses conquêtes ? Ensuite il étoit facile de voir, par une lettre de M. de Lionne au comte d'Estrades, que le cabinet français l'avoit jugé plutôt favorable que contraire à ses vues. Je ne trouve pourtant que Mabli qui ait soupçonné la fausseté de cette

(1) C'est ce qu'ont fait d'Avrigni, Voltaire, Saint-Pierre, &c.

opinion. Sa conjecture est aujourd'hui renforcée par le témoignage du Roi lui-même. Plusieurs avis, et principalement celui de Turenne, étoient de continuer la guerre ; le sentiment contraire l'emporta. On disoit même alors, que les ministres l'avoient fait prévaloir pour dérober le Roi à l'influence des généraux qui devenoit très-grande. Mais lui-même nous apprend qu'il ne s'étoit décidé que sur un motif alors très-secret ; c'étoit le traité éventuel de partage général des Etats de la Monarchie Espagnole : conclu entre lui et l'Empereur le 29 janvier 1668, plusieurs mois avant la paix. Cette anecdote est encore presque ignorée : le détail qu'en donne Voltaire étant inexact, et les autres historiens n'en parlant que vaguement et sans indication précise (1). Il est vrai que ce motif paroît foible. Cet engagement casuel, contraire à l'intérêt de Léopold, qui ne l'avoit signé que pour de l'argent et par des conseils achetés, ne devoit peut-être pas empêcher qu'on n'achevât ce qui étoit commencé ; et l'on pourroit soupçonner que la jalousie ministérielle dont on

(1) Ces auteurs sont Henault, Bolingbroke et Mabli. *Voyez* l'histoire authentique de ce traité important parmi les Pièces historiques rassemblées au tome VI, n° 8.

vient de parler, avoit exagéré le poids d'un tel argument. Cependant il se peut aussi que des circonstances qui nous échappent aujourd'hui augmentassent alors l'importance de ce traité; telles seroient, par exemple, les probabilités de la mort prochaine du Roi d'Espagne Charles II, encore enfant et très-maladif. Quoi qu'il en soit, on doit convenir que Louis XIV ne fut aucunement forcé dans cette occasion. C'étoit très-follement qu'on le représentoit sous l'emblême du soleil arrêté au milieu de sa course. Les prétendus Josués (1) de la Haye n'en avoient point l'honneur. Les poètes français de leur côté, ne se trompoient pas moins que les libellistes, quand ils en donnoient le mérite à la modération pacifique du Roi. Il avoit agi par raison d'Etat; mais du moins les auteurs de la *triple alliance* ne l'avoient point contraint; et si l'on demande pourquoi depuis il témoigna tant de dépit contre les Hollandais, ce fut pour l'avoir dit plutôt que pour l'avoir fait: explication tout-à-fait conforme au vrai caractère de ce prince, plus amoureux des dehors que des profits de la domination.

---

(1) *Voyez* tome II, page 326, la note concernant la prétendue médaille de Van Beuningen.

Ce faux jugement sur la *triple alliance*, en a produit un autre qui n'est guère meilleur sur la paix d'Aix-la-Chapelle. Les politiques de cabinet, qui traitent souvent les princes comme un scholiaste fait son auteur, auquel il prête ses propres pensées, ont prétendu que cette paix fut acceptée par la France, dans la seule vue de dissoudre la ligue des trois puissances, parce que, foible dans son origine, elle pouvoit devenir plus embarrassante et plus dangereuse. Il est vrai qu'on a depuis, non sans quelque raison, jugé ainsi de la paix de Ryswick, par laquelle Louis XIV paroît en effet avoir voulu rompre le lien de *la grande alliance.* Mais qu'avoit-il besoin, en 1668, de cette politique subtile? il est maintenant prouvé, et la lecture de nos Mémoires ajoute encore à ces preuves, que la *triple alliance* avoit été dissoute dans son principe. On a vu que dès la fin de 1666, à l'insu des Hollandais ses alliés, Louis avoit formé avec le roi d'Angleterre, alors son ennemi, un accord secret. Quoique en janvier 1668, époque de la *triple alliance*, le terme de leur convention fût expiré, cependant Charles II n'eut pas plutôt signé cette alliance, que le même jour 28 janvier, il en fait au roi de France des excuses indirectes,

insinuant dans la lettre qu'il adresse à sa sœur, MADAME, Henriette d'Angleterre (1), que le froid accueil qu'avoient reçu d'un côté ses avances, ne lui permettoit pas de résister à l'occasion qui s'étoit présentée de l'autre. Si Louis XIV eût craint la ligue, une telle démarche étoit sans doute bien propre à le rassurer; mais d'ailleurs on sait combien les suites en furent importantes et étranges. Il convient de s'y arrêter. Ici se présente à nous un tableau qu'il seroit bon de retracer pour l'instruction des peuples et des rois, quand même il ne seroit point appelé par le sujet comme il l'est en effet, puisque aucun n'est plus propre à caractériser la politique de Louis XIV.

XVII.

Il est assez connu qu'en 1715 ce monarque, après avoir écouté très-froidement certaines remontrances qui lui étoient faites par mylord Stairs d'un air trop impérieux, répondit à cet ambassadeur : « J'ai toujours été

---

(1) Cette lettre est dans l'appendice des Mémoires de la Grande-Bretagne, par le chevalier Dalrymple; nous en donnons la traduction. *Voyez* tome VI de cette collection, le n° 9 A des Pièces historiques.

» le maître chez moi, quelquefois chez les » autres : ne m'en faites pas souvenir ». Contre l'opinion de Henaut, de Duclos et de bien d'autres, Voltaire a nié obstinément cette anecdote. Son objection principale porte, sur ce que Louis XIV n'eût point parlé ainsi de l'Angleterre où il ne fut jamais le maître ; mais c'est trop s'attacher à la lettre et disputer sur le mot. Il n'en est pas moins vrai que Louis fut quelquefois très-puissant à Vienne par l'argent et par les Jésuites, à Varsovie par les reines de Pologne, en Suède par des subsides, en plusieurs cours d'Allemagne par les cabales du comte et du cardinal de Furstemberg ; et il est encore mieux démontré que jamais le sénat romain ne disposa plus souverainement des rois ses tributaires et ses créatures, que Louis XIV le fit de Charles II, roi d'Angleterre, depuis 1668 jusqu'en 1684 que ce dernier cessa d'avilir le trône, c'est-à-dire de vivre.

Le gouvernement britannique, si prompt aujourd'hui à soudoyer tous les autres, s'est vendu quelquefois avec un égal empressement. Toute la cour d'Edouard IV, à commencer par lui, étoit pensionnée par Louis XI, et ce Roi n'avoit fait en cela que couvrir l'enchère du duc de Bourgogne. Charles-Quint

et François 1er achetoient à l'envi les bons offices des ministres de Henri VIII; car la rivalité naissante de la France et de l'Autriche avoit rendu ce prince l'arbitre de l'Europe. Charles II crut sans doute, qu'il pourroit tout à-la-fois jouer le rôle de Henri et se faire payer comme Edouard. Quoique les Anglais, en lui rendant la couronne, eussent beaucoup étendu son autorité, on ne l'avoit pas aussi bien traité, quant au revenu. Un reste de défiance empêcha que les fortes sommes qui avoient été votées, ne lui fussent assurées d'une manière fixe; et il n'avoit ni l'économie qui tire parti d'un fonds médiocre, ni la bonne conduite qui eût rendu sa nation plus libérale. Aucun sentiment moral n'étoit assez fort pour réprimer en lui une malheureuse disposition à la vénalité, qu'au contraire la dissolution de ses mœurs irritoit sans cesse. Cependant il fut contenu pendant quelque temps par l'ascendant de son grand chancelier, le respectable Clarendon (1). Aussi la

---

(1) On trouvera, t. II, p. 316 en note, deux portraits intéressans de ce ministre. Il est bon de remarquer ici, que les Mémoires de Louis XIV mettent dans un plus grand jour son intégrité, qui avoit été attaquée à cause de la vente de Dunkerke, faite par le roi Charles II sous son

France, qui alors désespéroit de le gagner, cherchoit plutôt à lui nuire (1). Mais lorsque après la disgrace de ce ministre, Charles se fut entouré d'hommes dépravés, rien n'égale l'opprobre des démarches auxquelles le portèrent ses passions nécessiteuses.

Au commencement, il paroît suivre la tactique des orateurs parlementaires qui, par une attaque directe et marquante, essaient d'abord de se rendre inquiétans et nécessaires, pour ceux dont ils veulent se faire acheter. En se liguant avec les Hollandais, il avertit Louis XIV de le craindre et de le rechercher; mais au même instant, il demande à s'expliquer : on se rassure et on se hâte de répondre à sa pensée. Dès lors vous voyez le prince français se mettre en possession de l'Anglais, le tenter et le marchander sans cesse. La bourse à la main, Louis dicte les

---

ministère. Animé contre lui, le peuple crut qu'il avoit été gagné par l'argent de la France, et on appeloit la maison qu'il fit bâtir dans ce temps, l'*hôtel de Dunkerke*. Louis XIV dit expressément qu'il refusa toute espèce de présens. *Voyez* tome I, page 67.

(1) Par une lettre du Roi au comte d'Estrades, de janvier 1662, on voit que dès ce temps la France s'étoit assuré les moyens d'agiter l'intérieur de l'Angleterre. *Voyez* tome V de cette collection, page 72.

traités qui conviennent à ses vues d'agrandissement et de domination : il dicte, et Charles signe. On en compte, en moins de seize ans, huit, presque tous secrets, négociés par des femmes, par des ministres de diverses factions, des catholiques ou des protestans, les uns vrais, les autres simulés, quelquefois écrits de sa propre main, ou même purement verbaux et connus de lui seul. Les pourparlers, les correspondances, les démarches et toutes les manœuvres qui préparèrent ces conventions illicites sont telles, qu'on n'en trouve de semblables dans aucune histoire, si ce n'est qu'en plusieurs points elles rappellent la politique frauduleuse et versatile des cours italiennes du quinzième siècle. Charles et Louis y donnent l'un et l'autre deux exemples tout-à-fait singuliers. J'essaierai de les esquisser et de les placer chacun dans leur cadre; tentative qui n'a rien de téméraire, puisque je puiserai tous mes traits dans les monumens originaux les plus authentiques (1).

Tourmenté à toute heure par le malaise et la cupidité d'un dissipateur, le misérable

---

(1) *Voyez* au tome VI les pièces historiques réunies sous le n° 9, et dans les lettres particulières plusieurs de celles qui s'adressent à Charles II.

Charles II ne pense qu'à faire argent de tout. On rapporte qu'après avoir vendu Dunkerke, il essaya de vendre son vain titre de *Roi de France*, et qu'il obtint seulement cette réponse plaisante, qu'on avoit aussi un titre de *Roi de Navarre* dont on lui feroit bon marché. Mais dans la situation où, en 1668, l'invasion des Pays-Bas et la conquête de la Franche-Comté avoient mis les affaires, Charles trouve aisément des effets plus réels à mettre à l'encan; c'est sa religion, la loi de son pays, la liberté et l'existence de la Hollande, les dépouilles de l'Espagne, le sort de l'Europe dont il va trafiquer. Pour quelques millions payés d'avance, il a promis de se déclarer catholique : mais il saura bien éluder cette déclaration; et même il s'en fera dispenser en se montrant le plus empressé de la faire. Faut-il pourtant concourir à la destruction d'un petit pays qui souvent lui avoit donné asyle dans ses malheurs? faut-il renforcer l'injuste et gigantesque armement de la puissance même qui l'avoit alors rejeté? il n'hésite pas, et la Hollande est sacrifiée. Les historiens ont dit qu'il haïssoit ce peuple : c'est l'honorer trop et le méconnoître, que de croire qu'il obéit à aucun autre sentiment qu'à celui de ses nécessités pécuniaires. Cependant l'Europe se ré-

crie, et l'Angleterre s'indigne de cette première alliance : il y renonce, peut-être même avec plaisir (1); mais il cherche des expédiens pour en conserver les profits. C'est tout le manége des courtisannes : il rappelle celui qu'il vient de quitter, offrant de le servir du moins par une médiation officieuse. Bien plus, pour mieux retenir Louis, il met en jeu le ressort de la crainte : son épouvantail est sous sa main ; c'est le parlement d'Angleterre qui menace de s'unir aux Hollandais, d'entrer en guerre contre la France. Quel moyen pour celle-ci de détourner l'orage, si ce n'est en guérissant cette pénurie qui met Charles à la merci de sa nation ? l'argent français arrive, et il promet de se passer de parlement. Cependant cette munificence provisoire n'est qu'un simple appât ; il faut mériter une pension fixe : on conclut un nouvel accord dont la condition est, que Charles dissoudra plutôt le parlement que de se laisser forcer la main pour une convocation. Un tel engagement n'étoit pas moins périlleux qu'extraordinaire ;

(1) *Voyez* les preuves de ces étranges variations et de celles qui les suivent dans les pièces rassemblées tome VI sous le n° 9. Il ne faut point chercher ces détails dans Rapin ni même dans Hume ; le premier ne les a pu connoître et l'autre les a peut être dissimulés.

lui-même en étoit convaincu. Déjà la fermentation populaire en commande la rupture. Alors un mécompte supposé vient au secours de son embarras : le personnage qu'il fait dans cet incident est vraiment ignoble. Il feint le mécontentement, l'aigreur; bientôt, soit pour flatter l'antipathie nationale contre la France, soit pour stimuler la parcimonie de cette Cour, il la menace de la guerre, puis il s'appaise, puis traite encore, et signe une troisième alliance ; et cela, pendant qu'à Nimègue l'Europe entière s'efforçoit de réprimer celui qui alors sembloit être l'oppresseur commun. Dans quelle bizarre position s'étoit mis ce prince! il aime mieux être au service des étrangers que s'attacher à son pays ; il en vient à courtiser l'ambition d'un prince voisin dont les usurpations continuelles lui fournissent des occasions de vendre avantageusement ses complaisances. La paix de Nimègue n'interrompit point ce trafic non plus qu'elle n'arrêta ces entreprises. En 1684, la conquête de Luxembourg valut un million à Charles II, même les factions qui l'entourent lui suggèrent d'heureux prétextes pour mendier un surcroît de solde : il voit presque avec plaisir le danger qui lui promet un bénéfice.

Mais dans ce commerce étrange, le person-

nage du roi de France n'est pas moins extraordinaire. On ne dira point que ce prince, dont Clarendon et Jean de Witt avoient refusé les largesses (1), leur sut mauvais gré de leur vertu ; mais il est permis de croire qu'il vit plus volontiers les habitudes vicieuses qui lui asservissoient Charles II. En effet, on les prévient, on les cultive en quelque sorte, et on les alimente en lui donnant pour maîtresse une belle et spirituelle Française (2) : on fait plus ; Louis assure d'avance un établissement aux bâtards qui pourront naître de ces amours ; les affidés de Charles sont également circonvenus et pensionnés ; mais il faut s'en assurer par une autre dépendance que celle de l'argent et de la volupté. Les clauses du

(1) *Voyez*, pour ce qui concerne Clarendon, les Mémoires historiques, tome I, article de l'acquisition de Dunkerke, et la note ci-dessus page 139. Quant à Jean de Witt, *voyez* tome V, pages 135 et 312, et d'autres lettres dans la collection des négociations de d'Estrades.

(2) Mademoiselle de Kerouel, depuis duchesse de Portsmouth. On sait que *Madame*, sœur de Charles II, avoit mené cette dame à sa suite dans le voyage qu'elle fit à Douvres, pour y voir son frère, et qu'elle la lui laissa ; ce qui pouvoit être politique, mais n'étoit guère décent. On trouvera tome VI au nombre des pièces historiques, la donation que lui fit Louis XIV en 1673, copiée sur une expédition authentique et inédite.

premier traité sont tellement imprudentes, tellement contraires aux lois et aux plus chers intérêts de son pays, que leur publicité suffiroit pour le perdre; en outre, les agens de Louis entretiennent des intelligences avec les partis mécontens dont l'Angleterre n'a jamais manqué; on défendra Charles contre ces factions, ou bien on les animera contre lui, suivant les occurrences et suivant sa conduite (1); celui-là même qui l'avoit payé pour qu'il se déclarât catholique, concourt à le forcer d'exiler son frère pour une pareille déclaration; l'acte du Test, le désespoir des papistes anglais, est l'ouvrage d'une cabale suscitée par le fils aîné de l'église; l'argent qu'on donnoit naguères pour qu'il n'eût point de parlement est employé à soulever le par-

(1) Les preuves de ces liaisons de la France avec tous les partis de l'Angleterre, sont bien connues de tous ceux qui ont lu dans l'original le second tome des Mémoires de Dalrymple. On y voit avant l'alliance de Charles, qu'Algernon Sidney étoit venu à Paris conférer avec le ministère; que Ruvigni dans ses fréquens voyages avoit formé ces premières liaisons; qu'en 1681 Barillon adressoit quelques-uns de ces mécontens à Paris à l'archevêque de Paris (Chanvalon) et au P. de la Chaise; que Burnet même avoit vu Louis XIV en 1683. Plusieurs lettres de ce Monarque que nous publions confirment ces faits. Un

lement contre lui. Sa duplicité, ses tergiversations et ses défections continuelles ont-elles poussé à bout Louis XIV? on ne pense plus à le retenir que par la crainte. Il arrive un moment où le même prince qui l'encourageoit à se rendre monarque absolu, agite les trois royaumes, s'alliant à la fois aux presbytériens d'Ecosse, aux catholiques d'Irlande, aux Whigs de Londres, même au reste des amis de Cromwell et aux républicains expatriés. Dans un autre temps, on irrite et on trompe sa cupidité : on le joue et on le trahit pour l'humilier. Quand pour la troisième fois on a obtenu à prix d'or qu'il s'uniroit à la France contre les Hollandais, on ne manqua pas de révéler à ceux-ci cet accord nouveau, en sorte qu'ils se hâtèrent de l'annuller en signant la paix de Nimègue. On fit pis encore; et lorsque,

---

Mémoire du Roi adressé au comte d'Estrades, du 21 août 1665, montre quel étoit l'objet de ces intrigues. Les dépêches de Barillon au Roi prouvent qu'à l'époque où Charles parut moins docile, cet ambassadeur avoit été autorisé à le menacer de publier sa correspondance avec sa sœur. « C'étoit, suivant ses termes, un foudre qu'il » étoit bon de faire appréhender dans l'extrême néces- » sité ». *Voyez* aussi l'anecdote de l'abbé Primi et les pièces sous le n° 9, tome VI, et les lettres de Louis XIV, tome V, et dans le tome II la page 204.

peu d'années après, Charles ébranlé par le cri public renonçoit à une amitié tyrannique, on s'en vengea en faisant naître l'incident le plus propre à le diffamer : on laissa publier clandestinement à Paris un écrit où la plus reprochable de ses transactions, celle de Douvres, l'origine de tant de marchés honteux, est complettement mise au jour (1).

Quel tissu d'artifices d'une part comme de l'autre! C'est un assaut où les deux adversaires s'escriment avec une science égale. L'un n'est pas plus industrieux à extorquer de l'argent, que l'autre n'est adroit à tirer de ses avances le plus grand profit; mais si Louis déploie des moyens plus sûrs, des ressorts plus solides, il semble que Charles montre plus de finesse, de dextérité et d'esprit d'invention. Ses discussions, presque toujours fondées sur des propositions simulées, étonnent et affligent à la fois. On sourit et on s'indigne de tant de sagacité employée à donner du corps à de purs mensonges, par une suite de considérations judicieuses et bien déduites. Un poète ou un romancier n'entreroit pas avec plus d'art dans l'intérêt de ses personnages.

(1) *Voyez* les pièces réunies dans l'addition aux Œuvres sous le n° 9.

XVIII.

Ici, à la vérité, on est embarrassé de juger Louis XIV. Si c'est à lui seul qu'il faut attribuer la rare habileté qui dirigea tant d'intrigues, comment sauver sa réputation de droiture? Et si, au contraire, nous en donnons le tort à ses ministres, que deviennent sa prétention et sa réputation d'avoir tout fait et tout gouverné par lui seul? Dans cette alternative, nous répondrons comme on peut croire qu'il eût fait lui-même, en sacrifiant un peu son caractère au profit de sa capacité.

Il seroit difficile en effet de conclure autrement. D'abord, il est plusieurs de ces artifices diplomatiques que Louis XIV revendique dans ses écrits comme étant de sa propre invention (1) : sur quel témoignage oseroit-on démentir le sien? De plus, cette façon de traiter n'étoit pas réservée pour les Hollandais et pour Charles II. La bonne-foi et la générosité qu'il préconise, il savoit y mettre à l'égard de Jacques II lui-même quelques restrictions. Celui-ci, à la vérité, ne dissimuloit guère moins. Il a été prouvé que leur réserve mu-

(1) Mémoires historiques, tome II, page 111.

tuelle servit les projets du prince d'Orange, l'un n'avertissant qu'à demi l'autre de son danger; Jacques instruit par l'exemple de son frère à craindre des secours qui pouvoient devenir des chaînes, Louis pour qui le souvenir de la triple alliance étoit un motif de tenir toujours l'Angleterre dans une position difficile; le premier par défiance s'étant trop reposé sur ses propres moyens, le second intéressé à laisser entamer l'entreprise même que son allié redoutoit. Enfin, comment douter que cette politique fût bien celle du Monarque, quand on observe que, durant cette longue suite d'années, les ministres changèrent souvent, sans que jamais il parût aucun changement dans le système et dans la méthode de négocier? Ainsi, le mérite, quel qu'il soit, lui en appartient; et quant au blâme, je pense qu'il peut être atténué par certaines réflexions.

L'abbé de Saint-Pierre, qui sur ce chapitre maltraite rudement Louis XIV, ajoute: «Je ne sais si lui-même se croyoit exact observateur de ses traités». C'est-là vraiment le doute d'un homme d'esprit et d'un philosophe. Il me semble que les écrits de ce Prince en fournissent la solution, ne fût-ce que par les contradictions fréquentes qu'on y remarque

entre les procédés qu'il expose, les motifs qu'il en allègue, et les beaux sentimens qu'il étale. Quand il laisse voir une si franche indignation contre les Hollandais qui ne s'étoient point cru obligés de récompenser d'une soumission absolue les mauvais tours qu'il leur avoit joués, il faut croire que très sincèrement il se regarde comme leur bienfaiteur. C'est de bonne-foi qu'il manque à la fidélité, et il reste l'adorateur ensemble et l'infracteur de la justice. Mais, dira-t-on, comment accorder sa double prétention, tantôt à la finesse, tantôt à la générosité? Par cette même confusion de principes qui inspire à l'homme privé tant d'actions opposées entr'elles, et contraire à ses opinions comme à ses paroles; confusion bien plus grande et plus difficile à éviter dans un homme public, dans un potentat dont les motifs tenant aux intérêts les plus compliqués, deviennent souvent indiscernables pour lui-même. C'est ainsi que Plutarque nous représente Agésilas constant à vanter la justice, mais au fond n'entendant par ce mot que l'intérêt de Sparte; il regardoit cet intérêt comme une justice première qu'il devoit à son pays et à soi-même. Tel étoit Louis XIV, porté naturellement à la droiture, mais s'étant fait un devoir d'écouter cette inclination,

moins que le raisonnement qu'il puisoit chez des conseillers experts à trouver une spécieuse concordance entre l'utile et l'honnête, jugeant bons leurs argumens parce qu'il avoit besoin de les trouver tels ; lorsqu'il agissoit par des vues intéressées, n'en estimant pas moins la loyauté, et trouvant une sorte de satisfaction à rassurer sa mauvaise conscience par de belles paroles.

Voltaire a dit que la politique ne demande dans l'homme d'Etat que du bon sens et l'esprit de suite. Louis XIV possédoit éminemment ces qualités. Nul doute qu'il n'entendît bien la conduite des affaires étrangères. Comme il arrive souvent, ce qu'il savoit le mieux n'étoit pas ce qu'il prétendoit le mieux savoir. Ses écrits sur la guerre ne sont pas comparables à ses morceaux politiques; et comme on le verra, nous sommes fondés à douter qu'il fût en état de diriger seul ses généraux, au lieu qu'il étoit certainement très-capable de discuter ses intérêts avec tous les ambassadeurs.

XIX.

Or, accorder à Louis XIV ce genre d'habileté, ce n'est point rabaisser son mérite, c'est au contraire l'élever très-haut. On le sentira,

si on réfléchit qu'en effet il gouverna dans un temps où cette partie du gouvernement étoit un art plus profond, plus compliqué qu'on ne l'imagineroit, à en juger par ce qu'on en voit aujourd'hui. Mais cette observation exige quelques développemens.

Si nous considérons dans son principe et dans ses effets le système de politique qui a prévalu en Europe depuis la dernière moitié du dix-huitième siècle, ce système par lequel on dispose des Etats sous la forme de partages, d'échanges, ou de cessions, ou d'indemnités, sans autre principe que la convenance des forts, sans nul égard au droit des foibles, et souvent sans que les parties intéressées soient consultées, aisément nous reconnoîtrons combien l'espèce de droit public qui résulte de ces combinaisons tranchantes, diffère du droit public qui s'étoit formé de la succession d'un certain nombre de traités originaires et confirmatifs les uns des autres.

Du moment que la première de ces deux méthodes est adoptée, comme les mobiles qui changent la face de l'Europe et les démarcations des Etats peuvent encore d'un jour à l'autre produire de nouveaux changemens, il devient suffisant pour celui qui doit diriger ces grandes opérations de connoître bien ce

qui existe et ce qu'il veut. Les rapports de situation et tous les intérêts des puissances se démêlent, se suivent de l'œil dans les couleurs d'une carte bien faite; le droit public n'est en quelque sorte qu'une branche de la géographie, et la diplomatie (1) une science de curiosité; une espèce de langue morte, le partage des érudits plutôt que des négociateurs.

Au contraire, tant qu'a régné le système que celui-ci remplace, les anciens traités formant la série des titres d'indépendance et de propriété des nations et des princes, on étoit reçu à les alléguer dans leurs contestations. Lors même que le sort des armes avoit jugé les procès, on partoit encore de ces actes fondamentaux pour discuter les conventions libres ou forcées qui les terminoient. Par la cohérence au moins apparente de ces traités, le crédit dont jouissoient les anciens se réfléchissoit sur les plus récens, et tous en recevoient une force efficace. L'Europe alors reconnoissant une législation positive, son

(1) Je n'ignore pas que ce mot ne signifioit pas autrefois tout ce qu'il veut dire ici, savoir les connoissances et l'art des négociations. Mais l'usage a consacré cette acception nouvelle; et dans ce sens le terme est tout à-la-fois nécessaire et intelligible.

étude approfondie devenoit nécessaire. Point de grand politique qui ne dût être un publiciste instruit.

Ce n'est pas qu'après tout, l'ancienne politique fût très-préférable à la plus récente. Très-souvent la discussion des stipulations antérieures n'étoit de la part des cours qu'une pure hypocrisie, qui n'est à regretter que comme celle dont on a dit qu'elle étoit au moins *un hommage rendu à la vertu.* Encore ce vain respect a-t-il rarement sauvé la justice; et peut-être au contraire elle se défend mieux d'une aggression ouverte, que des embûches qui lui sont dressées à l'ombre des loix. Qu'on ne se méprenne point d'ailleurs sur l'esprit de ces remarques : je suis loin d'imiter les pédans caustiques qui déclament contre le machiavélisme des cabinets; j'oserois dire plus encore : il me semble que l'espèce d'audacieuse franchise avec laquelle ont été consommées plusieurs grandes révolutions du système politique, pourroit être, à quelques égards, regardée comme un effet de l'esprit philosophique, caractère distinctif du siècle précédent, qui prédomine dans les actes et sur les hommes qui lui paroissent le plus opposés. C'est cet esprit qui dissipe tous les prestiges, qui repousse le savoir charlata-

nesque comme la moralité simulée, qui veut qu'on dédaigne d'aller même à un but injuste par de fausses routes. La lumière qu'il répand fait que, mettant en jeu les moyens prompts d'une grande force combinée, on sait à propos comprimer les résistances et abréger les guerres; et comme il force tous les intérêts et toutes les prétentions de se manifester, on doit arriver par la voie la plus courte à des arrangemens définitifs et stables. Enfin, (dût-on m'accuser de paradoxe,) quoique de tous les progrès de la civilisation, celui-ci ne soit pas le plus consolant, je dirai qu'il n'est pas moins un progrès réel, et peut-être y faut-il voir encore le passage nécessaire à un ordre meilleur.

L'application de ces remarques à Louis XIV est facile à sentir. Sa politique en effet eut à lutter contre toutes les difficultés de l'ancien système, en même temps qu'elle tendoit vers le nouveau. Jamais la consistance des divers Etats n'avoit paru plus fixe qu'après la paix des Pyrénées; et ce qu'il faut sur-tout observer, c'est que la puissance qui seule pensoit alors à ébranler cet équilibre, la France devoit s'y trouver plus empêchée qu'aucune autre, liée comme elle l'étoit par tous les grands traités antérieurs, et même, sous cer-

tains rapports, intéressée à les respecter et à les maintenir. Dans une telle position, comment échapper à la loi commune, si ce n'est en l'éludant? Aussi l'étudioit-on sans cesse pour en connoître le fort et le foible : on l'embrassoit pour l'étouffer. Comme on ne pouvoit tendre au but que par des détours, les négociations toujours combinées pour deux objets, l'un ostensible et simulé, l'autre réel et secret, procédoient lentement et ne demandoient pas moins de patience que de dextérité. Mais quelque industrie qu'on y déployât, telle étoit la gêne où le droit public mettoit les politiques français, qu'il fallut trouver des expédiens pour sortir de l'état de droit, et en faire sortir les autres puissances. C'est alors qu'on eut recours au moyen des partages éventuels, et on n'en pouvoit imaginer de plus sûr pour une telle fin. Mabli a donc avec beaucoup de jugement signalé la fin du dix-septième siècle, comme l'époque de cette nouveauté ; mais il n'en a ni développé la cause ni marqué les premiers exemples avec assez de précision. Que deux princes disposent entr'eux des Etats non encore vacans d'un autre prince, à son insu et sans aucun démêlé avec lui, ce seul fait suppose qu'il n'existe aucun droit public; car, s'il existe, il doit

avoir réglé d'avance les droits de tous ceux qui pourroient prétendre à ces Etats. Ainsi, quand Louis XIV sut engager l'empereur Léopold à traiter sur ces bases de convenance, il tranchoit à dessein et dans sa racine la loi constitutive de l'Europe. Sous ce rapport, le traité de partage éventuel de la Monarchie espagnole, du 19 janvier 1668, quoique privé de son effet matériel; ce traité qui paroît avoir eu pour germe le plan proposé en 1663 par les Hollandais, relativement aux Pays-Bas, devient une époque, un fait principal, non-seulement dans l'histoire de Louis XIV, mais dans celle de l'Europe entière. On sait que l'exemple ne fut point stérile. Trente ans après, la paix de Ryswick étoit à peine ratifiée, que l'Angleterre et la Hollande se laissèrent engager en de semblables compromis, et le reproche que leur en fait un célèbre Anglais, prouve qu'ils n'étoient que les expédiens de la politique française (1). Vainement, en effet, le prétexte d'éviter une guerre plaidoit en leur faveur : on ne se battit que plus long-temps; les droits réels devinrent plus problématiques. L'ambition des cours spécula sans nulle règle.

---

(1) *Lettres sur l'Histoire*, par milord Bolingbroke.

Tout parut être à la merci de la force et de la fortune.

XX.

Regardant la politique extérieure comme un des principaux talens de Louis XIV, on ne sera point surpris que j'aie étendu mes considérations sur cette partie de son gouvernement. Mais il est temps néanmoins d'observer que, malgré toute son habileté, ce Monarque, loin de s'y borner et de la considérer comme un ressort suffisant pour ses projets, ne parut jamais savoir qu'on peut gagner autant par les négociations que par les armes. Le sanglant abus qu'il fit des forces d'une grande nation a été le sujet d'invectives trop méritées; mon dessein n'est point de les répéter. Ne suffit-il pas qu'il ait, mieux que tous les déclamateurs, prononcé, au lit de la mort, sa propre condamnation? Que dirois-je qui valût ce regret expressif: *J'ai trop aimé la guerre*. Je crois plus utile de m'arrêter sur cette parole, d'autant plus qu'elle a besoin d'interprétation. On s'abuse si on l'entend à la rigueur; son vrai sens n'est pas celui qui s'offre d'abord; et Louis XIV paroît ici ou s'être mal connu, ou avoir trop généralisé son expression.

Le prince qui aime la guerre en cherche avidement les situations les plus hasardeuses et les crises les plus violentes; il veut se placer sans cesse entre la victoire et la mort, entre la ruine et la toute-puissance; amoureux du péril même, toutes les occasions l'entraînent, une escarmouche, comme une bataille ou un assaut. Semblable au joueur passionné, après le plaisir de gagner, il goûte quelque sorte de plaisir, même à perdre. Les émotions fortes, quelles qu'elles soient, que donne ce jeu terrible, deviennent un aliment nécessaire à son ame. Ni les succès n'assouvissent cette passion, ni les disgraces ne la rebutent, ni les autres goûts ne la distraient. Tel est un Pyrrhus, tel un Charles XII. Quelquefois on aime la guerre, comme l'art où l'on prime, comme la chose qu'on fait mieux qu'un autre: tels ont été les Condé, les Turenne et d'autres grands capitaines.

Mais Louis XIV ne pouvoit l'aimer d'aucune de ces deux manières. Quoique ayant certainement les grandes parties du courage personnel, il ne paya jamais de sa personne. A l'armée, il se lassoit beaucoup et se risquoit peu; les histoires parlent de sa constance, et ne citent point ses exploits. Jamais dans une mêlée il n'affronta le fer et le feu; jamais il

n'assista même à un engagement général : les armées qu'il commanda sembloient éviter les batailles. Dans ses écrits militaires on le verra plus ministre que général, plus instruit qu'habile, plus au fait du métier que de l'art de la guerre, s'évertuant sur les détails, sans vues sur les grandes manœuvres d'une campagne; ne proposant ses propres apperçus que timidement, attachant à des incidens communs une importance hors de mesure, et médiocre connoisseur dans cette science dont il avoit autour de lui les premiers maîtres. Enfin, on sait qu'il ne soutint jamais une campagne entière, que jeune, la vie des camps l'ennuyoit, que vieux, elle le fatiguoit; que tant que la volupté conserva sur lui son empire, la guerre ne dérangeoit point les amours, au lieu que souvent les amours firent à la guerre une diversion préjudiciable. Ces mêmes ennemis qu'il se plut trop à provoquer, ce fut bien souvent contre son gré qu'il eut à les combattre.

Ces traits sans doute ne sont point ceux d'un prince belliqueux. Ce n'étoit donc pas la guerre qu'aimoit Louis, mais plutôt l'appareil de puissance, l'éclat et le bruit flatteur qui l'accompagnent ou qui la suivent. Cette confession sortie de ses lèvres mourantes, eût

été plus exemplaire pour la postérité, s'il eût encore avoué qu'alors même que la guerre lui étoit devenue odieuse, son orgueil opiniâtre lui ôta le courage de tout sacrifier pour conserver la paix.

XXI.

Je desire qu'on n'oublie point dans quelle vue a été composé cet essai. Assez d'autres ont rapproché en de savans sommaires les faits importans de ce long règne. L'instruction que donnent les abréviateurs n'est point celle qu'on voudroit donner ici. Il est des articles qu'on effleure, d'autres qu'on omet. Mais les points qui caractérisent le génie particulier et le gouvernement de Louis XIV, on les saisit par choix, et on tâche de les traiter à fond. C'est dans cet esprit que je veux encore examiner la carrière martiale de ce prince.

De ses guerres principales qui sont au nombre de quatre, il y en eut deux qu'il entreprit, et deux qu'il ne fit que soutenir. Toutes ensemble, sur les cinquante-quatre ans qu'il gouverna, en remplirent trente-un : on pourroit dire quarante, les neuf années qui suivirent le traité de Nimègue ne pouvant passer pour un temps de paix, puisqu'elles furent au contraire employées à

défier l'Europe par toute sorte d'hostilités. Avouons pourtant que de ces quatre guerres, la première et la dernière, celle *des droits de la Reine*, et celle *de la succession d'Espagne*, dérivées du système d'agrandissement, dont Richelieu et Mazarin avoient posé les bases, sembloient nécessaires et inévitables. Ainsi le politique, si ce n'est le philosophe, doit en absoudre Louis; avec cette restriction néanmoins, que la dernière pouvoit être heureuse et courte, autant qu'elle devint longue et désastreuse, si la France s'y fût préparée par cette prospérité qu'amène le cours d'une domination pacifique et modérée.

Bolingbroke qui, tout anglais qu'il étoit, a jugé ce roi sans partialité, recherchant par quels moyens auroient pu être évités les malheurs des dernières années de son règne, soutient que si, après la paix de Nimègue, la France eût patiemment attendu la mort du roi d'Espagne Charles II, qui n'arriva que vingt-deux ans plus tard, dans la plénitude de puissance où alors elle se fût trouvée, elle pouvoit, malgré l'opposition de l'Europe entière, s'approprier tout ce qui lui auroit convenu de cette immense succession (1). Ce

(1) *Lettres sur l'Histoire.*

résultat est digne de la sagacité de l'auteur; mais j'ose croire qu'il devoit remonter plus haut pour marquer la première faute du Monarque français.

Je conviens que lui-même avoit suscité la ligue d'Augsbourg et la *grande alliance* qu'il combattit pendant dix ans, au prix de ses derniers moyens de finance et de population. L'établissement des chambres de réunion de Metz et de Brisach; le roi d'Espagne menacé et contraint à main armée de quitter le vain titre de comte de Bourgogne, insulté dans ses ports et humilié dans son pavillon; Strasbourg pris ou plutôt envahi au milieu de la paix; l'Italie alarmée par l'acquisition de Casal; Luxembourg investi et assiégé sans déclaration de guerre, sous le futile prétexte de quelques dissentimens sur les dépendances des pays cédés par les traités d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue; l'effroyable bombardement de la ville de Gênes; le duc de Savoie maltraité; l'Europe catholique offensée de tant d'injures et de vexations gratuites dont on accabloit le Pape, de l'entrée militaire de Lavardin dans Rome, et des délibérations violentes du clergé français; l'Europe protestante révoltée dans le même temps de la persécution des calvinistes, des dragonades et de la révocation de

l'édit de Nantes ; la Porte Ottomane elle-même bravée par du Quêne, qui foudroyoit Alger et brûloit dans le port de Chio huit vaisseaux Tripolitains; l'Allemagne alarmée des prétentions que Louis XIV formoit au nom de sa belle-sœur la duchesse d'Orléans, sur la succession de l'électeur Palatin ; enfin, les ministres français aigrissant encore les ressentimens de toutes les cours par l'insolence avec laquelle ils traitoient leurs ambassadeurs : c'étoit bien là, suivant le langage des livres sacrés, *semer les vents* qui devoient produire une *récolte d'horribles tempêtes.* Mais j'observe que ces fautes et ces excès n'étoient que les conséquences directes d'un premier écart, de la guerre commencée en 1672 contre les Hollandais, de la fausse politique, ou plutôt de la passion qui l'alluma; car ses résultats, si glorieux qu'ils parussent, ne firent qu'irriter cette passion sans la satisfaire, puisqu'en effet ils étoient nuls, comparés au but primordial de la guerre. Mais je dois expliquer ma pensée : aussi bien il reste beaucoup à dire sur cet article important de l'histoire de Louis XIV.

XXII.

Quel fut donc le but de cette guerre, et quelle passion en avoit inspiré le projet? Louis, nous dit-on, vouloit punir des satires, des médailles, tous les signes injurieux de l'ingrate malveillance des Hollandais. Mais tout cela ne paroît point dans son manifeste ; on ne daigne y produire de motifs que *le mécontentement* et *la gloire* du Roi. Son allié, Charles II, se plaignit seul d'*images outrageantes.* Cependant, supposé le délit constant, il falloit y proportionner la peine. Le même prince, qui se glorifioit de l'abolition des duels, ne devoit point suivre leur pratique impie, qui veut qu'un mauvais propos soit vengé par un coup d'épée. Faut-il exterminer quiconque vous a *mécontenté?* Aussi croyons-nous qu'outre la vengeance, une passion plus politique arma Louis XIV. A l'aspect de ses préparatifs prodigieux, et des premières opérations de la campagne, on demande ce qu'il auroit fait si elle n'eût pas échoué. Il est maintenant certain qu'il méditoit l'entière conquête des Provinces-Unies. On n'en doutoit point au commencement de l'année 1672. Les lettres du maréchal de Bellefonds, et même celles de

madame de Sévigné (1), font voir que, par une flatterie assez maladroite, toute la cour comparoit cette expédition à la fameuse entreprise de Charles VIII contre le royaume de Naples. Une seule campagne devoit achever sa conquête; personne n'en doutoit, et Louis en étoit plus convaincu que les autres, comme le témoigne un de ses écrits, la singulière liste dressée par lui de dix-neuf places, dont il avoit nommé l'état-major, et qu'il ne prit jamais (2). Mais il reste une question. N'aspira-t-il qu'au seul titre de conquérant? Une fois conquis, eût-il gardé et réuni à son royaume ce pays opulent? Il semble que son traité d'alliance avec l'Angleterre, sur-tout le traité secret conclu à Douvres, devroit satisfaire en ce point notre curiosité. Les historiens l'ont appelé un *traité de partage*, mais non les puissances contractantes. Il règle les portions du pays à conquérir, qui devoient écheoir à l'Angleterre, d'où l'on pourroit induire que le reste formoit la part du roi de France. Mais il faut avouer que cette intention est à peine indiquée dans ces termes va-

(1) Mémoires militaires, tome III, page 482. Lettres de madame de Sévigné, nouv. édit. *in*-8°. tome II.

(2) Mémoires militaires, tome III, page 249.

gues du traité, *la dissolution du gouvernement des Etats-Généraux* (1). Ce qu'ils nous apprennent, c'est que le régime républicain étoit odieux à Louis XIV, et qu'il ne pouvoit laisser libre un peuple si voisin de ses Etats. Mais on en avoit d'autres preuves. Le grand chancelier d'Angleterre, dans le discours qu'il tint au parlement, annonçant la guerre déclarée aux Hollandais, et récapitulant les griefs qui s'élevoient contre eux, les appelle *les ennemis communs de toutes les monarchies*. « Les demandes des deux rois, dit l'his-» torien Hume, tendoient à l'esclavage per-» sonnel des Hollandais ».

Mais un incident postérieur fait mieux connoître l'esprit qui animoit Louis XIV. « La » guerre eût fini au bout de trois mois si on » avoit suivi l'avis de M. de Pompone, qui » vouloit qu'on se contentât des avantages » offerts par les Hollandais, et qu'on se reje-» tât sur les Pays-Bas Catholiques. L'avis de » M. de Louvois l'emporta (2) ». C'est dommage qu'on ne connoisse pas exactement ces propositions de la Hollande menacée, et qu'on

(1) *Voyez* le traité parmi les pièces historiques rassemblées sous le n° 9, tome VI, page 434.

(2) *Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, par le P. Hénault.

n'ait pas publié les mémoires qu'avoit laissés le marquis de Pompone; mais il est rapporté, que le savant Longuerue se disoit sûr, qu'on avoit offert à Louis XIV de céder tout ce qui étoit en-deçà du Rhin, et qui s'appeloit Flandre Hollandaise, et Brabant Hollandais (1). Cette dernière anecdote éclaircit la première. On voit que le conseil de M. de Pompone eût donné à la France la possession entière et assurée des provinces Espagnoles; conseil excellent, sur-tout en ce qu'il ramenoit la France à sa véritable politique, à la route frayée par Mazarin : c'étoit continuer l'entreprise que la paix d'Aix-la-Chapelle avoit interrompue, contre l'avis de Turenne. Au contraire, le projet de conquérir et de subjuguer la Hollande, étoit un écart, une véritable divagation. Mais il sortoit du cerveau bouillant et opiniâtre de Louvois; et grace à l'art si bien connu de lui et de le Tellier, son père, le Roi s'étoit rempli de cette idée au point de la croire uniquement sienne. Par le simple projet, et par les seuls préparatifs de la guerre (2), le ministre gagnoit de plus en

---

(1) *Essais dans le goût de Montaigne*, par M. d'Argenson.

(2) On connoît les singuliers efforts d'activité et de

plus dans l'esprit du maître : par le succès il comptoit atteindre le comble de la faveur et de la fortune ; on abandonne difficilement de telles espérances. Lors même que par la retraite du duc de Luxembourg, tout le monde vit la campagne manquée, Louvois s'obstina encore, et prétendit qu'on reprît le même plan pour la campagne suivante. Voilà pourquoi, dans sa correspondance avec Louis XIV, vous le verrez s'opposer à ce qu'on agît dès ce moment contre l'Espagne ; il conseilloit de temporiser, affectant une modération bien éloignée de son caractère (1). C'étoit la suite du fatal parti qu'il avoit fait prévaloir. Par malheur, sa tenacité ne s'accordoit que trop avec l'ambitieuse persévérance du Roi, dont le tour d'esprit étoit de préférer la guerre sans agrandissement, à l'agrandisse-

---

zèle qu'il avoit faits pour plaire à Louis XIV. On sait qu'il étoit allé lui-même en Hollande faire ses marchés de toutes les munitions qui s'y trouvoient, et qu'il faillit y être enlevé. Voltaire a nié cette anecdote ; mais les Mémoires sur la vie de Louvois sont un écrit original et digne de confiance. Une simple dénégation ne peut suffire contre les détails qui y sont rapportés. Le trait d'ailleurs est tout-à-fait dans le génie de l'homme et de ceux par lesquels on étoit sûr de conquérir Louis XIV.

(1) *Voyez* Mémoires militaires, t. III, p. 175 et 286.

ment sans guerre, c'est-à-dire comme je l'ai fait voir, sans ce bruit et cet éclat qui le séduisoient. Vainement les circonstances rappelèrent Louis XIV aux vues qu'il avoit repoussées: c'étoit dans le sens de sa passion que Louvois conseilloit mal, et contre son sentiment que Pompone avoit bien vu; le crédit du premier s'accrut toujours, au lieu que l'autre finit par être sacrifié.

XXIII.

Aucun homme n'ayant pris sur ce prince autant d'empire que Louvois, il est curieux de rechercher les progrès successifs de cette extrême confiance. Toutes les traces s'en découvrent dans les Mémoires militaires de Louis, tels que nous les publions, éclairées par ses propres lettres, et par celles du ministre et des généraux. On y voit celui-là au commencement de la guerre de 1672, tellement renfermé dans son emploi, qu'il craint de paroître soupçonner le secret des affaires étrangères (1). Quelques mois plus tard, le

(1) Dans sa dépêche du 24 mai, Louvois prévient le Roi, que l'évêque de Strasbourg desire voir le traité d'alliance avec l'Angleterre, et ajoute: « J'ai cru que je » devois en avertir V. M. à l'avance, afin qu'elle ait le

Roi lui-même l'instruit et le fait instruire de toutes les nouvelles du dehors, et discute avec lui la politique à suivre, quant à l'Espagne (1). Ailleurs, vous observerez Louvois attaquant indirectement Turenne, que le Roi est réduit à défendre. Bientôt il osa entraver les opérations de ce grand général, qui ne put que, malgré la cour, triompher dans la plus glorieuse de ses campagnes, celle de 1674 : et lorsque fort de ses belles actions, il voulut demander justice, Louis prenant sur soi-même les torts de son ministre, celui-ci ne vit plus de bornes à sa faveur (2) ; il en vint

---

» temps de commander à M. de Pompone d'en faire » faire une copie, dans laquelle on ôtera les articles qu'il » n'est pas bon que ledit sieur évêque voie, *en cas qu'il* » *y en ait quelqu'un de cette nature* ». Ainsi d'abord il s'excuse de se mêler d'un pareil objet ; ensuite il affecte d'en parler comme lui étant étranger. Cela est d'autant plus remarquable qu'un an auparavant, dans l'intervalle entre la mort de M. de Lionne et l'arrivée de M. de Pompone, Louvois avoit tenu le portefeuille des affaires étrangères. Tome III, page 164.

(1) « J'ai commandé à Pompone de faire des extraits » de toutes les nouvelles...... afin que vous ayez toute la » suite des affaires dans la tête ». Lettre du Roi, du 23 décembre. *Voyez* aussi tome III, pag. 275, 280, 283 et suivantes.

(2) *Voyez* les Mémoires militaires, tome III, p. 293, 424 et suiv.

par degrés à se mêler de tout. Quoiqu'en 1679, il ne pût porter un homme de son choix à la place de Pompone, qu'il avoit réussi à renverser, néanmoins la direction des postes, dont il s'étoit chargé, servit à lui donner, avec le secret des affaires, un prétexte et des moyens pour entretenir au-dehors comme au-dedans des intelligences, des espions et toute sorte d'émissaires. Ce fut ainsi qu'il conduisit seul les chambres de réunion, l'acquisition de Casal, les intrigues pour découvrir ou déconcerter la ligue d'Augsbourg (1). L'exécution même des lois contre les huguenots, et amena dans ses attributions tant d'autres objets majeurs. Il n'y eut pas jusqu'à des projets de finance (2) qu'il ne suggérât et ne fît adopter; en lui résida presque tout le cabinet : et comme par la surintendance des bâtimens, il s'étoit encore rendu nécessaire à l'un des goûts dominans de Louis, devenu maître de toutes les avenues de sa confiance, il parut une sorte de premier ministre. La cour crut même, à une certaine époque, que ce titre

---

(1) *Voyez* tome VI, dans l'addition les détails et les pièces qui concernent cette affaire, les lettres du cardinal d'Etrées, &c. sous le n° 11.

(2) *Voyez* Addition aux Œuvres, tome VI, n° 12, un Mémoire concernant l'argenterie des églises.

qui sembloit seul lui manquer, alloit lui être conféré (1).

Ce haut degré de fortune étoit-il voisin de sa chute? Sa mort extraordinaire ne fit-elle que la devancer de peu? Cette mort fut-elle naturelle, et si même elle étoit violente, faut-il l'imputer à d'autres qu'à lui-même (2)? Ces questions sont étrangères à mon sujet. Mais le tableau de son influence ne l'étoit pas. Il est sans doute très-remarquable (et

---

(1) C'est ce qu'on trouve dans l'ouvrage dont j'ai déjà parlé et qui a pour titre : *Mémoires ou Essai pour servir à l'histoire du marquis de Louvois.* Amsterdam, chez Michel-Charles le Cène, *in*-12. 1740. Ce petit volume assez rare contient des faits curieux, dont quelques-uns ne pouvoient avoir été connus de tout le monde, ce qui, aussi bien que le ton et le style dont il est écrit, dénotent un auteur instruit, homme du monde et homme important, ami de Louvois et de sa famille. Nous conjecturons qu'il est de M. de Chamlai ou de M. de Saint-Pouanges. Ce n'est pourtant qu'une présomption.

(2) Le récit de cette mort par Saint-Simon semble en accuser le Roi : c'est une calomnie sans nul fondement. Louis XIV étoit incapable même d'autoriser un crime. Il est étonnant que Duclos ait à-peu-près copié Saint-Simon sur cet article. Je penche à croire que Louvois se tua. J'en ai dit quelques raisons dans les notes de l'édition nouvelle des Lettres de Sévigné.

notre collection le prouve), que la guerre de Hollande et sa première campagne, et surtout leur mauvais succès, fussent devenus l'origine de l'ascendant de Louvois. C'est tout-à-la-fois une preuve de la passion qui fit entreprendre cette guerre, et un trait marquant de cette vigueur de volonté propre à Louis XIV, qui produit, suivant les applications aveugles ou éclairées qu'on en fait, ou un entêtement funeste, ou une utile longanimité.

XXIV.

Cependant le carnage et les dépenses continuèrent; et Louis XIV finit par obtenir à Nimègue des avantages inférieurs à ceux qui, dès l'année 1672, lui étoient accordés presque sans coup férir. En vain les courtisans et les panégyriques faisoient sonner la gloire de ce traité, les éloges qu'en même temps on prodiguoit à sa modération, font voir que la médiocrité des résultats étoit sentie. Louis XIV ne se la dissimuloit pas. Que dit-il dans le préambule de ses Mémoires militaires? « Je » puis me vanter d'avoir fait voir ce que la » France peut faire seule (1) ». C'étoit donc là

(1) Tome III, page 130.

tout le profit de cette guerre mal conçue! Mais le traité de Nimègue insuffisant pour l'ambition, étoit par malheur assez brillant pour enfler l'orgueil. Aussi ajoute-t-il, (non pas apparemment de l'avis de son contrôleur-général): « J'ai répandu des trésors, et je me » trouve en état de faire craindre mes enne- » mis, de donner de l'étonnement à mes voi- » sins, et du désespoir à mes envieux ». Voilà comment dans le Roi et dans son ministre, désormais unanimes et comme identifiés, se nourrissoient tout-à-la-fois un dépit secret qui les pressoit de se dédommager, et une dangereuse présomption qui leur fit croire qu'ils pourroient impunément ravir, extorquer, usurper de toutes parts ce que la guerre ne leur avoit pas donné.

De là sortirent, comme on l'a vu, la ligue d'Augsbourg et la guerre commencée en 1688. Sur la foi d'une simple anecdote, on a supposé que la France avoit pris sur elle cette première agression, par la seule fantaisie de Louvois (1) : c'est une erreur. La France évidem-

(1) Il s'agit de la mauvaise humeur qu'avoit prise Louis XIV au sujet d'une fenêtre de Trianon, que son ministre avoit fait changer, quoique posée devant le Roi. Louvois avoit, dit-on, reconnu par cet incident

ment trouvoit un grand avantage à prévenir des ennemis qui n'étoient nullement prêts, quoique tout-à-fait déclarés et irréconciliables ; mais il est vrai que dès-lors Louis XIV avoit perdu ses premières illusions. Madame de la Fayette nous représente la cour surprise de l'air chagrin qu'il portoit par-tout. Pour être un mal nécessaire, cette guerre n'étoit pas moins le produit de ses témérités ; et il le sentoit. Celui qui jusqu'alors avoit attaqué, paroissoit honteux de penser à se défendre. Inquiet de l'épuisement des finances, il espéroit se soutenir, rien de plus. Il se soutint en effet ; mais avec combien de peines ! les succès militaires continuoient ; mais la confiance cessa longtemps avant la gloire. La paix de Ryswick laissa Louis mal satisfait ; et l'on vit, par le soin qu'il eut de rester armé, qu'il doutoit de sa durée ; trop sûr en effet que la fin prochaine du roi d'Espagne, Charles II, entraîneroit une autre guerre ; ne supposant pas qu'il y eût une raison d'état assez forte et d'assez grands dangers pour le faire renoncer à

---

qu'il falloit qu'une nouvelle guerre le rendît plus nécessaire que jamais. Ce détail se trouve encore dans Saint-Simon, que Duclos a copié, comme bien d'autres. La correspondance du cardinal d'Etrées qu'on lira tome VI, page 497, suffiroit pour rectifier cette supposition.

cette succession, le prix de ses travaux de quarante années, le premier but de sa politique. Bientôt, prévu ou non prévu, le testament de Charles II fut accepté, et mit le duc d'Anjou sur le trône d'Espagne. Les motifs de cette acceptation ont été approuvés par les écrivains les plus judicieux, à la tête desquels il faut mettre le roi de Prusse, Frédéric-le-Grand (1). Cependant ces motifs furent dès-lors combattus par des conseillers très-respectables de Louis XIV, par les Beauvilliers, les Torci, les Boucherat; et je crois que même depuis l'événement, leurs objections, loin d'avoir perdu en force, auroient pu être reproduites avec plus d'avantage.

Telle est la filiation des causes qui firent évanouir, et les espérances et les fruits heureux des jeunes années du règne de Louis XIV.

---

(1) On trouvera parmi les lettres de Louis XIV, t. VI, une dépêche dans laquelle les motifs de cette acceptation sont parfaitement déduits. Voici ce qu'en dit Frédéric : « On a condamné Louis XIV pour avoir entrepris la guerre de la Succession : à présent on lui rend » justice, et tout juge impartial doit avouer que ç'auroit » été lâcheté de sa part de ne pas accepter le testament » du roi d'Espagne ». *Correspondance avec Voltaire*, année 1774. Cette raison tirée du point d'honneur est-elle aussi bonne qu'il le croit?

La guerre contre la Hollande est le premier anneau de cette chaîne de fautes et de malheurs qui ont fait détester sa gloire et même quelques-unes de ses belles qualités ; cet anneau se rattache à une cause morale, et celle-ci n'étoit pas tant la vengeance qu'une passion démesurée pour les entreprises éclatantes. Faute d'être renforcé par une saine instruction, l'esprit de Louis XIV, malgré sa rectitude naturelle, fut aisément faussé par ce goût dominant, tandis que son ame nerveuse se roidissoit contre les obstacles même qui auroient dû l'avertir de quitter ces routes d'une trompeuse et funeste célébrité.

XXV.

Sur les cinquante-cinq années de son règne, comparez celles qui précédèrent la guerre de Hollande avec celles qui la suivirent, et vous verrez qu'à cette époque, le Monarque changea, pour ainsi dire, de vocation. La nature qui lui avoit donné un esprit plus juste que perçant, plus solide qu'élevé, avec un caractère calme, débonnaire, constant et ferme, sans audace et sans ardeur, sembloit lui dire : « Le » gouvernement de la paix est ton partage ; te » dévouer à l'esprit de conquête, c'est me

» méconnoître et me trahir ». Quel bien en effet eussent pu produire ces qualités vouées aux travaux et aux succès bienfaisans d'une bonne économie intérieure? Supposez Louis XIV tendant à se rendre législateur et administrateur, avec cette même application qu'il mettoit à devenir général et conquérant; supposez-le étudiant les finances comme il traitoit les détails militaires : il eût mieux réussi en prenant moins de peine; et quel changement autour de lui? Colbert eût gardé ce crédit prépondérant dont Louvois se saisit. Moins absorbé lui-même par les tristes calculs d'un état de détresse, Colbert n'eût point perdu ses talens à pomper le bien-être du peuple, à réprimer ou amadouer des traitans, à retarder une ruine totale, à faire le moins mal qu'il étoit possible de mauvaises affaires. Au contraire, à force d'attention, d'étude et de sagacité, ce ministre se fût perfectionné en améliorant tout, et eût découvert plusieurs des grands principes de l'économie publique, que par malheur il ignora toujours (1). Que de loix utiles! que d'établissemens et de travaux,

---

(1) On peut voir une de ses lettres, tome v, page 466, qui prouve combien les effets du change et de la balance du commerce lui étoient peu connus. Il croit qu'on

de réformes et de créations en tout genre! Quel accroissement de population, de richesses et de prospérité! Toutes les fautes eussent été évitées. On a vu par les réflexions précédentes que l'ambition même n'eût rien perdu au triomphe des arts de la paix; qu'au contraire l'agrandissement de la France n'en eût été que plus sûr et plus facile.

Telle étoit sans doute la pensée de Boileau lorsqu'il récitoit devant Louis XIV ces beaux vers de sa première épître :

On peut être héros sans ravager la terre :
Il est plus d'une gloire. En vain aux conquérans
L'erreur parmi les Rois donne les premiers rangs ;
Entre les grands héros ce sont les plus vulgaires.

La raison frappa le cœur du prince; dans son émotion passagère, il applaudit. Mais au même moment, il étoit plein des projets qui alloient démentir et Boileau, et la raison, et Colbert. L'invasion de la Hollande, dès la première année, l'emporta hors de sa route, livra de nouveau la fortune publique en proie aux partisans; et plus malheureusement encore,

---

prévient la sortie des espèces en payant l'étranger en lettres de change. Il est vrai que la lettre prouve que M. de Lionne n'en savoit pas davantage.

Louis n'entendit dès-lors qu'avec dégoût son meilleur ministre qui n'avoit que des difficultés et des plaintes à présenter. A la vérité, il le laissoit maître dans sa partie. Ses lettres à Colbert ne contiennent qu'approbations, éloges, assurances qu'on s'en rapporte à lui. Mais cette confiance étoit celle qu'on accorde à un intendant fidèle et habile à trouver de l'argent; celle que mérite l'homme d'Etat, fait pour illustrer un règne, s'étoit évanouie avec la paix.

XXVI.

Il faut l'avouer, si l'on considère ce que ce règne offre de grands établissemens, d'institutions importantes pour l'ordre social, d'opérations d'économie, si on recherche l'histoire de leur naissance et de leur conception, on trouve presque toujours que Louis XIV ne fit qu'y prêter son nom. Il n'est permis qu'aux panégyristes de les lui attribuer, puisqu'il n'y participoit guère que par le choix des ministres, et par le degré de faveur qu'il leur accordoit. Comme il fit long-temps la guerre sans être guerrier, il rendit beaucoup de loix sans avoir aucune idée de législation. Il en est de même de la partie administrative :

il maintenoit la règle, il suivoit les mesures, mais ni les mesures ni la règle n'étoient de lui. Voilà sans doute pourquoi on observe des variations essentielles dans ses principes sur les objets les plus importans. Ses mémoires témoignent qu'en commençant à régner, il jugeoit des inconvéniens du luxe tout autrement que dans la suite. Il favorisa depuis et commanda même ce qu'il proscrivoit alors. Il s'exprime de la manière la plus sensée sur les querelles théologiques, et paroît très-éloigné de prendre parti, comme il le fit, sur les questions abstruses du libre-arbitre et de l'amour de Dieu. Il loue le père Annat, son confesseur, de ce qu'il n'entroit point dans les cabales; mais il n'en devint pas moins le jouet et la victime de deux moines cabaleurs. Enfin, comme je le dirai bientôt, il varia plus malheureusement encore dans ses procédés à l'égard de plusieurs millions de ses sujets. N'est-il pas à croire que ses principes eussent été plus constans, s'ils ne lui eussent été suggérés?

XXVII.

Mais il est une branche du gouvernement intérieur qui dut à Louis XIV lui-même l'espèce de perfectionnement qu'elle paroît avoir

acquis pendant son règne : c'est celle qui a pour objet l'affermissement de l'autorité et l'exercice de la domination. Renverser avec vigueur ou écarter avec adresse les obstacles qui peuvent gêner leurs ressorts ; établir le respect de la loi ou de ce qui en tient lieu, ainsi que cette docilité universelle, cette obéissance de routine, prompte et sans restriction, qui montre que les sujets de toutes les classes ont perdu jusqu'à l'idée de la plus légère résistance ; c'est une partie principale de la politique, et Louis XIV y triompha. Ce que Montesquieu appelle assez improprement des *pouvoirs intermédiaires*, ces corps composés des privilégiés de l'Etat, ces membres hétérogènes de la constitution monarchique, plus propres à l'embarrasser qu'à la tempérer (1) ; le clergé, la noblesse, les parlemens, ne furent plus sous ce prince que des instrumens dont il usa pour faire des Français le peuple le plus soumis de la terre. Le clergé eut ses assemblées ; il délibéra, il fit des harangues, mais ce fut pour payer l'argent qu'on demandoit, ou pour représenter ce qu'on étoit bien aise d'entendre,

(1) J'avois tâché d'établir cette vérité dans un ouvrage qui a pour titre : *De l'autorité de Montesquieu*. Paris, Desenne, 1789.

soit contre les protestans, soit contre le Pape et les jansénistes. Les parlemens enregistroient tout en silence. Les plus grands seigneurs n'étoient que des courtisans occupés à postuler, pour eux et pour leurs femmes, les charges de domesticité qu'ils avoient dédaignées, même sous le joug de Richelieu. Mais l'art et les ressorts par lesquels Louis XIV sut les contenir tous, méritent d'être recherchés, d'autant plus qu'à l'exemple des meilleures machines, ils ont le mérite de la simplicité.

Entre beaucoup de jugemens qu'un style caustique et négligé n'empêche pas d'être au fond vrais et solides, Saint-Simon a porté sur le gouvernement de Louis XIV cette singulière sentence : « En glissant sur la conduite du » cabinet et des armées, jamais prince ne » posséda l'art de régner à un si haut point ». Au premier coup-d'œil, on est tenté de ne voir dans cette phrase qu'un non-sens ou une amère ironie. Qu'est-ce en effet que ce génie pour gouverner dont on excepte les grandes parties du Gouvernement? Régner ne seroit donc que jouer le rôle de Roi. Autant valoit-il dire avec Bolingbroke que Louis fut, sinon le plus grand Roi, du moins le plus grand acteur de royauté qui parût jamais. Mais en y regardant de plus près, je ne vois ici ni in-

conséquence, ni raillerie; l'expression de Saint-Simon a un sens plus fécond et plus fort qu'on ne le croiroit.

Il est pour le souverain un art d'imposer par ses seuls dehors une vénération extraordinaire à tous ceux qui l'approchent. Par cet art subtil, il saura faire valoir tout ce qui émane de lui, en mêlant la politesse et la hauteur, l'air de maître avec l'air gracieux, et dans l'habitude d'une réserve silencieuse, l'à-propos de quelques discours bien pesés, d'une dignité toujours débonnaire. Il distribuera ses refus et ses faveurs avec assez de justice pour ne point paroître capricieux, avec assez d'empire pour ne point paroître céder, même à l'équité vulgaire; il fixera continuellement sur sa personne l'attention publique; il usurpera sans partage toutes les déférences, exigera tous les respects d'usage, et saura s'en faire rendre plus encore qu'il n'en exige; il attachera aux moindres signes de sa bienveillance le haut prix que sait y mettre une coquette habile; il se créera ainsi, dans l'expression diversifiée de son attitude, un fonds inépuisable d'ascendant et d'attrait, de récompenses et de punitions tacites, un nombre infini de petites chaînes très-fortes pour captiver le commun des esprits: enfin il accoutumera les

hommes à lire leur sort dans ses regards, sur son visage nébuleux ou serein qui, comme le sourcil de Jupiter, ébranle le monde d'un seul froncement. Cet art de tenir une cour, Louis XIV non-seulement le posséda, mais avant lui on l'avoit peu connu; il en fut en quelque sorte le créateur, et le porta même à sa perfection.

Il se peut, comme la philosophie le prétend, qu'un tel art fondé sur la bassesse de cœur et la pauvreté d'esprit du peuple des cours, tende à l'augmenter sans cesse, et par-là devienne de plus en plus facile et méprisable. Il se peut encore qu'il ait le double inconvénient de rabaisser le prince qui aura peu de mérite à maîtriser des ames volontairement serviles, et de le tromper dangereusement, en le portant à juger de sa nation par ses serviteurs, et de l'humanité par ce que l'homme a de plus dégénéré. Mais il n'en faut pas moins reconnoître qu'à l'époque où Louis XIV démêla les secrets de cette royale industrie, tout concouroit à la rendre efficace et utile. Gouverner la Cour alors, c'étoit en effet gouverner l'Etat; les classes mitoyennes confondues avec la multitude populaire, n'étoient considérables, ni par les richesses, ni par les lumières. L'opinion que nous avons vu depuis se for-

mer dans leur sein, et acquérir un si grand poids, n'existoit point ou se concentroit autour du Prince dont tout dépendoit. Sans les courtisans et sans les grands seigneurs, ni le clergé, ni les parlemens n'auroient rien pu, n'auroient point agi; les derniers troubles n'étoient venus que des mécontens de la Cour. Comme tout ce qu'il y avoit d'illustre étoit courtisan par soi-même ou par ses alliances, quiconque savoit contenir cette seule classe étoit maître du reste, et la représentation de la royauté en faisant à beaucoup d'égards le fondement, l'habileté de Louis en ce genre, ne se mesurera point par le cercle étroit dans lequel elle s'exerçoit, mais par les importans effets qu'on en vit résulter.

XXVIII.

En désignant ce moyen de gouvernement comme le principal, comme celui qu'il tira de sa propre capacité, je ne prétends point qu'il n'ait connu d'autres secrets de l'art de gouverner. Quelque idée qu'il se fût faite de l'autorité excessive, il ne la crut pas dispensée de précautions et de ménagemens. Si en public on commandoit tout d'un air absolu, on savoit en secret persuader et capter ceux qui devoient obéir. Ses mémoires montrent que

tandis qu'il contraignoit le parlement, il ne dédaignoit pas d'amadouer le clergé : il s'applaudit d'un mot par lequel il a su gagner le suffrage des évêques. L'archevêque de Paris est chargé de lui assurer la Sorbonne, et Colbert reçoit ordre d'appuyer le prélat (1). Quand le duc de Beaufort, le *roi des halles*, le coryphée de la Fronde, par son insubordination et ses travers d'esprit, gâte les expéditions maritimes qu'on lui confie, et déconcerte toutes les mesures, Louis XIV dissimule avec lui, et enveloppe des expressions les plus douces les reproches qu'il lui fait (2). Avec les grands corps de magistrature, il observe deux sortes de procédés : il les brave d'abord et les humilie avec affectation ; il décide contre eux en faveur des pairs ; il limite et ensuite abolit tout-à-fait leur droit de remontrances ; il vexe jusqu'aux personnes, soit en ôtant aux charges le privilége de conférer la noblesse, soit en réduisant leurs rétributions : rigueurs tellement accumulées, qu'on les attribuoit à je ne sais quelle rancune de la Fronde. Cependant ces hommes de robe qu'il fouloit aux

(1) Mémoires historiques, tome II, page 120. Lettres particulières, tome V.

(2) Lettres particulières, tome V, pages 270, 388 et suiv.

piés et qu'il exiloit même très-facilement, il avoit soin de les acheter en plusieurs occasions. Ses lettres prouvent qu'il suivit toujours cette méthode de Mazarin qui lui avoit été conseillée par le prudent Gourville (1).

C'est ainsi qu'en maltraitant les jansénistes Louis XIV ménageoit les jésuites, long-temps même avant que sa conscience alarmée et son esprit en déclin l'eussent mis sous leur joug. Je ferai ici une remarque : on se figure à tort que ces moines ne durent qu'à leurs cabales le crédit dont ils jouirent dans le cours entier de ce long règne. Mes recherches, au contraire, m'ont persuadé qu'ils ne furent pas plus actifs à s'insinuer et à se maintenir à la cour, que la cour ne fut elle même jalouse de se les attacher ; et ce n'est pas seulement pour les services qu'ils rendoient dans l'intérieur de la France ; c'est sur-tout pour ceux qu'ils pouvoient rendre au-dehors. Dès long-temps cette société formoit en Europe une sorte de puissance, dont la politique autrichienne s'étoit rendu le zèle très-utile. Il me semble que depuis la paix des Pyrénées, la France s'en étoit fait une alliée contre l'Autriche

(1) Lettre à Colbert, 1672, tome V, page 495. Mémoires de Gourville.

elle-même. Le cardinal de Richelieu s'étoit déjà aidé des jésuites. On sait que son serviteur le plus dévoué, le secrétaire d'Etat des Noyers, étoit jésuite laïque. Il paroît que Mazarin avoit négligé ou même écarté les bons Pères; mais en revanche Fouquet les rechercha, et on prétendoit qu'ils avoient reçu de lui beaucoup d'argent (1). Dans les vues qu'on avoit alors sur divers Etats espagnols, aucun secours ne pouvoit être plus utile. En Angleterre ils disposoient du parti catholique encore nombreux. Ils dominoient à Madrid, mais sur-tout à Vienne; et lorsqu'on voit tout ce que Louis XIV obtint de l'Empereur pendant dix ans, on croit volontiers qu'il tiroit parti de leur crédit qui pouvoit ou servir ou nuire beaucoup. Les égards qu'il avoit pour eux paroissent dans plusieurs lettres, ainsi que le desir constant de les mettre dans ses intérêts (2).

En exemple de son habileté à gouverner, je ne cite point la conduite tenue avec les protestans. Cet art funeste d'une persécution

(1) Lettre de Guy-Patin.

(2) *Voyez* tome VI, sous le n° 3, parmi les Pièces historiques, une liste des confesseurs jésuites, avec la note qui la précède, et dans le même tome la notice n° 7.

sourde et graduelle qui prépara leur ruine, cet art n'étoit pas le sien. Un historien véridique et pénétrant a dévoilé les manœuvres qui produisirent en lui le changement dont j'ai déjà parlé, et l'amenèrent des principes et des procédés les plus tolérans, aux vexations et aux violences d'une tyrannie fanatique. Rhulières montre comment par des flatteries on le convainquit, non-seulement qu'il étoit de sa gloire de forcer tous ses sujets à penser et à prier comme lui, mais encore que sa puissance achèveroit facilement une telle entreprise; comment ensuite on lui persuada par de faux rapports que l'œuvre sainte étant presqu'entièrement consommée, il ne restoit qu'à y mettre la dernière main, par quelques mesures énergiques et par une loi qui ne laissât plus d'espoir aux opiniâtres. La collection de ses écrits complète cette histoire, et prouve en plus d'un endroit que Louis XIV repoussa long-temps l'idée de violenter les consciences (1). Sans doute avoir été mal informé, avoir ignoré les maux qu'il faisoit, n'est pour

(1) *Voyez* Mémoires historiques, tome I, et dans les Pièces historiques formant l'addition aux œuvres, tome VI, celle qui concerne les protestans, n° 4, avec l'avertissement de l'éditeur.

un prince qui prétendoit tout gouverner et tout voir, qu'une excuse dont il eût rougi lui-même. Mais s'il en paroît plus foible, il en devient aussi moins odieux; et apparemment en pareil cas il ne nous désavoueroit point de disculper son cœur aux dépens de son génie.

XXIX.

C'est donc principalement l'art de régner sur les hommes qui l'entouroient, que posséda Louis XIV. Pour le gouvernement de l'Etat, je vois en lui plus de volontés que de conceptions, plus de caractère que de science. Ce sont ces volontés fermes, c'est la constante énergie de ce caractère qu'il faut étudier, non dans leurs effets, mais dans leur source. Il me semble qu'il ne les puisoit pas dans une conviction éclairée et réfléchie de la sagesse de ses vues; car s'il étoit ainsi, ce seroit sur-tout ce qu'il auroit décidé par lui-même qu'il voudroit le plus fortement; au contraire, je le vois déployer le même nerf pour des résolutions qu'on sait avoir été prises de pure confiance. Tout son ressort porte donc sur un autre point d'appui : c'est le sentiment intime et profond des droits illimités du monarque. Il veut parce qu'il est maître, et il persiste à

vouloir parce qu'il a voulu une fois. On n'a pas une idée complète de cette manière d'être. Les devoirs moraux et religieux étoient les seuls qu'il reconnût; quand il parle des obligations du prince, il les considère quant au prince seul, et sans supposer qu'il en résulte aucun droit pour ceux qui lui sont soumis: point de loi positive par laquelle il se crut lié; quand il y déféroit, c'étoit seulement parce qu'il ne croyoit pas devoir la changer. Si les individus souffroient de lui peu d'injustices et de violences, il en falloit rendre graces à son bon naturel et non à ses principes. Nombre de traits sont cités, qui marquent en lui l'opinion la plus outrée de son pouvoir. On rapporte qu'il louoit souvent le gouvernement oriental; qu'à un orateur qui avoit distingué le Roi de l'Etat, il répondit, *l'Etat, c'est moi.* On prétend qu'il témoignoit volontiers son admiration pour le ministère de Richelieu, et que ce nom fut pour les parens du cardinal un titre de faveur. Il a été remarqué que tout corps populaire et même délibérant lui portoit ombrage et lui déplaisoit; que toute république lui parut une ennemie (1); que l'éligibilité des places lui étant

---

(1) Louis XIV n'aimoit pas et méprisoit les répu-

insupportable, il l'abolit autant qu'il le put, même dans les ordres religieux. Mais on n'a rien cité, rien observé, rien lu, qui peigne l'étrange extension qu'il donnoit à la royauté, telle qu'elle se montre en divers passages de ses Mémoires historiques. En voici deux d'autant plus remarquables que dans l'un il s'élève sagement contre l'abus du pouvoir royal, et que dans l'autre il repousse avec non moins de raison les prétentions mal fondées que le clergé lui opposoit (1).

« Tout ce qui se trouve dans nos Etats, de

---

bliques. C'étoit chez lui une sorte de préjugé d'enfance qui s'accrut ensuite avec son orgueil. Avant la mort du cardinal, on lui présentoit à signer une décision négative contre je ne sais quelle répétition pécuniaire des Génois; il rejeta le papier en disant: « Que le cardinal » fasse ce qu'il voudra; je ne puis me résoudre à refuser » dix mille écus à une république ». On peut appeler cela de la générosité; mais il seroit difficile de dire pourquoi il est beau de payer ce qu'on ne doit pas, à des républicains plutôt qu'à une tête couronnée. Xercès apparemment ne mettoit pas son point d'honneur à faire de mauvaises affaires avec Corinthe et Athènes qui l'appeloient le *grand Roi*. Avec de pareilles idées, on conçoit le dépit de Louis XIV contre les Hollandais, lorsqu'il vit ces marchands qu'il méprisoit, essayer de l'arrêter dans ses conquêtes.

(1) Mémoires historiques, tome II, pages 93 et 121.

» quelque nature qu'il soit, nous appartient
» à même titre et nous doit être également
» cher. Les deniers qui sont dans notre cas-
» sette, ceux qui demeurent entre les mains
» de nos trésoriers, et *ceux que nous laissons*
» *dans le commerce* de nos peuples, doivent
» être par nous également ménagés ».

Et plus loin : « Vous devez donc être per-
» suadé que les rois sont seigneurs absolus,
» et ont naturellement la disposition pleine
» et libre de tous les biens qui sont possédés,
» aussi bien par les gens d'église que par les
» séculiers, pour en user en tout comme de
» sages économes, &c.... ».

Dans un tel systême, restoit-il en France un seul propriétaire? la terre et ses fruits, les habitations de l'homme, les meubles à son usage, le trésor de l'avare et le faste du prodigue, toutes les valeurs et tous leurs signes n'avoient donc qu'un seul maître; les hommes même lui appartenoient, puisqu'ils ne pouvoient vivre que sous son bon plaisir. Ainsi Louis XIV se représentoit la parfaite monarchie. Il seroit assez embarrassant de décider quelle est la plus chimérique de cette idée de la propriété de tous les biens réunis sur une tête ou de celle du partage égal de tous les biens. Le despotisme et la loi agraire sont de

niveau ; les extrêmes se touchent en ce cas, comme en bien d'autres.

XXX.

Maintenant demandera-t-on encore si Louis XIV gouverna par lui-même et jusqu'à quel point il fut gouverné? Quoiqu'il semble que ces questions aient leur réponse dans les remarques précédentes, j'en ajouterai quelques autres qui touchent de plus près la difficulté.

Prend-on ces mots, *gouverner par soi*, dans leur sens le plus étendu, ils emportent l'idée de penser par soi; et si très-peu d'hommes ont cet avantage, il y a, proportion gardée, encore moins de princes qui en jouissent. Entend-on par-là un roi qui régit toutes les parties du corps politique, aussi bien dans l'ensemble que dans le détail, qui règne comme ont gouverné les grands ministres, qui ne cède en rien aux Richelieu, aux Mazarin, aux Fleuri ? J'avoue que je cherche en vain ce roi là dans les temps modernes : Henri IV même ne l'est pas; et Frédéric seul a de nos jours offert ce phénomène. Louis XIV en est fort loin. Il n'eut point de premier ministre; mais tel de ses ministres acquit une prépondérance excessive. Un seul ne fut point chargé

de tout ; mais Louis ne sut pas toujours restreindre chacun d'eux à son emploi. Il en vint d'ailleurs à ne prendre d'avis que des ministres, ce qui menoit à n'avoir d'avis que le leur, et par conséquent à n'en point avoir. Observez que ce qui le conduisit là, fut cette qualité même qui faisoit illusion au public comme à lui : son application, son assiduité au travail. Préférant la besogne qu'il entendoit le mieux et qui lui coûtoit le moins, on le vit trop souvent ne s'en fier qu'à soi des choses qu'il devoit leur laisser faire, tandis qu'il leur abandonnoit des décisions que lui seul auroit dû prendre. Enfin, si par lui-même il administra beaucoup, il s'en faut beaucoup qu'il ait autant gouverné. C'est assez dire qu'il y eut peu d'époques où il ne fût au moins dirigé. Il avoit commencé par faire tout le bien qu'imaginoit Colbert ; ensuite il fit tout le mal dont s'avisa Louvois. Il n'y eut plus de marine dès que Colbert et Seignelai ne furent plus là pour l'entretenir. Quand son conseil vint à manquer d'hommes de ce mérite, il parut gouverner plus directement, mais peut-être parce que ceux qui agissoient sur lui étoient moins en évidence (1).

---

(1) Voyez la lettre de M. de Grimoard à l'éditeur,

Une idée se présente à moi en agitant cette question; c'est qu'elle choqueroit étrangement Louis XIV. Il n'eut jamais le moindre doute que tout ne se fît par lui; on le voit par vingt endroits de ses écrits. S'il reconnoît avoir fait *des fautes pour s'être laissé aller nonchalamment aux avis des autres* (1), ce sont des cas d'exception dont l'aveu ne montre que mieux combien il se croyoit sûr du contraire dans tous les autres (2). Il seroit d'ailleurs bien naturel qu'il s'étonnât de nos doutes, puisque la plupart de ses contemporains n'en seroient guère moins scandalisés que lui. Suivant l'opinion commune, un prince gouverné l'est par un premier ministre, par des favoris ou par des femmes. Or Louis XIV avoit évité ce triple joug. Comme Alexandre, il accordoit à sa mère beaucoup d'égards et nulle autorité. A l'égard des autres femmes, voici une singularité de son caractère. Jamais elles n'eurent moins de pouvoir sur lui que dans

---

dans l'avertissement qui est à la tête des Mémoires militaires, tome III.

(1) Réflexions sur le métier de roi, tome II, page 456.

(2) Aussi écrivoit-il en 1704 : « Expliquez-lui que je » décide de toutes choses par moi-même, et que personne » n'oseroit me supposer des faits contraires à la vérité ». Tome VI, page 156.

le temps où il s'en occupoit le plus. Elles trouvèrent dans le jeune monarque assez de desirs, mais point de foiblesse. Leur crédit se bornoit à faire du tort ou du bien à quelques particuliers ; il restoit nul pour les affaires publiques. Leurs intrigues ne passoient pas la porte du conseil. On remarque, à la vérité, que celui qui avoit su maîtriser de jeunes et voluptueuses maîtresses, céda ensuite à l'empire d'une femme vieille et sévère; mais le sexe étoit pour bien peu dans cet ascendant utile ou nuisible de madame de Maintenon. Les motifs de sa confiance pour elle et ceux de sa réserve envers les autres femmes, n'avoient rien de contraire. L'une et l'autre l'honorent également.

Aussi doit-on se garder de le confondre avec les princes foibles : il les méprisoit et il en avoit le droit ; mais je dirai ce qui l'en distinguoit éminemment. C'est que lorsqu'on le gouvernoit, ce ne pouvoit être que dans le sens de sa propre passion. Ses conseillers lui faisoient bien faire ce qui leur convenoit ; mais il falloit l'y disposer par des motifs tirés de lui-même, de ses penchans ou de ses préjugés. Ce n'étoit pas sa personne qui jouoit à leur fantaisie le rôle de monarque ; mais sa volonté souvent s'exerçoit pour leur profit

et par leurs vues particulières. Il ne faisoit alors que ce qu'il vouloit; mais il vouloit ce qu'on lui faisoit vouloir. Son exemple montre qu'être maître et gouverner, sont pour un prince deux choses très-différentes.

XXXI.

C'est ainsi que j'ai considéré Louis XIV comme chef d'une nation et d'un gouvernement, comme régnant sur une cour brillante, comme politique, comme guerrier, enfin comme personnage public. Qu'on ne me demande point de présenter ses qualités, ses défauts, son caractère d'homme privé. D'abord ces deux sortes de personnes peuvent-elles se distinguer en lui? il est permis d'en douter. Dans ses paroles et dans ses écrits, on sent toujours la présence et comme le poids du diadême. On ne trouve de lui presque aucune lettre qu'on puisse appeler familière, point de billets, même à ses maîtresses; rien d'intime ni d'amical. Il est toujours en évidence, toujours maître, toujours roi, et c'est par là peut-être qu'il s'acquitta mieux qu'un autre de son emploi. Comment d'ailleurs apprécier la moralité privée d'un prince, si ce n'est par les anecdotes? Et j'ai dit combien tout con-

court à rendre incertain leur esprit et leur sens véritable.

Au surplus, ceux qui voudroient tenter cette recherche, tireront beaucoup de lumières de notre collection. Mais voici une remarque qui doit leur être toujours présente, et sans laquelle leur sagacité même ne servira qu'à les égarer : c'est que si les écrits de Louis XIV jettent un jour nouveau sur son histoire, la connoissance de cette histoire est nécessaire pour l'intelligence parfaite de ses écrits. La chronologie sur-tout en doit être le flambeau. Combien se méprendroit, par exemple, celui qui lisant les Mémoires historiques oublieroit la date de leur rédaction ! Ce n'est pas Louis, surnommé le Grand, qui s'y représente ; c'est Louis aspirant à l'être, ou du moins à le paroître. Son caractère, si conséquent qu'il fût, se développa graduellement. Dix ans de règne l'avoient animé, mais non encore enivré. Composés plus tard, ses Mémoires seroient d'un autre style. Ceux de ses trente dernières années auroient pris la teinte sombre de la dévotion, du malheur et de l'orgueil contrarié ; et apparemment ce fut une raison pour qu'il ne les écrivît pas. A la vérité, l'époque où commenceroit cette continuation, étoit celle où une foule de poètes

et d'orateurs l'offroient à l'univers comme le modèle incomparable des princes; mais à cette époque, Louis n'auroit déjà plus osé se donner pour modèle à son fils.

XXXII.

Rassemblés ici sur un même point, ses écrits divers fournissent le moyen d'appliquer cette méthode aux différentes parties de son caractère. Je voudrois qu'on étudiât ainsi, suivant l'ordre des temps, sa passion la plus constante. On suivroit les progrès, on feroit comme l'histoire de cet orgueil, également avide de domination et de renommée, qui fut si long-temps décoré du nom d'amour de la gloire.

En effet, se contempler soi-même incessamment, et se croire observé par le monde entier, c'étoit l'état habituel de son ame; c'est la clé de ses actions, l'esprit de ses discours et de ses écrits. Il eut tout le bon et tout le mauvais de cette manière d'être : plus instruit, il en eût tempéré l'excès. Mazarin avoit pressenti ce trait distinctif, dès le temps où personne ne le connoissoit. Dans ces lettres de l'an 1659 où, avec une éloquence aussi forte que simple et insinuante, il dissuadoit le jeune Roi de

l'attachement mal entendu qu'il avoit pris pour sa nièce, les argumens qu'il fait le plus valoir sont sa réputation, et ce qui se dit de lui à la cour, à la ville, dans les pays étrangers. Douze ans après, on voit Louis XIV préoccupé de la même idée; on le voit dans ses lettres à Louvois répéter à toute occasion, ces mots, *afin qu'on n'ait rien à me reprocher....* Ses Mémoires historiques et militaires, et surtout sa singulière *conversation devant Lille* (1), respirent la sollicitude perpétuelle où le tenoit la voix publique, et ce qu'on appelle vulgairement le *qu'en dira-t-on.* Cette vanité, qui depuis parut démesurée, ne semble en 1661 qu'un orgueil naissant et comme dans l'enfance. La première partie des Mémoires historiques n'offre pas ces effusions et ces saillies trop naïves de l'amour-propre qui étonnent dans la seconde. Louis, né timide, put encore être jugé modeste par ceux qui ne savoient pas que la timidité tient plus à la défiance qu'on a des autres, et la modestie à la défiance de soi-même. Mais bientôt son mérite se développa; des succès le couronnèrent; son cœur se gonfla. Le penchant devint ensuite passion; et la passion même une fois assouvie dégé-

(1) Mémoires historiques, tome II, page 421.

néra en foiblesse, en délicatesse puérile, en irritabilité funeste ! Quoique fier, il laissa percer des mouvemens d'envie ; quoique doux et calme, il se montra dur et violent.

Parallèlement avec ces progrès de l'orgueil, il faudroit décrire ceux de la flatterie. Lisez les vers de Benserade et de Molière composés pour les fêtes magnifiques de Versailles depuis 1660 jusqu'en 1664, vous y trouvez des louanges ingénieusement détournées, assaisonnées d'enjouement et d'une sorte de galanterie libre et familière, rien qui ressemble ni au faste des prologues ou plutôt des apothéoses de Quinaut, ni à ces adulations déclamatoires qui remplirent tous les discours publics et tous les livres, depuis la paix de Nimègue. C'est à cette époque, en effet, qu'il fut appelé *Grand ;* et si l'on en croit Hénaut, par les étrangers mêmes. A la vérité il ne les cite point ; et par malheur il est certain qu'une autre étrangère, la *Postérité*, a retiré à Louis XIV un titre que les contemporains ne peuvent guère que prêter à un prince.

Mais les orateurs et les poètes ne sont pas les plus habiles flatteurs. Un courtisan en dit plus qu'eux sans parler, par son attitude admirative, par des actions bizarres ou folles. Tels étoient les Lauzun et les la Feuillade. Ce

dernier court en poste à Madrid pour se battre contre un homme qui avoit mal parlé du Roi. C'étoit une imitation de ce la Chataigneraie qui, pour faire sa cour à François premier, avoit fait fondre douze balles d'or qu'il destinoit, disoit-il, à casser la tête de Charles-Quint. Ces deux fanfarons ne touchèrent pas leurs prétendus adversaires; mais ils atteignirent le cœur où ils visoient, celui de leur prince. Ainsi qu'un bon courtisan, le ministre le moins complimenteur, le plus renfrogné caressera la vanité du maître en déférant à son jugement, en lui exagérant sa puissance et ses droits, en l'occupant de projets gigantesques. La Feuillade flattoit mieux que Quinaut; et Louvois mieux encore que la Feuillade.

Il y eut pendant quelque temps des Turenne, des Bellefonds, qui pouvoient écrire au Roi avec franchise; et l'on trouvera, non sans plaisir, dans cette collection, leurs lettres d'un style mâle qui honore Louis XIV autant qu'eux. Mais la flatterie gagna jusqu'aux communications particulières. Public ou confidentiel, le langage fut le même : on s'exprima de vive voix comme avec la plume; on loua de front et en face. Un encens plus exquis se faisoit distinguer; mais toute espèce d'encens étoit accueilli. Français ou autres, tous rivali-

soient d'adulation ; et quand le duc de Buckingham écrit à Louis XIV, il égale ses plus humbles serviteurs en étalage d'admiration et de dévouement (1).

De-là cet abus du mot *gloire* qui en dénatura le sens aux yeux du jeune Monarque. Comme on intituloit toutes les thèses pour la gloire de Dieu, on prétendit ne point faire un pas, n'avoir pas une pensée qui ne fût pour la gloire du Roi. Chose nouvelle ! exemple unique ! la gloire est le seul motif qu'on allègue dans un manifeste de guerre (2). *Cette gloire*, dit Montesquieu, *c'est l'orgueil ; mais*

---

(1) Buckingham écrivant à Louis XIV, en 1671, lui dit au sujet de l'alliance avec l'Angleterre : « Je considère cette affaire comme la seule qui peut agrandir la » renommée de V. M. Si nous entrons ici dans des liaisons qui nous sont offertes tous les jours, V. M. perdra » la plus belle occasion du monde pour exercer les talens que Dieu lui a donnés, et qui sont capables de lui » faire égaler du moins tous ceux qui l'ont précédé dans » les histoires ».

Ces adulations n'étoient pas seulement basses, elles étoient ridicules, en ce qu'il pressoit Louis pour une chose qui étoit déjà faite, et qu'il flattoit un prince qui s'étoit moqué de lui.

Voyez la réponse à cette lettre de Buckingham, tome v, page 474.

(2) Celle de 1672, contre la Hollande.

cet orgueil est une passion et non un droit. Louis XIV lui-même disoit familièrement et à tout propos, *ma gloire*, comme ses courtisans disoient *mon honneur*.

On a beau pallier son foible pour la flatterie. Voltaire prétend qu'il ignora les inscriptions idolâtres et menteuses mises au pied de ses statues ; apologie peu solide. Comment croire que la bassesse qui les inventoit, eût négligé d'en faire sa cour ? Voltaire l'excuse encore par l'exemple des hyperboles flatteuses adressées par Horace et par Virgile au second des Césars. Mais leurs vers qu'inspiroit le genre de leurs poésies et l'imitation des Grecs plutôt que l'esprit d'adulation, ne peuvent se comparer à ces scènes lyriques, chantées en présence du Roi, et ce qui paroît incroyable, chantées par Louis lui-même, avec l'accent de la passion et les larmes de l'attendrissement : on est forcé d'avouer qu'il aima ces fruits éphémères de la fausse gloire, plus qu'il ne convenoit à son bon sens ; et que cette manie l'emportoit au-delà des bienséances, si bien observées par lui en toute autre chose.

Il est des hommages que certaines positions veulent qu'on accueille. On conçoit qu'un homme supérieur paroisse se plaire au concert

d'éloges qui se perpétue autour de lui, et qu'il encourage l'enthousiasme éloquent ou insipide qui l'exalte jusqu'aux nues : la politique le veut; son ambition seule en jouit. Les flatteurs le servent en accoutumant le vulgaire à le voir sous de plus hautes proportions. Mais loin de partager l'illusion commune, il ne craindra point d'être homme avec quiconque est digne de juger quel homme il est. Alexandre n'exige point des Grecs les adorations qu'il souffre des Barbares ; et ce n'est pas pour Aristote qu'il veut être fils de Jupiter.

Mais quant à Louis XIV, si jamais il fit de la flatterie un instrument politique, on peut dire qu'il s'étoit blessé de sa propre épée. Cette hauteur gigantesque qu'on lui prêtoit, il parut la prendre pour sa grandeur naturelle ; il n'en diminuoit rien, et à plus forte raison eût-il trouvé mauvais qu'on osât en rabattre. Aussi ne fut-il permis de parler de lui que d'une seule manière, si bien que lui-même n'en parloit pas autrement. Ses monologues ont des traits qui semblent tirés de ses panégyriques; passages qu'on ne sauroit attribuer à la plume de son rédacteur, puisqu'on les trouve également multipliés dans les écrits olographes comme dans les autres. Quelque

illusion enfin qu'il eût su faire à son siècle, il est certain que celle qu'il se fit à lui-même, étoit plus grande encore et plus extraordinaire.

XXXIII.

Telles sont les considérations que font naître les écrits de Louis XIV, rapprochés de son histoire. On s'attendroit vainement à les voir ici résumées pour en former une appréciation complète. Qu'on ne demande point s'il fut plus sage qu'imprudent, plus ambitieux que courageux, plus glorieux que fier; s'il eut plus de défauts que de qualités, si les unes firent plus de bien que les autres ne nuisirent. Les élémens de ces sortes d'équations ne sont pas tous rassemblés ici, puisqu'en effet j'y sors peu de l'espace que comprennent ses Mémoires; mais mon travail fût-il complet, j'éviterois ces calculs épineux. Tout le monde convient que Louis XIV avoit été trop vanté et trop déprimé : c'est assez pour moi d'échapper à ces deux excès, par le simple énoncé de mes remarques, que je déduis sans m'inquiéter des conséquences, plus occupé encore d'être vrai que d'être impartial.

Je sais que des recherches trop nouvelles indisposent certains esprits qui réservent

pour elles leur censure la plus sévère, comme pour des paradoxes indiscrets; mais il est d'autres personnes qui savent gré à un auteur d'entrer dans un chemin glissant et peu battu. Le vrai public se compose moins des premiers juges que des seconds; je me flatte donc que mes erreurs ne feront point de tort aux vérités que j'établis.

Ce qu'on avouera, j'espère, après la lecture de cette collection, c'est que Louis XIV et son règne sont imparfaitement connus, et que leur histoire reste à faire. On le verroit encore mieux par l'examen des jugemens qui en ont été portés par d'habiles écrivains, si les discussions plus longues que difficiles qu'il exigeroit ne sortoient de mon plan.

XXXIV.

En effet, pour ne parler que des fausses analogies qu'on a prétendu trouver entre ce prince et quelques autres anciens ou modernes, quel parallèle étrange que celui de l'annaliste Hénaut! Il compare Louis XIV à Auguste. Il trouve une ressemblance frappante entre la guerre des Tabourets, les Barricades, la Fronde, toutes les tracasseries de la Régence, et ces guerres sanglantes, ces pros-

criptions de l'atroce Triumvirat qui préparèrent la domination d'Octave. Il parle de *l'ardeur de gloire* du Romain qui n'agissoit en tout que par intérêt. Quoique ce souverain du monde fût aussi simple que pas un de ses concitoyens, il lui trouve le même *air de grandeur et de magnificence* qu'à Louis XIV. Il ne voit aucune différence entre celui-ci, toujours poussé à la guerre par son orgueil et par cette fureur de s'agrandir, que Plutarque appelle *l'infirmité naturelle des Princes*, et Auguste qui n'avoit fait de guerre que pour sa sûreté, et qui trouvoit son empire trop vaste. La modération et la modestie de l'un compensent-elles le défaut de cette bonté et de cette droiture qui distinguoient l'autre! Et qu'avoit de commun la lubricité honteuse d'Auguste avec les amours toujours décens de Louis XIV! Il ne manquoit à cette comparaison mal entendue, que de mettre le sage, mais rude et illettré Colbert, plus utile qu'agréable à Louis XIV, à côté de Mécène, élégant et efféminé favori, fait pour donner des leçons de goût à Horace, comme il en donna d'humanité à Octave.

Il faut convenir que Voltaire n'a guère mieux rencontré dans ses rapprochemens entre Louis XIV et Henri IV. Ce n'est pas un

parallèle, mais plutôt un contraste trop désavantageux pour l'un de ses deux héros. Tout son art ne peut le dissimuler; en vain conclut-il par ces mots : *Henri IV fut un très-grand homme ; mais le siècle de Louis XIV étoit un très-grand siècle.* On sent que, renversée, cette phrase seroit plus vraie ; car sans doute Voltaire ne prétend pas, avec tant de rhéteurs, que les regards du Monarque eussent enfanté tous ces grands talens qui fleurirent sous son règne. « Il n'est point de souverain qui puisse » contribuer à l'avènement d'une époque » aussi brillante (1) ». C'est une vérité reconnue par un témoin qui n'est pas suspect, par un Roi, le plus digne juge des hommes et des rois, par le grand Frédéric.

Je ne connois point le parallèle qu'avoit fait l'ingénieux Steèle entre Louis XIV et le Czar Pierre I; mais quelques similitudes spécieuses qu'il eût su trouver entr'eux, Pierre entendant cette comparaison, ne vit que ce qui le distinguoit du vieux monarque français : *Cependant*, interrompit-il, *j'ai soumis mon clergé, et il obéit au sien.*

Pour qu'un parallèle ne fût pas un vain

---

(1) Correspondance du roi de Prusse avec Voltaire, tome II, page 161, édition de Kell, *in*-8°.

jeu d'esprit et devînt utile à l'histoire, il faudroit qu'il nous montrât ce qu'ont été et ce qu'ont fait des hommes d'un caractère différent en de semblables conjonctures, ou des hommes d'un même génie en des circonstances différentes. En général, c'est aux différences qu'on devroit s'attacher dans ces rapprochemens. C'est de cette manière et non autrement, que je hasarderois de comparer Louis XIV avec son contemporain Charles II, roi d'Angleterre.

Tous deux étoient devenus rois presque au même instant; et cet instant étoit également favorable pour l'un et pour l'autre, sous plusieurs rapports. Les Anglais, aussi bien que les Français, étoient enchantés de leur jeune souverain, et impatiens d'obéir à une autorité nouvelle. Les ministres haïs et utiles qui devancèrent Louis, Richelieu et Mazarin, n'avoient pas mieux préparé sa grandeur, que l'usurpateur plein de génie remplacé par Charles II, n'avoit facilité sa domination. Les deux princes virent leur enfance errante, poursuivie et accablée de besoins. L'avantage pourtant étoit du côté de Charles, éprouvé par de plus longues et de plus terribles disgraces. Egalement entêtés l'un et l'autre du pouvoir arbitraire, Charles l'eût atteint

comme Louis, s'il eût eu les qualités que vouloit sa situation. En effet, pour devenir maître et aussi absolu que Cromwel, il ne lui manqua que de gouverner de la même manière, avec économie et dans l'intérêt de ses peuples. Louis, au contraire, n'imita de Richelieu et de Mazarin que ce qu'ils eurent de meilleur. Charles avoit bien plus d'esprit que Louis XIV; et les ministres de France même étoient, sous ce rapport, inférieurs aux ministres anglais. Les Louvois et les Colbert n'auroient paru que des hommes d'affaires auprès des Buckingham et des Shaftesbury, écrivains et orateurs, pleins de talens et de savoir. Mais la justesse, les bonnes intentions et l'unité de vues sont le véritable esprit applicable au gouvernement; et il manquoit alors aux Anglais par la seule faute de Charles, tandis que le mérite de Louis en avoit communiqué tous les avantages aux Français. On peut observer, comme une singularité, que chacun de ces deux princes se fût trouvé très-bien, d'avoir un peu plus de ce que l'autre avoit de trop. Plus de simplicité, de culture et de souplesse d'esprit, Louis eût moins donné prise aux déceptions des ministres et des flatteurs, n'eût point provoqué la haine de l'Europe, et encouru le blâme de la pos-

térité. Plus de fierté, Charles n'eût pas fait consister toute sa politique à tromper et mendier, n'eût point vendu son pays et l'Europe entière, eût trouvé dans l'estime générale les moyens de bonheur et de puissance que lui ravit sa dégradation volontaire. Transportez-les tous deux, tels qu'ils furent, dans la position et dans le pays l'un de l'autre; les foiblesses et les vices de Charles eussent fait plus de tort à l'Etat et moins à lui-même : les qualités de Louis n'eussent pas compensé aussi heureusement ses défauts, et auroient produit tout-à-la-fois moins de bien et moins de mal. La différence entre eux paroîtroit plus grande, en mesure de celle qui existoit entre leurs nations.

XXXV.

Je terminerai par une dernière réflexion. De tous les jugemens ou tableaux du caractère de Louis XIV, tracés par divers écrivains, la plupart sont aussi peu satisfaisans que les parallèles qu'on en fait (1). La cause en est, je

(1) Il faut peut-être en distinguer un, celui qu'on trouve dans l'Essai sur les éloges de M. Thomas. Il contient des traits excellens. Mais par malheur leur force est émoussée par beaucoup trop de traits foibles et

crois, semblable ; et de même que la recherche des différences est, à mon sens, la méthode de comparaison la plus lumineuse, je me figure que dans ces jugemens une méthode analogue nous guideroit mieux. Il me semble, par exemple, que la difficulté si grande de bien dire ce que furent des hommes tels que Louis XIV, diminue quand on se borne à exprimer ce qu'ils n'étoient pas.

Ainsi je me bornerois à prononcer que ce Monarque ne fut ni un grand homme, ni même un héros.

Point de grand homme sans des lumières supérieures ; et Louis n'en eut que de très-bornées : sans un esprit étendu et pénétrant; Louis manquoit d'idées générales, sans lesquelles on ne voit que des parties et des surfaces : il n'étoit pas moins privé de cette attention nerveuse et agissante qui fait la sagacité, et que ne remplace point le simple travail, si patient et si assidu qu'on le sup-

vagues qu'il donnoit à l'ambition académique de son style. Il n'est point d'ailleurs assez rempli de l'histoire. Il généralise certains coups de pinceau qui ne s'appliquent bien qu'à certaines époques. Il paroît même n'avoir point connu des sources essentielles, telles que les Mémoires de Saint-Simon et de Duclos.

pose; point de grand homme sans un discernement sûr des hommes, amis ou ennemis; et il fut aveugle dans son mépris pour le prince d'Orange comme dans son entêtement pour de mauvais ministres: il ne sut guère deviner que des courtisans plus faux qu'habiles.

Des moyens foibles, des agens douteux, des événemens contraires n'empêcheront pas un grand homme de faire des prodiges. Les succès de Louis XIV furent toujours au-dessous de ses moyens, de ses instrumens, de ses circonstances.

Dans la prospérité, son orgueil monta jusqu'au vice et descendit jusqu'au ridicule. Dans les revers, sa prétendue magnanimité donna l'idée de la résistance des masses, plutôt que de l'énergie des élans: l'opiniâtreté des puissances liguées faisoit sa constance; elles ne lui laissoient pas le choix de persévérer ou de céder; et si en 1708 il ne signa pas une paix très-honteuse, ce fut parce que ses ennemis ne vouloient point de paix. Je ne saurois l'admirer du refus de détrôner lui-même son petit-fils: on n'est pas un grand homme pour avoir repoussé le dernier opprobre.

L'homme vraiment grand réunit en lui

les plus précieuses des vertus morales, et par une suite d'actions qu'elles seules ont inspirées, il rend à son pays et à l'humanité d'éclatans services qui n'ont pas seulement des fruits passagers, mais qui laissent dans l'avenir des traces profondes, et le font bénir par les générations renaissantes. Les vertus de Louis XIV, comme prince, n'étoient pas d'un ordre supérieur. On peut lui accorder de bonnes qualités, mais non de la vertu. Le malheur des règnes qui suivirent le sien fut en partie son ouvrage, et il n'influa guère sur la postérité que pour sa ruine.

Quant au héros, on avouera qu'il doit posséder au plus haut degré les talens militaires et les vertus du guerrier; et c'est assez juger que Louis XIV n'eut rien d'héroïque. Catinat disoit que son héros seroit celui qui joueroit aux quilles au sortir d'une bataille. Tels auroient été Miltiade, Epaminondas, Phocion, Fabricius, Paul-Emile, Henri IV, Turenne et Catinat lui-même. Mais combien la fausse grandeur de Louis XIV est opposée à cet héroïsme véritable!

Les rois, dit Montaigne, sont bien loin au-dessous de nous, s'ils ne sont bien loin au-dessus. Cet axiôme rabaisse beaucoup, et trop peut-être celui qui fait le sujet de ces

réflexions. Mais si, au contraire, sans être ni un grand homme, ni un héros, on peut encore être un grand roi, Louis XIV le fut.

ŒUVRES

DE

LOUIS XIV.

PREMIÈRE PARTIE.

MÉMOIRES
HISTORIQUES ET POLITIQUES.

PREMIÈRE PARTIE.

Les titres indicatifs de chaque article de ces Mémoires ne sont pas dans les manuscrits originaux; mais comme les matières y ont souvent peu de liaison entr'elles, l'éditeur a cru que ces titres en rendroient la distinction et la lecture plus faciles.

MÉMOIRES HISTORIQUES ET INSTRUCTIONS DE LOUIS XIV, POUR LE DAUPHIN, SON FILS.

PREMIÈRE PARTIE.

LIVRE PREMIER.

ANNÉE 1661.

Mon fils, beaucoup de raisons, et toutes fort importantes, m'ont fait résoudre à vous laisser, avec assez de travail pour moi parmi mes occupations les plus grandes, ces mémoires de mon règne et de mes principales actions. Je n'ai jamais cru que les rois sentant, comme ils font, en eux-mêmes, toutes les affections et toutes les tendresses paternelles, fussent dispensés de l'obligation commune et naturelle aux pères, qui est d'instruire leurs enfans par l'exemple et par le conseil. Au contraire, il m'a semblé qu'en ce haut rang où nous sommes, vous et moi, un devoir pu-

blic se joignoit au devoir particulier, et qu'enfin tous les respects qu'on nous rend, toute l'abondance et tout l'éclat qui nous environnent, n'étant que des récompenses attachées par le ciel même au soin qu'il nous confie des peuples et des Etats, ce soin n'est pas assez grand s'il ne passe au-delà de nous, en nous faisant communiquer toutes nos lumières à celui qui doit régner après nous.

J'ai même espéré que dans ce dessein je pourrois vous être aussi utile, et par conséquent à mes sujets, que le sauroit être personne du monde. Car ceux qui auront plus de talens et plus d'expérience que moi, n'auront pas régné et régné en France, et je ne crains pas de vous dire que plus la place est élevée, plus elle a d'objets qu'on ne peut ni voir ni connoître qu'en l'occupant.

J'ai considéré d'ailleurs ce que j'ai si souvent éprouvé moi-même, la foule de ceux qui s'empresseront autour de vous, chacun avec son propre dessein, la peine que vous aurez à y trouver des avis sincères; l'entière assurance que vous pourrez prendre en ceux d'un père qui n'aura eu d'intérêt que le vôtre, ni de passion que celle de votre grandeur. Je me sens aussi quelquefois flatté de cette pensée, que si les occupations, les plaisirs et le com-

merce du monde, comme il n'arrive que trop souvent, vous déroboient quelques jours à celui des livres et des histoires, le seul cependant où les jeunes princes trouvent mille vérités sans nul mélange de flatterie, la lecture de ces mémoires pourroit suppléer en quelque sorte à toutes les autres lectures, conservant toujours son goût et sa distinction pour vous, par l'amitié et par le respect que vous conserveriez pour moi.

J'ai fait enfin quelque réflexion, à la condition en cela dure et rigoureuse des rois, qui doivent, pour ainsi dire, un compte public de toutes leurs actions à tout l'univers et à tous les siècles, et ne peuvent néanmoins le rendre à qui que ce soit dans le temps même, sans découvrir le secret de leur conduite, et manquer à leurs plus grands intérêts.

Et ne doutant pas que les choses assez grandes et assez considérables où j'ai eu part, soit au-dedans, soit au-dehors de mon royaume, n'exercent un jour diversement le génie et la passion des écrivains, je ne serai pas fâché que vous ayez ici de quoi redresser l'histoire si elle vient à s'écarter et à se méprendre, faute d'avoir bien pénétré mes projets et leurs motifs. Je vous les expliquerai sans déguisement, aux endroits même où mes bonnes intentions

n'auront pas été heureuses : persuadé qu'il est d'un petit esprit, et qui se trompe ordinairement, de vouloir ne s'être jamais trompé, et que ceux qui ont assez de mérite pour réussir le plus souvent, trouvent quelque magnanimité à reconnoître leurs fautes.

Je ne sais si je dois mettre au nombre des miennes de n'avoir pas pris d'abord moi-même la conduite de mon Etat. J'ai tâché, si c'en est une, de la bien réparer par les suites; et je puis hardiment vous assurer que ce ne fut jamais un effet, ni de négligence ni de mollesse. Dès l'enfance même, le seul nom des rois fainéans et de maires du palais, me faisoit peine quand on le prononçoit en ma présence (1).

Mais il faut se représenter l'état des choses; des agitations terribles par tout le royaume avant et après ma majorité; une guerre étrangère où ces troubles domestiques avoient fait perdre à la France mille avantages; un prince de mon sang et d'un très-grand nom à la tête des ennemis; beaucoup de cabales dans l'Etat; les parlemens encore en possession et en goût

(1) Je l'ai ouï dire à M. de Paris, Hardouin de Péréfixe, précepteur de Louis XIV, et depuis archevêque de Paris. (*Cette note est de M. Pellisson.*)

d'une autorité usurpée; dans ma cour, très-peu de fidélité sans intérêt, et par-là mes sujets en apparence les plus soumis, autant à charge et autant à redouter pour moi que les plus rebelles; un ministre rétabli malgré tant de factions, très-habile, très-adroit, qui m'aimoit et que j'aimois, qui m'avoit rendu de grands services, mais dont les pensées et les manières étoient naturellement très-différentes des miennes, que je ne pouvois toutefois contredire ni décréditer sans exciter peut-être de nouveau contre lui, par cette image quoique fausse de disgrace, les mêmes orages qu'on avoit eu tant de peine à calmer; moi-même, assez jeune encore, majeur à la vérité de la majorité des rois, que les lois de l'Etat ont avancée pour éviter de plus grands maux, mais non pas de celle où les simples particuliers commencent à gouverner librement leurs affaires; qui ne connoissois entièrement que la grandeur du fardeau sans avoir pu jusqu'alors connoître mes propres forces; préférant sans doute dans mon cœur, à toutes choses et à la vie même, une haute réputation si je pouvois l'acquérir; mais comprenant en même temps que mes premières démarches, ou en jetteroient les fondemens, ou m'en feroient perdre pour jamais jusqu'à l'es-

pérance, et qui me trouvois de cette sorte pressé et retardé presque également dans mon dessein par un seul et même desir de gloire, je ne laissois pas cependant de m'exercer et de m'éprouver en secret et sans confident, raisonnant seul et en moi-même sur tous les événemens qui se présentoient; plein d'espérance et de joie quand je découvrois quelquefois que mes premières pensées étoient les mêmes où s'arrêtoient à la fin les gens habiles et consommés, et persuadé au fond que je n'avois point été mis et conservé sur le trône avec une aussi grande passion de bien faire, sans en devoir trouver les moyens.

ETAT DE LA FRANCE EN 1661.

Enfin quelques années s'étant écoulées de cette sorte, la paix générale, mon mariage, la mort de M. le cardinal Mazarin (1), m'obligèrent à ne pas différer davantage ce que je souhaitois et que je craignois tout ensemble depuis si long-temps.

Je commençai donc à jeter les yeux sur toutes les diverses parties de l'Etat, et non

---

(1) Le traité des Pyrénées avoit été signé le 7 décembre 1659; le cardinal étoit mort le 9 mars 1661, au château de Vincennes.

pas des yeux indifférens, mais des yeux de maître, sensiblement touché de n'en voir pas une qui ne m'invitât et ne me pressât d'y porter la main; mais observant avec soin ce que le temps et la disposition des choses me pouvoient permettre.

Le désordre régnoit par-tout, ma cour en général étoit encore assez éloignée des sentimens où j'espère que vous la trouverez. Les gens de qualité, accoutumés aux négociations continuelles avec un ministre qui n'y avoit pas d'aversion, et à qui elles avoient été quelquefois nécessaires, se faisoient toujours un droit imaginaire sur tout ce qui étoit à leur bienséance. Nul gouverneur de place que l'on n'eût peine à gouverner; nulle demande qui ne fût mêlée d'un reproche du passé, ou d'un mécontentement à venir que l'on vouloit laisser entrevoir et craindre; les graces exigées et arrachées plutôt qu'attendues, et tirées à conséquence de l'un à l'autre, n'obligeoient plus à vrai dire personne; bonnes seulement désormais à maltraiter ceux à qui on voudroit les refuser.

Les Finances qui donnent le mouvement et l'action à tout ce grand corps de la monarchie, étoient entièrement épuisées, et à tel point qu'à peine y voyoit-on de ressource; plusieurs des dépenses les plus nécessaires et les plus

privilégiées de ma maison et de ma propre personne, ou retardées contre toute bienséance, ou soutenues par le seul crédit, dont les suites étoient à charge. L'abondance paroissoit en même temps chez les gens d'affaires, qui d'un côté couvroient toutes leurs malversations par toute sorte d'artifice, et les découvroient de l'autre par un luxe insolent et audacieux, comme s'ils eussent appréhendé de me les laisser ignorer.

L'Eglise, sans compter ses maux ordinaires, après de longues disputes sur des matières de l'école, dont on avouoit que la connoissance n'étoit nécessaire à personne pour le salut, les différens s'augmentant chaque jour avec la chaleur et l'opiniâtreté des esprits, et se mêlant même incessamment de nouveaux intérêts humains, étoit enfin ouvertement menacée d'un schisme par des gens d'autant plus dangereux qu'ils pouvoient être très-utiles; d'un grand mérite, s'ils en eussent été moins persuadés. Il ne s'agissoit plus seulement de quelques docteurs particuliers et cachés, mais d'évêques établis dans leur siége, capables d'entraîner la multitude après eux, de beaucoup de réputation, d'une piété digne en effet d'être révérée tant qu'elle seroit suivie de soumission aux sentimens de l'église, de dou-

ceur, de modération et de charité. Le cardinal de Retz, archevêque de Paris, que des raisons d'Etat très-connues m'empêchoient de souffrir alors, ou par inclination ou par intérêt, favorisoit toute cette secte naissante et en étoit favorisé (1).

Le moindre défaut dans l'ordre de la NOBLESSE étoit de se trouver mêlée d'un nombre infini d'usurpateurs, sans aucun titre ou avec titre acquis à prix d'argent sans aucun service. La tyrannie qu'elle exerçoit en quelques-unes de mes provinces sur ses vassaux ou sur ses voisins, ne pouvoit plus être soufferte ni

---

(1) Il s'agit de la formule de foi dressée en février 1661, par l'assemblée du clergé, concernant les cinq Propositions condamnées par le pape, comme étant de l'évêque flamand Jansenius, mais que les Jansénistes soutenoient ne se point trouver dans ses livres. Plusieurs évêques refusèrent de signer ce formulaire. Le cardinal de Retz, qui depuis l'année 1654 étoit hors de France, s'étoit lié avec les Jansénistes, et par le moyen de ses vicaires généraux et des curés de Paris, excitoit cette petite guerre théologique, pour se faire valoir et obtenir de la Cour la permission de rentrer en France à des conditions plus avantageuses; mais, peu de temps après, il fit son traité et donna sa démission de l'archevêché de Paris. On sait que les querelles du Jansénisme, et même l'incident, durèrent encore très-long-temps.

réprimée que par des exemples de sévérité et de rigueur.

La fureur des DUELS, un peu modérée depuis l'exacte observation des derniers règlemens sur quoi je m'étois toujours rendu inflexible, montroit déjà par la guérison déjà avancée d'un mal si invétéré, qu'il n'y en avoit point où il fallut désespérer du remède.

La JUSTICE, à qui il appartenoit de réformer tout le reste, me paroissoit elle-même la plus difficile à réformer : une infinité de choses y contribuoient; les charges remplies par le hasard et par l'argent, plutôt que par le choix et par le mérite; peu d'expérience en une partie des juges, moins de savoir; les ordonnances de mes prédécesseurs sur l'âge et le service, éludées presque par-tout; la chicane établie par une possession de plusieurs siècles, fertile en inventions contre les meilleures lois, et enfin ce qui la produit principalement, j'entends ce peuple excessif aimant les procès et les cultivant comme son propre héritage, sans autre application que d'en augmenter et la durée et le nombre. Mon conseil même, au lieu de régler les autres juridictions, ne les dérégloit que trop souvent par une quantité étrange d'arrêts contraires, tous également donnés sous mon nom et comme par moi-

même, ce qui rendoit le désordre beaucoup plus honteux.

Tous ces maux ensemble, ou leurs suites et leurs effets, retomboient principalement sur le bas peuple, chargé d'ailleurs d'impositions, et pressé de la misère en plusieurs endroits, incommodé en d'autres de sa propre oisiveté depuis la paix, et ayant sur-tout besoin d'être soulagé et occupé.

Parmi tant de difficultés dont quelques-unes se présentoient comme insurmontables, trois considérations me donnoient courage.

La première, qu'en ces sortes de choses il n'est pas au pouvoir des rois, parce qu'ils sont hommes et qu'ils ont affaire à des hommes, d'atteindre toute la perfection qu'ils se proposent, trop éloignée de notre foiblesse; mais que cette impossibilité est une mauvaise raison de ne pas faire ce que l'on peut, et cet éloignement de ne se pas avancer toujours; ce qui ne peut être sans utilité et sans gloire.

La seconde, qu'en toutes les entreprises justes et légitimes, le temps, l'action même, le secours du ciel, ouvrent d'ordinaire mille voies, et découvrent mille facilités qu'on n'attendoit pas.

La dernière enfin, qu'il sembloit lui-même me promettre ce secours, en disposant toute chose au même dessein qu'il m'inspiroit.

RELATIONS EXTÉRIEURES.

Tout étoit calme en tout lieu; ni mouvement ni apparence de mouvement dans le royaume qui pût m'interrompre ou s'opposer à mes projets; la paix étoit établie avec mes voisins, vraisemblablement pour aussi long-temps que je le voudrois moi-même, par les dispositions où ils se trouvoient.

L'ESPAGNE ne pouvoit se remettre si promptement de ses grandes pertes: elle étoit non-seulement sans finances, mais sans crédit, incapable d'aucun grand effort en matière d'argent ni d'hommes, occupée par la guerre de Portugal qu'il m'étoit aisé de lui rendre plus difficile (1), et que la plupart des grands du royaume étoient soupçonnés de ne vouloir pas finir. Leur roi (2) étoit vieux, d'une santé douteuse; il n'avoit qu'un seul fils en bas âge et assez infirme, lui et son ministre don Louis (de Haro) appréhendoient la guerre, et elle n'étoit pas en effet de leur intérêt, ni par l'état de la nation, ni par celui de la maison royale.

Je ne voyois rien à craindre de l'EMPEREUR, choisi seulement parce qu'il étoit de la maison

---

(1) *Voyez* la note ci-après, page 62.

(2) Philippe IV, roi d'Espagne, mort en 1665.

d'Autriche (1), lié en mille sortes par une capitulation avec les Etats de l'Empire, peu porté de lui-même à rien entreprendre, et dont les résolutions suivroient apparemment le génie plutôt que l'âge ou la dignité (2). Les électeurs qui lui avoient principalement imposé des conditions si dures, ne pouvant presque douter de son ressentiment, vivoient dans une continuelle défiance avec lui; une partie des autres princes de l'Empire étoient dans mes intérêts.

La Suède n'en pouvoit avoir de véritables ni de durables qu'avec moi : elle venoit de perdre un grand prince (3), et c'étoit assez

---

(1) C'étoit Léopold I, élu en 1658 et mort en 1705.

(2) Le manuscrit original offre en cet endroit une note de Pellisson, qui avoit été omise dans nos deux copies; la voici : « Le roi a mieux mis cet endroit; je n'ai pu bien retenir les termes précis, et puis avoir oublié d'autres choses » ailleurs ». On trouve la raison de l'omission dans une des notices de ces manuscrits, que nous avons insérée dans l'avertissement, et où l'on voit qu'il y a un cahier double de cette partie des mémoires; en sorte que la note ne se trouvoit pas dans celle qui a été préférée par l'abbé Sallier.

(3) Charles x, plus communément appelé *Charles-Gustave*. Il étoit de la maison Palatine, et neveu de Gustave-Adolphe par sa mère; il avoit été appelé au trône de Suède en 1654, après l'abdication de Christine. Prince d'une ambition au moins égale à son courage, et qui,

pour elle de se maintenir dans ses conquêtes durant l'enfance de son nouveau roi (1). Le DANEMARCK affoibli par une guerre précédente avec elle, où il avoit été près de succomber, ne pensoit plus qu'à la paix et au repos.

L'ANGLETERRE respiroit à peine de ses maux passés, et ne cherchoit qu'à affermir le gouvernement sous un roi nouvellement rétabli, porté d'ailleurs d'inclination pour la France (2).

Toute la politique des HOLLANDAIS, et de ceux qui les gouvernoient, n'avoit alors pour but que deux choses : entretenir leur commerce et abaisser la maison d'Orange ; la moindre guerre leur nuisoit à l'un et à l'autre, et leur principal support étoit en mon amitié.

Le PAPE (3) seul en Italie, par un reste de

---

après des conquêtes rapides et sanglantes en Pologne et en Danemarck, n'avoit rendu la paix à sa nation, que pour tenter d'y établir le pouvoir arbitraire sur les ruines de l'ancienne constitution : il mourut le 13 février 1660, âgé de trente-huit ans.

(1) Charles XI, fils du précédent, réussit dans le projet que la mort de son père avoit interrompu. Il mourut en 1697.

(2) Charles Stuart, dit *Charles II*, étoit remonté sur le trône au mois de mai de l'année 1660.

(3) Alexandre VII (*Chigi*). Le cardinal Mazarin s'étoit long-temps opposé à son élection.

son ancienne inimitié avec le cardinal Mazarin, conservoit assez de mauvaise volonté pour les Français, mais elle n'alloit qu'à me rendre difficile ce qui dépendroit de lui, et qui m'étoit au fond peu considérable. Les Etats ses voisins n'auroient pas suivi ses desseins, s'il en avoit formé contre moi. La Savoie gouvernée par ma tante (1), m'étoit très-favorable. Venise, engagée dans la guerre avec les Turcs, entretenoit mon alliance, et espéroit plus de mon secours que de celui des autres princes chrétiens. Le grand-duc s'allioit de nouveau avec moi, par le mariage de son fils avec une princesse de mon sang (2). Ces potentats enfin et tous les autres d'Italie, dont une partie m'étoit amis et alliés, comme Parme, Modène et Mantoue, étoient trop foibles séparément pour me faire peine, et ni crainte ni espérance ne les obligeoit à se lier contre moi (3).

---

(1) Christine de France, seconde fille de Henri IV, femme de Victor-Amédée, duc de Savoie, morte en 1663.

(2) Marguerite-Louise, fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, avoit épousé le grand-duc de Toscane, Côme de Médicis.

(3) L'un des cahiers du manuscrit original offre ici ce passage, omis dans nos deux copies : « Je pouvois même » profiter de ce qui sembloit un désavantage. On ne me » connoissoit pas encore dans le monde; mais aussi on me

C'eût été sans doute mal jouir d'une si parfaite tranquillité, que l'on rencontreroit quelquefois à peine en plusieurs siècles, que de ne la pas employer au seul usage qui me la pouvoit faire estimer, pendant que mon âge et le plaisir d'être à la tête de mes armées, m'auroient fait souhaiter un peu plus d'affaires au-dehors.

Comme la principale espérance de ces réformations étoit en ma propre volonté, leur premier fondement étoit de rendre ma volonté bien absolue, par une conduite qui imprimât la soumission et le respect, rendant exactement la justice à qui je la devois; mais quant aux graces, les faisant librement et sans contrainte à qui il me plaisoit, quand il me plairoit : pourvu que la suite de mes actions fît connoître que pour ne rendre raison à personne, je ne me gouvernois pas moins par la raison, et que dans mon sentiment, le souvenir des services, favoriser et élever le mérite, faire du bien, en un mot, ne devoit pas seulement être la plus grande occupation, mais le plus grand plaisir d'un prince.

» portoit moins d'envie qu'on n'a fait depuis; on observoit » moins ma conduite, et on pensoit moins à traverser » mes desseins. » Cette omission s'explique comme la précédente.

Deux choses m'étoient nécessaires sans doute : un grand travail de ma part, un grand choix des personnes qui pourroient le seconder et le soulager.

AMOUR DU TRAVAIL.

Quant au travail, mon fils, il se pourra faire que vous commenciez à lire ces mémoires en un âge où l'on a bien plus accoutumé de le craindre que de l'aimer ; trop content d'être échappé à la sujétion des précepteurs et des maîtres, et de n'avoir plus ni heure réglée ni application longue et certaine. Ici je ne vous dirai pas seulement que c'est toutefois par-là que l'on règne, pour cela qu'on règne ; et qu'il y a de l'ingratitude et de l'audace à l'égard de Dieu, de l'injustice et de la tyrannie à l'égard des hommes, de vouloir l'un sans l'autre ; que ces conditions de la royauté qui pourront quelquefois vous sembler rudes et fâcheuses en une si grande place, vous paroîtroient douces et aisées, s'il étoit question d'y parvenir.

Il y a quelque chose de plus, mon fils, et je souhaite que votre propre expérience ne vous l'apprenne jamais : rien ne vous seroit plus laborieux qu'une grande oisiveté, si vous aviez le malheur d'y tomber ; dégoûté premièrement

des affaires, puis des plaisirs, puis d'elle-même, et cherchant par-tout inutilement ce qui ne se trouve point, c'est-à-dire, la douceur du repos et du loisir, sans quelque fatigue et quelque occupation qui précède.

Je m'imposai pour loi de travailler régulièrement deux fois par jour, et deux ou trois heures chaque fois avec diverses personnes, sans compter les heures que je passois seul en particulier, ni le temps que je pourrois donner extraordinairement aux affaires extraordinaires s'il en survenoit; n'y ayant pas un moment où il ne fût permis de m'en parler, pour peu qu'elles fussent pressées; à la réserve des ministres étrangers qui trouvent quelquefois dans la familiarité qu'on leur permet, de trop favorables conjonctures, soit pour obtenir, soit pour pénétrer, et que l'on ne doit guère écouter sans y être préparé.

Je ne puis vous dire quel fruit je recueillis aussi-tôt après de cette résolution. Je me sentis comme élever l'esprit et le courage, je me trouvai tout autre, je découvris en moi ce que je n'y connoissois pas, et je me reprochai avec joie de l'avoir si long-temps ignoré. Cette première timidité que le jugement donne toujours, et qui me faisoit peine, sur-tout quand il falloit parler un peu long-temps et en pu-

blic, se dissipa en moins de rien. Il me sembla seulement alors que j'étois roi, et né pour l'être. J'éprouvai enfin une douceur difficile à exprimer, et que vous ne connoîtrez point vous-même qu'en la goûtant comme moi.

Car il ne faut pas vous imaginer, mon fils, que les affaires d'Etat soient comme ces endroits épineux et obscurs des sciences qui vous auront peut-être fatigué, où l'esprit tâche de s'élever avec effort au-dessus de lui-même, le plus souvent pour ne rien faire, et dont l'inutilité, du moins apparente, nous rebute autant que la difficulté.

La fonction des rois consiste principalement à laisser agir le bon sens, qui agit toujours naturellement sans peine. Ce qui nous occupe est quelquefois moins difficile que ce qui nous amuseroit seulement. L'utilité suit toujours un roi; quelqu'éclairés et quelqu'habiles que soient ses ministres, il ne porte point lui-même la main à l'ouvrage sans qu'il y paroisse. Le succès qui plaît en toutes les choses du monde, jusqu'aux moindres, charme en celle-ci comme en la plus grande de toutes, et nulle satisfaction n'est égale à celle de remarquer chaque jour quelque progrès à des entreprises glorieuses et hautes, et à la félicité des peuples dont on a soi-même formé le plan et le dessein.

Tout ce qui est le plus nécessaire à ce travail est en même temps agréable; car, c'est en un mot, mon fils, avoir les yeux ouverts sur toute la terre; apprendre incessamment les nouvelles de toutes les provinces et de toutes les nations, le secret de toutes les cours, l'humeur et le foible de tous les princes et de tous les ministres étrangers, être informé d'un nombre infini de choses qu'on croit que nous ignorons; voir autour de nous-mêmes ce qu'on nous cache avec le plus de soin; découvrir les vues les plus éloignées de nos propres courtisans; leurs intérêts les plus obscurs qui viennent à nous par des intérêts contraires, et je ne sais enfin quel autre plaisir nous ne quitterions pas pour celui-là, si la seule curiosité nous le donnoit.

Je me suis arrêté sur cet endroit important au-delà de ce que j'avois résolu, et beaucoup plus pour vous que pour moi; car en même temps que je vous montre ces facilités et ces douceurs, aux soins les plus grands de la royauté, je n'ignore pas que je diminue d'autant l'unique, ou presque l'unique mérite que je puis espérer au monde.

Mais votre honneur, mon fils, m'est en cela plus cher que le mien; et s'il arrive que Dieu vous appelle à gouverner avant que vous

ayez pris encore cet esprit d'application et d'affaires dont je vous parle, la moindre déférence que vous puissiez rendre aux avis d'un père à qui j'ose dire que vous devez beaucoup en toutes sortes, est de faire d'abord et durant quelque temps, même avec contrainte, même avec dégoût, pour l'amour de moi qui vous en conjure, ce que vous ferez toute votre vie pour l'amour de vous-même, si vous avez une fois commencé.

PREMIÈRES DISPOSITIONS.

Je commandai aux quatre secrétaires d'Etat de ne plus rien signer du tout (1) sans m'en

---

(1) Nous donnerons ici la liste des différens ministres de Louis XIV, depuis l'époque où commencent ses Mémoires ; elle sera utile pour toute la suite de cette collection.

Chanceliers.

Pierre SÉGUIER, chancelier, duc de Villemor. Il avoit quitté les sceaux en 1650, et les avoit repris l'année suivante. Mort en 1672, à quatre-vingt-quatre ans.

Etienne D'ALIGRE, chancelier en 1672, mort en 1677.

Michel LE TELLIER (celui dont il s'agit ici), secrétaire d'Etat de la guerre jusqu'en 1666, chancelier en 1677, mort en 1685.

Louis BOUCHERAT, chancelier, succéda au précédent : mort en 1699.

parler; au surintendant de même, et qu'il ne se fît rien aux finances sans être enregistré dans

---

Louis Phelippeaux, comte de PONTCHARTRAIN, succéda au précédent dans la place de chancelier; la quitta volontairement en 1714.

Daniel-François VOISIN, chancelier en 1714, mort en 1717, remplacé par l'illustre d'Aguesseau.

Secrétaires d'Etat et Contrôleurs généraux.

Henri-Auguste de LOMÉNIE, comte de BRIENNE. Il avoit le département des affaires étrangères depuis la minorité de Louis XIV. Mort en 1666. Son fils *Henri-Louis* lui succéda, mais pour peu de temps. Il fut remplacé par:

Hugues, marquis de LIONNE, qui eut ce département jusqu'à sa mort, arrivée en 1671.

Jean-Baptiste COLBERT, né en 1619, n'avoit alors que le titre d'intendant des finances, et quoiqu'il n'entrât point au conseil, n'en travailloit pas moins seul, tous les jours, avec le roi. Contrôleur général en 1664, mort en 1683.

Jean-Baptiste COLBERT, marquis de SEIGNELAY, fils du précédent, secrétaire d'Etat de la Marine, mort en 1690.

Simon-Arnauld DE POMPONNE, secrétaire d'Etat des affaires étrangères en 1671, renvoyé en 1679, conserva le droit d'entrer au conseil, où il fut rappelé (quoiqu'en ait dit Voltaire,) dans les dernières années de sa vie. Mort en 1699.

Charles COLBERT DE CROISSI, frère du grand Colbert, secrétaire d'Etat des affaires étrangères en 1679, après plusieurs ambassades importantes. Mort en 1696.

un livre qui devoit me demeurer, avec un extrait très-abrégé, où je pusse voir à tout

---

Jean-Baptiste COLBERT, marquis de TORCI, fils du précédent, lui succéda dans son ministère. Mort en 1746.

François-Michel LE TELLIER, marquis de LOUVOIS, secrétaire d'Etat de la guerre en 1666, mort en 1691.

Louis-François LE TELLIER, marquis de BARBÈZIEUX, fils du précédent, mort à trente-trois ans, en 1701.

Claude LE PELETIER, fut appelé de la place de Prévôt des marchands pour succéder à Colbert dans celle de contrôleur général.

Louis PHELIPPEAUX, marquis de LA VRILLIÈRE, mort en 1681.

Jérôme PHELIPPEAUX, comte de PONTCHARTRAIN, fils du chancelier ci-dessus nommé, reçut sa démission à la mort de Louis XIV.

(On sait que ces secrétaires d'Etat avoient le département de la maison du roi, auquel appartenoient plusieurs branches de la police générale.)

Michel CHAMILLART, contrôleur général en 1699, secrétaire d'Etat de la guerre en 1701, se démit en 1709. Mort en 1721.

Daniel VOISIN, celui qui a été ci-dessus nommé, et qui eut en 1709 le département de la guerre, qu'il garda même étant chancelier.

Nicolas DESMARÊTS, contrôleur général en 1708, mort en 1721.

Il faut ajouter à cette liste Nicolas FOUQUET, marquis DE BELLE-ILE, qui, depuis 1653, étoit *surintendant des finances*. On trouvera plus loin des détails sur ce célèbre et malheureux ministre.

moment, d'un coup-d'œil, l'état des fonds et des dépenses faites ou à faire.

Le chancelier eut un pareil ordre, c'est-à-dire, de ne rien sceller que par mon commandement, hors les seules lettres de justice, qu'on nomme ainsi, parce que ce seroit une injustice que de les refuser, étant nécessaires pour la forme plutôt que pour le fonds des choses; et je laissai alors dans ce nombre les offices et les rémissions pour les cas manifestement graciables, quoique j'aie depuis changé d'avis sur ce sujet, comme je vous le dirai en son lieu.

Je fis connoître qu'en quelque nature d'affaires que ce fût, il falloit me demander directement ce qui n'étoit que grace, et je donnai à tous mes sujets sans distinction, la liberté de s'adresser à moi à toute heure, de vive voix et par placets (1).

Les placets furent d'abord en un très-grand nombre, qui ne me rebuta pas cependant. Le désordre où on avoit mis mes affaires en produisoit beaucoup; la nouveauté et les espérances, ou vaines, ou injustes, n'en attiroient

---

(1) On voit dans les Mémoires de Saint-Simon, que cette grande facilité due à la première ferveur du roi, diminua beaucoup par la suite, quand il vint à sentir les ennuis de la royauté plus que ses plaisirs. *Voyez* aussi la seconde partie des Mémoires de Louis XIV, ci-après.

pas moins. On m'en donnoit une grande quantité sur des procès, que je ne devois ni ne pouvois tirer à tous momens des juridictions ordinaires, pour les faire juger devant moi. Mais dans ces choses mêmes qui paroissoient si inutiles, je découvrois de grandes utilités. Je m'instruisois par-là en détail de l'état de mes peuples; ils voyoient que je pensois à eux, et rien ne me gagnoit tant leur cœur. L'oppression pouvoit m'être représentée de telle sorte aux juridictions ordinaires, que je trouvois à propos de m'en faire informer davantage, pour y pourvoir extraordinairement au besoin. Un exemple ou deux de cette nature empêchoient mille maux semblables, et les plaintes, même injustes et fausses, retenoient mes officiers de donner lieu à de plus justes et de plus véritables.

CHOIX DES MINISTRES (1).

Quant aux personnes qui devoient seconder mon travail, je résolus sur toutes choses de

(1) C'est à cet article que commence le fragment publié par M. de Montagnac. Pour peu qu'on le compare avec cette édition, on reconnoîtra que ce n'étoit qu'un brouillon très-incorrect. Cela est d'ailleurs démontré par l'existence de la mise au net originale de la même main, dont nous avons parlé dans l'avertissement.

ne point prendre de premier ministre ; et si vous m'en croyez, mon fils, et tous vos successeurs après vous, le nom en sera pour jamais aboli en France : rien n'étant plus indigne que de voir d'un côté toute la fonction, et de l'autre le seul titre de Roi.

Pour ce dessein il étoit absolument nécessaire de partager ma confiance et l'exécution de mes ordres, sans la donner toute entière à pas un ; appliquant ces diverses personnes à divers emplois, suivant leurs divers talens ; qui est peut-être le premier et le plus grand talent des princes.

Pour mieux réunir en moi toute l'autorité de maître, encore qu'il y ait en toutes sortes d'affaires un détail où nos occupations et notre dignité même ne nous permettent pas de descendre ordinairement, je me résolus, quand j'aurois fait le choix de mes ministres, d'y entrer quelquefois avec chacun d'eux, et quand il s'y attendroit le moins, afin qu'il comprît que j'en pourrois faire autant sur d'autres sujets et à toutes les heures. Outre que la connoissance de ce petit détail prise seulement quelquefois, et plutôt par divertissement que par règle, instruit peu à peu sans fatiguer, de mille choses qui ne sont pas inutiles aux résolutions générales, et que nous devrions

savoir et faire nous-mêmes, s'il étoit possible qu'un seul homme sût tout et fît tout.

Il ne m'est pas aussi aisé de vous dire, mon fils, ce qu'il faut faire pour le choix des divers ministres. La fortune y a toujours, malgré nous, autant ou plus de part que la sagesse; et dans cette part que la sagesse y peut prendre, le génie y peut beaucoup plus que le conseil: ni vous, ni moi, mon fils, n'irons pas chercher pour ces sortes d'emplois, ceux que l'éloignement ou leur obscurité dérobent à notre vue, quelque capacité qu'ils puissent avoir. Il faut se déterminer nécessairement sur un petit nombre que le hasard nous présente, c'est-à-dire qui sont déjà dans les charges, ou que la naissance, l'inclination ont attachés de plus près à nous.

Et pour cet art de connoître les hommes, qui vous sera si important, non-seulement en ceci, mais encore en toutes les occasions de votre vie, je vous dirai, mon fils, qu'il se peut apprendre, mais qu'il ne se peut enseigner.

En effet, il est juste sans doute de donner beaucoup à la réputation générale et établie, parce que le public n'y a point d'intérêt, et qu'on lui impose difficilement pour long-temps. C'est sagement fait que d'écouter tout le monde, et de ne croire entièrement ceux

qui nous approchent, ni sur leurs ennemis, hors le bien qu'ils sont contraints d'y reconnoître, ni sur leurs amis, hors le mal qu'ils tâchent d'y excuser; plus sagement encore d'éprouver soi-même aux petites choses ceux qu'on veut employer aux grandes. Mais l'abrégé des préceptes, pour bien distinguer les talens, les inclinations, et la portée de chacun, c'est de s'y étudier et de s'y plaire; car en général, depuis les plus petites choses jusqu'aux plus grandes, vous ne vous connoîtrez jamais en pas une, si vous n'en faites votre plaisir et si vous ne l'aimez.

DISTRIBUTION DES EMPLOIS.

Dans ce partage que je fis des emplois, les personnes dont je me servois le plus souvent pour les matières de conscience, étoient mon confesseur le père *Annat*, que j'estimois en particulier, pour avoir l'esprit droit et désintéressé, et ne se mêler d'aucune intrigue (1); l'archevêque de Toulouse *Marca*, que je fis depuis archevêque de Paris, homme d'un profond savoir et d'un esprit fort net; l'évêque de

(1) On trouvera dans la cinquième partie de cette collection, une liste complète des confesseurs des rois de France, depuis Henri III jusqu'à Louis XV.

Rennes, parce que la Reine ma mère l'avoit souhaité, et celui de Rhodès, depuis archevêque de Paris, qui avoit été mon précepteur (1).

Pour les affaires de justice, je les communiquai particulièrement au chancelier, fort ancien officier, généralement reconnu pour très-habile en ces matières, par ceux qui l'étoient le plus. Je l'appelois aussi à tous les conseils publics que je tenois moi-même, et particulièrement deux jours la semaine, avec les quatre secrétaires d'état, pour les dépêches ordinaires du dedans du royaume, et pour les réponses aux placets.

Je voulus même assister quelquefois au conseil des parties, que le chancelier tient ordinairement pour moi, et où il ne s'agit que de procès entre les particuliers sur les juridictions. Et si des occupations plus importantes vous en laissent le temps, vous ne ferez pas mal d'en user ainsi quelquefois, pour exciter et animer à leur devoir par votre présence ceux qui le composent, et pour connoître par vous-même les maîtres des requêtes qui rapportent et qui opinent : d'où se prennent ordinaire-

---

(1) Ces deux derniers évêques s'appeloient la Mothe-Houdancourt et Hardouin de Péréfixe. On lit avec plaisir la Vie de Henri IV, composée par ce dernier.

ment les sujets pour les intendances des provinces et des armées, pour les ambassades et pour d'autres grands emplois.

Mais dans les intérêts les plus importans de l'Etat, et dans les affaires secrètes, où le petit nombre de têtes est à desirer autant qu'autre chose, et qui seules demandoient plus de temps et plus d'application que toutes les autres ensemble, ne voulant pas les confier à un seul ministre, les trois que je crus y pouvoir servir le plus utilement furent LE TELLIER, FOUQUET, et LIONNE.

La charge de secrétaire d'état, exercée vingt ans par le Tellier avec beaucoup d'attachement et d'assiduité, lui donna une fort grande connoissance des affaires. On l'avoit employé de tout temps en celles de la dernière confiance. Le cardinal Mazarin m'avoit souvent dit qu'aux occasions les plus délicates, il avoit reconnu sa suffisance et sa fidélité; et je les avois moi-même remarquées : il avoit une conduite sage et précautionnée, et une modestie dont je faisois cas.

Lionne avoit le même témoignage du cardinal Mazarin, par qui il avoit été formé. Je savois que pas un de mes sujets n'avoit été plus souvent employé aux négociations étrangères, ni avec plus de succès. Il connoissoit les diverses

cours de l'Europe, parloit et écrivoit facilement plusieurs langues, avoit des belles-lettres, l'esprit aisé, souple et adroit, propre à cette sorte de traités avec les étrangers.

Pour Fouquet, on pourra trouver étrange que j'aie voulu me servir de lui, quand on saura que dès ce temps-là ses *voleries* m'étoient connues; mais je savois qu'il avoit de l'esprit et une grande connoissance du dedans de l'Etat; ce qui me faisoit imaginer que pourvu qu'il avouât ses fautes passées, et qu'il me promît de se corriger, il pourroit me rendre de grands services. Cependant, pour prendre avec lui mes sûretés, je lui donnai dans les finances, Colbert pour contrôleur, sous le titre d'intendant, homme en qui je prenois toute la confiance possible, parce que je savois qu'il avoit beaucoup d'application, d'intelligence et de probité, et je le commis dès-lors à tenir ce registre des fonds dont je vous ai parlé (1).

(1) C'est à la page 25 qu'il a été question de ce registre. Il se pourroit cependant que ceci ne fût écrit que postérieurement aux détails de finance contenus dans la 2e section du livre II.

MOTIFS DE CES CHOIX.

J'ai su depuis que le choix de ces trois ministres avoit été considéré diversement dans le monde, suivant les divers intérêts dont le monde est partagé. Mais pour connoître si je pouvois faire mieux, il n'y a qu'à considérer les autres sujets à qui j'aurois pu donner la même place.

Le chancelier étoit véritablement fort habile, mais plus dans les affaires de justice, comme j'ai dit, que dans celles d'État. Je le connoissois fort affectionné à mon service; mais il étoit en réputation de n'avoir pas toute la fermeté nécessaire aux grandes choses; son âge, et les occupations d'une charge si laborieuse, le pouvoient rendre moins assidu et moins propre à me suivre dans tous les lieux, où les besoins du royaume et les guerres étrangères me pourroient porter. Sa place d'ailleurs étoit si grande d'elle-même, par la qualité de premier officier du royaume, et de chef de tous les conseils, qu'étant jointe à la même participation étroite des affaires secrètes, elle sembloit faire, du moins en ce temps-là, un de mes ministres trop grand, et le trop élever au-dessus des autres : ce que je ne voulois pas.

Le comte *de Brienne*, secrétaire d'Etat, qui

avoit le département des affaires étrangères, étoit vieux, présumant beaucoup de soi, et ne pensant d'ordinaire les choses, ni selon mon sens, ni selon la raison (1).

Son fils, qui avoit la survivance de sa charge, sembloit avoir intention de bien faire; mais il étoit si jeune, que bien loin de prendre ses avis sur mes autres intérêts, je ne pouvois même lui confier la fonction de son propre emploi, dont Lionne faisoit la plus grande partie.

La Vrillière et *du Plessis* étoient de bonnes gens, mais dont les lumières paroissoient seulement porportionnées à l'exercice de leurs charges, dans lesquelles il ne tomboit rien de bien important (2).

J'aurois pu sans doute jeter les yeux sur des

(1) Le comte de Brienne est jugé sévèrement par Louis XIV. Son fils devint presque fou du chagrin d'avoir perdu sa femme, et fut renvoyé. Mais le cardinal Mazarin, qui ne pouvoit souffrir le vieux Brienne, parce qu'il n'avoit pas même voulu l'appeler *Monseigneur*, l'avoit rendu odieux au roi. — Sa fierté, dit Voltaire, ne lui fit point de tort, parce qu'elle étoit fondée sur des sentimens d'honneur.

(2) Dans le département de M. de la Vrillière, étoient les affaires qui concernoient les Réformés. La manière dont Louis XIV s'en exprime, prouve qu'ils lui donnoient très-peu d'affaires, et qu'on étoit fort loin alors, du moins

gens de plus haute considération; mais non pas qui eussent eu plus de capacité que ces trois ministres; et ce petit nombre, comme je vous l'ai déjà dit, me paroissoit meilleur qu'un plus grand.

Pour vous découvrir même toute ma pensée, il n'étoit pas de mon intérêt de prendre des sujets d'une qualité plus éminente. Il falloit avant toutes choses établir ma propre réputation, et faire connoître au public, par le rang même d'où je les prenois, que mon dessein n'étoit pas de partager mon autorité avec eux. Il m'importoit qu'ils ne conçussent pas eux-mêmes de plus hautes espérances, que celles qu'il me plairoit de leur donner : ce qui est difficile aux gens d'une grande naissance ; et ces précautions m'étoient alors tellement néces-

---

à la Cour, de penser à la funeste révocation de l'édit de Nantes. C'est une remarque qui n'a point échappé à M. de Rhulières, et dont il a tiré d'importantes conséquences dans ses *Eclaircissemens historiques*, publiés en 1788.

Quant à du Plessis, c'est sans doute celui qui est plus connu sous le nom de *Guénégaud*. Il céda à Colbert sa charge de secrétaire d'Etat. Depuis, la chambre de justice érigée pour informer contre les financiers accusés d'avoir fait des profits illégitimes pendant les troubles, le poursuivit. Ce procès lui coûta presque toute sa fortune. Voltaire l'a omis dans la liste des secrétaires d'Etat.

saires, qu'avec cela même le monde fut assez long-temps à me bien connoître.

Plusieurs se persuadoient que dans peu, quelqu'un de ceux qui m'approchoient s'empareroit de mon esprit et de mes affaires. La plupart regardoient l'assiduité de mon travail comme une chaleur qui devoit bientôt se ralentir, et ceux qui vouloient en juger plus favorablement, attendoient à se déterminer par les suites.

Le temps a fait voir ce qu'il en falloit croire, et *c'est ici la dixième année* que je marche, comme il me semble, assez constamment dans la même route, ne relâchant rien de mon application; informé de tout; écoutant mes moindres sujets; sachant à toute heure le nombre et la qualité de mes troupes, et l'état de mes places; donnant incessamment mes ordres pour tous leurs besoins; traitant immédiatement avec les ministres étrangers; recevant et lisant les dépêches; faisant moi-même une partie des réponses, et donnant à mes secrétaires la substance des autres; réglant la recette et la dépense de mon Etat; me faisant rendre compte directement par ceux que je mets dans les emplois importans; tenant mes affaires aussi secrètes qu'un autre l'ait fait avant moi; distribuant les graces par mon

propre choix ; et retenant, si je ne me trompe, ceux qui me servent, quoique comblés de bienfaits pour eux-mêmes et pour les leurs, dans une modestie fort éloignée de l'élévation et du pouvoir des premiers ministres.

L'observation qu'on fit à loisir de toutes ces choses, commença sans doute à donner quelqu'opinion de moi dans le monde ; et cette opinion n'a pas peu contribué au succès des affaires que j'ai entreprises depuis : rien ne faisant de si grands effets en si peu de temps que la réputation du prince.

Mais ne vous trompez pas, mon fils, comme tant d'autres, et ne pensez pas qu'il soit temps de l'établir quand il faudra s'en servir. On ne la met point sur pié avec les armées : on auroit beau ouvrir ses trésors pour l'acquérir, il faut y avoir pensé auparavant, et ce n'est même qu'une possession assez longue qui nous en assure.

CRAINDRE LES FLATTEURS.

J'avois, dès les premières années, apparemment assez de sujet d'être content de ma conduite ; mais les applaudissemens que cette nouveauté m'attiroit, ne laissoient pas de me donner une continuelle inquiétude, par la crainte que j'avois, et dont je ne suis pas en-

core tout-à-fait exempt, de ne les pas assez bien mériter.

On vous dira dans quelle défiance j'ai vécu là-dessus avec mes courtisans, et combien de fois éprouvant leur génie, je les ai engagés à me louer des choses même que je croyois avoir mal faites, pour le leur reprocher aussi-tôt après, et les accoutumer à ne me point flatter. Mais quelque obscures que puissent être leurs intentions, je vous enseignerai, mon fils, un moyen aisé de profiter de tout ce qu'ils diront à votre avantage; c'est de vous examiner secrètement vous-même, et d'en croire votre propre cœur plus que leurs louanges; les prenant toujours, suivant l'humeur de ceux qui vous parleront, ou pour un reproche malin de quelque défaut opposé, ou pour une exhortation secrète à ce que vous ne sentiriez pas en vous (1); persuadé, quand même vous saurez

(1) On trouve dans les brouillons ce développement, qui a été élagué avec assez de raison dans la mise au net.

« Car c'est assurément une des choses où les esprits vraiment élevés peuvent être mieux distingués des médiocres, de voir comme ces derniers, charmés du doux bruit des applaudissemens qui flattent incessamment leurs oreilles, s'abandonnent au sommeil de l'oisiveté, et se persuadent promptement qu'ils en ont assez fait ; au lieu que les autres, brûlant tous les jours d'une égale ardeur de se

les bien mériter, que vous n'en avez pas encore assez fait, que la réputation ne se peut conserver, sans en acquérir tous les jours davantage; que la gloire enfin n'est pas une maîtresse qu'on puisse négliger, ni que l'on soit jamais digne de ses premières faveurs, si on n'en souhaite à tout moment de nouvelles.

---

signaler, ne sont jamais pleinement satisfaits d'eux-mêmes; en sorte que tout ce qu'on donne de pâture au beau feu dont ils sont embrasés, ne fait qu'en augmenter la violence.

» C'est de cette façon, mon fils, que la gloire veut être aimée; la chaleur que l'on a pour elle n'est point une de ces foibles passions qui se ralentissent par la possession...».

LIVRE SECOND.

SECTION PREMIÈRE.

PRENDRE CONSEIL.

Les dispositions générales, dont je vous ai parlé, m'occupèrent tout le mois de mars (1); car le cardinal Mazarin n'étoit mort que le neuf. Et bien que durant sa maladie, qui fut longue, et quelque temps auparavant, j'eusse observé avec plus de soin que jamais l'état des choses, je ne crus pas devoir toucher au détail des affaires, qu'après m'en être fait rendre compte séparément et en particulier, par chacun de ceux qui en avoient été chargés avec lui; leur demandant avec soin quelles avoient été leurs principales vues jusqu'alors, comme celles qu'ils croyoient qu'on pouvoit avoir pour l'avenir; et persuadé que mes lumières, quand même elles auroient été beaucoup plus grandes, pouvoient être fort aidées et fort augmentées par les leurs.

(1) Dans les brouillons ou premières minutes, ce paragraphe n'est point séparé de ce qui précède, et est d'ailleurs très-différent, ainsi que tout ce qui le suit.

Il m'a semblé nécessaire de vous le marquer, mon fils, de peur que par un excès de bonne intention dans votre première jeunesse, et par l'ardeur même que ces mémoires exciteront peut-être en vous, vous ne confondiez ensemble deux choses fort différentes : j'entends, gouverner soi-même, et n'écouter aucun conseil, qui seroit une autre extrémité aussi dangereuse que celle d'être gouverné.

Les particuliers les plus habiles prennent avis d'autres personnes habiles dans leurs petits intérêts. Que sera-ce des rois qui ont entre les mains l'intérêt public, et dont les résolutions font le mal ou le bien de toute la terre ? il faudroit n'en former jamais d'aussi importantes, sans avoir appelé, s'il étoit possible, tout ce qu'il y a de plus éclairé, et de plus sage, et de plus raisonnable parmi nos sujets.

La nécessité nous réduit à un petit nombre de personnes choisies parmi les autres, et qu'il ne faut pas du moins négliger. Vous éprouverez de plus, mon fils, ce que je reconnus bientôt, qu'en parlant de nos affaires, nous n'apprenons pas seulement beaucoup d'autrui, mais aussi de nous-mêmes. L'esprit achève ses propres pensées, en les mettant au-dehors ; au lieu qu'il les gardoit auparavant confuses, imparfaites, ébauchées. L'entretien

qui l'excite et qui l'échauffe le porte insensiblement d'objet en objet, plus loin que n'auroit fait la méditation solitaire et muette, et lui ouvre, par les difficultés même qu'on lui oppose, mille nouveaux expédiens.

D'ailleurs, mon fils, notre élévation nous éloigne en quelque sorte de nos peuples, dont nos ministres sont plus proches, capables de voir par conséquent mille particularités que nous ignorons, sur lesquelles il faut néanmoins se déterminer et prendre ses mesures.

Ajoutez-y l'âge, l'expérience, l'étude, la liberté qu'ils ont bien plus grandes que nous de prendre les connoissances et lumières de quelques inférieurs, qui prennent eux-mêmes celles des autres de degré en degré jusqu'aux moindres.

DÉCIDER SOI-MÊME.

Mais quand dans les occasions importantes ils nous ont rapporté tous les partis et toutes les raisons contraires, tout ce qu'on fait ailleurs en tel ou tel cas, c'est à nous, mon fils, à choisir ce qu'il faut faire en effet. Et ce choix, j'oserai vous dire que si nous ne manquons ni de sens, ni de courage, un autre ne le fait jamais aussi bien que nous. Car la décision a besoin d'un esprit de maître; et il est

sans comparaison plus facile de faire ce qu'on est, que d'imiter ce qu'on n'est pas.

Que si on remarque presque toujours quelque différence, entre les lettres que nous nous donnons la peine d'écrire nous-mêmes, et celles que nos secrétaires les plus habiles écrivent pour nous, découvrant en ces dernières je ne sais quoi de moins naturel, et l'inquiétude d'une plume qui craint éternellement d'en faire trop ou trop peu, ne doutez pas, mon fils, qu'aux affaires de plus grande conséquence, la différence ne soit encore plus grande entre les résolutions que nous prenons nous-mêmes, et celles que nous laissons prendre à nos ministres sans nous; où plus ils sont habiles, plus ils appréhendent de se charger des événemens, et s'embarrassent quelquefois fort long-temps de difficultés qui ne nous arrêteroient pas un moment.

La sagesse veut qu'en certaines rencontres on donne beaucoup au hasard; la raison elle-même conseille alors de suivre je ne sais quels mouvemens ou instincts aveugles, au-dessus de la raison et qui semblent venir du ciel, connus à tous les hommes, et plus dignes de considération en ceux qu'il a lui-même placés aux premiers rangs. De dire quand il faut s'en défier ou s'y abandonner, personne ne le

peut; ni livres, ni règles, ni expérience ne l'enseignent : une certaine justesse et une certaine hardiesse d'esprit les font toujours trouver, sans comparaison plus libres en celui qui ne doit compte de ses actions à personne.

Quoi qu'il en soit, et pour ne revenir plus sur ce sujet, aussi-tôt que j'eus commencé à tenir cette conduite avec mes ministres, je reconnus fort bien non-seulement à leurs discours, mais aussi à je ne sais quel air de vérité qui se distingue de la complaisance et de la flatterie, comme une personne vivante de la plus belle statue, et il me revint depuis par plusieurs voies non suspectes, qu'ils n'étoient pas seulement satisfaits, mais en quelque sorte surpris de me voir dans les affaires les plus délicates, sans m'attacher précisément à leurs avis, et sans affecter aussi de m'en éloigner, prendre facilement mon parti, et presque toujours celui que les suites montroient avoir été le meilleur.

Et bien qu'ils vissent assez dès-lors, qu'ils seroient toujours auprès de moi ce que doivent être des ministres, ils n'en furent que plus contens d'un emploi où ils trouvoient, avec mille autres avantages, une sûreté entière en faisant leur devoir : rien n'étant plus dangereux pour ceux qui occupent de pareils postes, qu'un roi qui dort ordinaire-

ment, mais qui s'éveille de temps en temps comme en sursaut, après avoir perdu la suite des affaires, et qui dans cette lumière trouble et confuse, s'en prend à tout le monde des mauvais succès, des cas fortuits ou des fautes dont il se devroit accuser lui-même.

SOULAGEMENT DES PEUPLES.

Après m'être ainsi pleinement instruit par des entretiens particuliers avec eux, j'entrai plus hardiment en matière. Rien ne me sembla presser davantage que de soulager mes peuples : de quoi la misère des provinces, et la compassion que j'en avois, me sollicitoient incessamment.

L'état de mes finances, tel que je vous l'ai représenté, sembloit s'y opposer, et conseilloit en tout cas de différer; mais il faut toujours se hâter de faire le bien. Les réformations que j'entreprenois, quoiqu'utiles au public, devoient être fâcheuses à un grand nombre de particuliers. Il étoit à propos de commencer par quelque chose qui ne fût qu'agréable, et il n'y avoit pas moyen enfin de soutenir le nom même de la paix, du moins plus longtemps, sans qu'il fût suivi d'aucune douceur de cette nature, qui pût donner de meilleures espérances de l'avenir.

Je passai donc par-dessus toute autre considération, et remis d'abord trois millions sur les tailles de l'année suivante déjà réglées, et dont on alloit faire l'imposition. Je renouvelai en même temps, mais avec dessein de les faire mieux observer qu'auparavant, comme je l'ai fait aussi, les défenses de l'or et de l'argent sur les habits, et de mille autres superfluités étrangères, qui étoient une espèce de charge et de contribution volontaire en apparence, forcée en effet, que mes sujets les plus qualifiés et les personnes de ma cour payoient aux nations voisines, ou pour mieux dire au luxe et à la vanité.

RÉFORME JUDICIAIRE.

Il falloit par mille raisons, même pour se préparer à la réformation de la justice qui en avoit tant de besoin (1), diminuer l'autorité excessive des principales compagnies qui,

(1) Louis XIV, dans le brouillon, s'exprime beaucoup plus durement sur cet article ; la phrase mérite d'être conservée. « Car ce précieux dépôt que Dieu a remis entre » les mains des rois comme une participation de sa sagesse » et de sa puissance, étoit tellement altéré par la corruption des hommes, qu'il dégénéroit en un commerce » honteux. »

sous prétexte que leurs jugemens étoient sans appel, et comme on parle, souverains et en dernier ressort, ayant pris peu à peu le nom de cours souveraines, se regardoient comme autant de souverainetés séparées et indépendantes (1). Je fis connoître que je ne souffrirois plus leurs entreprises. Et pour en donner l'exemple, la cour des aides de Paris ayant commencé la première à s'écarter un peu du devoir, j'en exilai quelques officiers, croyant que ce remède bien employé d'abord, m'empêcheroit d'en avoir souvent besoin dans les suites; ce qui m'a réussi.

Aussi-tôt après, je leur fis encore mieux entendre mes intentions par un arrêt solennel de mon conseil d'en-haut. Car il est bien vrai que ces compagnies n'ont rien à ordonner l'une à l'autre, dans leurs divers ressorts réglés par les lois et par les édits. Et cela suffisoit autrefois pour les faire vivre en paix; ou s'il survenoit quelques différens entre elles, sur-tout dans les affaires des particuliers, ils étoient si rares et si peu embarrassés de pro-

(1) C'est pour cela que, dans presque tous les édits et ordonnances du temps de Louis XIV, les premières cours de justice furent appelées compagnies *supérieures*, et non *souveraines*; dénomination qui paroissoit fonder, quoiqu'abusivement, leurs prétentions outrées.

cédures, que les rois eux-mêmes les terminoient d'un seul mot, le plus souvent en se promenant, sur le rapport des maîtres de requêtes, alors aussi en très-petit nombre, jusqu'à ce que les affaires s'augmentant dans le royaume, et la chicane encore plus que les affaires, ce soin a été principalement confié au chancelier de France, et au conseil des parties dont je vous ai déjà parlé, qui doit nécessairement être bien autorisé pour régler ces compagnies entre elles sur leur juridiction, et même pour que les autres affaires dont nous jugeons quelquefois à propos, par des raisons d'utilité publique et de notre service, de lui attribuer extraordinairement la connoissance du fond, en l'ôtant à ces compagnies qui ne la tiennent elles-mêmes que de nous. Cependant par cet esprit de souveraineté, dans les désordres du temps, elles ne lui déféroient qu'autant que bon leur sembloit, et passoient outre tous les jours et en toutes sortes d'affaires, nonobstant ses défenses, jusqu'à dire assez souvent, qu'elles ne reconnoissoient pour volonté du Roi que celle qui étoit dans les ordonnances et dans les édits vérifiés.

Je leur défendis à toutes en général, par cet arrêt, d'en donner jamais de contraires à ceux de mon conseil, sous quelque prétexte que ce

pût être, soit de leur juridiction, soit du droit des particuliers; et je leur ordonnai, quand elles croiroient qu'on auroit blessé l'un ou l'autre, de s'en plaindre à moi, et de recourir à mon autorité; celle que je leur avois confiée n'étant que pour faire justice à mes sujets, et non pas pour se faire justice elles-mêmes, qui est une partie de la souveraineté tellement essentielle à la royauté, et tellement propre au Roi seul, qu'elle ne peut être communiquée à nul autre.

Dans la même année, mais un peu plus tard, car je n'observerai pas si précisément l'ordre des dates, en une certaine affaire des finances sur tous les greffes en général, que l'on n'avoit jamais osé exécuter sur ceux du parlement de Paris, parce que la propriété en appartenoit à des officiers du corps, et quelquefois à des chambres entières, j'affectai au contraire de faire voir, que ces officiers devoient subir la loi commune, dont rien ne m'empêchoit de les dispenser aussi, quand il me plairoit de donner cette récompense à leurs services.

Presque en même temps, je fis une chose qui paroissoit même trop hardie, tant la robe s'en étoit fait accroire jusqu'alors, et tant les esprits étoient encore pleins de cette con-

sidération qu'elle avoit acquise dans les derniers troubles, en abusant de son pouvoir. Je réduisis à deux quartiers au lieu de trois, toutes les nouvelles augmentations des gages qui étoient en aliénations de mon revenu, faites à très-vil prix durant la guerre, consommant le beau de mes fermes; mais dont les officiers des compagnies avoient acquis la meilleure partie; ce qui faisoit qu'on regardoit comme une grande entreprise, de les choquer d'abord si rudement dans leurs intérêts les plus sensibles. Mais le fond de cette affaire étoit juste; car deux quartiers étoient encore beaucoup pour ce qu'ils en avoient payé: la réformation étoit nécessaire; mes affaires n'étoient pas en état que je pusse rien craindre de leur chagrin. Il étoit plutôt à propos de leur témoigner qu'on n'en craignoit rien, et que les temps étoient changés. Et ceux qui par divers intérêts eussent souhaité que ces compagnies s'emportassent, apprirent de leur soumission au contraire celle qu'ils me devoient.

MOTIFS DE CES RÉSOLUTIONS A L'ÉGARD DE LA MAGISTRATURE.

En toutes ces choses, mon fils, et en plusieurs autres que vous verrez ensuite, qui ont mortifié sans doute mes officiers de justice,

je ne veux pas que vous me donniez, comme auront pu faire ceux qui me connoissent moins, des motifs de peur, de haine et de vengeance pour tout ce qui s'étoit passé devant la fronde, où l'on ne peut pas nier que ces compagnies ne se soient souvent oubliées, et jusqu'à d'étranges extrémités.

Mais en premier lieu, ce ressentiment qui paroît d'abord si juste, le seroit peut-être beaucoup moins à l'examiner de près. Elles sont rentrées d'elles-mêmes et sans violence dans le devoir. Les bons serviteurs ont ramené les mauvais. Pourquoi imputer à tout le corps les fautes d'une partie, plutôt que les services qui ont prévalu, et par où l'on a fini? Il faudroit du moins oublier l'un en faveur de l'autre, et se souvenir seulement, qu'à relire les histoires, à peine y a-t-il aucun ordre du royaume, noblesse, église, tiers-état, qui ne soit tombé quelquefois en des égaremens terribles dont il est revenu.

D'ailleurs, mon fils, encore que sur les offenses, autant ou plus que sur tout le reste, les rois soient hommes, je ne crains pas de vous dire, qu'ils le sont un peu moins quand ils sont véritablement rois, parce qu'une passion maîtresse et dominante, qui est celle de leur intérêt, de leur grandeur et de

leur gloire, étouffe toutes les autres en eux.

Cette douceur qu'on se figure dans la vengeance, n'est presque pas faite pour nous; elle ne flatte que ceux dont le pouvoir est en doute : ce qui est tellement vrai, que les particuliers même, s'ils ont quelque honneur, ont peine à l'exercer sur un ennemi tout-à-fait abattu. Pour nous, mon fils, nous ne sommes que très-rarement dans cet état du milieu, où on prend plaisir à se venger; car nous pouvons tout sans difficulté, ou bien nous nous trouvons au contraire dans de certaines conjonctures délicates et difficiles, qui ne veulent pas que nous éprouvions quel est notre pouvoir.

Enfin, comme nous sommes à nos peuples, nos peuples sont à nous, et je n'ai point vu encore qu'un homme sage se vengeât à son préjudice, en perdant ceux qui lui appartiennent, sous prétexte qu'il en aura été mal servi, au lieu de donner ordre pour l'avenir qu'il le soit un peu mieux.

Ainsi, mon fils, le ressentiment et la colère des rois véritables contre leurs sujets, ne sont que justice et que prudence.

L'élévation des parlemens en général avoit été dangereuse à tout le royaume durant ma minorité; il falloit les abaisser, moins pour le

mal qu'ils avoient fait, que pour celui qu'ils pourroient faire à l'avenir. Leur autorité, tant qu'on la regardoit comme opposée à la mienne, quelque bonnes que fussent leurs intentions, produisoit de très-méchans effets dans l'Etat, et traversoit tout ce que je pourrois entreprendre de plus grand et de plus utile. Il étoit juste que cette utilité l'emportât sur tout le reste, et de réduire toutes choses dans leur ordre légitime et naturel; quand même, ce que j'ai évité, néanmoins, il eût fallu ôter à ces corps une partie de ce qui leur avoit été donné autrefois; comme le peintre ne fait aucune difficulté d'effacer lui-même ce qu'il aura fait de plus hardi et de plus beau, toutes les fois qu'il le trouve plus grand qu'il ne faut, et dans quelque disproportion visible avec le reste de l'ouvrage.

Mais je sais, mon fils, et je puis vous protester sincèrement, que je n'ai ni aversion, ni aigreur dans l'esprit pour mes officiers de justice. Au contraire, si la vieillesse est vénérable dans les hommes, elle me le paroît encore plus dans ces corps si anciens. Je suis persuadé qu'en nulle autre partie de l'Etat, le travail n'est peut-être plus grand, ni les récompenses moindres.

J'ai pour eux l'affection et la considération

que je dois; et vous, mon fils, qui selon les apparences les trouverez encore plus éloignés de ces vaines prétentions d'autrefois, vous devez pratiquer avec d'autant plus de soin ce que je fais tous les jours moi-même; je veux dire de leur témoigner de l'estime dans les occasions, d'en connoître les principaux sujets, et ceux qui ont le plus de mérite, de faire voir que vous les connoissez ; car il est beau à un prince de montrer qu'il est informé de tout, et que les services que l'on rend loin de lui ne sont pas perdus ; de les considérer, et leurs familles, dans la distribution des emplois et des bénéfices, quand ils se voudront attacher plus particulièrement à vous ; de les accoutumer enfin par de bons traitemens et des paroles honnêtes à vous voir quelquefois ; au lieu qu'au siècle passé une partie de leur intégrité étoit, de ne pas approcher du Louvre (1), et cela, non pas par mauvais dessein, mais par la fausse imagination d'un prétendu intérêt du peuple opposé à celui du prince, et dont ils

(1) On lit dans le manuscrit original ces mots qui se trouvoient à la suite de la phrase, mais qui ont été raturés sans doute comme étant une redondance : « Comme si » le roi de la Cour eût été un autre que celui du Parle- » ment, pour qui ils prononçoient tous les jours des » arrêts. »

se faisoient les défenseurs, sans considérer que ces deux intérêts ne sont qu'un ; que la tranquillité des sujets ne se trouve qu'en l'obéissance ; qu'il y a toujours plus de mal pour le public à contrôler, qu'à supporter même le mauvais gouvernement des rois dont Dieu seul est le juge ; que ce qu'ils semblent faire quelquefois contre la loi commune est fondé sur la raison d'Etat, la première des lois par le consentement de tout le monde, mais la plus inconnue et la plus obscure à tous ceux qui ne gouvernent pas.

AUTRES RÉFORMES. CLERGÉ, GOUVERNEURS, &c.

Les moindres démarches étoient importantes en ces commencemens, qui faisoient voir à la France quel seroit l'esprit de mon règne, et ma conduite pour tout l'avenir. J'étois blessé de la manière dont on s'étoit accoutumé à traiter avec le prince, ou plutôt avec le ministre, mettant presque toujours en conditions, ce qu'il falloit attendre, ou de ma justice, ou de ma bonté.

L'assemblée du clergé qui avoit duré longtemps dans Paris, différoit à l'ordinaire de se séparer, comme je l'avois témoigné desirer, jusqu'à l'expédition de certains édits qu'elle avoit demandés avec instance; je lui fis entendre,

qu'on n'obtenoit rien par ces sortes de voies: elle se sépara; et ce fut alors seulement que les édits furent expédiés.

En ce même temps, la mort du duc *d'Epernon* fit vaquer la charge de colonel-général de l'infanterie française; son père, le premier duc *d'Epernon*, élevé par la faveur d'Henri III, avoit porté cette charge aussi haut que son ambition l'avoit voulu. Le pouvoir en étoit infini, et la nomination des officiers inférieurs qu'on y avoit attachée, lui donnant le moyen de mettre par-tout de ses créatures, le rendoit plus maître que le Roi même des principales forces de l'Etat. Je trouvai à propos de la supprimer, quoique j'eusse déjà retranché auparavant de ce grand pouvoir par diverses voies, tout ce que la bienséance et le temps m'avoient permis.

Quant aux gouverneurs des places qui abusoient si souvent du leur, je leur ôtai premièrement les fonds des contributions qu'on leur avoit abandonnés durant la guerre, sous prétexte de pourvoir à la sûreté de leurs places, et de les tenir en bon état; mais qui allant à des sommes immenses (1) pour des particuliers, les rendoient trop puissans et trop absolus.

---

(1) Pellisson dit, dans son Histoire, que ces contribu-

Je renouvelai en second lieu, insensiblement et peu à peu, presque toutes les garnisons, ne souffrant plus qu'elles fussent composées comme auparavant, de troupes qui étoient dans leur dépendance, mais d'autres au contraire qui ne connoissoient que moi; et ce que l'on n'eût osé penser ni proposer quelques mois auparavant, s'exécuta sans peine et sans bruit : chacun attendant de moi, et recevant en effet des récompenses plus légitimes, en faisant son devoir.

Je fis cependant continuer à Bordeaux les fortifications du château Trompette, et à Marseille le bâtiment de la cidatelle, non pas tant pour rien craindre alors de ces deux villes, que pour la sûreté de l'avenir, et pour servir d'exemple à toutes les autres. Il n'y avoit aucun mouvement dans le royaume, mais tout ce qui approchoit tant soit peu de la désobéissance, comme en quelques occasions, à Montauban, à Dieppe, en Provence, à la Rochelle,

---

tions, pour quelques uns des gouverneurs, montoient à plus d'un million de livres, c'est-à-dire deux de notre monnoie. Mazarin, que l'amour de son repos et la langueur de ses dernieres années avoient empêché de faire cette réforme, l'avoit sans doute conseillée au Roi, et Colbert, aussi bien que le Tellier, avoient dirigé les mesures accessoires qui en facilitèrent l'exécution.

étoit d'abord réprimé et châtié, sans le dissimuler; de quoi la paix et les troupes que j'avois résolu d'entretenir en bon nombre, me donnoient assez de moyen.

Je crus enfin, mon fils, qu'en l'état des choses, un peu de sûreté étoit la plus grande douceur que je pouvois avoir pour mes peuples, une disposition contraire devant leur produire par elle-même et par ses suites une infinité de maux (1). Car aussitôt qu'un jeune roi se re-

---

(1) Dans les brouillons, la fin de ce paragraphe est ainsi développée, ou pour mieux dire délayée:

« Car on doit demeurer d'accord, qu'il n'est rien qui établisse avec tant de sûreté le bonheur et le repos des provinces, que la parfaite réunion de toute l'autorité dans la personne seule du souverain. Le moindre partage qui s'en fait produit toujours de très-grands malheurs; et soit que les parties qui en sont détachées se trouvent entre les mains des particuliers ou dans celles de quelques compagnies, elles n'y peuvent jamais demeurer que comme dans un état violent.

» Le prince qui les doit conserver unies en soi-même, n'en sauroit permettre le démembrement, sans se rendre coupable de tous les désordres qui en arrivent, dont le nombre est presqu'infini; car, sans compter les révoltes et les guerres intestines, que l'ambition des puissans produit infailliblement lorsqu'elle n'est pas réprimée, mille autres maux naissent encore du relâchement du souverain. Ceux qui l'approchent de plus près, voyant les pre-

lâche sur ce qu'il a commandé, l'autorité fuit, et le repos avec elle. Ceux qui voyent le prince de plus près, connoissant les premiers sa foiblesse, sont aussi les premiers à en abuser; après eux ceux du second rang, et ainsi dans les autres de suite pour ceux qui ont en main

---

miers sa foiblesse, sont aussi les premiers qui en veulent profiter; chacun d'eux ayant nécessairement des gens qui servent de ministres à leur avidité, leur donne en même temps la licence de l'imiter; ainsi, de degré en degré, la corruption se communique par-tout, et devient égale en toutes les professions. Il n'est point de gouverneur qui ne s'attribue des droits injustes, point de troupes qui ne vivent avec dissolution, point de gentilhomme qui ne tyrannise les paysans, point de receveur, point d'élu, point de sergent qui n'exerce dans son *détroit,* (ce mot se disoit pour *district*), une insolence d'autant plus criminelle, qu'elle se sert de l'autorité des rois pour appuyer son injustice.

» Il semble que, dans ce désordre général, il soit impossible au plus juste de ne pas se corrompre; car le moyen qu'il aille seul contre le courant de tous les autres, et qu'il se retienne sur un penchant où le pousse naturellement son propre intérêt, pendant que ceux qui devroient l'empêcher d'y tomber s'y précipitent eux-mêmes par leur exemple!

» Cependant, de tous ces crimes divers, le public seul est la victime; ce n'est qu'aux dépens des foibles et des misérables que tant de gens prétendent élever leurs monstrueuses fortunes. Au lieu d'un seul roi que les peuples devroient avoir, ils ont à la fois mille tyrans.... ».

quelque sorte de pouvoir. Tout tombe sur la plus basse partie, opprimée par là de mille et mille tyrans, au lieu d'un roi légitime, dont la seule indulgence fait tout ce désordre.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. MARIAGES.

Le mariage de ma cousine d'Orléans avec le prince de Toscane (1), s'accomplit en ce temps-là. Je la dotai de mes deniers, et la fis conduire à mes dépens jusque dans les Etats de son beau-père (2).

Celui de mon frère avec la sœur du Roi d'Angleterre (3), venoit d'être fait au mois de mars, dont j'avois été fort aise, même par des raisons d'Etat; car mon alliance avec cette nation sous Cromwel, avoit comme frappé le dernier coup dans la guerre d'Espagne, en réduisant les ennemis à ne pouvoir plus défendre les Pays-Bas, et par conséquent à m'accorder, si j'eusse

---

(1) *Voyez* ci-dessus, page 17, la note 2.

(2) Il est parlé en cet endroit, dans le brouillon, du mariage de la nièce du cardinal de Mazarin, Marie *Mancini*, avec le connétable Laurent Onuphre *de Colonna;* article qui a été élagué, sans doute, comme peu digne de figurer dans des instructions pour l'héritier du trône.

(3) Philippe, *Monsieur,* frère unique de Louis XIV, avoit épousé Henriette d'Angleterre, morte à la fleur de son âge, en 1670.

voulu, de plus grands avantages qu'ils ne firent par le traité des Pyrénées.

Les affaires avoient depuis changé de face en Angleterre. Cromwel étoit mort, et le Roi rétabli. Les Espagnols se préparant des ressources à l'avenir pour la Flandre, en cas de rupture avec moi, et n'espérant rien alors de la Hollande, songeoient sur toutes choses à mettre ce prince dans leurs intérêts : le mariage de mon frère servoit à le retenir dans les miens ; mais celui que je résolus de proposer pour ce Roi-là même, de la princesse de Portugal, sembloit le devoir ôter entièrement à l'Espagne, et faire en ma faveur deux autres effets plus considérables.

Le premier, de soutenir les Portugais que je voyois en danger de succomber bientôt sans cela; le second, de me donner plus de moyen de les assister moi-même, si je le jugeois nécessaire, nonobstant le traité des Pyrénées qui me le défendoit (1).

(1) Le cardinal Mazarin avoit abandonné formellement les Portugais par le traité des Pyrénées ; mais l'Espagnol avoit fait plusieurs petites infractions à la paix : le Français en fit une hardie et décisive. Le maréchal de Schomberg, étranger et huguenot, passa en Portugal avec quatre mille soldats français, qu'il payoit de l'argent de Louis XIV, et qu'il feignoit de soudoyer au nom du roi de

DISTINCTIONS SUR LA FOI DES TRAITÉS.

Je toucherai ici, mon fils, un endroit peut-être aussi délicat que pas un autre, dans la conduite des princes. Je suis bien éloigné de vouloir vous enseigner l'infidélité, et je crois avoir fait voir depuis peu à toute l'Europe en la paix d'Aix-la-Chapelle, quel état je faisois d'une parole donnée, en la préférant uniquement à mes plus grands intérêts; mais il y a quelque distinction à faire en ces matières.

L'état des deux couronnes de France et d'Espagne est tel aujourd'hui, et depuis long-temps dans le monde, qu'on ne peut élever l'une sans abaisser l'autre, qui n'a presque jamais rien à craindre que par là. Cela fait entre elles une jalousie qui, si je l'osois dire, est essentielle, et une espèce d'inimitié permanente que les traités peuvent couvrir, mais

---

Portugal. Ces quatre mille soldats français, joints aux troupes portugaises, remportèrent à Villa-Viciosa, une victoire complète qui affermit le trône dans la maison de Bragance. (Voltaire, *Siècle de Louis XIV.*)

Ce fut le maréchal de Turenne qui conseilla et dirigea les secours donnés au Portugal. Il fit intervenir dans cette opération politique, l'Angleterre et le mariage du roi Charles II avec l'Infante de Portugal. Le comte de Schomberg étoit l'élève et l'ami du maréchal de Turenne.

qu'ils ne sauroient jamais éteindre, parce que le fondement en dure toujours, et que l'une d'elles travaillant contre l'autre, ne croit pas tant nuire à autrui, que se maintenir et se conserver soi-même, qui est un devoir si naturel, qu'il emporte facilement tous les autres.

Et à dire la vérité et sans déguisement, elles n'entrent jamais ensemble qu'avec cet esprit dans aucun traité. Quelques clauses spécieuses qu'on y mette d'union, d'amitié, de se procurer respectivement toutes sortes d'avantages : le véritable sens que chacun entend fort bien de son côté, par l'expérience de tant de siècles, est qu'on s'abstiendra au-dehors de toute sorte d'hostilités, et de toutes démonstrations publiques de mauvaise volonté ; car pour les infractions secrètes et qui n'éclateront point, l'un les attend toujours de l'autre, par le principe naturel que j'ai dit, et ne promet le contraire qu'au même sens qu'on le lui promet. Ainsi on pourroit dire, qu'en se dispensant également d'observer les traités, à la rigueur on n'y contrevient pas, parce qu'on n'a point pris à la lettre les paroles des traités, quoiqu'on ne puisse employer que celles-là, comme il se fait dans le monde pour celles des complimens, absolument nécessaires pour vivre ensemble ;

et qui n'ont qu'une signification bien au-dessous de ce qu'elles sonnent.

CONDUITE DES ESPAGNOLS. MARIAGE DU ROI D'ANGLETERRE.

Les Espagnols nous ont les premiers montré l'exemple, car en quelque profonde paix qu'on ait été avec eux, ont-ils jamais manqué à fomenter nos discordes domestiques et nos guerres civiles; et la qualité de catholiques par excellence, les a-t-elle en nul temps empêchés de fournir de l'argent sous main aux huguenots rebelles? Ils accueillent sans cesse avec soin, avec dépense, tout ce qui se retire mécontent de ce pays-ci, jusqu'à des personnes de néant et de nulle considération; non qu'ils ignorent ce qu'elles sont, mais pour montrer par-là à celles qui valent mieux ce qu'on feroit en leur faveur.

Je ne pouvois pas douter qu'ils n'eussent violé les premiers et en mille sortes, le traité des Pyrénées (1), et j'aurois cru manquer à

(1) Le roi, dans ses lettres à l'archevêque d'Embrun, son ambassadeur à Madrid, se plaignoit de vingt-six points qui demeuroient sans exécution dans le traité; mais Pellisson, qui nous l'apprend, ne cite aucune de ces infractions; ce qui prouve qu'elles étoient légères, comme on le dit dans le *Siècle de Louis XIV*.

ce que je dois à mes Etats, si en l'observant plus scrupuleusement qu'eux, je leur laissois librement ruiner le Portugal, pour retomber ensuite sur moi avec toutes leurs forces, et me redemander, en troublant la paix de l'Europe, tout ce qu'ils m'avoient cédé par ce même traité. Les clauses par où ils me défendoient d'assister cette couronne encore mal affermie, plus elles étoient extraordinaires, réitérées et accompagnées de précautions, plus elles marquoient qu'on n'avoit pas cru que je m'en dusse abstenir; et tout ce que je croyois leur devoir déférer, étoit de ne le secourir que dans la nécessité, avec modération et retenue; ce qui pouvoit se faire plus commodément par l'interposition et sous le nom du roi d'Angleterre, s'il étoit une fois beau-frère du roi de Portugal.

Je n'oubliai donc rien pour le porter à ce mariage, et parce que c'est une cour où l'on fait d'ordinaire beaucoup par l'argent, et que les ministres en cette nation ont été fort souvent suspects d'être pensionnaires d'Espagne, et que le chancelier Hyde (1), très-habile homme

(1) Celui qui est plus connu sous le nom de comte de Clarendon, et qui a laissé une bonne histoire de la révolution d'Angleterre sous Charles 1er, et de ses suites. On

pour le dedans du royaume, paroissoit alors avoir un fort grand pouvoir sur l'esprit du Roi, je liai avec lui en particulier une négociation très-secrète, inconnue même à mon ambassadeur en Angleterre, et lui envoyai un homme d'esprit (1), et qui, sous prétexte d'acheter du plomb pour mes bâtimens, avoit des lettres de crédit jusqu'à 500,000 liv., qu'il offrit de ma part à ce ministre, sans lui demander que son amitié. Il refusa mes offres avec d'autant plus de mérite, qu'en même temps il avoua à cet envoyé, qu'il étoit lui-même d'avis du mariage de Portugal pour l'intérêt du Roi son maître, à qui il le fit après cela parler en secret.

Les Espagnols lui faisoient proposer de leur côté la princesse de Parme, qu'ils offroient de doter à leurs dépens, comme une infante; puis, quand j'eus fait rejeter cette proposition, la fille du prince d'Orange, avec les mêmes avan-

---

trouvera des détails intéressans sur ce ministre, dans une note des Mémoires pour l'année 1667.

(1) La Bastide de la Croix, gentilhomme du Rouergue, employé autrefois dans les négociations avec Cromwell. Le surintendant Fouquet, qui avoit été chargé des premières ouvertures dans celle-ci, ayant été arrêté peu après, l'affaire fut confiée au comte d'Estrades, alors ambassadeur en Angleterre.

tages, sans se souvenir alors de leur grand zèle pour la foi ; et que donner à cet Etat une reine protestante, c'étoit ôter aux catholiques toute la consolation et tout le support qu'ils y pouvoient espérer.

Mais je ménageai les choses en telle sorte, que la seconde proposition fut rejetée comme la première, et servit même à conclure plus promptement ce que je voulois pour le Portugal et pour son infante (1).

SUITE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

De toutes les affaires étrangères de cette année, ce fut la plus importante. Je ne laisserai pas d'en toucher ici quelques autres de moindre conséquence, mais qui vous feront connoître, qu'en affermissant tous les jours de plus en plus mon autorité au-dedans, je n'oubliois pas de maintenir au-dehors en toutes rencontres la dignité et les avantages de la couronne.

Les ambassadeurs de Gênes, par un artifice souvent réitéré, dont ils se vouloient faire une

(1) Si l'on prend la peine de comparer les deux articles précédens, avec le peu qui s'en trouve dans les brouillons qu'a publiés M. de Montagnac, on verra combien la seconde rédaction est supérieure.

espèce de possession et de titre, usurpoient depuis quelques années à ma cour le traitement royal. Ils s'étoient assujétis pour cela à ne prendre jamais leurs audiences qu'avec quelqu'ambassadeur de roi, afin qu'entrant au Louvre immédiatement après lui et au son du tambour, on ne pût distinguer si cet honneur les regardoit ou non : vanité d'autant plus ridicule, qu'à remonter un peu plus haut, cet Etat tout entier long-temps possédé par nos ancêtres, n'a aucune souveraineté que celle qu'il s'est donnée à lui-même par sa rebellion depuis 1528 ; nous appartenant légitimement à plusieurs bons titres, comme sont les traités volontaires et solemnels avec tout le peuple qui se donnoit à nous, souvent renouvelés avec un plein et entier consentement, et confirmés plus d'une fois par le droit des armes.

Je fis entendre à ces ambassadeurs, combien j'étois éloigné de souffrir leur folle prétention, dont ils avoient bien osé s'expliquer; et ni eux ni leurs supérieurs n'ont eu garde d'en parler depuis, tremblant de peur au moindre mouvement que j'ai fait faire à mes troupes vers l'Italie, par la connoissance qu'ils ont de ce que je pourrois bien demander avec justice.

L'Empereur avoit cru de son intérêt de me donner part de son élection, comme ses pré-

décesseurs aux miens; mais il s'étoit fait cette chimère, qu'il n'étoit pas de sa dignité de m'écrire le prèmier, et avoitadressé sa dépêche à l'ambassadeur d'Espagne, avec ordre de ne la point délivrer qu'il n'eût obtenu de moi quelque lettre de compliment, par où il parût que je l'avois prévenu. Je ne refusai pas seulement d'en écrire aucune; mais pour apprendre à ce prince à me mieux connoître, je l'obligeai aussitôt après, à rayer dans les pouvoirs de ses ministres, les qualités de comte de Ferrette et de landgrave d'Alsace, ces Etats m'ayant été cédés par le traité de Munster. Je lui fis aussi retrancher, d'un projet de ligue contre les Turcs, le titre qu'il se donnoit de chef du peuple chrétien, comme s'il eût véritablement possédé le même empire et les mêmes droits qu'avoit autrefois Charlemagne, après avoir défendu la religion contre les Saxons, les Huns et les Sarrazins.

EN QUOI CONSISTE LA DIGNITÉ DES EMPEREURS D'ALLEMAGNE (1).

Et sur ce sujet, mon fils, de peur qu'on ne veuille vous imposer quelquefois par les

(1) Ces développemens historiques ont été omis dans l'édition de 1767; cependant, comme ils se trouvent dans

beaux noms d'Empire romain, de César, de Majesté césarée, de successeur de grands empereurs, dont nous tirons notre origine, je me sens obligé de vous faire remarquer combien les empereurs d'aujourd'hui, sont éloignés de cette grandeur dont ils affectent les titres.

Quand ces titres furent mis dans notre maison, elle régnoit tout à la fois sur la France, sur les Pays-Bas, sur l'Allemagne, sur l'Italie et sur la meilleure partie de l'Espagne, qu'elle avoit distribuée à divers seigneurs particuliers, s'en réservant la souveraineté. Les sanglantes défaites de plusieurs peuples venus du Nord et du midi, pour la ruine de la chrétienté, avoient porté la terreur du nom français par toute la terre. Charlemagne enfin ne voyant aucun roi en toute l'Europe, ni à dire la vérité, en tout le reste du monde, qui pût se comparer à lui, ce nom sembloit désormais impropre ou pour eux, ou pour lui, par l'inégalité de leur fortune. Il étoit monté à ce haut point de gloire, non pas par l'élection de quelque prince, mais par le courage et par les victoires qui sont l'élection et les suffrages

le manuscrit de Pellisson, nous avons dû les conserver à leur place. Ils sont aussi dans les brouillons, mais moins étendus.

du ciel même, quand il a résolu de soumettre les autres puissances à une seule. Et l'on n'avoit point vu de domination aussi étendue que la sienne, hors les quatre fameuses monarchies, à qui on attribue l'empire du monde entier, quoiqu'elles n'en aient jamais conquis ni possédé qu'une petite partie, mais considérable et connue dans le monde le plus connu. Celle des Romains étoit la dernière, tout-à-fait éteinte en occident, et dont on ne voyoit plus en orient, que quelques restes foibles, misérables et languissans.

Cependant, comme si l'empire romain eût repris sa force, et commencé à revivre en nos climats, ce qui n'étoit point en effet, ce nom le plus grand qui fût alors dans la mémoire des hommes, sembla seul pouvoir distinguer et désigner l'élévation extraordinaire de Charlemagne, et bien que cette élévation même, qu'il ne tenoit que de Dieu et de son épée, lui donnât assez de droit de prendre tel titre qu'il auroit voulu, le pape qui avec toute l'église lui avoit d'extrêmes obligations, fut bien aise de contribuer tout ce qu'il pouvoit à sa gloire, et de rendre en lui cette qualité d'empereur plus authentique par un couronnement solemnel, comme le sacre, qui encore qu'il ne nous donne pas la royauté la déclare

au peuple, et la rend en nous plus auguste, plus inviolable et plus sainte. Mais cette grandeur de Charlemagne qui fondoit si bien le titre d'empereur, ou de plus magnifiques encore si on eût pu en trouver, ne dura pas long-temps après lui, diminuée premièrement par les partages qui se faisoient alors entre les fils de France, puis par la foiblesse, et par le peu d'application de ses descendans, en particulier de la branche qui s'étoit établie en-deçà du Rhin. Car les empires, mon fils, ne se conservent que comme ils s'acquièrent; c'est-à-dire, par la vigueur, par la vigilance et par le travail.

Les Allemands excluant les princes de notre sang, s'emparèrent aussitôt après de cette dignité, ou plutôt en subrogèrent une autre à sa place, qui n'avoit rien de commun, ni avec l'ancien Empire romain, ni avec le nouvel empire de nos ayeux; mais où on tâcha, comme dans tous les grands changemens, de faire que chacun trouvât ses avantages, pour ne s'y pas opposer. Les peuples et les états particuliers s'y engagèrent, par les grands priviléges qu'on leur donna sous le nom de liberté.

Les princes d'Allemagne, parce qu'on rendoit cette dignité élective, au lieu d'héréditaire qu'elle étoit, et qu'ils acquéroient par là le

droit d'y nommer ou d'y prétendre, ou tous les deux ensemble. Les papes enfin, parce qu'on fait toujours profession de la tenir de leur autorité, et qu'au fond un grand et véritable Empereur romain pouvoit se donner plus de droit qu'ils n'eussent voulu sur Rome même, d'où vient que ceux qui ont le plus curieusement recherché l'antiquité, tiennent que Léon III, en couronnant Charlemagne, ne lui attribua pas le titre d'Empereur romain, que la voix publique lui donna dans les suites; mais seulement celui d'Empereur et celui d'avocat du saint siége; car ce mot d'avocat signifioit alors protecteur. Et en ce sens, les rois d'Espagne se qualifioient encore, il n'y a que quelques années, avocats d'une partie de villes que j'ai conquises en Flandre; ce pays étant presque tout divisé en différentes avocaties, ou protections de cette nature.

Mais pour en revenir aux Empereurs d'aujourd'hui, il vous est aisé, mon fils, de comprendre par tout ce discours, qu'ils ne sont nullement ce qu'étoient les anciens Empereurs romains, ni ce qu'étoient Charlemagne et ses premiers successeurs. Car à leur faire justice, on ne peut les regarder que comme les chefs, ou les capitaines-généraux d'une république d'Allemagne, assez nouvelle en comparaison

de plusieurs autres Etats, et qui n'est ni si grande ni si puissante, qu'elle doive prétendre aucune supériorité sur les nations voisines. Leurs résolutions les plus importantes sont soumises aux délibérations des Etats de l'Empire ; on leur impose, en les élisant, les conditions qu'on veut. La plupart des membres de la république, c'est-à-dire les princes, ou les villes libres d'Allemagne, ne défèrent à leurs ordres qu'autant qu'il leur plaît. En cette qualité d'empereurs, ils n'ont que très-peu de revenu ; et s'ils ne possédoient de leur chef d'autres Etats héréditaires, ils seroient réduits à n'avoir pour habitation, dans tout l'Empire, que l'unique ville de Bamberg, que l'évêque qui en est seigneur souverain, seroit obligé de leur céder.

Aussi plusieurs princes qui pouvoient parvenir à cette dignité par l'élection, n'en ont point voulu, la croyant plus onéreuse qu'honorable. Et de mon temps, l'électeur de Bavière étoit empereur, s'il n'eût refusé de se nommer lui-même, comme les lois le permettent, en joignant sa voix à celles dont je m'étois assuré pour lui, et que je lui donnois dans le collége des électeurs.

LES ROIS DE FRANCE LEUR SONT ÉGAUX.

Je ne vois donc pas, mon fils, par quelle raison des rois de France, rois héréditaires, et qui peuvent se vanter qu'il n'y a aujourd'hui dans le monde, sans exception, ni meilleure maison que la leur, ni puissance plus grande, ni autorité plus absolue, seroient inférieurs à ces princes électifs. Il ne faut pas dissimuler néanmoins que les papes, par une suite de ce qu'ils avoient fait, ont insensiblement donné dans la cour de Rome, la préséance aux ambassadeurs de l'Empereur, sur tous les autres, et que la plupart des cours de la chrétienté ont imité cet exemple, sans que nos prédécesseurs aient fait effort pour l'empêcher; mais en toute autre chose, ils ont défendu leurs droits.

On trouve, dès le dixième siècle, des traités publics, où ils se nomment les premiers (1), avant les empereurs avec qui ils traitent; et à

(1) Il y a, entre les autres, en 921, un traité passé à Bonn sur le Rhin, entre Charles-le-Simple et Henri de Saxe, surnommé *l'Oiseleur*, où Charles est toujours nommé le premier, et ses témoins même avant ceux d'Henri. *Voyez* Duchesne, tome II des Anc. Hist. de France, p. 587. (*Cette note est de Pellisson.*)

la porte du Grand-Seigneur, nos ambassadeurs, et en dernier lieu, le marquis de Brèves, sous Henri-le-Grand, mon ayeul, n'ont pas seulement disputé, mais emporté la préséance sur ceux des empereurs. En un mot, mon fils, comme je n'ai pas cru devoir rien demander de nouveau dans la chrétienté, sur cette matière, j'ai cru encore moins, en l'état où je me trouvois, devoir en façon du monde rien souffrir de nouveau, où ces princes affectassent de prendre le moindre avantage sur moi; et je vous conseille d'en user de même; remarquant, cependant combien la vertu est à estimer, puisqu'après tant de siècles, celle des Romains, celle des premiers Césars, et celle de Charlemagne, font encore, malgré l'exacte raison, rendre plus d'honneur qu'on ne devroit au vain nom et à la vaine ombre de leur empire.

PRÉCAUTIONS POLITIQUES.

Ces légères contestations avec l'Empereur firent, que je m'attachai encore davantage, à diminuer en Allemagne, son crédit, ou celui que la maison d'Autriche s'y est acquis depuis deux siècles; et m'étant encore plus exactement informé de la disposition des esprits, je détachai de cette cabale, par une négociation

de quelques mois, l'électeur de Trèves. Il entra dans l'alliance du Rhin, c'est-à-dire dans un traité puissant et considérable, que j'avois formé au milieu de l'Empire, sous prétexte de maintenir le traité de Munster et la paix de l'Allemagne (1).

Dix villes impériales que ce même traité avoit mises sous ma protection, me prêtèrent alors le serment de fidélité qu'elles m'avoient toujours refusé.

Pour m'affermir dans mes conquêtes vers ce pays-là, et vers la Flandre, par une plus étroite union avec mes anciens Etats, ne voyant pas lieu de pratiquer ce que faisoient les Grecs

---

(1) L'alliance ou ligue du Rhin avoit été conclue en 1658 ; elle étoit formée des électeurs de Mayence et de Cologne, du comte Palatin, du roi de Suède, comme duc de Brémen, &c. des ducs de Brunswick et de Lunebourg, et du landgrave de Hesse. Le roi de France y avoit accédé d'autant plus volontiers qu'il en étoit le promoteur. Son objet apparent étoit le maintien du traité de Westphalie, et de la capitulation imposée à l'Empereur.

Elle fut renouvelée en 1661, avec l'accession de l'électeur de Trèves. Son véritable but étoit d'ôter à la branche autrichienne d'Allemagne, le moyen de faire aucune diversion en faveur de la branche espagnole.

Le premier traité avoit fait faire la paix des Pyrénées ; le renouvellement préparoit les voies pour augmenter ses avantages en éludant ses conditions.

et les Romains, qui étoit d'envoyer des colonies de leurs sujets naturels dans les pays nouvellement subjugués ; je tâchai du moins d'y établir les mœurs françaises. Je changeai les conseils souverains en présidiaux ; j'en fis ressortir les appellations à mes parlemens. Je mis des Français, et autant qu'il me fut possible, des gens de mérite dans les premières charges. J'écrivis aux généraux d'ordre, afin qu'ils unissent les couvens de ces pays-là aux anciennes provinces de France. J'empêchai que les églises d'Artois et de Hainaut ne continuassent à recevoir les rescripts de Rome par la voie de l'internonce de Flandre, et ne permis plus que les abbés des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, fussent élus sans ma nomination ; mais je trouvai bon seulement qu'à chaque vacance, on me présentât trois sujets dont je promis d'agréer l'un.

J'avois accordé ma protection au prince d'Epinoi pendant la guerre. Je le fis mettre en possession des biens du comte de Buquoi, jusqu'à ce que les siens lui eussent été rendus par les Espagnols, comme ils l'avoient promis. Je délivrai le pays de Laleu, alors en contestation entre eux et moi, de diverses oppressions dont ils le menaçoient ; car sous prétexte de quelques arrérages d'une somme de douze

mille écus qu'ils avoient accoutumé d'y lever, ils avoient emprisonné douze des principaux habitans, et avoient déjà exigé d'eux, pour leur dépense, deux mille florins que je leur fis rendre avec la liberté, sans vouloir même jamais écouter l'expédient dur et ruineux pour ce pays, que l'Espagne proposoit : qui étoit de doubler cette imposition durant la contestation, afin que la France et elle y trouvassent chacune leur droit.

Je fis cesser dans l'Artois quelques levées que les magistrats y faisoient, sous prétexte d'octrois accordés par le roi d'Espagne. Je voulus, pour soulager les peuples, que les officiers des garnisons eux-mêmes portassent, comme les habitans, tous les autres droits qui se levoient sur les denrées, et je fis donner trois ans de surséance aux pauvres familles de la frontière, que leurs créanciers pressoient cruellement depuis la paix. Je fis en sorte qu'une bonne partie des limites fût marquée, dès cette année-là, en exécution du traité des Pyrénées, les fortifications de Nanci démolies, toutes mes places réparées, mises en défense, et munies des choses nécessaires, comme si on eût été au milieu de la guerre : ne craignant rien tant que le reproche qu'on fait depuis si long-temps aux Français, mais que j'espère de

bien effacer par ma conduite, qu'ils savent conquérir, et ne savent pas conserver.

LES SUCCÈS RAMÈNENT VERS DIEU.

Il est ordinaire aux esprits faits, et qui ont reçu de bonne heure les premières dispositions à la piété, de se tourner aussi-tôt vers Dieu dans les heureux succès, quoique par un grand effet de notre foiblesse, une longue suite de prospérités que nous regardons alors comme nous étant dues, naturelles et propres, aient accoutumé de nous le faire oublier.

J'avoue que dans ces commencemens, voyant ma réputation s'augmenter chaque jour, toutes choses me réussir et me devenir faciles, je fus aussi sensiblement touché que je l'aie jamais été du desir de le servir et de lui plaire.

Je donnai pouvoir au cardinal *Antoine Barberini*, et à *d'Auberville*, chargé de mes affaires à Rome, de faire une ligue contre le Turc, où j'offrois de contribuer de mes deniers et de mes troupes, beaucoup plus que pas un des autres princes chrétiens. Je donnai cent mille écus aux Vénitiens pour la guerre de Candie, m'engageant de nouveau à leur fournir des forces considérables, toutes les fois qu'ils voudroient faire un effort pour chasser les Infidèles de cette île. Je fis offrir à l'Empereur, contre cet ennemi

commun, une armée de cent mille hommes, toute composée de mes troupes ou de celles de mes alliés.

Je rétablis, par une nouvelle ordonnance, la rigueur des anciens édits contre les juremens et les blasphêmes, et voulus qu'on en fît aussi-tôt quelques exemples ; et je puis dire qu'à cet égard, mes soins et l'aversion que j'ai témoignée pour ce déréglement scandaleux, n'ont pas été inutiles ; ma cour en étant, graces à Dieu, plus exempte qu'elle ne l'a été durant plusieurs siècles sous les rois mes prédécesseurs.

J'ajoutai de nouvelles précautions à celles que j'avois déjà prises contre les duels ; et pour montrer que ni rang, ni naissance ne dispenseroient personne, je bannis de ma cour le comte de Soissons, qui avoit fait faire un appel au duc de Navailles, et mis à la Bastille celui dont il s'étoit servi pour en porter la parole, quoique la chose n'eût eu aucun effet (1).

(1) Madame de Navailles, dame d'honneur de la Reine, eut un différent avec la comtesse de Soissons, sur-intendante, au sujet des fonctions de leurs charges. Celle-ci se crut blessée par la manière dont le Roi prononça sur ses prétentions. Son mari, excité par elle, appela le duc, qui, soit soumission au Roi, soit simple bon sens, refusa

JANSÉNISME. PORT-ROYAL.

Je m'appliquai à détruire le jansénisme, et à dissiper les communautés où se formoit cet esprit de nouveauté, bien intentionnées peut-être, mais qui ignoroient ou vouloient ignorer les dangereuses suites qu'il pourroit avoir. Je fis diverses instances auprès des Hollandais pour les catholiques de Gueldre. Je donnai ordre qu'on distribuât des aumônes considérables aux pauvres de Dunkerke, de peur que leur misère ne les tentât de suivre la religion des Anglais, à qui la guerre d'Espagne m'avoit obligé de donner cette place, durant le ministère du cardinal Mazarin.

---

de se battre. On sait que sa réputation n'en souffrit point : sa valeur étoit aussi connue que la sagesse de sa femme. Louis XIV, que cette sagesse contraria plus d'une fois dans ses amours, sacrifia peu d'années après M. et Mme de Navailles, abusé par des intrigues perfides; et il ne leur rendit point sa faveur, lors même qu'il découvrit qu'on l'avoit trompé. M. de Navailles commanda depuis le corps de six mille hommes que la France envoya pour secourir Candie contre les Turcs. On a de lui des Mémoires. Celui qui avoit porté le cartel du comte de Soissons, étoit un chevalier de Maupeou, qui se signala ensuite à la première conquête de la Franche-Comté en 1668.

PROTESTANS.

Et quant à ce grand nombre de mes sujets de la religion prétendue réformée, qui étoit un mal que j'avois toujours regardé, et que je regarde encore avec douleur, je formai dès-lors le plan de toute ma conduite envers eux, que je n'ai pas lieu de croire mauvaise, puisque Dieu a voulu qu'elle ait été suivie et le soit encore tous les jours, d'un très-grand nombre de conversions.

Il me sembla, mon fils, que ceux qui vouloient employer des remèdes violens, ne connoissoient pas la nature de ce mal, causé en partie par la chaleur des esprits, qu'il faut laisser passer et s'éteindre insensiblement, au lieu de l'exciter de nouveau par des contradictions aussi fortes, toujours inutiles d'ailleurs, quand la corruption n'est pas bornée à un certain nombre connu, mais répandue dans tout l'Etat.

Autant que je l'ai pu comprendre, l'ignorance des ecclésiastiques aux siècles précédens, leur luxe, leurs débauches, les mauvais exemples qu'ils donnoient, ceux qu'ils étoient obligés de souffrir par la même raison, les abus enfin qu'ils laissoient autoriser dans la conduite des particuliers, contre les règles et les sentimens

publics de l'église, donnèrent lieu, plus que toute autre chose, à ces grandes blessures qu'elle a reçues par le schisme et l'hérésie.

Les nouveaux réformateurs disoient vrai visiblement en beaucoup de choses de fait et de cette nature, qu'ils reprenoient avec autant de justice que d'aigreur. Ils imposoient en celles qui regardoient la croyance, et il n'est pas au pouvoir des peuples de distinguer une fausseté bien déguisée, quand elle se cache d'ailleurs parmi plusieurs vérités évidentes (1).

On commença par de petits différens, dont j'ai appris que les protestans d'Allemagne, ni les Huguenots de France ne tiennent presque plus de compte aujourd'hui. Ceux-là en produisirent de plus grands, principalement parce qu'on pressa trop un homme violent et hardi, qui ne voyant plus de retraite honnête pour lui, s'engagea plus avant dans le combat, et s'abandonnant à son propre sens, prit la liberté

---

(1) Voici comme on a altéré ce paragraphe dans l'édition de 1767, réimprimé en 1789, dont notre avertissement donne la notice :

« Les nouveaux réformateurs, qui reprenoient ces dé-
» sordres avec autant de justesse que d'aigreur, prirent
» de-là occasion d'imposer en tout ce qui ne regardoit pas
» le fait et la pratique, mais la croyance et les dogmes ; et
» il n'est pas au pouvoir, &c. . . . . . ».

d'examiner tout ce qu'il recevoit auparavant, promit au monde une voie facile et abrégée pour se sauver : moyen très-propre à flatter le sens humain, et à entraîner la multitude. L'amour de la nouveauté en séduisit plusieurs. Divers intérêts des princes se mêlèrent à cette querelle. Les guerres en Allemagne, puis en France, redoublèrent l'animosité du mauvais parti : le bas peuple douta encore moins que la religion ne fût bonne, pour laquelle on s'étoit exposé à tant de périls. Les pères, pleins de cette préoccupation, la laissèrent à leurs enfans, la plus violente qu'il leur fût possible ; mais au fond, de la nature de toutes les autres passions que le temps modère toujours, et souvent avec d'autant plus de succès, qu'on fait moins d'efforts pour les combattre (1).

Sur ces connoissances générales, je crus, mon fils, que le meilleur moyen pour réduire peu à peu les Huguenots de mon royaume, étoit, en premier lieu, de ne les point presser du tout (2) par aucune rigueur nouvelle

(1) Dans les éditions de cette partie des Mémoires, de 1767 et 1789, dont notre avertissement donne la notice, cette période, depuis les mots : *Les pères, pleins de cette préoccupation*.... a été totalement omise.

(2) Ces mots : *Ne les point presser du tout, &c.*.... manquent aussi dans les éditions ci-dessus citées.

contr'eux, de faire observer ce qu'ils avoient obtenu de mes prédécesseurs; mais de ne leur rien accorder au-delà, et d'en renfermer même l'exécution dans les plus étroites bornes que la justice et la bienséance le pouvoient permettre. Je nommai pour cela, dès cette année même, des commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes. Je fis cesser avec soin par-tout les entreprises de ceux de cette religion; comme dans le faubourg Saint-Germain, où j'appris qu'ils commençoient d'établir des assemblées secrètes et des écoles de leur secte; à Jamets en Lorraine, où n'ayant pas droit de s'assembler, ils s'étoient réfugiés en grand nombre durant les désordres de la guerre, et y faisoient leurs exercices; à la Rochelle, où l'habitation n'étant permise qu'aux anciens habitans et à leurs familles, elles en avoient attiré peu à peu et insensiblement quantité d'autres, que j'obligeai d'en sortir.

Mais quant aux graces qui dépendoient de moi seul, je résolus et j'ai assez ponctuellement observé depuis, de ne leur en faire aucune, et cela par bonté plus que par aigreur, pour les obliger par-là à considérer de temps en temps d'eux-mêmes et sans violence, si c'étoit avec quelque bonne raison qu'ils se privoient volontairement des avantages qui pouvoient

leur être communs avec tous mes autres sujets.

Cependant, pour profiter de l'état où ils se trouvoient, d'écouter plus volontiers qu'autrefois ce qui pouvoit les détromper, je résolus aussi d'attirer, même par récompense, ceux qui se rendroient dociles; d'animer autant que je pourrois les évêques, afin qu'ils travaillassent à leur instruction, et leur ôtassent les scandales qui les éloignoient quelquefois de nous (1); de ne mettre enfin dans ces premières places, et dans toutes celles dont j'ai la nomination, par quelque raison que ce pût être, que des personnes de piété, d'application, de savoir, capables de réparer par une conduite toute contraire les désordres que celle de leurs prédécesseurs avoit principalement produits dans l'église.

Mais il s'en faut encore beaucoup, mon fils, que je n'aie employé tous les moyens que j'ai dans l'esprit, pour ramener doucement ceux que la naissance, l'éducation et le plus souvent un zèle sans connoissance, tiennent de bonne foi dans ces pernicieuses erreurs. Ainsi j'aurai, comme je l'espère, d'autres occasions de vous en parler, sans vous expliquer par

---

(1) Cette phrase : *Et leur ôtassent les scandales, &c.*, est omise dans les éditions de 1768 et 1789.

avance des desseins, où le temps et les circonstances des choses peuvent apporter mille changemens (1).

MOTIFS D'ATTACHEMENT A LA RELIGION.

Je prenois tous ces soins par une véritable reconnoissance des graces que je recevois tous

---

(1) A la place de cet important article sur les Protestans, voici ce qu'on trouve dans les brouillons :

« Sur l'avis que j'eus qu'en divers lieux de mon obéissance, les gens de la prétendue religion réformée faisoient des entreprises contre l'édit de Nantes, je nommai des commissaires qui eurent ordre de moi de les réduire précisément dans les termes que mes prédécesseurs leur avoient accordés.

» L'on m'avoit dit que, dans le faubourg Saint-Germain, il s'étoit fait par eux quelques assemblées, et que l'on y prétendoit établir des écoles de cette secte; mais je fis si bien entendre que je ne voulois pas souffrir ces nouveautés, qu'elles cessèrent incontinent.

» Je fus averti que, dans la ville de......., où ils n'avoient point le droit de s'assembler, ils s'étoient donné cette liberté durant les désordres de la guerre, ce qui avoit grossi le nombre des habitans d'une grande quantité de religionnaires; mais je défendis aussi-tôt les assemblées, et je fis sortir de la ville tous ceux qui y étoient nouvellement établis.

» Je donnai les mêmes ordres à l'égard de ceux qui s'étoient retirés de nouveau dans la Rochelle, lesquels se trouvoient déjà en fort grand nombre; et portant même

les jours; mais je m'apperçus aussi en même temps, qu'ils me servoient beaucoup à me conserver l'affection des peuples, très-contens de voir qu'étant sans comparaison beaucoup plus occupé qu'auparavant, je continuois à vivre, pour les exercices de la piété, dans la même régularité où la reine ma mère m'avoit fait élever; et édifié particulièrement cette année de ce que je fis à pié avec toute ma maison les stations d'un jubilé; ce que je ne pensois pas même devoir être remarqué.

(1) Et à vous dire la vérité, mon fils, nous

---

en cela mes soins au-delà des terres de mon obéissance, je fis distribuer des aumônes aux pauvres de Dunkerke..... ».

Si M. de Rhulières eût connu ces détails, il n'eût pas manqué d'en faire usage pour appuyer son systême.

Voyez en outre, pour plus grands éclaircissemens sur cet article, quelques pièces intéressantes sur les Protestans, dans la cinquième partie de cette collection.

(1) A la place de ce morceau, il s'en trouve un dans les brouillons, qui paroît plus vague et plus foible. Le voici:

« Car vous devez savoir avant toutes choses, mon fils, que nous ne saurions montrer trop de respect pour celui qui nous fait respecter de tant de milliers d'hommes. La première partie de la politique, est celle qui nous enseigne à le bien servir. La soumission que nous avons pour lui, est la plus belle leçon que nous puissions donner de celle

ne manquons pas seulement de justice, mais de prudence, quand nous manquons de vénération pour celui dont nous ne sommes que les lieutenans; notre soumission pour lui est la règle et l'exemple de celle qui nous est due. Les armées, les conseils, toute l'industrie humaine seroient de foibles moyens pour nous maintenir sur le trône, si chacun y croyoit avoir même droit que nous, et ne révéroit une puissance supérieure, dont la nôtre est une partie. Les respects publics que nous rendons à cette puissance invisible, pourroient enfin être justement nommés la première et la plus importante partie de toute notre poli-

qui nous est due; et nous péchons contre la prudence aussi bien que contre la justice, quand nous manquons de vénération pour celui dont nous ne sommes que les lieutenans. Ce que nous avons d'avantages sur les autres hommes, est pour nous un nouveau titre de sujétion; et après ce qu'il a fait pour nous, notre dignité se relève par tous les devoirs que nous lui rendons. Mais sachez que, pour le servir selon ses desirs, il ne faut pas se contenter de lui rendre un culte extérieur, comme font la plupart des autres hommes: des obligations plus signalées veulent de nous des devoirs plus épurés; et comme en nous donnant le sceptre, il nous a donné ce qui paroît de plus éclatant sur la terre, nous devons, en lui donnant notre cœur, lui donner ce qui est de plus agréable à ses yeux.

» Quand nous aurons aimé nos sujets pour sa gloire,

tique, s'ils ne devoient avoir un motif plus noble et plus désintéressé.

Gardez-vous bien, mon fils, je vous en conjure, de n'avoir dans la religion que cette vue d'intérêt, très-mauvaise quand elle est seule; mais qui d'ailleurs ne vous réussiroit pas, parce que l'artifice se dément toujours, et ne produit pas long-temps les mêmes effets que la vérité. Tout ce que nous avons d'avantages sur les autres hommes en la place que nous tenons, sont sans doute autant de nouveaux titres de sujétion pour celui qui nous les a donnés. Mais à son égard, l'extérieur sans l'intérieur n'est rien du tout, et sert plus à

---

quand nous aurons relevé ses autels abattus, quand nous aurons fait connoître son nom aux climats les plus reculés de la terre, nous n'aurons fait que l'une des parties de notre devoir; et sans doute nous n'aurons pas fait celle qu'il desire le plus de nous, si nous ne sommes soumis nous-mêmes au joug de ses commandemens. Les actions de bruit et d'éclat ne sont pas toujours celles qui le touchent davantage, et ce qui se passe dans le secret de notre cœur, est souvent ce qu'il observe avec plus d'attention.

» Il est infiniment jaloux de sa gloire; mais il sait mieux que nous discerner en quoi elle consiste. Il ne nous a peut-être faits si grands, qu'afin que nos respects l'honorassent davantage; et si nous manquons de remplir en cela ses desseins, peut-être qu'il nous laissera tomber dans la poussière de laquelle il nous a tirés ».

l'offenser qu'à lui plaire. Jugez-en par vous-même, mon fils, si vous vous trouvez jamais, comme il est difficile que cela n'arrive dans tout le cours de votre vie, en l'état qui est si ordinaire aux rois, et où je me suis vu si souvent : mes sujets rebelles, lors même qu'ils ont eu l'audace de prendre les armes contre moi, m'ont donné peut-être moins d'indignation que ceux qui en même temps se tenant auprès de ma personne, me rendoient plus de devoirs et plus d'assiduités que tous les autres, pendant que j'étois bien informé qu'ils me trahissoient, et n'avoient pour moi ni véritable respect, ni véritable affection dans le cœur.

PREMIÈRES NOTIONS RELIGIEUSES.

Pour conserver cette disposition intérieure que je desire avant toutes choses, et sur toutes choses en vous, il est utile, mon fils, de se remettre de temps en temps devant les yeux les vérités dont nous sommes persuadés, mais dont nos occupations, nos plaisirs, notre grandeur même, effacent incessamment l'image de nos esprits.

Ce n'est pas à moi à faire le théologien avec vous. J'ai pris un soin extrême de choisir pour votre éducation ceux que j'ai cru les plus

propres à vous enseigner la piété par les discours et par l'exemple; et je puis vous assurer que c'est la première qualité que j'ai cherchée et considérée en eux. Ils ne manqueront pas, et j'y prendrai garde, de vous confirmer dans les bonnes maximes, et tous les jours davantage, à mesure que vous deviendrez plus capable de raisonner avec eux.

Si toutefois, par une curiosité assez naturelle, vous vouliez savoir ce qui m'a le plus touché de ce que j'ai jamais vu ou entendu sur de semblables matières, je vous le dirai fort simplement, suivant que le bon sens me le pourra suggérer, sans affecter une profondeur de connoissances qui ne m'appartiennent pas.

J'ai donné beaucoup en premier lieu, au consentement général de toutes les nations et de tous les siècles, et particulièrement de tous, ou presque tous les hommes les plus célèbres dont j'aie jamais entendu parler, soit pour les lettres, soit pour les armes, soit pour la conduite des Etats, qui en général ont estimé la piété, quoiqu'en différentes manières: au lieu qu'on ne compte depuis tant de temps pour impies et pour athées, qu'un très-petit nombre d'esprits médiocres, qui ont voulu passer pour plus grands qu'ils n'étoient, ou du moins que le public ne les a trouvés, puis-

qu'ils n'ont pu jusqu'ici se faire, comme les autres, un parti considérable dans le monde, une longue suite d'approbateurs et d'admirateurs.

Ce consentement universel m'a toujours semblé d'un très-grand poids. Car, après tout, il n'est pas étrange que la raison se trompe en un petit nombre de particuliers, puisque les sens même dont la certitude est si grande, se trompent aussi en quelques particuliers, et qu'il y en a qui voient les choses toutes différentes de ce qu'elles sont en effet. Mais si en ce qu'il y avoit de plus important au monde, et qu'on a étudié avec le plus de soin, la raison humaine généralement parlant s'étoit trompée en tous les temps et en toutes les natures, et toujours régulièrement de la même sorte, pour nous faire embrasser comme le plus grand et le plus important de tous nos devoirs un fantôme et une chimère, qui ne fût rien du tout, elle ne seroit plus elle-même une raison, mais une folie à laquelle il faudroit renoncer; ce qui est la plus grande extravagance et la plus grande contradiction qu'un esprit raisonnable puisse soutenir, puisqu'il ne la soutiendroit qu'en raisonnant lui-même.

J'ai considéré ensuite que si l'imagination

résiste d'abord à tout ce que nous n'avons pas vu, et par conséquent à tout ce qu'on nous enseigne de la divinité, le jugement s'y rend sans peine aussi-tôt que nous nous y attachons plus long-temps, et que nous l'examinons de plus près; car nous ne pouvons juger des choses qui nous sont inconnues, qu'en les comparant à celles que nous connoissons et tirant des conséquences des unes aux autres.

Cependant nous ne voyons rien dans le monde, de tout ce qui a quelque rapport et quelque ressemblance avec le monde lui-même, comme sont les machines des bâtimens, et mille autres choses semblables, qui ne soit l'ouvrage de quelque raison et de quelque esprit qui en a fait le dessin. Cela étant, pourquoi ne croirions-nous pas, quand même l'instinct naturel et la voix de tous les peuples ne nous l'auroient pas appris, que le monde lui-même, qui surpasse si fort toutes ces choses en ordre, en grandeur et en beauté, est aussi l'ouvrage de quelque esprit et de quelque raison, sans comparaison plus grande et plus élevée que la nôtre, dont si ensuite on nous dit mille merveilles, il faut seulement examiner qui nous les dit, et quelle assurance il en a, sans nous étonner de ne les pouvoir comprendre, puisque dans le monde même, qui n'en est que

l'ouvrage, il y a tant d'autres miracles que nous ne pouvons entendre, encore que nous ne puissions les nier, et qu'ils soient incessamment devant nos yeux. Ainsi, ce qui seroit incroyable en soi, s'il est appuyé d'ailleurs de quelque bonne autorité, ne devient pas seulement croyable, mais très-vraisemblable, quand il s'agit de cette raison supérieure et si élevée, c'est-à-dire d'une chose très-obscure pour nous, qui ne connoissons que très-imparfaitement ce que c'est que notre propre raison.

Ces premiers fondemens posés, il m'a toujours semblé, mon fils, que tout le reste suivoit facilement. La variété infinie des religions peut faire peine, mais elles ont toutes au fond tant de rapport l'une à l'autre, tant de principes et tant de fondemens qui leur sont communs, que leur diversité même confirme visiblement une seule religion, dont toutes les autres sont des copies imparfaites ou falsifiées, qui ne laissent pas de conserver les traits les plus remarquables de l'originale.

Et quand il n'est plus question que de démêler cet original d'entre ces copies, quelle autre religion le peut emporter sur la nôtre, à laquelle tout ce qu'il y a eu de gens habiles et éclairés dans le monde se sont rendus quand

elle a paru, qui est aujourd'hui embrassée et suivie, non pas comme les autres par des nations barbares, ignorantes et grossières, mais par toutes celles où l'esprit et le savoir sont le plus cultivés; qui d'ailleurs, si on regarde l'ancienneté, est la même que la juive, la plus ancienne de toutes, et dont elle n'est que la perfection et l'accomplissement, prédit, promis et annoncé plusieurs siècles auparavant par des hommes extraordinaires, en même temps qu'ils faisoient mille autres prédictions que l'événement confirmoit chaque jour; qui dès ce temps-là s'est vantée hardiment, qu'aussi-tôt qu'elle seroit à ce point de perfection qu'elle attendoit, elle détruiroit entièrement la païenne, dont elle étoit alors méprisée ou opprimée, et n'y a pas manqué; tous ces dieux qu'on adoroit ayant disparu devant le sien, sans qu'il leur soit plus resté un seul adorateur dans le monde.

Les vérités qu'elle publie sont surprenantes, mais nous avons posé que rien ne nous doit surprendre, ni paroître trop grand en ce qui est si fort au-dessus de nous. Le monde les a apprises par ceux qui en étoient témoins oculaires, et que le bon sens ne nous permet pas encore aujourd'hui de soupçonner : ni de folie, puisque leur morale, du consentement

des impies même, passe de bien loin celle des plus sages philosophes : ni d'imposture, puisqu'on demeure d'accord qu'ils ont vécu sans intérêt, sans bien, sans ambition, sans plaisirs, fournissant le plus souvent, par le travail de leurs mains, au peu qui leur étoit nécessaire; courant avec autant de fatigue que de péril par toute la terre pour la convertir; méprisés, persécutés, et finissant presque tous leur vie par le martyre, mais ne se relâchant ni ne se démentant jamais par eux et par leurs successeurs; cette religion qui prêchoit des mystères si opposés au sens humain, et des maximes si dures et si fâcheuses aux gens du monde, sans les forcer par aucune violence, sans armer jamais le sujet contre le prince, ni le citoyen contre le citoyen, sans faire jamais que souffrir et que prier, a désarmé ses persécuteurs et toutes les puissances qui lui étoient contraires, s'est établie par tout le monde, s'est vue dominante en moins de trois siècles; ce qui ne peut être arrivé dans le bon sens, que par les miracles dont l'histoire chrétienne est remplie, et que nous ne voyons plus aujourd'hui, mais dont ce progrès si grand et si étonnant du christianisme nous prouve la vérité, outre mille autres témoignages très-authentiques.

Voilà, mon fils, les considérations dont j'ai été le plus touché ; je ne doute pas que celles-là même, ou d'autres, ne fassent un pareil effet sur vous, et que vous ne tâchiez de répondre sincèrement au nom de *très-chrétien* que nous portons; si ce ne peut être en toutes vos actions, comme il seroit à souhaiter, ne perdez jamais de vue pour le moins, ce qui fait tout le mérite des bonnes, et tout le remède des mauvaises et des foibles.

Plusieurs de mes ancêtres ont attendu l'extrémité de leur vie, pour faire de pareilles exhortations à leurs enfans; j'ai cru au contraire qu'elles auroient plus de force sur vous, lorsque la vigueur de mon âge, la liberté de mon esprit, l'état florissant de mes affaires ne vous permettroient point d'y soupçonner de déguisement, ou de les attribuer à la vue du péril. Ne me donnez pas ce déplaisir, mon fils, qu'elles n'aient un jour servi qu'à vous rendre plus coupable, comme elles le feroient sans doute si vous veniez à les oublier (1).

(1) Ici finit le manuscrit original de la main de Pellisson, qui est à la Bibliothèque Impériale, et qui y fut remis par le maréchal de Noailles, quelques années après qu'il eut fait le dépôt des manuscrits autographes. *Voyez* l'Avertissement.

SECTION SECONDE.

RÉTABLISSEMENT DES FINANCES. FOUQUET ARRÊTÉ.

Ce fut alors que je crus devoir mettre sérieusement la main au rétablissement des finances, et la première chose que je jugeai nécessaire, fut de déposer de leurs emplois les principaux officiers par qui le désordre avoit été introduit; car depuis le temps que je prenois soin de mes affaires, j'avois de jour en jour découvert de nouvelles marques de leurs dissipations, et principalement du surintendant.

La vue des vastes établissemens que cet homme avoit projettés, et les insolentes acquisitions qu'il avoit faites, ne pouvoient qu'elles ne convainquissent mon esprit du déréglement de son ambition; et la calamité générale de tous mes peuples sollicitoit sans cesse ma justice contre lui. Mais ce qui le rendoit plus coupable envers moi, étoit que bien loin de profiter de la bonté que je lui avois témoignée en le retenant dans mes conseils, il en avoit pris une nouvelle espérance de me

tromper, et bien loin d'en devenir plus sage, tâchoit seulement d'en être plus adroit.

Mais quelque artifice qu'il pût pratiquer, je ne fus pas long-temps sans reconnoître sa mauvaise foi. Car il ne pouvoit s'empêcher de continuer ses dépenses excessives, de fortifier des places, d'orner des palais, de former des cabales, et de mettre sous le nom de ses amis des charges importantes qu'il leur achetoit à mes dépens, dans l'espoir de se rendre bientôt l'arbitre souverain de l'Etat (1).

Quoique ce procédé fût assurément fort criminel, je ne m'étois d'abord proposé que de l'éloigner des affaires; mais ayant depuis considéré que de l'humeur inquiète dont il étoit, il ne supporteroit point ce changement de fortune sans tenter quelque chose de nouveau, je pensai qu'il étoit plus sûr de l'arrêter.

Je différai néanmoins l'exécution de ce dessein, et ce dessein me donna une peine incroyable; car, non-seulement je voyois que pendant ce temps-là il pratiquoit de nouvelles subtilités pour me voler, mais ce qui m'incommodoit davantage, étoit que pour augmenter la réputation de son crédit, il affectoit

---

(1) *Voyez* dans la ve partie de cette collection, les pièces historiques qui concernent Fouquet.

de me demander des audiences particulières; et que pour ne lui pas donner de défiance, j'étois contraint de les lui accorder, et de souffrir qu'il m'entretînt de discours inutiles, pendant que je connoissois à fond toute son infidélité.

Vous pouvez juger qu'à l'âge où j'étois, il falloit que ma raison fît beaucoup d'effort sur mes ressentimens, pour agir avec tant de retenue. Mais d'une part je voyois que la déposition du surintendant avoit une liaison nécessaire avec le changement des fermes; et d'autre côté, je savois que l'été où nous étions alors, étoit celle des saisons de l'année où ces innovations se faisoient avec le plus de désavantage, outre que je voulois avant toutes choses, avoir un fonds en mes mains de quatre millions, pour les besoins qui pourroient survenir. Ainsi je me résolus d'attendre l'automne pour exécuter ce projet.

Mais étant allé vers la fin du mois d'août à Nantes, où les Etats de Bretagne étoient assemblés, et de-là voyant de plus près qu'auparavant les ambitieux projets de ce ministre, je ne pus m'empêcher de le faire arrêter en ce lieu même, le 5 septembre (1).

---

(1) Il y a de fort bonnes choses dans cette réflexion;

Toute la France, persuadée aussi bien que moi de la mauvaise conduite du surintendant, applaudit à cette action (1), et loua particulièrement le secret dans lequel j'avois tenu, durant trois ou quatre mois, une résolution de cette nature, principalement à l'égard d'un homme qui avoit des entrées si particulières auprès de moi, qui entretenoit commerce avec tous ceux qui m'approchoient, qui recevoit des avis du dedans et du dehors de l'Etat, et qui de soi-même devoit tout appréhender par le seul témoignage de sa conscience.

LE ROI SE CHARGE DES FONCTIONS DE SURINTENDANT.

Mais ce que je crus avoir fait en cette occasion de plus digne d'être observé et de plus avantageux pour mes peuples, c'est d'avoir supprimé la charge de surintendant, ou plutôt de m'en être chargé moi-même.

Peut-être qu'en considérant la difficulté de cette entreprise, vous serez un jour étonné, comme l'a été toute la France, de ce que je

---

mais le roi en a mis une fort ample sur la même matière dans les cahiers précédens, avant que j'eusse vu ceci. (*Note de Pellisson.*)

(1) On trouvera dans la III[e] partie la lettre de Louis XIV à sa mère, dans laquelle il lui raconte toutes les circonstances de l'arrestation de Fouquet.

me suis engagé à cette fatigue, dans un âge où l'on n'aime ordinairement que le plaisir. Mais je vous dirai naïvement que j'eus à ce travail, quoique fâcheux, moins de répugnance qu'un autre, parce que j'ai toujours considéré comme le plus doux plaisir du monde, la satisfaction qu'on trouve à faire son devoir. J'ai même souvent admiré comment il se pouvoit faire, que l'amour du travail étant une qualité si nécessaire aux souverains, fût pourtant une de celles qu'on trouve plus rarement en eux.

La plupart des princes, parce qu'ils ont un grand nombre de serviteurs et de sujets, croient n'être obligés à se donner aucune peine; et ne considérant pas que s'ils ont une infinité de gens qui travaillent sous leurs ordres, ils en ont infiniment davantage qui se reposent sur leur conduite; et qu'il faut beaucoup veiller et beaucoup travailler, pour empêcher seulement que ceux qui agissent ne fassent rien que ce qu'ils doivent faire, et que ceux qui se reposent ne souffrent rien que ce qu'ils doivent souffrir. Toutes ces différentes conditions dont le monde est composé, ne sont unies les unes aux autres que par un commerce de devoirs réciproques. Ces obéissances et ces respects que nous recevons de nos sujets, ne sont pas un don

gratuit qu'ils nous font, mais un échange avec la justice et la protection qu'ils prétendent recevoir de nous. Comme ils nous doivent honorer, nous les devons conserver et défendre; et ces dettes dont nous sommes chargés envers eux, sont même d'une obligation plus indispensable que celles dont ils sont tenus envers nous; car enfin si l'un d'eux manque d'adresse ou de volonté pour exécuter ce que nous lui commandons, mille autres se présentent en foule pour remplir sa place; au lieu que l'emploi de souverain ne peut être bien rempli que par le souverain même.

Mais pour descendre plus particulièrement à la matière dont nous parlons, il faut ajouter à ceci que de toutes les fonctions souveraines, celle dont un prince doit être le plus jaloux, est le maniement des finances. C'est la plus délicate de toutes, parce que c'est celle de toutes qui est la plus capable de séduire celui qui l'exerce, et qui lui donne plus de facilité à corrompre que les autres. Il n'y a que le prince seul qui doive en avoir la souveraine direction, parce qu'il n'y a que lui seul qui n'ait point de fortune à établir que celle de l'Etat, point d'acquisition à faire que pour l'accroissement de la monarchie, point d'autorité à élever que celle des loix, point de

dettes à payer que les charges publiques, point d'amis à enrichir que ses peuples.

Et en effet, que peut-il y avoir de plus ruineux pour les provinces ou de plus honteux pour leur roi, que d'élever un homme qui a ses desseins et ses affaires particulières dans une place, qui prétend compter entre ses droits celui de disposer de tout sans rendre compte de rien, et de remplir incessamment ses coffres et ceux de ses créatures, des plus clairs deniers du public?

« (1) Un prince peut-il faire de plus grande folie, que d'établir des particuliers qui se servent de son autorité pour s'enrichir à ses propres dépens, et de qui la dissipation, quoiqu'elle ne lui produise aucun plaisir, ruine à-la-fois ses affaires et sa réputation? et pour parler encore plus chrétiennement, peut-il s'empêcher de considérer que ces grandes sommes, dont un petit nombre de financiers composent leurs richesses excessives et monstrueuses, proviennent toujours des sueurs, des larmes et du sang des misérables, dont la défense est commise à ses soins »?

---

(1) Toute cette tirade pourroit être ôtée comme trop commune et moins bonne que ce qui a précédé. (*Note de Pellisson.*)

(1) Ces maximes que je vous apprends aujourd'hui, mon fils, ne m'ont été enseignées par personne, parce que mes devanciers ne s'en étoient pas avisés; mais sachez que l'avantage que vous avez d'en être instruit de si bonne heure, tournera quelque jour à votre confusion, si vous n'en savez profiter.

CONSEIL ROYAL. SUITE DES RÉFORMES.

Outre les conseils de finances et les directions qui s'étoient tenus de tous temps, je voulus, pour m'acquitter avec plus de précaution de la surintendance, établir un conseil nouveau, que j'appelai conseil royal. Je le composai du maréchal de Villeroi, de deux conseillers d'Etat, d'Aligre et de Sève, et d'un intendant des finances, qui fut Colbert; et c'est dans ce conseil que j'ai travaillé continuellement depuis, à démêler la terrible confusion qu'on avoit mise dans mes affaires.

Ce n'étoit pas assurément une entreprise légère, et ceux qui ont vu les choses au point où elles étoient, et qui les regardent mainte-

---

(1) Le roi a mis quelque chose de fort semblable dans les cahiers précédens, avant que j'eusse vu ceux-ci : il faudra dans une dernière révision changer l'un ou l'autre endroit. (*Note de Pellisson.*)

nant dans la netteté où je les ai réduites, s'étonnèrent avec raison que j'aie pu pénétrer en si peu de temps, une obscurité que tant d'habiles surintendans n'avoient encore jamais éclaircie. Mais ce qui doit faire cesser cette surprise, est la différence qui se trouve naturellement entre l'intérêt du prince et celui de ses surintendans; car ces particuliers n'ayant point de plus grand soin dans leur emploi, que de se conserver la liberté de disposer de tout à leur fantaisie, mettent bien plus souvent leur adresse à rendre cette matière obscure qu'à l'éclaircir; au lieu qu'un roi qui en est le seigneur légitime, met autant qu'il peut l'ordre et la netteté en toutes choses, parce qu'il ne peut trouver que de la perte dans la confusion; outre qu'en mon particulier je fus souvent soulagé dans ce travail par Colbert, que je chargeois de l'examen des choses qui demandoient trop de discussion, et dans lesquelles je n'eusse pas eu le loisir de descendre.

La manière en laquelle s'étoit faite la recette et la dépense, étoit une chose incroyable. Mes revenus n'étoient plus maniés par mes trésoriers, mais par les commis du surintendant qui lui en comptoient confusément avec ses dépenses particulières; et l'argent se débour-

soit en tel temps, en telle forme, et pour telle cause qu'il leur plaisoit; et l'on cherchoit après à loisir de fausses dépenses, des ordonnances de comptant, et des billets réformés pour consommer toutes ces sommes.

Le continuel épuisement qui se faisoit du trésor public, et l'avidité qu'on avoit toujours de nouvel argent, faisoit qu'on donnoit sans peine des remises exorbitantes à ceux qui offroient d'en avancer.

L'humeur déréglée de Fouquet lui avoit toujours fait préférer les dépenses inutiles aux nécessaires; d'où il arrivoit que les fonds les plus liquides étant consommés en gratifications distribuées à ses amis, en bâtimens faits pour son plaisir, ou en autres choses de pareille nature, on étoit contraint, au moindre besoin de l'Etat, d'avoir recours à des aliénations, qu'on ne faisoit jamais qu'à vil prix, à cause de l'extrême nécessité où on étoit.

Par ces voies l'Etat seroit tellement appauvri, que nonobstant les tailles immenses qui se levoient, il ne restoit plus de net à l'épargne que vingt et un millions par an, lesquels même étoient dépensés pour deux années par avance, sans compter soixante et dix millions dont on m'avoit rendu redevable par billets faits au profit de divers particuliers.

AMÉLIORATION DE LA COMPTABILITÉ ET DU REVENU.

La chose que j'eus le plus d'impatience de corriger dans cet abus général, fut l'usage des ordonnances de comptant ; parce qu'elles avoient assurément plus servi qu'aucune autre à la dissipation de mes deniers; car en cette forme on donnoit sans cause et sans mesure à telle personne qu'on vouloit, et on faisoit sans honte et sans peur, une dépense qui ne devoit jamais être connue.

Pour éviter à l'avenir cette confusion, je résolus de libeller et d'enregistrer moi-même toutes les ordonnances que je signerois, en sorte qu'il ne s'est fait ni pu faire depuis aucune dépense, dont je n'aie su la raison (1).

Je voulus aussi rebailler mes fermes, qui jusqu'alors n'avoient pas été portées à leur juste prix; et afin d'éviter les fraudes qui s'étoient souvent faites dans ces occasions, soit par la corruption des juges qui les adju-

---

(1) L'idée de ce regître ou agenda de fonds fut donnée au roi par Colbert. On le voit par les Mémoires de l'abbé de Choisi. Mais les ministres de Louis avaient l'art de lui persuader qu'il imaginoit et faisoit tout. On peut voir aussi le détail des autres opérations de ce ministre, que le roi ne fait qu'indiquer, dans les Recherches sur les Finances de M. de Forbonnais, tom. 1, *in*-4°. pag. 271.

geoient, soit par les complots secrets que faisoient entre eux ceux qui les devoient enchérir, je me trouvai moi-même aux enchères, et ce premier essai de mon application me fit augmenter mon revenu de trois millions, outre que je rendis le prix des baux payables par mois, ce qui me donna dès-lors de quoi fournir aux dépenses les plus pressées, et me fit épargner à l'Etat une perte de quinze millions par an, qui s'étoient jusque-là consumés dans les intérêts des sommes qu'on avoit empruntées.

Pour les traites des recettes générales, au lieu de cinq sols de remise qui se donnoient auparavant, je ne laissai plus que quinze deniers pour livre; diminution qui, sur le total du royaume, montoit à une somme si notable, qu'elle me donna lieu, dans le grand épuisement où j'étois, de rabaisser les tailles de quatre millions.

Je m'étonnois moi-même qu'en si peu de temps, et par des voies si pleines de justice, j'eusse pu trouver tant de profit pour le public. Mais ce qui pouvoit causer un plus grand étonnement, c'est que ceux qui traitèrent avec moi à ces conditions, firent un gain presque aussi grand et beaucoup plus solide que ceux qui avoient traité auparavant, parce que le

respect que mes sujets avoient dès-lors pour moi, et le soin que je prenois de protéger ceux qui me servoient dans tout ce qu'ils me demandoient avec justice, leur faisoient trouver alors autant de facilité dans leur recette, qu'ils y avoient auparavant rencontré de chicane et d'endurcissement.

Je résolus, peu de temps après, de réduire à deux quartiers les augmentations de gages que les officiers avoient acquises à vil prix, et qui ayant été payées jusque-là pour trois quartiers, avoient beaucoup diminué le prix de mes fermes (1). Mais je vous ai déjà expliqué, en parlant des compagnies souveraines, la justice de cette réduction et la facilité que j'y trouvai; et je ne vous la marquerai maintenant en passant, que comme un des bons effets de cette économie qui étoit si nécessaire à mon Etat.

CHAMBRE DE JUSTICE. LIQUIDATION.

Mais la dernière résolution que je pris cette année-là, touchant les finances, fut l'établis-

(1) C'est le seul endroit que j'ai pris la liberté de retrancher, parce qu'il a été placé ailleurs, et comme je crois plus à propos, dans les cahiers que le roi a vus. (*Note de Pellisson.*)

sement de la chambre de justice, dans lequel j'eus deux principaux motifs. Le premier que dans l'état où les choses étoient réduites, il n'étoit pas possible de diminuer suffisamment les impositions ordinaires, et de soulager assez promptement la pauvreté des peuples, qu'en faisant contribuer puissamment aux dépenses de l'Etat, ceux qui s'étoient enrichis à ses dépens; et le second, que cette chambre examinant les traités qui avoient été faits, c'étoit le seul moyen qui pouvoit faciliter l'acquittement de mes dettes. Car on les faisoit monter à des sommes si prodigieuses, que je n'aurois pu les payer toutes, sans ruiner la plus grande partie de mes sujets; ni les abolir de ma pure autorité, sans me mettre en danger de faire quelque injustice : outre que je ne voulois pas retomber dans l'abus qui s'étoit pratiqué dans le remboursement des billets de l'épargne, par le moyen desquels les gens de crédit se faisoient payer tôt ou tard des sommes qui ne leur étoient point dues, pendant que les véritables créanciers n'auroient tiré qu'une très-légère portion de leur dû (1).

C'est pourquoi je crus qu'il étoit bon de

---

(1) Cela n'est pas bien constant, ce me semble. (*Note de Pellisson.*)

liquider exactement ce que je devois, et ce qu'on me devoit, pour payer l'un et me faire payer de l'autre; mais parce que ces discussions étoient délicates, et que la plupart de ceux qui s'y trouvoient intéressés avoient beaucoup de crédit et beaucoup de parens dans les compagnies ordinaires de judicature, je fus obligé d'en former une exprès des hommes les plus désintéressés qui se trouvoient en toutes les autres.

L'UTILITÉ DE CES TRAVAUX LES REND AGRÉABLES.

Je ne doute point qu'en lisant tout ce détail, vous ne conceviez en vous-même que l'application qu'il falloit pour toutes ces sortes de choses, n'avoit pas en soi beaucoup d'agrément, et que ce grand nombre d'ordonnances, de baux, de déclarations, de regîtres et d'états, qu'il falloit non-seulement voir et signer, mais concevoir et résoudre, n'étoit pas une matière qui satisfît beaucoup un esprit capable d'autres choses; et je veux bien en demeurer d'accord avec vous. Mais si vous considérez dans la suite les grands avantages que j'en aitirés, les soulagemens que j'ai accordés chaque année à mes sujets, de combien de dettes j'ai dégagé l'Etat, combien j'ai racheté de droits aliénés, avec quelle ponctualité j'ai payé toutes les charges légitimes, et quel

nombre de pauvres ouvriers j'ai fait subsister en les occupant dans mes bâtimens; combien de gratifications j'ai faites à des gens de mérite; comment j'ai entretenu les ouvrages publics; quels secours d'hommes et d'argent j'ai fournis à mes alliés; de combien j'ai augmenté le nombre de mes vaisseaux; quelles places j'ai achetées (1); avec quelle vigueur je me suis mis en possession des droits qu'on m'a contestés (2), sans que pour tout cela j'aie jamais été réduit à la malheureuse nécessité de charger mes sujets d'aucune imposition extraordinaire; vous trouverez sans doute alors que les travaux par lesquels je me suis mis en cet état, m'ont dû paroître fort agréables, puisqu'ils ont produit tant de fruits pour mes sujets.

Car enfin, mon fils, nous devons considérer le bien de nos sujets bien plus que le nôtre propre. Il semble qu'ils fassent une partie de nous-mêmes, puisque nous sommes la tête

---

(1) Je ne sais s'il y a plusieurs places achetées. (*Note de Pellisson.*) Cette note ainsi que la précédente, montre bien que le rédacteur ne travailloit que sur les matériaux donnés par le roi.

(2) Il semble qu'il y ait deux choses oubliées, l'augmentation des troupes, et celle des meubles précieux de la couronne, pierreries, &c. (*Note de Pellisson.*)

d'un corps dont ils sont les membres. Ce n'est que pour leurs propres avantages que nous devons leur donner des loix; et ce pouvoir que nous avons sur eux, ne nous doit servir qu'à travailler plus efficacement à leur bonheur. Il est beau de mériter d'eux le nom de père avec celui de maître, et si l'un nous appartient par le droit de notre naissance, l'autre doit être le plus doux objet de notre ambition. Je sais bien que ce titre si beau ne s'obtient pas sans beaucoup de peine; mais dans les entreprises louables, il ne faut pas s'arrêter à la vue de la difficulté. Le travail n'épouvante que les ames foibles; et dès-lors qu'un dessein est avantageux et juste, ne le pas exécuter est une foiblesse.

La paresse chez ceux de notre rang est opposée à la grandeur de courage, aussi bien que la timidité, et sans doute qu'un monarque obligé de veiller à l'intérêt public, mérite plus de blâme en fuyant une peine utile, qu'en s'arrêtant à la vue d'un danger pressant; car enfin la crainte du danger peut être presque toujours colorée par un sentiment de prudence; au lieu que l'appréhension du travail ne peut jamais être considérée que comme une mollesse inexcusable.

PRÉSÉANCE. L'AMBASSADEUR DE FRANCE INSULTÉ PAR LES ESPAGNOLS.

J'étois dans ces occupations quand il me vint nouvelles de Londres, que le 10 octobre, à l'entrée d'un ambassadeur de Suède, l'ambassadeur d'Espagne, le baron de Vatteville (1), avoit prétendu former une concurrence de rang entre les ministres du Roi son maître et les miens; et que sur cette vision, ayant sous

---

(1) Hénault, ainsi que d'Avrigni, l'ont appelé Batteville. Les Espagnols emploient indistinctement le B ou le V. On sait que cette affaire est de l'année 1661. Il faut remarquer ici que Hénault interprète très-faussement les vues de Charles II, dans les ménagemens qu'il parut alors avoir pour l'Espagne. Le roi dément cette prévention que Hénault avoit puisée dans les Mémoires de Brienne. Au surplus, ces contestations pour la préséance étoient anciennes. Elles éclatèrent à Rome entre les ambassadeurs de France et d'Espagne dès l'année 1609. L'élection des papes en fut souvent l'occasion, comme on l'avoit vu en 1623 à celle d'Urbain VIII. En 1657, il s'étoit passé à la Haye une scène pareille à celle de Londres; mais l'ambassadeur de France, M. de Thou, avoit conservé son avantage. Les Bignon, les Godefroi, les Sainte-Marthe, les Ducange et beaucoup d'autres savans, ont établi le droit de la France par de longs écrits auxquels les Espagnols ont opposé des réfutations non moins volumineuses. Aujourd'hui il n'y a plus de question.

main et à force d'argent, disposé les choses à une sédition populaire, il avoit osé faire arrêter le carrosse du comte D'ESTRADES, mon ambassadeur, par une troupe de canaille armée, tué les chevaux à coups de mousquet, et l'avoit empêché enfin de marcher en sa véritable place. Vous jugerez de mon indignation par la vôtre même, car je ne doute pas, mon fils, que vous n'en soyez encore ému en lisant ceci, et ne vous trouviez aussi sensible que je l'ai toujours été à l'honneur d'une couronne qui vous est destinée.

Ce qui me blessoit davantage, c'est que je ne pouvois regarder cette offense comme l'effet d'une querelle prise sur-le-champ, où le hasard eut plus de part que le dessein. C'étoit au contraire une résolution faite de longue main, et dont ce ministre avoit voulu flatter sa vanité et celle de sa nation.

Il avoit été très-mortifié du mariage de Portugal, qu'il n'avoit pu empêcher, quoiqu'il eût formé pour cela une grande cabale dans Londres, et des personnes les plus considérables de la cour, jusqu'à irriter le Roi lui-même par ce procédé. L'argent qu'il avoit demandé en Espagne pour rompre ce coup, étoit arrivé, mais trop tard. Et ne se pouvant apparemment dégager de ses partisans, à qui il

l'avoit fait espérer, il cherchoit du moins à employer cette dépense en quelque chose d'éclat qui pût faire honneur au Roi son maître.

Avec ce dessein (1), quelque temps auparavant, dans une occasion toute semblable, qui étoit l'entrée d'un ambassadeur extraordinaire de Venise, il avoit fait dire à d'Estrades, que pour conserver l'amitié entre les rois leurs maîtres, et pour imiter le cardinal Mazarin et don Louis de Haro qui, à l'île de la Conférence, avoient, disoit-il, partagé toutes ces choses, la terre, l'eau et le soleil, il seroit d'avis qu'ils n'envoyassent, ni l'un ni l'autre, leurs carrosses au-devant de cet ambassadeur; sur quoi n'ayant reçu qu'un refus bien formel, et d'Estrades lui ayant protesté au contraire qu'il entendoit y envoyer et y conserver son rang, il témoigna de son côté la même chose, et qu'il enverroit aussi son carrosse, à moins, ajouta-t-il, que l'ambassadeur eût pris le même parti que d'autres ambassadeurs extraordinaires, qui étoit de ne notifier son arrivée et son entrée à personne, auquel cas

(1) J'ai appris ces circonstances de l'abbé de Watteville. (*Note de Pellisson.*) *Voyez* quelques détails sur ce singulier personnage dans les Mémoires militaires qui font la seconde partie de notre collection.

personne n'étoit obligé de s'y trouver. Là-dessus ayant fait venir le résident de Venise, qui étoit son ami, et avec qui il étoit déjà d'accord, ce résident confirma que l'ambassadeur vouloit imiter le prince *de Ligne*, qui étant aussi ambassadeur extraordinaire quelque temps auparavant, avoit cru se distinguer avantageusement des ambassadeurs ordinaires, en ne notifiant son arrivée à qui que ce soit. Le roi d'Angleterre qui n'avoit autre intérêt en cette dispute, que d'empêcher toute sorte de bruit et d'émotion dans sa ville capitale, et qui étoit sollicité par Vatteville, n'eut pas de peine à intervenir ensuite, et à faire prier mon ambassadeur et tous les autres de ne point envoyer à l'entrée de celui de Venise, qui aussi ne le desiroit pas, puisqu'il ne les en faisoit point avertir; en un mot, on en usa ainsi pour cette fois.

J'en fus très-irrité aux premiers bruits qui m'en vinrent assez confusément; il me sembloit que le roi d'Angleterre, qui alors me témoignoit beaucoup d'amitié, avoit eu tort de se mêler de ce différent; que d'Estrades devoit se défendre non-seulement de ses prières, mais de ses ordres exprès, s'il en avoit envoyé, et répondre qu'un ambassadeur ne recevoit aucun ordre que de son maître;

enfin, se retirer plutôt que de consentir à cet expédient qui me paroissoit honteux.

Mais je n'eus rien à dire, quand j'appris par ses lettres ce qui s'étoit passé, et que le Roi n'avoit ajouté que sa simple prière à la résolution déjà prise par l'ambassadeur de Venise, qui dans l'ordre commun, devoit empêcher tous les autres d'envoyer au-devant de lui; et j'avois moins de sujet de m'en plaindre que personne, parce que dans ma propre cour j'avois pratiqué et comme inventé cet expédient, peu de temps auparavant, pour éviter la concurrence de quelques ambassadeurs, à la vérité mieux fondée que celle qu'on vouloit établir entre l'Espagne et la France.

Mais je voyois à quoi alloit la subtilité des Espagnols, et que par des négociations semblables avec les ambassadeurs qui entreroient à l'avenir, sur le prétexte toujours plausible d'éviter un désordre, ils tâcheroient de faire oublier une préséance qui m'appartient si légitimement.

J'en étois en possession par toute l'Europe, et sur-tout à Rome, où les gardes même du Pape ont été quelquefois employés à la conserver à mes prédécesseurs; et ni là, ni à Venise, les ambassadeurs d'Espagne ne se trouvoient plus depuis long-temps aux cérémonies

publiques, où les miens assistoient. En nul temps, et même dans le plus florissant état de leur monarchie, elle n'est venue à bout d'établir l'égalité où elle aspiroit. Et quand mes prédécesseurs occupés par leurs troubles domestiques, se sont le plus relâchés sur ce sujet, tout ce que ses ministres ont pu faire, a été d'usurper, comme au concile de Trente, quelque rang bizarre, qui n'étant ni le premier, ni égal au premier, pût passer dans leur imagination pour n'être pas le second, quoiqu'il le fût en effet.

Ainsi, je ne pouvois digérer de voir mon droit éludé par l'artifice de Vatteville, et cet artifice souvent répété, pouvoit former à la fin non-seulement la prétention, mais presque la possession d'un droit contraire. Au point où j'avois déjà porté la dignité du nom français, je ne pensois pas la devoir laisser à mes successeurs moindre que je ne l'avois reçue. Et me souvenant que dans les matières d'Etat, il faut quelquefois couper ce qu'on ne peut dénouer, je mandai nettement à d'Estrades, qu'à la première entrée d'ambassadeur, soit ordinaire, soit extraordinaire, soit qu'elle lui eût été notifiée ou non, il ne manquât pas de lui envoyer son carrosse, et de lui faire prendre et conserver le premier rang. Il se mit en état

de m'obéir à cette entrée de l'ambassadeur de Suède, qui à la vérité lui avoit notifié d'abord son arrivée, et le jour qu'il entreroit; mais qui depuis, à la sollicitation des Espagnols, et peut-être du roi d'Angleterre même, l'avoit fait prier de ne point envoyer au-devant de lui, comme ayant changé d'avis, et voulant en user de même que les derniers ambassadeurs extraordinaires.

A cela, d'Estrades, instruit auparavant par mes lettres, répondit, que l'alliance et l'amitié étroite qui étoient entre la France et la Suède, ne lui permettoient pas de manquer à ce devoir, sans que je le trouvasse mauvais; mais encore qu'il eût rassemblé tous les Français qui se trouvoient à Londres, qu'il eût fait venir de Gravelines dont il étoit gouverneur, quelques officiers de son régiment et quelques cavaliers de la compagnie de son fils, que tout cela ensemble pût aller à quatre ou cinq cents hommes, que ceux qui accompagnoient son carrosse, ou ceux qui les devoient soutenir, et le marquis d'Estrades son fils qui étoit à leur tête, fissent tout ce que pouvoient de braves gens à un pareil tumulte, il ne leur fut pas possible de l'emporter sur une multitude infinie de peuple, déjà naturellement mal disposé contre les Français, mais encore alors excité par les émis-

saires de Vatteville qui, si on m'a dit la vérité, avoit armé plus de deux mille hommes, et employé près de cinq cent mille livres à cette belle entreprise. Le roi d'Angleterre qui s'étoit secrètement engagé à d'Estrades de me conserver mon rang, avoit fait publier quelques jours devant des défenses à tous sujets de prendre aucun parti, ni pour l'un, ni pour l'autre, et placé ses gardes en divers lieux de la ville pour empêcher ce qui arriva; mais il n'en fut pas le maître; et tout ce qu'il put faire, fut d'appaiser le tumulte après plusieurs personnes tuées et blessées de part et d'autre, et presqu'autant du côté des Espagnols que des Français.

Cependant ils croyoient déjà avoir défait mes armées par ce misérable avantage, qui leur coûta encore plus dans les suites qu'il n'avoit fait jusqu'alors; mais ils changèrent d'avis quand ils virent de quelle sorte je ressentois cet outrage, et ce que j'étois capable de faire pour le réparer.

Aussi-tôt après en avoir reçu la nouvelle, je fis commander au comte *de Fuensaldagna*, leur ambassadeur, de sortir incessamment du royaume, sans me voir, ni les reines, le chargeant de plus d'avertir le marquis *de Fuentes*, qui venoit d'Allemagne pour prendre sa place,

qu'il eût à ne point entrer dans mes Etats. Je révoquai le passeport que j'avois donné au marquis *de Caracena*, gouverneur de Flandre, pour passer par la France, en se retirant en Espagne : j'ordonnai au gouverneur de Péronne de le lui faire savoir de ma part. Je mandai aux commissaires que j'avois nommés pour l'exécution de la paix, de surseoir et de rompre tout commerce avec ceux du roi Catholique. Je dépêchai en diligence à Madrid l'un des gentilhommes ordinaires de ma maison, avec ordre à l'archevêque d'Embrun, mon ambassadeur, de demander une punition personnelle et exemplaire de Vatteville, et une réparation non-seulement proportionnée à l'offense, mais aussi qui m'assurât à l'avenir que les ministres d'Espagne ne feroient plus de pareilles entreprises sur les miens. Je lui commandai enfin de déclarer hautement, que je saurois bien me rendre à moi-même la justice qui m'étoit due, si on me la refusoit. Je fis aussi faire instance par d'Estrades auprès du roi d'Angleterre, pour le châtiment des coupables, et lui ordonnai ensuite de se retirer de cette cour, comme d'un lieu où il ne pouvoit plus être ni avec sûreté, ni avec dignité et bienséance, jusqu'à la réparation de cet attentat.

Il ne fut pas difficile de persuader à tout le monde, par ces démonstrations, ce qui étoit en effet dans le fond de mon cœur. Car il est vrai que j'aurois porté jusqu'aux dernières extrémités un ressentiment aussi juste que celui-là ; et que même dans ce mal j'aurois regardé comme un bien, le sujet d'une guerre légitime, où je pusse acquérir de l'honneur, en me mettant à la tête de mes armées.

La cour d'Espagne n'étoit pas dans des sentimens pareils; mais elle se confioit en l'art de négocier, où cette nation croit être la maîtresse des autres. Don Louis de Haro, qui étoit sur la fin de sa vie, sentant la foiblesse de l'Etat et la sienne propre, ne craignoit rien tant que cette rupture. Il cherchoit seulement, par des conférences longues et réitérées avec mon ambassadeur, à gagner du temps en cette affaire, s'imaginant que tout y deviendroit plus facile, après qu'on auroit laissé passer la première chaleur. Il fut bien surpris quand il vit que les choses avoient changé de face entre la France et l'Espagne ; car au traité des Pyrénées, c'étoit le cardinal Mazarin qui tâchoit de le persuader par des raisonnemens, auxquels il répondoit toujours en deux mots, par des ordres précis de son Roi et du conseil d'Espagne, qu'il ne pouvoit ni n'osoit passer ; ici au contraire,

c'étoit lui qui raisonnoit, et mon ambassadeur qui tenoit ferme sur mes ordres précis, l'obligeant continuellement à descendre à des soumissions très-fâcheuses (1) : il mourut là-dessus. Je me servis de la conjoncture ; je pris pour déjà décidées, avec des ministres nouveaux et encore incertains de leur conduite, toutes les conditions qui lui avoient seulement été proposées, pour avoir encore moyen de leur en demander d'autres. Chacun de mes courriers portoit des ordres plus durs et plus pressans, et le conseil d'Espagne voyant que tous les instans de délai rendoient sa condition plus mauvaise, se hâta lui-même de conclure aux conditions que je desirois.

Déjà, pour commencer à me satisfaire, on avoit rappelé Vatteville, et on l'avoit relégué à Burgos, sans lui permettre d'aller à la cour, le punissant d'une faute qu'il n'avoit peut-être pas faite sans aveu, mais où il avoit plus de part que personne, par la facilité que trouvent toujours les ministres d'un prince en pays étranger, à faire agréer de loin à leurs maîtres

(1) Dans le cahier que je rends, il y a que cette négociation dura quatre mois avec lui ; ce qui est assurément une erreur dans les dates ; car il mourut le 17 novembre, et l'affaire étoit arrivée le 10 octobre seulement. Ainsi la négociation dura très-peu avec lui. (*Note de Pellisson.*)

les entreprises qu'ils proposent comme glorieuses et aisées tout ensemble.

On régla outre cela par écrit une réparation publique qui fut ponctuellement exécutée ensuite, comme on me l'avoit promis, et dont le procès-verbal a été publié, signé de mes quatre secrétaires d'Etat. Je crois nécessaire de vous en rapporter la substance; car encore que j'écrive ici les affaires de 1661, et que cette satisfaction ne m'ait été faite que le 4 mai 1662 (1), je vous ai dit ailleurs que je ne prétends pas suivre si précisément l'ordre des dates, quand il s'agit de rassembler sur une même matière tout ce qui lui appartient.

Le comte de Fuensaldagna, ambassadeur extraordinaire du roi Catholique, se rendit au Louvre dans mon grand cabinet, où étoient déjà le nonce du pape, les ambassadeurs, résidens et envoyés de tous les princes qui en avoient alors auprès de moi, avec les personnes les plus considérables de mon Etat. Là, m'ayant premièrement présenté la lettre qui le déclaroit ambassadeur, il m'en rendit aussitôt une seconde, en créance de ce qu'il me diroit sur cette affaire de la part du Roi son

(1) Pellisson, dans son Histoire, donne à ce fait la date du 24 mars, que Voltaire a également adoptée.

maître. Ensuite il me déclara, que sa majesté Catholique n'avoit pas été moins fâchée et moins surprise que moi de ce qui s'étoit passé à Londres ; et qu'aussi-tôt qu'elle en avoit eu avis, elle avoit ordonné au baron de Vatteville, son ambassadeur, de sortir d'Angleterre et de se rendre en Espagne, le révoquant de l'emploi qu'il avoit, pour me donner satisfaction, et témoigner contre lui le ressentiment que méritent ses excès ; qu'elle lui avoit aussi commandé de m'assurer, qu'elle avoit déjà envoyé ses ordres à tous ses ambassadeurs et ministres, tant en Angleterre qu'en toutes les autres cours où se pourroient présenter à l'avenir de pareilles difficultés ; afin qu'ils s'abstinssent et ne concourussent point avec mes ambassadeurs et ministres, en toutes les fonctions et cérémonies publiques où mes ambassadeurs et ministres assisteroient.

Je lui répondis, que j'étois bien aise d'avoir entendu la déclaration qu'il m'avoit faite de la part du Roi son maître ; parce qu'elle m'obligeroit de continuer à bien vivre avec lui. Après quoi, cet ambassadeur s'étant retiré, j'adressai la parole au nonce du pape et à tous les ambassadeurs, résidens, ou envoyés qui étoient présens, et leur dis qu'ils avoient entendu, la déclaration que l'ambassadeur d'Espagne

m'avoit faite, que je les priois de l'écrire à leurs maîtres, afin qu'ils sussent que le roi Catholique avoit donné ordre à ses ambassadeurs, de céder la préséance aux miens en toutes sortes d'occasions (1).

RÉFLEXIONS SUR LA CONDUITE ET LES RÉSULTATS DE CE DÉMÊLÉ.

Je ne serai pas fâché, mon fils, comme cette affaire est importante, que vous y fassiez quelques réflexions utiles.

En premier lieu, cet exemple remarquable vous confirmera ce que j'ai déjà établi par la raison au commencement de ces mémoires. Je veux dire, qu'après avoir pris conseil, c'est à nous à former nos résolutions, personne n'osant ni ne pouvant quelquefois nous les inspirer aussi bonnes et aussi royales que nous les trouvons en nous-mêmes. Ce succès se peut sans doute appeler heureux, puisque j'ai obtenu ce que mes prédécesseurs n'avoient pas même espéré ; obligeant les Espagnols non-seulement à ne plus prétendre la concurrence,

(1) Ces détails sont copiés presque littéralement dans le premier livre de l'Histoire de Louis XIV, par Pellisson. Il sont répétés du rapport officiel qui fut publié dans le temps même.

mais même à déclarer si solemnellement, et par un acte si authentique, qu'ils ne la prétendroient plus. Et je ne sais si depuis le commencement de la monarchie, il s'est rien passé de plus glorieux pour elle ; car les rois et les souverains que nos ancêtres ont vus quelquefois à leurs piés tous leur rendre hommage, n'y étoient pas comme souverains et comme rois, mais comme seigneurs de quelque principauté moindre, qu'ils tenoient en fief et à laquelle ils pouvoient renoncer. Ici c'est une espèce d'hommage véritablement d'une autre sorte, mais de roi à roi, de couronne à couronne, qui ne laisse plus douter à nos ennemis même, que la nôtre ne soit la première de toute la chrétienté. Ce succès pourtant n'eût pas été tel, je le puis dire avec vérité, si depuis le commencement jusqu'à la fin, je n'eusse suivi mes propres mouvemens, beaucoup plus que ceux d'autrui; ce qui a été pour moi un long et durable sujet de joie.

Il ne faut pas croire que l'intérêt porte tout le monde à nous tromper. Ce seroit une défiance injuste, aussi importune et aussi cruelle pour nous-mêmes que pour autrui. Mais il y a peu de gens au monde que l'intérêt ne trompe les premiers, en leur faisant considérer plus souvent et plus fortement les rai-

sons qui les flattent, que les raisons contraires.

Le roi d'Angleterre n'étoit pas content de Vatteville, et préféroit sans doute alors mon amitié à celle des Espagnols; mais il ne la pouvoit préférer à son unique intérêt, qui étoit d'éviter toute sorte de rumeur et de mouvement dans Londres, au commencement d'un règne encore mal établi; et par conséquent de favoriser, et de me conseiller tous les expédiens proposés par Vatteville et par l'Espagne, pour ne rien décider.

D'Estrades sans doute n'étoit pas mal intentionné; je puis dire, au contraire, qu'il m'a rendu des services très-utiles; et j'avois enfin beaucoup de sujet d'estimer son zèle et sa conduite. Mais son intérèt à le séparer du mien, n'étoit pas de se mettre sur les bras dans le cours de son ambassade une affaire aussi importante que celle-là, pleine de difficulté et d'incertitude, au lieu d'en sortir par un tempérament qui sembloit devoir ne lui pas préjudicier : nul ambassadeur n'étant obligé de faire trouver son carrosse et ses domestiques à une entrée dont il n'est point averti. Aussi, quand je lui envoyai mes ordres précis pour celle-là, il me répondit à la vérité, qu'il y seroit le plus fort, les colonels écossois qui avoient servi en France lui ayant promis un bon nombre de

leurs soldats; mais en même temps il ajoutoit, que la cabale d'Espagne étant grande et puissante dans Londres, tous les colonels irlandais dans les intérêts de cette nation, le peuple naturellement ennemi et envieux des Français, et Vatteville recevant et répandant pour ces sortes de choses un argent infini, il me laissoit à considérer, si on pourroit toujours conserver dans les sorties l'avantage qu'on auroit remporté une fois; et si par conséquent il ne seroit pas meilleur, de le supposer toujours comme entièrement acquis à la France, sans le hasarder jamais. Il faisoit bien sans doute, comme ambassadeur, de prévoir et de proposer ces difficultés; mais je faisois bien, comme roi, de ne les pas craindre. Je fais assez connoître à toute la France, si je crois mes ministres fidèles et éclairés; mais il ne faudroit pas s'étonner quand leur état, leur condition, leur âge, leur inclination, leurs desseins, leur auroient fait en ce temps-là, un peu plus appréhender la guerre que je ne l'appréhendois, et craindre en particulier de demeurer responsables envers moi et envers le public de tout ce qui en pourroit arriver.

Quoi qu'il en soit, il est très-certain, mon fils, que si j'eusse trop donné à leurs conseils, je me serois contenté d'une satisfaction beau-

coup moindre, et ne vous laisserois que fort imparfait un avantage que vous devez infiniment estimer. Mais pour moi je raisonnois sur les circonstances du temps, sur l'état des choses en France et en Espagne, et au-dedans et au-dehors, qui me permettoit de tout espérer. J'écoutois mon propre cœur, qui ne pouvoit consentir à tout ce qui laissoit mon droit et le vôtre en quelque sorte de doute. J'agissois enfin sur un principe général que je vous prie de bien remarquer : c'est, mon fils, qu'en ces sortes de rencontres fâcheuses, comme il n'est pas possible qu'il n'en arrive dans la vie des Rois, ce n'est point assez de réparer le mal, si on n'ajoute quelque bien qu'on n'avoit pas. Quand la blessure n'est que guérie et fermée, la marque ne laisse pas d'y demeurer. Peu de gens vous refuseront des paroles, quand ils vous auront offensé par des effets. Mais s'il ne leur en coûte rien de nouveau pour ce qu'ils ont entrepris, qui vous répond qu'ils ne l'entreprendront point encore? On n'est pas trop rebuté de frapper un second coup, quand on a seulement manqué le premier. Il falloit, pour ne point reculer aux yeux de toute l'Europe, que je fisse un pas en avant comme je l'ai fait, tirant une nouvelle utilité de cette disgrace. C'étoit un malheur que ce tumulte

de Londres; ce seroit maintenant un malheur qu'il ne fût pas arrivé.

La seconde réflexion que vous devez faire ici, c'est qu'en ces accidens qui nous piquent vivement et jusqu'au fond du cœur, il faut garder un milieu entre la sagesse timide et le ressentiment emporté; tâchant, pour ainsi dire, d'imaginer pour nous-mêmes ce que nous conseillerions à un autre en pareil cas. Car, quelqu'effort que nous fassions pour parvenir à ce point de tranquillité, notre propre passion qui nous presse et nous sollicite au contraire, gagne toujours assez sur nous pour nous empêcher de raisonner avec trop de froideur et d'indifférence. J'ai remarqué en cette occasion, comme en mille autres, que les règles de la justice et de l'honneur conduisent presque toujours à l'utilité même. La guerre, quand elle est nécessaire, est une justice non-seulement permise, mais commandée aux Rois; c'est une injustice, au contraire, quand on s'en peut passer et obtenir la même chose par des voies plus douces. Je la regardai de cette sorte, et c'est ce qui me fit réussir. Si je n'eusse pas été intérieurement disposé à l'entreprendre au besoin pour l'honneur de ma couronne, la négociation ne m'auroit assurément point produit cet effet. Si j'eusse fermé la porte à toute

négociation, portant d'abord les choses aux dernières extrémités, je ne sais quelles batailles et quelles victoires m'auroient acquis un pareil avantage, sans compter tant de sang à répandre, le sort des armes toujours douteux, et l'interruption de tous mes desseins pour le dedans du royaume.

Et de cette réflexion, mon fils, je passe à une plus générale, mais qui me paroît très-nécessaire pour vous et pour moi; je tâche et je tâcherai toujours dans ces mémoires, à élever mais non pas à enfler votre courage. S'il y a une fierté légitime en notre rang, il y a une modestie et une humilité qui ne sont pas moins louables. Ne pensez pas, mon fils, que ces vertus ne soient pas faites pour nous. Au contraire, elles nous appartiennent plus proprement qu'au reste des hommes. Car, après tout, ceux qui n'ont rien d'éminent, ni par la fortune, ni par le mérite, quelque petite opinion qu'ils aient d'eux-mêmes, ne peuvent jamais être modestes ni humbles; et ces qualités supposent nécessairement en celui qui les possède, et quelqu'élévation et quelque grandeur, dont il pourroit tirer de la vanité. Nous, mon fils, à qui toutes choses semblent inspirer ce défaut si naturel aux hommes, nous ne pouvons trop apporter de soin à nous en dé-

fendre. Mais si je puis vous expliquer ma pensée, il me semble que nous devons être en même temps humbles pour nous-mêmes, et fiers pour la place que nous occupons. J'espère que je vous laisserai encore plus de puissance et plus de grandeur que je n'en ai, et je veux croire ce que je souhaite, c'est-à-dire, que vous en ferez encore un meilleur usage que moi; mais quand tout ce qui vous environnera fera effort pour ne vous remplir que de vous-même, ne vous comparez point, mon fils, à des princes moindres que vous, et à ceux qui ont porté ou qui porteront encore indignement le nom de roi : ce n'est un grand avantage de valoir un peu mieux; pensez plutôt à tous ceux qu'on a le plus sujet d'estimer et d'admirer dans les siècles passés, qui, d'une fortune particulière ou d'une puissance très-médiocre, par la seule force de leur mérite, sont venus à fonder de grands empires, ont passé comme des éclairs d'une partie du monde à l'autre, charmé toute la terre par leurs grandes qualités, et laissé depuis tant de siècles une longue et éternelle mémoire d'eux-mêmes, qui semble, au lieu de se détruire, s'augmenter et se fortifier tous les jours par le temps. Si cela ne suffit pas, rendez-vous encore une justice plus exacte, et considérez de combien de choses

on vous louera, que la fortune seule aura peut-être faites pour vous, et que vous devrez entièrement à ceux qu'elle aura mis elle-même dans votre service. Descendez avec quelque sévérité à la considération de vos propres foiblesses ; car, bien que vous puissiez en imaginer de semblables en tous les hommes et même dans les plus grands, néanmoins comme vous les imaginerez et les croirez seulement en eux avec quelqu'incertitude, au lieu que vous les sentirez véritablement et certainement en vous, elles diminueront sans doute la trop grande opinion que vous pourriez avoir de vous-même, qui est d'ordinaire l'écueil d'un mérite éclatant et connu.

Par-là, mon fils, et en cela vous serez humble ; mais quand il s'agira, comme dans l'occasion dont je viens de vous parler, du rang que vous tenez dans le monde, des droits de votre couronne, du Roi enfin et non pas du particulier, prenez hardiment l'élévation de cœur et d'esprit dont vous serez capable, ne trahissez point la gloire de vos prédécesseurs ni l'intérêt de vos successeurs à venir, dont vous n'êtes que le dépositaire. Car alors, votre humilité deviendroit une bassesse, et c'est ce que j'avois eu à répondre moi-même aux partisans de l'Espagne, qui étant préoccupés en

sa faveur, murmuroient alors, quoiqu'en secret, comme si j'avois usé avec un peu trop d'éclat de l'avantage que j'avois sur elle.

AUTRES PRÉTENTIONS DE L'ESPAGNE REPOUSSÉES.

Je puis ajouter, comme une suite de cette affaire, un autre artifice des Espagnols que je découvris alors, et auquel je m'opposai. Avec le même dessein de venir à cette égalité prétendue, ils avoient gagné ceux qui dressoient les pouvoirs des ambassadeurs de Venise, qui, toutes les fois qu'on y parloit de la France et de l'Espagne, les joignoient ensemble par les mots *delle due corone*. Je m'en plaignis et fis cesser cette nouveauté.

J'obligeai encore le roi Catholique à me faire justice sur un autre point; c'est-à-dire, à ôter de ses titres la qualité de comte de Roussillon qu'il se donnoit toujours, quoique ce pays me fût acquis par le droit des armes, et cédé par le traité des Pyrénées, sans compter le droit ancien que la France avoit de le retirer des mains des Espagnols, qui n'ont jamais exécuté les conditions sous lesquelles il leur avoit été donné.

NAISSANCE DU DAUPHIN.

Les Polonais et les Moscovites, environ ce temps-là, me prirent pour médiateur dans leurs différens. Les ducs de Savoie et de Modène remirent les leurs à mon jugement. Vous naquîtes, mon fils, le premier du mois de novembre. Comme toutes ces choses glorieuses à mon Etat et à ma propre personne venoient d'être faites ou paroissoient fort avancées, j'en tirois un secret augure que le ciel ne vous destinoit pas à abaisser votre patrie. La joie de mes sujets, qui fut très-grande pour votre naissance, me fit voir d'un côté combien ils sont naturellement affectionnés à leurs princes; et de l'autre, tout ce qu'ils se promettoient un jour de vous, dont ils vous feroient, mon fils, un reproche éternel si vous ne remplissiez leur attente.

DIVERSES MESURES DE GOUVERNEMENT.

Je donnai ensuite divers ordres pour le dedans du royaume, sur lesquels je ne m'arrêterai pas, les ayant déjà touchés en partie quand je vous ai parlé des réformations que j'y avois entreprises.

Je licenciai les mortes-paies, qui n'étoient qu'une dépense inutile; je commençai à régler par un édit, l'âge et la conduite des officiers

de justice; à quoi néanmoins j'ai beaucoup ajouté depuis, comme vous le verrez en son lieu. Je continuai à faire entrer des troupes dans mes places, pour modérer l'excessive autorité des gouverneurs. Je mis la dernière main à cet utile réglement des duels, dont l'effet a été si grand et si prompt, qu'il a presque exterminé un mal contre lequel mes prédécesseurs, avec d'aussi bonnes intentions que moi, avoient inutilement employé toutes sortes de remèdes (1).

J'achevai cette année, et commençai la suivante, par la promotion de huit prélats et soixante-trois chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit; les places n'en avoient pas été remplies depuis l'année 1633 (2); c'est ce qui en faisoit

(1) Ce réglement ne fut pourtant pas le dernier. La grande ordonnance de 1679 parut encore nécessaire. Toutes ces loix et la sévérité de leur exécution ne détruisirent en effet que l'usage de prendre des seconds. Si les duels devinrent moins fréquens, on le dut aux progrès de la raison et de la politesse, ainsi qu'à l'affermissement de l'autorité, qui éteint les partis, sources de tant de querelles.

(2) Louis XIII avoit fait depuis, au camp devant Perpignan, le 22 mai 1642, une promotion; mais comme elle ne porta que sur le seul prince de Monaco, elle ne remplit pas à beaucoup près les places vacantes qui augmentèrent encore pendant la longue tutèle de Louis XIV.

le grand nombre; mais j'aurois souhaité de pouvoir encore élever plus de gens à cet honneur, ne trouvant pas de joie plus pure pour un prince, que celle d'obliger sensiblement plusieurs personnes de qualité dont il est satisfait, sans charger pas un de ses moindres sujets; nulle récompense ne coûte moins à nos peuples, et nulle ne touche plus les cœurs bien faits que ces distinctions de rang, qui sont presque le premier motif de toutes les actions humaines, mais sur-tout des plus nobles et des plus grandes; c'est d'ailleurs un des plus visibles effets de notre puissance, que de donner quand il nous plaît un prix infini à ce qui de soi-même n'est rien. Vous avez appris, mon fils, quel usage les Romains, et particulièrement Auguste, le plus sage de leurs empereurs, savoient faire de ces marques purement honorables, qui étoient bien plus fréquentes en leurs siècles que parmi nous. D'excellens hommes ont blâmé les derniers temps de n'en avoir pas assez; il est à propos, non-seulement d'user de celles que nos pères ont introduites, quand nous le pouvons, mais même d'en inventer quelquefois de nouvelles, pourvu que ce soit avec jugement, avec choix, avec dignité, comme vous verrez ailleurs que j'ai tâché de vous en montrer l'exemple.

(*N. B. La note suivante est de M. Pellisson.*)

J'ai remis ici le travail d'autrefois, retouché sur ce que j'ai vu depuis. Il seroit bon que S. M. le lût, comme tout le reste, avec le crayon que j'attache, pour marquer ce qui ne lui plaira pas.

L'endroit où commence le nouveau travail est marqué à la page 82.

Tout ce qui est ici renfermé avec des crochets ou guillemets », est ce que j'ai cru pouvoir suppléer, ou de faits ou de réflexions (1).

Le reste qui n'est point marqué n'est pas de moi pour la matière, quoique je puisse avoir resserré ou étendu, changé le tour ou l'expression, suivant la liberté qui m'a été donnée.

J'ai copié de mot à mot ce qui est des finances.

Le Roi aura la bonté, s'il lui plaît, de me dire s'il y a trop ou trop peu de réflexions et de conseils pour son dessein : ce que j'ai vu m'a persuadé qu'il en falloit mettre. Des princes qui ont écrit pour leurs enfans, les uns n'ont laissé que des préceptes sans histoire, ce qui est moins agréable ; les autres que l'histoire sans préceptes, ce qui est moins utile : la perfection est peut-être à joindre les deux. J'ai insisté sur la nécessité de l'application, dont il semble que Monseigneur

---

(1) Ces passages sont en petit nombre et courts, à l'exception de tout le détail sur l'affaire de Vatteville, et sur la réparation faite au nom du roi d'Espagne.

a plus de besoin ; mais au fond ce n'est qu'une ébauche, qu'on achèvera quand on aura conçu tout-à-fait l'intention de S. M., quoiqu'il n'y ait personne sans exception qui ne doive trembler quand il écrit pour elle.

LIVRE TROISIÈME.

SECTION PREMIÈRE.

ANNÉE 1662.

IMPORTANCE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Je commençai l'année 1662 avec un ferme dessein, non-seulement de continuer ce que j'avois entrepris pour le bien de mes peuples, mais encore d'y ajouter chaque jour ce que l'expérience me découvroit d'avantageux et d'utile. En travaillant au rétablissement des finances, je m'étois déjà assujéti, comme je vous l'ai dit, à signer moi-même toutes les ordonnances qui s'expédioient pour les moindres dépenses de l'Etat. Je trouvai que ce n'étoit pas assez, et je voulus bien me donner la peine de marquer de ma propre main, sur un petit livre que je pusse voir à tous momens (1), d'un côté les fonds qui devoient me revenir chaque mois, de l'autre toutes les sommes payées par mes ordonnances dans ce mois là ; prenant pour ce travail, toujours l'un des premiers

(1) *Voyez* pag. 25 et 33.

jours du mois suivant, afin d'en avoir la mémoire plus présente.

Il se pourra faire, mon fils, que dans le grand nombre de courtisans dont vous serez environné, quelques-uns attachés à leurs plaisirs, et faisant gloire d'ignorer leurs propres affaires, vous représenteront quelque jour ce soin comme fort au-dessous de la royauté. Ils vous diront peut-être, que les Rois nos prédécesseurs n'en ont jamais usé de la sorte, non pas même leurs premiers ministres, qui auroient cru s'abaisser, s'ils ne se fussent reposés de ce détail sur le surintendant, et celui-là encore sur le trésorier de l'épargne, ou sur quelque commis inférieur et obscur. Mais ceux qui parlent ainsi, n'ont jamais considéré que, dans le monde, les plus grandes affaires ne se font presque jamais que par les plus petites, et que ce qui seroit bassesse en un prince, s'il agissoit par un simple amour de l'argent, devient élévation et hauteur, quand il a pour dernier objet l'utilité de ses sujets, l'exécution d'une infinité de grands desseins, sa propre splendeur et sa propre magnificence, dont ce soin et ce détail sont le plus assuré fondement.

Que s'ils veulent vous avouer la vérité, et reconnoître combien de fois ils prennent de

fausses mesures, ou sont contraints de rompre celles qu'ils avoient prises, parce qu'il plaît ainsi à leur intendant, qui seul est le maître de ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas faire, quelles contradictions et quels chagrins ils ont à essuyer là-dessus, vous jugerez aisément qu'ils auroient sans comparaison moins de peine à savoir leurs affaires qu'à ne les savoir pas.

Imaginez-vous, mon fils, que c'est encore toute autre chose pour un Roi, dont les projets doivent être plus divers, plus étendus, et plus cachés que ceux de pas un particulier ; de telle nature enfin, qu'à peine se trouve-t-il quelquefois une seule personne au monde, à qui il puisse les confier tous ensemble et tout entiers.

Il n'y a cependant nul de ces projets où les finances n'entrent de quelque côté. Ce n'est pas assez dire ; il n'y a pas un de ces projets qui n'en dépende absolument et essentiellement ; car ce qui est grand et beau, quand nous le pouvons par l'état où se trouvent nos finances, devient chimérique et ridicule, quand nous ne le pouvons pas. Songez donc, je vous prie, comment un Roi pourra gouverner et n'être pas gouverné, dont les meilleures pensées et les plus nobles, à cause qu'il ignore ce

détail de ses finances, seront soumises au caprice du premier ministre, ou du surintendant, ou du trésorier de l'épargne, ou de ce commis obscur et inconnu, qu'il sera obligé de consulter comme autant d'oracles, en telle sorte qu'il ne puisse rien entreprendre sans s'expliquer à eux, qu'avec leur permission, et sous leur bon plaisir.

Mais on peut trouver, vous dira-t-on, des gens fidèles et sages qui, sans pénétrer dans vos desseins, ne vous tromperont point sur ce détail des finances toutes les fois que vous voudrez le savoir. Je veux, mon fils, que ces qualités soient aussi communes qu'elles sont rares. Ce n'est rien dire encore, s'ils ont seulement le cœur fait autrement que nous; et ils l'ont toujours ainsi, si leurs vues et leurs inclinations sont différentes des nôtres, ce qui ne manque jamais d'arriver, ils nous tromperont par affection. Ce sera alors, pour le bien de l'Etat entendu à leur fantaisie, qu'ils s'opposeront secrètement à nos volontés, et nous mettront dans l'impossibilité de rien faire, leurs bonnes intentions produisant le même effet que leur infidélité.

D'ailleurs, mon fils, ne vous y trompez jamais, nous n'avons pas affaire à des anges, X mais à des hommes à qui le pouvoir excessif

donne presque toujours à la fin quelque tentation d'en user. Dans les affaires du monde, la discussion du détail et le véritable crédit ont une liaison nécessaire et inévitable, et ne se séparent jamais. Nul ne partage votre travail, sans avoir un peu de part à votre puissance. N'en laissez à autrui que ce qu'il vous sera impossible de retenir ; car quelque soin que vous puissiez prendre, il vous en échappera toujours beaucoup plus qu'il ne seroit à souhaiter.

DISETTE.

Il survint bientôt après une occasion en elle même fâcheuse, mais utile par l'évènement, qui fit assez remarquer à mes peuples, combien j'étois capable de ce même soin du détail pour ce qui ne regardoit que leurs intérêts et leurs avantages. La stérilité de 1661, quoique grande, ne se fit proprement sentir qu'au commencement de l'année 1662, lorsqu'on eut consumé, pour la plus grande partie, les blés des précédentes; mais alors elle affligea tout le royaume au milieu de ces premières prospérités: comme si Dieu qui prend soin de tempérer les biens et les maux, eût voulu balancer les grandes et heureuses espérances de l'avenir par une infortune présente.

Ceux qui en pareil cas ont accoutumé de profiter de la calamité publique, ne manquèrent pas de fermer leurs magasins, se promettant dans les suites une plus grande cherté, et par conséquent un gain plus considérable. On peut s'imaginer cependant, mon fils, quels effets produisoient dans le royaume, les marchés vides de toutes sortes de grains, les laboureurs contraints de quitter le travail des terres, pour aller chercher ailleurs la subsistance dont ils étoient pressés ; ce qui faisoit même appréhender que le malheur de cette année ne passât aux suivantes. Les artisans qui enchérissoient leurs ouvrages à proportion de ce qu'il leur falloit pour vivre ; les pauvres faisant entendre par-tout leurs plaintes et leurs murmures ; les familles médiocres qui retenoient leurs charités ordinaires par la crainte d'un besoin prochain ; les plus opulens chargés de leurs domestiques, et ne pouvant suffire à tout ; tous les ordres de l'Etat enfin menacés de grandes maladies que la mauvaise nourriture mène après elle, et qui, commençant par le peuple, s'étendent ensuite aux personnes de la plus haute qualité : tout cela ensemble causoit par toute la France une désolation qu'il est difficile d'exprimer.

Elle eût été sans comparaison plus grande,

mon fils, si je me fusse contenté de m'en affliger inutilement, ou si je me fusse reposé des remèdes qu'on y pouvoit apporter, sur les magistrats ordinaires qui ne se rencontrent que trop souvent foibles et mal-habiles, ou peu zélés, ou même corrompus. J'entrai moi-même en une connoissance très-particulière et très-exacte du besoin des peuples, et de l'état des choses. J'obligeai les provinces les plus abondantes à secourir les autres, les particuliers à ouvrir leurs magasins, et à exposer leurs denrées à un prix équitable. J'envoyai en diligence mes ordres de tous côtés, pour faire venir par mer, de Dantzic et des autres pays étrangers, le plus de blés qu'il me fût possible; je les fis acheter de mon épargne (1);

(1) « L'effet des grands travaux entrepris pour rétablir » l'aisance publique, souffrit quelque altération par une » famine qui survint. L'abandon de la culture, causé par » la pesanteur des taxes et la misère des campagnes, n'y » contribua peut-être pas tant encore qu'un arrêt du par- » lement du 19 août 1661, où le commerce des grains se » trouvoit en quelque façon interdit...... L'Etat pourvut » à la disette par les moyens ordinaires, en faisant venir à » grands frais des étrangers ce que nous leur avions peut- » être vendu à bon marché, faute d'avoir la permission de » le garder ». (*Recherches et considérations sur les Finances, par M. de Forbonnais.*)

j'en distribuai gratuitement la plus grande partie au petit peuple des meilleures villes, comme Paris, Rouen, Tours et autres. Je fis vendre le reste à ceux qui en pouvoient acheter; mais j'y mis un prix très-modique, et dont le profit, s'il y en avoit, étoit employé aussi-tôt au soulagement des pauvres, qui tiroient des plus riches, par ce moyen, un secours volontaire, naturel et insensible. A la campagne, où les distributions de blés n'auroient pu se faire si promptement, je les fis en argent, dont chacun tâchoit ensuite de soulager sa nécessité. Je parus enfin à tous mes sujets comme un véritable père de famille qui fait la provision de sa maison, et partage avec équité les alimens à ses enfans et à ses domestiques.

Je n'ai jamais trouvé de dépense mieux employée que celle-là; car nos sujets, mon fils, sont nos véritables richesses et les seules que nous conservons proprement pour les conserver, toutes les autres n'étant bonnes à rien, que quand nous savons l'art d'en user, c'est-à-dire, de nous en défaire à propos.

Que si Dieu me fait la grace d'exécuter tout ce que j'ai dans l'esprit, je tâcherai de porter la félicité de mon règne jusqu'à faire en sorte, non pas à la vérité qu'il n'y ait plus ni pauvre ni riche, car la fortune, l'industrie et l'esprit

laisseront éternellement cette distinction entre les hommes ; mais au moins qu'on ne voie plus dans tout le royaume, ni indigence, ni mendicité ; je veux dire personne, quelque misérable qu'elle puisse être, qui ne soit assurée de sa subsistance, ou par son travail ou par un secours ordinaire et réglé.

AFFECTION DES PEUPLES.

Mais sans aller plus avant, je reçus à l'instant même une grande et ample récompense de mes soins, par le redoublement d'affection qu'ils produisirent pour moi dans l'esprit des peuples. Et c'est de cette sorte, mon fils, que nous pouvons quelquefois changer heureusement en biens les plus grands maux de l'Etat ; car si quelque chose peut resserrer le nœud sacré qui attache les sujets à leur souverain, et réveiller dans leur cœur les sentimens de respect, de reconnoissance et d'amour qu'ils ont naturellement pour lui, c'est sans doute le secours qu'ils en reçoivent dans quelque malheur public et non attendu. A peine remarquons-nous l'ordre admirable du monde, et le cours si réglé et si utile du soleil, jusqu'à ce que quelque déréglement des saisons, ou quelque désordre apparent dans la machine, nous y fasse faire un peu

plus de réflexions. Tant que tout prospère dans un Etat, on peut oublier les biens infinis que produit la royauté, et envier seulement ceux qu'elle possède : l'homme naturellement ambitieux et orgueilleux ne trouve jamais en lui-même pourquoi un autre lui doit commander, jusqu'à ce que son besoin propre le lui fasse sentir. Mais ce besoin même aussitôt qu'il a un remède constant et réglé, la coutume le lui rend insensible. Ce sont les accidens extraordinaires qui lui font considérer ce qu'il en retire ordinairement d'utilité ; et que sans le commandement, il seroit lui-même la proie du plus fort, il ne trouveroit dans le monde ni justice, ni raison, ni assurance pour ce qu'il possède, ni ressource pour ce qu'il avoit perdu ; et c'est par-là qu'il vient à aimer l'obéissance, autant qu'il aime sa propre vie et sa propre tranquillité.

AUTRES RÉGLEMENS DE FINANCE.

J'eus encore presque en même temps diverses occasions de témoigner mon affection à mes peuples.

La chambre de justice ayant reconnu qu'il s'étoit aliéné un million de rentes sur les tailles dont je n'avois point touché le prix, en ordonna la suppression à mon profit ; mais

je commandai aussitôt que le fonds qui s'en devoit lever, fût diminué sur le brevet de la taille, sans en tirer nul avantage que celui de mes sujets (1).

La même raison m'empêcha de considérer en une autre chose de cette nature l'intérêt des rentiers contre celui de toute la France. Le droit commun permet à chaque particulier de racheter les rentes constituées, en rendant le véritable prix qu'il en a reçu, et imputant sur ce prix principal ce qu'il a payé d'arrérages au-delà de l'intérêt légitime. La chambre de justice jugea, que je ne devois être de pire considération pour les rentes constituées en mon nom sur l'hôtel-de-ville de

(1) « La chambre de justice avoit commencé à liquider » plusieurs parties des engagemens de l'Etat et de ses aliénations. En conséquence de ses arrêts, toutes les rentes » créées depuis 1656 furent supprimées, sauf à pourvoir » au remboursement de ceux qui les avoient achetées de » bonne foi en argent, sur le pié de l'acquisition portée » par le contrat. Ces rentes montoient à 8 millions 244 » mille 436 livres, (le marc d'argent à 27). Presque toutes » étoient entre les mains des gens d'affaires, et le remboursement de ce qui avoit été négocié n'étoit pas onéreux, puisque le cours de ces années étoit le denier 2, » et 3 pour les financiers ». (*Recherches sur les Finances, par M. de Forbonnais*, tom. 1, *in*-4°, p. 306). Il ajoute le détail de beaucoup de suppressions semblables.

Paris ; les particuliers qui les avoient acquises à vil prix, et en avoient joui long-temps, ne trouvèrent pas leur compte à cette imputation, par où leur remboursement étoit réduit à peu de chose. Mais je ne crus pas devoir perdre une occasion si juste et si favorable d'acquitter facilement mes peuples plutôt que moi, de quatre millions de rente annuelle qu'il eût fallu lever sur eux (1).

L'excès des impositions durant la guerre et ma minorité, avoient réduit presque toutes les communautés et toutes les villes de mon royaume à emprunter de grandes sommes; premièrement, en engageant les droits d'octroi, leurs deniers et autres revenus publics, puis sur le crédit des principaux habitans qui s'obligeoient solidairement pour les autres. Les intérêts qui s'accumuloient incessamment, les mettoient presque hors d'état d'y pouvoir jamais satisfaire de leur propre fonds. Les plus riches, poursuivis vivement pour ces dettes communes, devenoient plus misérables que les autres, forcés d'abandonner leurs hé-

(1) Un remboursement forcé, une réduction forcée du capital de la rente, n'est-ce pas là une véritable banqueroute ? N'est-il pas singulier d'appeler cela *une occasion de témoigner son affection à ses peuples ?*

ritages, la culture des terres et le commerce des choses les plus nécessaires à la vie, par les saisies continuelles que l'on faisoit sur eux, et par la crainte de la prison.

Le comble du mal étoit que les consuls et autres administrateurs, se servoient du prétexte de ces dettes pour dissiper les deniers publics.

Je délivrai les communautés de cette misère, en nommant des commissaires pour liquider leurs dettes, et pour en régler le paiement suivant que l'état des choses pourroit le permettre, et ordonnant qu'il seroit fait par mes propres receveurs.

Il me fut aisé de voir aussi que mes peuples répondoient à mon affection, et dans les provinces les plus éloignées comme dans les plus proches.

La taille qui, jusque-là, étoit à peine levée en deux ou trois ans, se leva dès-lors en quatorze ou quinze mois, en partie à la vérité, parce que les charges étant moindres devenoient plus aisées à porter, mais aussi principalement par la bonne volonté de ceux qui les portoient, qui, se voyant soulagés, faisoient, gaîment et sans chagrin, tout ce qu'ils pouvoient faire.

Les pays d'Etat qui, en matière d'imposi-

tions, s'étoient autrefois estimés comme indépendans, commencèrent à ne plus se servir de leur liberté que pour me rendre leur soumission plus agréable. Déjà les Etats de Bretagne, l'année précédente 1661, avoient accordé à mes commissaires, sans délibérer et sur le théâtre même, tout ce qui leur avoit été demandé de ma part, prêts à aller plus loin, pour peu que j'eusse témoigné le souhaiter. Mais j'étois à Nantes, et on pouvoit croire que ma présence seule avoit produit cet effet. Les Etats de Languedoc, qui se tenoient à deux cents lieues de moi au commencement de cette année 1662, suivirent un changement si avantageux pour moi, en m'accordant sans difficultés, comme ils faisoient auparavant, et sans en rien retrancher, la somme demandée. L'usage avoit été jusques alors, non-seulement de leur demander de grandes sommes pour en obtenir de médiocres, mais aussi de souffrir qu'ils missent tout en condition, de leur tout promettre, d'éluder bientôt après sous différens prétextes tout ce qu'on leur avoit promis, de faire même un grand nombre d'édits, sans autre dessein que de leur en accorder, ou plutôt de leur en vendre la révocation bientôt après. Je trouvois en cette méthode peu de dignité pour le souve-

rain et peu d'agrément pour les sujets. J'en pris une toute contraire que j'ai toujours suivie depuis, qui fut de leur demander précisément ce que j'avois dessein d'obtenir ; de promettre peu, de tenir exactement ce que j'avois promis ; de ne recevoir presque jamais de condition ; mais de passer leur attente quand, par la voie des supplications, ils se confioient à ma justice et à ma bonté.

LA LORRAINE CÉDÉE A LA FRANCE.

Je fis, cette année, par deux divers traités, deux acquisitions très-considérables : celle de la Lorraine et celle de Dunkerke. Je les joins ici ensemble, mon fils, pour votre instruction, comme deux objets de même nature, quoique les traités aient été conclus et signés à quelques mois l'un de l'autre.

La situation de la Lorraine ne me permettoit pas de douter qu'il ne me fût très-avantageux d'en être le maître, et me le faisoit souhaiter. C'étoit un passage à mes troupes pour l'Allemagne, pour l'Alsace, et pour quelqu'autre pays qui m'appartenoit déjà, une porte jusqu'alors ouverte aux étrangers pour entrer dans nos Etats. C'étoit le siége d'une puissance voisine peu capable, à la vérité, d'inquiéter par elle-même un roi de France,

mais prenant part de tout temps à toutes les brouilleries du royaume; toujours prête à se lier avec les mécontens, et à les lier avec d'autres princes plus éloignés ; et s'il falloit ajouter l'honneur à l'utilité, c'étoit l'ancien patrimoine de nos pères, qu'il étoit beau de rejoindre au corps de la monarchie dont il avoit été si long-temps séparé.

Il m'étoit aisé d'acquérir ce pays par les armes, et la conduite du duc, toujours inquiet et inconstant, et ne tenant aucun compte de traités ni de promesses, ne m'en fournissoit pas seulement des prétextes honnêtes, mais même d'assez légitimes sujets. Mais au fond c'étoit interrompre la paix de l'Europe ; ce que je ne voulois pas faire alors sans une absolue nécessité. Le traité des Pyrénées donnoit lieu aux autres potentats de s'intéresser dans cette querelle ; et la présomption qui est toujours contre le plus fort, pour peu que mon procédé eût été douteux, m'auroit fait accuser d'injustice et de violence.

D'un autre côté, on avoit peine à comprendre, qu'il fût possible d'en venir à bout par négociation et par traité. Comme il est vrai qu'on persuade difficilement à un prince libre et maître de ses actions une affaire telle que celle-là, son consentement même semble

ne pas suffire sans celui des autres intéressés; c'est-à-dire de tous ceux qui ont droit à succession. A moins enfin que le traité ne soit bien solemnel et bien authentique, à moins qu'il n'ait un grand fondement d'équité, on pourroit douter encore si les successeurs des successeurs, quoiqu'ils soient alors à naître, n'ont point droit de réclamer quelque jour contre le préjudice qu'on leur a fait.

J'avois donc toutes ces difficultés à considérer, qui faisoient croire à une partie de mes ministres, qu'il n'y avoit rien à espérer de ce dessein; mais il y a grande différence, mon fils, entre les lumières générales sur les choses, et la connoissance particulière des temps, des circonstances, des personnes et intérêts.

Je connoissois le duc de Lorraine pour un prince à qui son inquiétude naturelle rendoit toutes les nouveautés agréables, fort attaché à l'argent, sans nuls enfans légitimes, avide d'amasser des trésors, et soigneux de les cacher en divers lieux de l'Europe, soit par la confiance qu'il y prenoit lui-même dans ses diverses fortunes, soit pour enrichir quelque jour ses enfans naturels qu'il aimoit. Il étoit maître de nom plutôt que d'effet d'un pays désolé par la guerre, où il ne tenoit aucune place de considération, et par-là même plus

disposé à céder ce qu'il auroit en tout temps beaucoup de peine à défendre.

Quant à ceux de son sang et de sa maison, je savois la passion qu'ils avoient d'être tenus pour nos parens du côté de Charlemagne ; qu'en leur donnant quelque prérogative qui pût flatter cette prétention, on en obtiendroit toute chose ; qu'au fond leur maison étoit assez illustre pour être considérée, après la nôtre, au-dessus de toutes les autres dans l'Etat, sur-tout si l'Etat en pouvoit recevoir dès-lors même quelque grand et insigne avantage, comme de leur côté ils en recevoient un très-grand et très-glorieux par une pareille distinction. Il manquoit une occasion bien naturelle pour proposer ce que j'avois dans l'esprit, et elle se présenta d'elle-même plus favorable que je n'eusse osé l'espérer.

Le prince Charles, neveu du duc, et le plus intéressé en cette affaire, comme son héritier présomptif, peu content de lui, et tenant pour suspecte l'affection qu'il témoignoit à ses enfans naturels, vouloit alors s'engager à un mariage avec mademoiselle de Nemours, maintenant duchesse de Savoie ; principalement par l'espérance de ma protection, et qu'après la mort de son oncle, je le maintiendrois envers et contre tous dans les Etats

qui lui devoient revenir. Le duc, irrité et jaloux de la liaison que ce jeune prince tâchoit de prendre avec moi, laissa échapper, dans son dépit, quelques paroles qui pouvoient être expliquées suivant mon dessein, et qu'on me rapporta.

Je travaillai sur l'heure même à en profiter, de peur que son chagrin passé, il ne changeât de pensée ; ce qui lui étoit ordinaire même en des choses bien moins importantes.

Lionne, que je chargeai de la négociation, me rendoit compte de temps à autre, de ce qui s'y passoit : je poussai l'affaire si vivement, qu'elle fut entièrement résolue bientôt après. Le duc, par un traité que nous signâmes le 6 février, me fit une cession de tous ses Etats, à la réserve de l'usufruit durant sa vie, que je lui faisois valoir pour le revenu jusqu'à sept cent mille livres, sans rien augmenter aux impositions. Je lui donnois de plus cent mille écus de rentes, qu'il pouvoit faire passer au comte de Vaudemont, son fils naturel, ou à telle autre personne qu'il lui plairoit : savoir, cent mille livres sur une de mes fermes, et deux cent mille en terres, dont il y en avoit une portant titre de duché et pairie. Je me chargeois de toutes les dettes du duc, ou de ses prédécesseurs, auxquelles ces trois cent

mille livres de rente pourroient être hypothéquées, moyennant l'hôtel de Lorraine qu'il m'abandonnoit en propriété. Je donnois enfin à ceux de la maison de Lorraine le privilége de prince, après les derniers princes de mon sang, avec tous les droits que ce rang leur pourroit acquérir à l'avenir, plus éloignés sans doute, mais aussi, sans comparaison, plus grands que ceux dont ils se départoient pour eux et pour les leurs, en consentant à ce traité. Mais j'étois d'accord avec le duc, que pas un d'eux ne s'en pourroit prévaloir, qu'ils ne l'eussent tous signé, et que cette condition seroit ajoutée, comme elle le fut dans l'enregistrement au parlement, où je le portai moi-même le 27 du même mois de février.

Mais à dire la vérité, je ne hasardois rien pour une affaire dont je pouvois espérer de grandes suites. Le duc étoit du moins lié en son particulier par ce traité, obligé par-là à vivre avec moi dans une plus grande dépendance, ce qui étoit toujours beaucoup. Ceux de sa maison, s'ils consentoient tous, établissoient tellement mon droit pour l'avenir, que la plus grande rigueur des lois ordinaires n'y pouvoit rien trouver à redire; car ils quittoient seulement des droits incertains pour d'autres droits, mais sans comparaison plus grands et

si illustres, qu'ils s'en devoient tenir éternellement honorés. Quelqu'un de ceux qui, pour être plus proches de la succession, la regardoient comme présente, pouvoit bien refuser de signer; mais en ce cas-là je n'étois engagé à rien pour les autres, que je mettois par-là même dans mes intérêts. Il me restoit seulement un traité personnel avec le duc, qui subsistant à mon profit, me donnoit lieu de gagner peu à peu par d'autres avantages, généralement tous les intéressés, en mille conjonctures que le temps pouvoit produire.

Ce traité fut rendu public et enregistré au parlement, avec la condition que j'ai dit, par le consentement de tous ceux de la maison de Lorraine, excepté du prince Charles, qui se retira de ma cour aussi-tôt qu'il vit la chose arrêtée, et me donna lieu de suspendre à tous les autres la jouissance des priviléges de prince du sang. Il est encore incertain, quand j'écris ces mémoires, quels seront un jour à cet égard les avantages de ce traité pour moi, mais vous avez vu du moins qu'il ne me pouvoit être nuisible (1).

(1) *Voyez* ci-après tome II, la pièce intitulée : *Résolutions importantes*, et la note qui la précède : elles donnent les suites de cette affaire, où l'on n'avoit agi de bonne foi ni d'une part ni de l'autre.

DUNKERKE VENDU A LA FRANCE.

L'acquisition de Dunkerke n'étoit pas de si grande étendue, mais elle étoit d'une importance non moindre et d'une utilité plus certaine. Peu de personnes ont su par quelle suite d'affaires cette place si considérable étoit passée entre les mains des Anglais, durant le ministère du cardinal Mazarin. Il faut pour cela remonter jusqu'à ma minorité et aux factions qui obligèrent deux fois ce ministre à sortir du royaume.

Cromwel, à qui le génie, les occasions et le malheur de son pays avoient inspiré des pensées fort au-dessus de sa naissance, au commencement simple officier dans les troupes rebelles du parlement, puis général, puis Protecteur de la république, et desirant en secret la qualité de roi, qu'il refusoit en public, enflé par le bon succès de la plupart de ses entreprises, ne voyoit rien de si grand, ni au-dedans, ni au-dehors de son île, à quoi il ne pensât pouvoir prétendre; et bien qu'il ne manquât pas d'affaires chez lui, il regarda les troubles de mon Etat comme un moyen de mettre le pié en France par quelque grand établissement; ce qui lui étoit également avantageux, soit que la puissance royale se confir-

mât en sa personne et en sa famille, soit que le caprice des peuples et la même fortune qui l'avoient élevé si haut, entreprissent de le renverser. Il savoit de quelle sorte, presque tous les gouverneurs des places et des provinces traitoient alors avec le cardinal Mazarin, et qu'à peine y avoit-il de fidélité parmi mes sujets, qu'achetée à prix d'argent ou par des récompenses d'honneur, telles que chacun s'avisoit de les souhaiter. Il dépêche le colonel de ses gardes au comte d'Estrades, gouverneur de Dunkerke, il l'exhorte à considérer l'état des choses pour en tirer ses avantages particuliers, lui offre jusqu'à deux millions payables à Amsterdam ou à Venise, s'il veut lui livrer la place, et de ne faire jamais de paix avec la France, sans obtenir pour lui les dignités et les établissemens où il peut aspirer. Il ajoute, que les affaires du cardinal son bienfaiteur, et qui l'avoit mis dans ce poste, sont désespérées, n'y ayant pas d'apparence que ce ministre, dont on avoit mis la tête à prix, puisse par ses propres forces revenir ni dans le ministère, ni dans l'Etat; qu'il ne le soutiendra pas seul avec Dunkerke, mais périra avec lui. Si toutefois il veut porter son affection et sa reconnoissance pour lui jusqu'au bout, qu'il prenne cette occasion de le servir

utilement par la seule voie peut-être que sa bonne fortune lui ait laissée de reste ; qu'il peut offrir au cardinal, avec la même condition de remettre Dunkerke aux Anglais, non-seulement les deux millions, mais aussi tels secours de troupes qui lui seront nécessaires pour rentrer en France; qu'il se fera par-là, auprès de lui, un mérite, après lequel, si ce ministre est rétabli, il n'y a rien qu'il n'en doive espérer.

D'Estrades, par une conduite très-louable, après avoir obligé cet envoyé à lui faire ces propositions dans un conseil de guerre, et ensuite à les signer, le renvoie à Cromwel avec sa réponse : il se plaint qu'on l'ait cru capable d'une infidélité, ni de rendre cette place par d'autres ordres que les miens ; que tout ce qu'il peut, est de me proposer à moi-même la condition des deux millions, et en même temps celle d'une étroite alliance avec moi, par laquelle le Protecteur s'engagea à rompre sur mer et sur terre avec les Espagnols; à me fournir dix mille hommes de pié et deux mille chevaux, pour leur faire la guerre en Flandre; à entretenir cinquante navires de guerre sur les côtes, durant les six mois de l'été, et une escadre de quinze durant l'hiver, pour croiser la mer, agissant de concert sui-

vant les desseins qu'on pourroit former ensemble.

Cromwel accepta ces propositions qui me furent aussi-tôt envoyées par d'Estrades à Poitiers, où j'étois, et n'arrivèrent que deux jours après le retour du cardinal Mazarin. Ce ministre les trouva très-avantageuses, ayant pour maxime de pourvoir, à quelque prix que ce fût, aux affaires présentes, et persuadé que les maux à venir trouvoient leur remède dans l'avenir même.

Mais le garde des sceaux Châteauneuf, qu'on avoit été obligé de rappeler durant ces troubles, l'emporta contre lui dans le conseil et auprès de la reine ma mère, et les fit absolument rejeter. Cromwel ayant reçu cette réponse, signa le même jour un traité avec les Espagnols, leur fournit dix mille hommes et vingt-cinq vaisseaux pour le siége de Gravelines et de Dunkerke, qui par ce moyen furent prises sur moi en la même année, l'une à la fin de mai, l'autre au 22 septembre (1), mais au profit des Espagnols seulement.

Cependant mon autorité s'étant affermie dans le royaume, et les factions qu'ils y fo-

---

(1) (1652). Hénault dit le 16. C'est la date adoptée par d'Avrigni, et la véritable.

mentoient étant absolument dissipées, ils furent réduits quelque temps après à ne pouvoir soutenir que difficilement l'effort de mes armes en Flandre. Cromwel, qui ne s'étoit lié avec eux que pour cette entreprise particulière, et qui avoit toujours augmenté depuis en pouvoir et en considération dans toute l'Europe, se voyoit également recherché de leur côté et du mien; ils le regardèrent comme l'unique ressource à leurs affaires de Flandre, et moi comme l'unique obstacle à leurs progrès, en un temps où je voyois la conquête entière de ces provinces presque certaine, si on ne m'accordoit tout ce que je pouvois souhaiter pour la paix. Lui, qui n'avoit pas oublié son premier dessein de s'acquérir un poste considérable au-deçà de la mer, ne voulant se déterminer qu'à cette condition, proposoit en même temps aux Espagnols de se joindre à eux dans cette guerre, d'assiéger Calais qui lui demeureroit, ce qu'ils étoient près d'accepter avec joie, et à moi d'assiéger Dunkerke et de le lui remettre.

Le cardinal Mazarin, à qui cette ouverture n'étoit pas nouvelle, et qui l'avoit approuvée autrefois, lors même que Dunkerke étoit au pouvoir des Français, s'en trouva sans doute moins éloigné. Et bien que j'y eusse beaucoup

de répugnance, je m'y rendis enfin, non-seulement par le cas que je faisois de ses conseils, mais aussi par les avantages essentiels que j'y trouvois pour la guerre de Flandre, et par la nécessité de choisir de deux maux le moindre; ne voyant pas de comparaison, puisqu'il falloit nécessairement voir les Anglais en France, entre les y voir mes ennemis ou mes amis, ni entre à m'exposer à perdre Calais que j'avois, ou leur promettre Dunkerke que je n'avois pas encore.

Ce fut donc par cet accommodement, qu'après avoir repris Dunkerke, je le leur remis entre les mains, et il ne faut point douter que leur union avec moi, ne fût comme le dernier coup qui mit l'Espagne hors d'état de se défendre, et qui produisit une paix si glorieuse et si avantageuse pour moi.

J'avoue pourtant que cette place au pouvoir des Anglais, m'inquiétoit beaucoup. Il me sembloit que la religion catholique y étoit intéressée. Je me souvenois qu'ils étoient les anciens et irréconciliables ennemis de la France, dont elle ne s'étoit sauvée autrefois que par un miracle; que leur premier établissement en Normandie nous avoit coûté cent ans de guerre, et le second en Guienne trois cents ans, durant lesquels la guerre se faisoit toujours au milieu

du royaume à nos dépens ; de sorte qu'on s'estimoit heureux, quand on pouvoit faire la paix, et renvoyer les Anglais chez eux avec de grosses sommes d'argent pour les frais qu'ils avoient faits ; ce qu'ils regardoient comme un revenu ou un tribut ordinaire. Je n'ignorois pas que les temps étoient fort changés, mais parce qu'ils pouvoient encore changer d'une autre sorte, j'étois blessé de cette seule pensée, que mes successeurs les plus éloignés me pussent reprocher quelque jour, d'avoir donné lieu à de si grands maux, s'ils pouvoient jamais y retomber ; et sans passer même à ces extrémités, sans aller si loin dans le passé ou dans l'avenir, je savois combien la seule ville de Calais qui leur étoit demeurée la dernière, avoit coûté de sommes immenses aux Français, par les ravages ordinaires de la garnison, ou par les descentes qu'elle avoit facilitées ; ce poste, ni pas un autre dans mon royaume, ne pouvant d'ailleurs être à eux sans être en même temps un asyle ouvert aux mutins, et sans fournir à cette nation des intelligences dans tout le royaume, sur-tout parmi ceux qu'un intérêt commun de religion lioit naturellement avec elle.

Peut-être qu'en donnant Dunkerke, je n'avois point trop acheté la paix des Pyrénées et les

avantages qu'elle m'apportoit, mais après cela il est certain que je ne pouvois trop donner pour racheter Dunkerke; ce que j'avois bien résolu dès-lors, mais qui à la vérité étoit difficile à espérer.

Cependant, comme pour venir à bout des choses le premier pas est de les croire possibles; dès l'année 1661, renvoyant d'Estrades en Angleterre, je le chargeai très-expressément d'étudier avec soin tout ce qui pourroit servir à ce dessein, et d'en faire son application principale.

Le roi d'Angleterre, nouvellement rétabli, avoit un extrême besoin d'argent pour se maintenir. Je savois que par l'état de son revenu et de sa dépense, il demeuroit toujours en arrière de deux ou trois millions par an, et c'est le défaut essentiel de cette monarchie, que le prince n'y sauroit faire de levées extraordinaires sans le parlement, ni tenir le parlement assemblé, sans diminuer d'autant de son autorité qui en demeure quelquefois accablée, comme l'exemple du roi précédent l'avoit assez fait voir.

Le chancelier Hyde (1) avoit toujours été

(1) Le comte de Clarendon. *Voyez* une note des Mémoires pour l'année 1667.

assez favorable à la France; il sentoit alors diminuer son crédit dans l'esprit du Roi, quoiqu'on ne s'en apperçût point encore, et voyoit dans l'Etat une puissante cabale qui lui étoit opposée; ce qui l'obligeoit d'autant plus à se faire des amis et protecteurs au-dehors : toutes ces raisons ensemble le disposoient à me faire plaisir, quand mes intérêts pourroient s'accorder avec ceux du Roi son maître.

D'Estrades exécutant mes ordres, et se servant adroitement de l'accès libre et familier qu'il avoit depuis long-temps auprès de ce prince, n'eut pas de peine dans les conversations ordinaires à le faire tomber sur Dunkerke. Le Roi qui disoit alors qu'il en vouloit faire sa place d'armes, l'entretenoit volontiers de ce dessein, comme un homme qui pourroit lui donner des lumières utiles, en ayant été long-temps gouverneur. Pour lui, approuvant tout, il faisoit seulement remarquer quelques incommodités dans la situation des lieux, et sur-tout la grande dépense dont cette place avoit besoin nécessairement pour l'entretenir et la garder, jusque-là que le cardinal Mazarin qui la connoissoit par l'expérience du passé, avoit douté plusieurs fois, s'il eût été avantageux à la France de la conserver quand

elle l'auroit pu. Le Roi répondoit, qu'il lui seroit fort aisé quand il voudroit se délivrer de cette dépense, les Espagnols lui offrant alors même de grandes sommes, s'il vouloit leur vendre Dunkerke. D'Estrades lui conseilloit toujours d'accepter leurs offres, jusqu'à ce que le Roi, plus pressé que nous ne pensions, vînt de lui-même à dire que s'il avoit à en traiter, il aimeroit mieux que ce fût avec moi qu'avec eux.

Ainsi commença cette négociation dont j'eus une extrême joie, et bien que sa demande fût de cinq millions, somme sans doute très-considérable, qu'il falloit même payer fort promptement, je ne trouvai pas à propos de le laisser refroidir là-dessus; le bon état où commençoient d'être mes finances, me permettant pour une chose aussi importante que celle-là, non seulement ces efforts, mais de plus grands. La conclusion du traité se fit toutefois à quatre millions payables en trois ans, tant pour la place que pour toutes les munitions de guerre, canons, pierres, briques et bois. Je gagnai même sur ce marché cinq cent mille livres, sans que les Anglais s'en apperçussent. Car ne pouvant s'imaginer, qu'en l'état où on avoit vu mes affaires peu de temps auparavant, j'eusse moyen de leur fournir promptement cette

grande somme comme ils le desiroient, ils acceptèrent avec joie l'offre que leur fit un banquier, de la payer en argent comptant, moyennant cette remise de cinq cent mille livres; mais le banquier étoit un homme interposé par moi, qui faisant le paiement de mes propres deniers, ne profitoit point de la remise.

La conséquence de cette acquisition me donna une inquiétude continuelle, jusqu'à ce que tout fût achevé, et ce n'étoit pas sans raison; car l'affaire au commencement très-secrète, ayant été éventée peu à peu, la ville de Londres qui en fut informée, députa ses principaux magistrats, le maire et les aldermans, pour offrir au Roi toutes les sommes qu'il voudroit, à condition de ne point aliéner Dunkerke. De deux courriers que d'Estrades m'avoit dépêchés par deux divers chemins, avec deux copies du traité pour le ratifier, l'un fut arrêté sur le chemin de Calais par les ordres du roi d'Angleterre, l'autre étant déjà passé en France par Dieppe; et ce Roi à qui d'Estrades représentoit en même temps, qu'il ne s'agissoit plus de Dunkerke, mais de rompre pour jamais avec moi, si on ne me tenoit parole, quelque complaisance qu'il fût obligé d'avoir pour eux, leur fit approuver enfin comme une

chose déjà faite et sans remède, ce qu'ils avoient résolu d'empêcher (1).

RÉFLEXIONS SUR CES DEUX AFFAIRES.

Ces deux affaires qui d'abord étoient hors de toute apparence, et qui me furent néanmoins si faciles, vous doivent apprendre, mon fils, à ne vous pas rebuter aisément dans les desseins que vous croirez d'ailleurs avantageux à l'Etat. Ne vous étonnez pas si je vous exhorte si souvent à travailler, à tout voir, à tout écouter, à tout connoître. Je vous l'ai déjà dit, il y a grande différence entre les lumières générales qui ne servent ordinairement qu'à discours, et les particulières qu'il faut presque toujours suivre dans l'action. Les maximes trompent la plupart du temps les esprits vulgaires; les choses sont rarement comme elles devroient être. La paresse s'arrête aux notions communes, pour n'avoir rien à examiner et rien à faire. L'industrie est à relever les circonstances particulières, pour en profiter; et on ne fait jamais rien d'extraordinaire, de

---

(1) L'affaire de l'achat de Dunkerke ne se trouve nulle part si nettement déduite. Hume ne la connoissoit pas bien, sur-tout pour ce qui s'étoit passé du temps de Cromwel.

grand et de beau, qu'en y pensant plus souvent et mieux que les autres.

Vous pouvez encore, mon fils, tirer une instruction de ces deux exemples. Ne doutez pas qu'en tout temps, et sur-tout en ces commencemens et dans une plus grande jeunesse, je n'eusse mieux aimé conquérir des Etats que de les acquérir. Mais qui ne veut que pratiquer une vertu, il ne la connoît point du tout; car il n'y en a point de véritable qui ne s'accorde avec toutes les autres, puisqu'elles consistent toutes à agir par raison, c'est-à-dire, suivant que le temps et les occasions le demandent, même en faisant violence à nos propres inclinations. S'il n'est point beau de se faire un favori, quelqu'habile qu'il puisse être, pour ne plus écouter que lui, il ne l'est guère davantage de se faire une passion, quelque noble qu'elle soit, pour ne recevoir plus d'autre conseil que le sien; si ce n'est que vous entendiez par-là celle du bien en général, qui se change en autant de formes qu'il y a de choses justes, honnêtes et utiles. Il faut de la variété dans la gloire comme par-tout ailleurs, et en celle des princes plus qu'en celle des particuliers; car qui dit un grand Roi, dit presque tous les talens ensemble de ses plus excellens sujets.

La valeur est une de ces qualités principales, mais ce n'est pas l'unique, elle laisse beaucoup à faire à la justice, à la prudence et à la bonne conduite, et à l'habileté dans les négociations: plus la valeur même est parfaite, plus elle affecte de ne point paroître à contre-temps, et de ne se montrer que la dernière, pour achever ce que toutes les autres ont trouvé impossible. Si les autres qualités ont moins d'éclat, elles ne laissent pas d'acquérir au prince un honneur d'autant plus solide, que leurs bons effets ne semblent être que son propre ouvrage, où la fortune n'a presque point eu de part. Soyez toujours, mon fils, en état de vous faire craindre par les armes, mais ne les employez qu'au besoin, et souvenez-vous que notre puissance, lors même qu'elle est à son comble, pour être plus redoutée, doit être plus rarement éprouvée; tel qui ne pensoit pas se pouvoir défendre contre nous, trouvant chez ses amis, chez ses voisins, chez nos envieux, et quelquefois même dans son propre désespoir les moyens de nous résister.

SECTION SECONDE.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Je passerai maintenant en peu de mots, mon fils, quantité de choses qui feroient des volumes, si je les voulois étendre, et qui alloient en général à me faire craindre, aimer ou considérer par toute l'Europe.

Dans ces vues générales, l'acquisition de Dunkerke ne m'empêcha pas de faire payer à l'archiduc d'*Inspruck*, une bonne partie des trois millions qui lui étoient accordés par le traité de Munster, pour le dédommagement de l'Alsace : dette qu'il étoit important d'acquitter, pour ne laisser à la maison d'Autriche aucune prétention sur ce pays (1).

L'évêque de *Spire* m'ayant envoyé son chancelier, pour régler plusieurs différens que nous avions touchant *Philisbourg*, je trouvai moyen de le satisfaire équitablement sans rien

(1) Louis XIV se rappeloit en cet endroit, le parti qu'il avoit tiré lui-même de la négligence des Espagnols à acquitter la dot de la reine, pour établir la nullité des renonciations, et envahir les Pays-Bas en 1667.

perdre de mes droits. Le duc de *Neubourg*, prince très-considérable en Allemagne, qui avoit de grandes prétentions à la couronne de Pologne (1), toutes les fois qu'il y avoit lieu à une nouvelle élection, et qui m'étoit ami et allié, eut recours à moi pour retirer des Hollandais la comté souveraine de *Ravestein* qui lui étoit échue par le partage de la maison de *Clèves*. Je fis promettre aux Etats de le récompenser d'autres terres, se confirmant par-là eux-mêmes la possession de celle-là qui leur étoit importante.

Je terminai encore par mon entremise, un autre différent de conséquence qu'il avoit avec la maison de *Brunswick*. Je lui donnai enfin une preuve bien plus forte de mon amitié; car sur la plainte qu'il me fit, que l'électeur de *Brandebourg* l'avoit fait exclure du traité d'Oliva, je refusai de signer un accord déjà résolu entre cet Electeur et moi, quoiqu'il m'importât extrêmement de le détacher peu à peu des intérêts de la maison d'Autriche, dont il étoit un des plus considérables partisans dans l'Empire. Mais je crus, et il est très-véritable, mon fils, que ce qu'on fait avec raison

(1) On verra dans les Mémoires pour l'année 1667 ces mêmes prétentions se renouveler.

et avec vigueur tout ensemble, pour ceux qui sont dans nos intérêts contre ceux qui n'y sont pas, confirme puissamment les uns à demeurer toujours nos amis, et n'invite pas moins les autres à le devenir, toutes les fois qu'ils en auront une occasion favorable.

L'alliance du *Rhin* qui m'étoit si utile en Allemagne, et dont je vous ai déjà parlé ailleurs, alloit se partager malheureusement entre les protestans et les catholiques, par une querelle du landgrave de *Hesse* d'un côté, et du comte de *Valdeck* de l'autre, soutenu et protégé de l'électeur de *Cologne*. J'appaisai cette querelle en telle sorte que les uns et les autres m'en furent obligés, et demeurèrent plus amis entre eux et avec moi qu'ils ne l'étoient auparavant.

Il restoit plusieurs difficultés entre mes commissaires et les députés des Provinces-Unies pour le renouvellement de notre alliance, et l'affaire traînoit depuis dix-huit mois; je m'y appliquai moi-même et la terminai en peu de jours, avec une égale satisfaction de part et d'autre (1).

Je rendis inutiles par là, et par mille autres moyens que je n'expliquerai point ici, les pro-

---

(1) Ce traité de commerce et d'alliance est du 27 avril 1662.

positions que les Espagnols faisoient sans cesse aux Provinces-Unies d'une ligue pour la défense des Pays-Bas. J'éludai de même leurs brigues envers les Suisses, pour leur faire solliciter la neutralité des deux Bourgognes.

Je traversai et fis échouer les propositions de l'Empereur aux électeurs de Bavière, de Saxe et de Brandebourg, d'une autre ligue, pour s'opposer à l'alliance du Rhin.

Ajoutez à cela, mon fils, le mariage du roi d'Angleterre avec l'infante de Portugal dont je vous ai parlé, parce qu'il fut négocié en 1661, quoiqu'il n'ait été terminé qu'en cette année 1662 ; mariage qui entraîna après lui l'accommodement de l'Angleterre avec la Hollande, l'accommodement de la Hollande avec le Portugal (1), et l'union plus étroite de tous ces potentats avec moi, qui étoit comme le lien de la leur.

Toutes ces choses ensemble, les unes déjà exécutées, les autres en une disposition manifeste de l'être bientôt, ne contribuèrent pas médiocrement à une autre, que je vous ai déjà expliquée par avance, pour vous la faire voir toute entière en un seul lieu. Je veux dire à la satisfaction que je reçus environ ce même temps sur l'affaire de Londres, je ne répète

(1) 6 août 1661, suivant d'Avrigni.

pas ce que je vous en ai dit, j'ai voulu seulement marquer ici en passant, et en leur véritable place, les circonstances du temps qui réduisoient d'elles-mêmes l'Espagne à me faire une raison entière, contre ses maximes et son inclination, et qui rendoient mes mesures certaines, encore qu'elles pussent ne le pas paroître à ceux qui n'en voyoient pas le détail.

RÉFLEXIONS.

Je ne puis même m'empêcher, mon fils, de faire là-dessus une réflexion avec vous; car en considérant combien il est vrai, que tout l'art de la politique est de se servir des conjonctures, je viens à douter quelquefois si les discours qu'on en fait et ces propres mémoires, ne doivent pas être mis au rang des choses inutiles, puisque l'abrégé de tous les préceptes consiste au bon sens et en l'application que nous ne recevons pas d'autrui, et que nous trouvons plutôt chacun en nous-même. Mais ce dégoût qui nous prend de nos propres raisonnemens, n'est pas raisonnable; car l'application nous vient principalement de la coutume, et le bon sens ne se forme que par une longue expérience, ou par une méditation réitérée et continuelle des choses de même nature; de sorte que nous devons aux règles même

et aux exemples, l'avantage de nous pouvoir passer des exemples et des règles.

Une autre erreur également dangereuse se glisse parmi les hommes; car, comme c'est art de profiter de toutes choses, et de celles que le peuple ignore, comme de celles qu'il sait, plus il est grand et parfait, plus il se cache et se dérobe à la vue; en cela contraire à sa propre gloire, il arrive souvent qu'on veut obscurcir le mérite des bonnes actions en s'imaginant que le monde se gouverne de lui-même, par certaines révolutions fortuites et naturelles qu'il étoit impossible de prévoir ni d'éviter; opinion que les esprits du commun reçoivent sans peine, parce qu'elle flatte leur peu de lumière et leur paresse, leur permettant d'appeler leurs fautes du nom de malheur, et l'industrie d'autrui du nom de bonne fortune.

Pour voir, mon fils, comme vous devez reconnoître avec soumission une puissance supérieure à la vôtre, et capable de renverser quand il lui plaira vos desseins les mieux concertés, soyez toujours persuadé d'un autre côté, qu'ayant établi elle-même l'ordre naturel des choses, elle ne les violera pas aisément ni à toutes les heures, ni à votre préjudice, ni en votre faveur. Elle peut nous assurer dans les périls, nous fortifier dans les travaux, nous

éclairer dans les doutes, mais elle ne fait guère nos affaires sans nous; et quand elle veut rendre un Roi heureux, puissant, autorisé, respecté, son chemin le plus ordinaire est de le rendre sage, clairvoyant, équitable, vigilant et laborieux. Mais je reprends la suite des choses.

PROCÉDÉS DU ROI D'ESPAGNE.

Comme je n'avois fait que mon devoir en soutenant la dignité de ma couronne, ce différent avec une nation qui aura toujours (1) des intérêts opposés aux nôtres, n'empêcha pas que le roi d'Espagne ne me donnât depuis en toute rencontre des marques de son estime et de son amitié.

Il me témoigna son estime d'une manière dont j'avoue que je fus agréablement flatté, quand après la mort de don Louis *de Haro*, il dit publiquement, devant tous les ambassadeurs des princes étrangers, que c'étoit à mon exemple qu'il ne vouloit plus avoir de premier ministre. Car il me sembloit tout ensemble bien généreux pour lui, et bien glorieux pour

---

(1) Louis XIV n'eût pas laissé le mot *toujours*, s'il eût relu cet article le jour même qu'il dit à son petit-fils, Philippe V : *Il n'y a plus de Pyrénées*.

moi, qu'après une si longue expérience des affaires, il reconnût que je lui avois servi de guide dans le chemin de la royauté; et sans me donner trop de vanité, j'ai lieu de croire qu'en cela même, plusieurs autres princes ont regardé ma conduite pour régler la leur; ce qui nous doit bien exhorter, mon fils, et vous et moi, à peser toutes nos actions, quand nous considérons quel bien nous faisons en faisant bien, et quel mal par conséquent en faisant mal, puisque les mauvais exemples trouvent encore plus d'imitateurs que les bons.

Il me témoigna son amitié en une chose qu'il pouvoit me refuser avec justice. Par le traité des Pyrénées, les Espagnols étoient en droit et en possession de visiter tous les bâtimens français, qu'ils rencontroient à cinquante milles des côtes du Portugal, et cette possession leur étoit importante à conserver. Il voulut bien néanmoins s'en départir, sur les pressantes instances que je lui en fis, et favorisa en cela le commerce maritime de mes sujets, qui en recevoit beaucoup de préjudice.

J'avois pris ombrage d'un moine français qui résidoit secrètement à sa cour; mais encore qu'il n'y fût pas obligé, pour me faire voir combien il souhaitoit de bien vivre avec moi, il s'offrit à me déclarer, en parole de

roi, que ce religieux n'avoit parlé d'aucune affaire qui regardât la France ; et en effet, je sus qu'il n'avoit fait que quelques propositions touchant le Portugal.

Je répondois à ces démonstrations d'estime et d'amitié par d'autres semblables, toutes les fois que l'occasion s'en présentoit ; et c'est pour cela que je donnai alors au marquis de Fuentes, son ambassadeur, des entrées libres et familières auprès de moi, que les autres ambassadeurs n'ont jamais eues ni prétendues, le recevant comme mes propres domestiques dans ma maison et dans mes divertissemens. Cela n'eût pas été sans danger en d'autres temps, quand tous ceux qui approchoient du roi ou du ministre, avoient part aux secrets et presque aux résolutions, ou pouvoient du moins les pénétrer par cent marques extérieures. Je pense y avoir pourvu autrement ; et de quelque sorte qu'on ait les yeux ouverts sur mes desseins, si je ne me trompe, ceux qui ne bougent du Louvre n'en savent guère davantage que ceux qui n'en approchent jamais.

CARROUSELS. CONSIDÉRATIONS SUR CES SORTES DE FÊTES.

Je ne m'arrêterois pas avec vous, mon fils, à un carrousel qui fut fait au commencement

de l'été, si ce n'étoit le premier divertissement de quelque éclat que je rencontre dans la suite de ces Mémoires, et si votre vie, devant par nécessité être mêlée de ces sortes de choses aussi bien que de plus grandes, il n'étoit bon de vous faire remarquer quel est l'usage légitime qu'on en peut faire.

Je ne vous dirai pas seulement comme on diroit à un simple particulier, que les plaisirs honnêtes ne nous ont pas été donnés sans raison par la nature; qu'ils délassent du travail, fournissant de nouvelles forces pour s'y appliquer; servent à la santé, calment les troubles de l'ame et l'inquiétude des passions, inspirent l'humanité, polissent l'esprit, adoucissent les mœurs, et ôtent à la vertu je ne sais quelle trempe trop aigre, qui la rend quelquefois moins sociable et par conséquent moins utile. Un prince et un roi de France peut encore considérer quelque chose de plus dans ces divertissemens publics, qui ne sont pas tant les nôtres que ceux de notre cour et de tous nos peuples.

Il y a des nations où la majesté des rois consiste pour une grande partie, à ne se point laisser voir, et cela peut avoir ses raisons parmi des esprits accoutumés à la servitude, qu'on ne gouverne que par la crainte et la terreur;

mais ce n'est pas le génie de nos Français; et d'aussi loin que nos histoires nous en peuvent instruire, s'il y a quelque caractère singulier dans cette monarchie, c'est l'accès libre et facile des sujets au prince. C'est une égalité de justice entre lui et eux, qui les tient pour ainsi dire dans une société douce et honnête, nonobstant la différence presque infinie de la naissance, du rang et du pouvoir.

Que cette méthode soit pour nous bonne et utile, l'expérience l'a déjà montré, puisque dans tous les siècles passés il n'est mémoire d'aucun empire d'aussi longue durée que celui-ci l'a été, et qui toutefois ne semble pas prêt à finir.

Et c'est une chose remarquable, mon fils, que les politiques les plus intéressés, les moins touchés de l'équité, de la bonté et de l'honneur, semblent avoir prédit l'éternité à cet Etat, autant que les choses humaines se la peuvent promettre. Car ils prétendent que ces autres empires, où la terreur domine et où le caprice du prince est la seule loi, sont peut-être plus difficiles à entamer, mais que la première blessure leur est mortelle, n'y ayant presque point de sujet qui ne souhaite le changement, et qui ne le favorise aussitôt qu'il le peut espérer; au lieu qu'en France, disent-ils,

s'il est facile de broncher, il y est encore plus facile de revenir à l'état naturel des choses, n'y en ayant aucun autre sans exception où les particuliers, et sur-tout les principaux d'entr'eux, aussitôt qu'ils l'ont un peu éprouvé, puissent trouver leur intérêt et leur compte, comme ils le trouvoient à celui-là.

Il vous semblera peut-être, mon fils, que je vais bien loin dans cette réflexion; mais elle ne laisse pas de venir parfaitement au sujet. J'avoue, mon fils, et tout ce que je vous ai déjà dit vous le fait assez comprendre, que cette liberté, cette douceur, et pour ainsi dire cette facilité de la monarchie, avoient passé les justes bornes durant ma minorité et les troubles de mon Etat, et qu'elle étoit devenue licence, confusion, désordre. Mais plus j'étois obligé à retrancher de cet excès, et par des remèdes plus agréables, plus il falloit conserver et cultiver avec soin tout ce qui, sans diminuer mon autorité et le respect qui m'étoit dû, lioit d'affection avec moi mes peuples et surtout les gens de qualité, afin de leur faire voir par là même, que ce n'étoit point ni aversion pour eux, ni sévérité affectée, ni rudesse d'esprit, mais raison et devoir simplement, qui me rendoient en d'autres choses plus réservé et plus exact à leur égard. Cette société de plai-

sirs, qui donne aux personnes de la cour une honnête familiarité avec nous, les touche et les charme plus qu'on ne peut dire. Les peuples, d'un autre côté, se plaisent au spectacle, où au fond on a toujours pour but de leur plaire; et tous nos sujets, en général, sont ravis de voir que nous aimons ce qu'ils aiment, ou à quoi ils réussissent le mieux. Par là nous tenons leur esprit et leur cœur, quelquefois plus fortement peut-être, que par les récompenses et les bienfaits; et à l'égard des étrangers, dans un Etat qu'ils voient florissant d'ailleurs et bien réglé, ce qui se consume en ces dépenses qui peuvent passer pour superflues, fait sur eux une impression très-avantageuse de magnificence, de puissance, de richesse et de grandeur, sans compter encore que l'adresse en tous les exercices du corps, qui ne peut être entretenue et confirmée que par là, est toujours de bonne grace à un prince, et fait juger avantageusement, par ce qu'on voit, de ce qu'on ne voit pas.

Toutes ces considérations, mon fils, quand mon âge et mon inclination ne m'y auroient pas porté, m'obligeoient à favoriser des divertissemens de cette nature, et vous y doivent obliger de même, sans aller pourtant à un excès d'attachement qui ne seroit pas louable;

car alors, mon fils, quelque gravité que vous puissiez d'ailleurs affecter dans vos autres actions, ne vous y trompez pas, vous ne tromperiez point le public. Sous la couronne, quand vous l'auriez toujours en tête et au travers du manteau royal, on auroit bientôt reconnu que vous faites de vos plaisirs vos affaires, et passez par-dessus les affaires comme il faut passer par-dessus les plaisirs. Par cette raison, il est quelquefois dangereux aux jeunes princes de réussir au-delà du commun, à de certains exercices, et de ce genre sur-tout; car ce fond inépuisable d'amour-propre qui nous est si naturel, nous porte toujours à cultiver, estimer et aimer sans mesure, toutes les choses où nous pensons exceller au-dessus des autres. Si vous en croyez le maître à danser et le maître d'armes, et tous les autres, ils vous diront chacun, et il est vrai, que leur art demande l'homme tout entier, et qu'on y trouve toujours à apprendre; mais c'est assez pour nous de connoître cette vérité sans en faire l'expérience, ni chercher les dernières bornes de leur savoir, qu'ils ne trouvent jamais eux-mêmes. Cette perfection, quand nous pourrions l'acquérir, marqueroit une attention et un soin peu dignes de nous, qu'on ne peut avoir qu'en négligeant ce qui vaut beaucoup

mieux. Vous savez le mot de ce roi d'autrefois à son fils : N'as-tu point de honte de jouer si bien de la lyre? Souffrez qu'en toutes ces sortes de choses, il y ait parmi vos sujets des gens qui vous surpassent, mais que nul ne vous égale, s'il se peut, dans l'art de gouverner, que vous ne pouvez trop bien savoir, et qui doit être votre application principale.

DEVISE DE LOUIS XIV.

Le carrousel qui m'a fourni le sujet de ces réflexions, n'avoit été projeté d'abord que comme un léger amusement; mais on s'échauffa peu à peu, et il devint un spectacle assez grand et assez magnifique, soit par le nombre des exercices, soit par la nouveauté des habits ou par la variété des devises (1).

---

(1) Si ces carrousels ne devinrent importans que par la suite, et furent d'abord célébrés sans projet, les grandes considérations politiques dont on relève leur importance, paroissent un peu hors d'œuvre, et sentent la plume de Pellisson plutôt que celle de Louis XIV. Colbert sur-tout encouragea ces fêtes qui attiroient les étrangers, rendoient beaucoup au fisc par les taxes sur les consommations. C'étoit une tradition de l'ancienne cour, que les fêtes payées, le trésor royal trouva une bonification de deux millions. Mais, doutât-on même de ce bénéfice, le roi y faisoit encore un profit qu'il ne compte pas : il ruinoit les grands seigneurs, et par-là mettoit tout le monde dans sa dépendance.

Ce fut là que je commençai à prendre celle que j'ai toujours gardée depuis, et que vous voyez en tant de lieux. Je crus que, sans s'arrêter à quelque chose de particulier et de moindre, elle devoit représenter en quelque sorte les devoirs d'un prince, et m'exciter éternellement moi-même à les remplir. On choisit pour corps le soleil qui, dans les règles de cet art, est le plus noble de tous, et qui par la qualité d'unique, par l'éclat qui l'environne, par la lumière qu'il communique aux autres astres qui lui composent comme une espèce de cour; par le partage égal et juste qu'il fait de cette même lumière à tous les divers climats du monde; par le bien qu'il fait en tous lieux, produisant sans cesse de tous côtés la vie, la joie, et l'action; par son mouvement sans relâche, où il paroît néamoins toujours tranquille; par cette course constante et invariable, dont il ne s'écarte et ne se détourne jamais, est assurément la plus vive et la plus belle image d'un grand monarque.

Ceux qui me voyoient gouverner avec assez de facilité, et sans être embarrassé de rien, dans ce nombre de soins que la royauté exige, me persuadèrent d'ajouter le globe de la terre, et pour ame, *nec pluribus impar;* par où ils entendoient ce qui flattoit agréablement l'am-

bition d'un jeune roi, que suffisant seul à tant de choses, je suffirois sans doute encore à gouverner d'autres empires, comme le soleil à éclairer d'autres mondes, s'ils étoient également exposés à ses rayons. Je sais qu'on a trouvé quelqu'obscurité dans ces paroles, et je ne doute pas que ce même corps n'en pût fournir de plus heureuses. Il y en a même qui m'ont été présentées depuis; mais celle-là étant déjà employée dans mes bâtimens, et en une infinité d'autres choses, je n'ai pas jugé à propos de la changer.

GOUVERNEURS DES VILLES.

Ce fut aussi cette année, que continuant dans le dessein de diminuer l'autorité des gouverneurs des places et des provinces, je résolus de ne plus donner nul gouvernement vacant que pour trois ans, me réservant seulement le pouvoir de prolonger ce terme par de nouvelles provisions, toutes les fois que je le trouverois à propos.

Le gouvernement de Paris vaquoit par la mort du maréchal *de l'Hôpital*, je le donnai, avec cette condition de trois ans, au maréchal *d'Aumont*, personne de considération, l'un des quatre capitaines de mes Gardes du corps, attaché depuis long-temps à mon service

personnel, afin qu'après cet exemple, qui que ce soit ne se pût croire moins bien traité quand on pratiqueroit à son égard le même réglement. Je l'ai toujours observé depuis, et j'ai trouvé qu'il produisoit deux bons effets : l'un, que ceux qui servent sous les gouverneurs cessent de prendre avec eux les attachemens et les mesures qu'ils y prenoient auparavant; l'autre, que les gouverneurs eux-mêmes ne pouvant demeurer dans leur emploi que par une continuation de ma bonne volonté, ils vivent dans une soumission beaucoup plus grande.

ARCHEVÊCHÉ DE PARIS.

Je donnai encore un archevêque à Paris, après lui avoir donné un gouverneur. On sait le peu de sujet que j'avois alors d'être content du cardinal de Retz, et de quelle conséquence il m'étoit que cette dignité fût remplie d'une autre. Tant qu'il avoit espéré son rétablissement, des intrigues ou des révolutions de la cour, durant la vie du cardinal Mazarin, il avoit opiniâtrément refusé sa démission, quelques propositions avantageuses qu'on lui eût pu faire. Il ne me vit pas plutôt agir par moi-même, et l'autorité affermie en mes mains qui rendoit toutes les cabales inutiles, qu'il crut

que le meilleur parti étoit de se remettre à ma volonté, comme il fit sans aucune condition.

J'avois nommé d'abord pour cette place importante l'archevêque de Toulouse, *Marca* (1), homme d'un savoir et d'un mérite extraordinaires, mais il mourut aussi-tôt après, et je choisis pour lui succéder, l'évêque de *Rhodès*, qui avoit été mon précepteur,

Je ne fus pas fâché sans doute, mon fils, de reconnoître par cette marque de mon affection, le soin qu'il avoit pris de mon enfance, et il n'y a personne à qui nous devions davantage, qu'à ceux qui ont eu l'honneur et la peine tout ensemble de former notre esprit et nos mœurs. Mais je ne me serois jamais déterminé à ce choix, si je n'eusse connu en lui, avec plus de certitude qu'en aucun autre, les qualités qui me semblèrent les plus nécessaires en un poste aussi considérable que celui-là. J'ai très-souvent résisté à mon inclination, je le puis dire avec vérité, pour ne faire de cette nature de bien, à des personnes à qui j'aurois fait avec plaisir du bien de toute autre sorte, ne remarquant pas en elles ou la capacité, ou

(1) Pierre de Marca, passé de l'archevêché de *Toulouse* à celui de *Paris*, n'y fit que paroître; et c'est dans ce dernier siége que l'ancien précepteur du roi, Hardouin *de Perefixe*, lui succéda.

l'application d'un véritable ecclésiastique. Qui pourroit croire, mon fils, qu'il y eût quelque chose de plus important que notre service et que la tranquillité de nos sujets?

CHOIX DE SUJETS POUR LES BÉNÉFICES.

Cependant la distribution des bénéfices, par la suite nécessaire qu'elle entraîne après elle, l'est sans comparaison davantage, et autant que le ciel est élevé au-dessus de la terre. C'est en apparence, une riche et abondante moisson qui nous revient en toutes les saisons de l'année, pour combler de graces ceux qui nous servent ou ceux que nous aimons. Mais peut-être n'y a-t-il rien de plus épineux en toute la royauté, s'il est vrai, comme on n'en peut douter, que notre conscience demeure engagée pour peu que nous donnions trop, ou à notre propre penchant, ou au souvenir des services rendus, ou même à quelque utilité présente de l'Etat, en faveur de personnes d'ailleurs incapables, ou beaucoup moins capables que d'autres, sur qui nous pourrions jeter les yeux. Je ne veux pas toutefois, mon fils, vous porter à des opinions rigoureuses, qui ne se réduisent presque jamais à la pratique et s'éloignent aussi le plus souvent de la vérité. Un de nos ayeux, par la crainte de ne pouvoir bien répondre à

une obligation si délicate, se dépouilla volontairement de la nomination aux bénéfices. Mais qui nous a dit, si d'autres s'en acquitteront mieux que nous, et si ce ne seroit point mal faire notre devoir, pour le vouloir trop bien faire? Dieu n'entend point très-assurément, mon fils, que nous fassions le choix du plus digne comme il le pourroit faire lui-même, ce qui nous est impossible. C'est assez que nous le fassions, en hommes, et en hommes bien intentionnés, qui n'oublient rien pour ne se point tromper. Alors, j'ose le dire, nous pouvons nous assurer que c'est lui-même qui le fait par nous. Il n'est point vrai non plus que ceux qui nous servent, ou qui nous approchent, n'aient en cela nul avantage au-dessus des autres; ils ont celui de nous faire mieux connoître ce qu'ils valent, grand sans doute auprès d'un prince éclairé, qui croit beaucoup plus à ce qu'il voit qu'à ce qui lui vient par le rapport d'autrui, toujours mêlé de bons ou de mauvais offices.

J'ai toujours cru que trois choses devoient entrer dans cet examen, le savoir, la piété et la conduite.

A l'égard du savoir, il nous est peut-être plus difficile d'en juger que de tout le reste; car il arrive très rarement, que les rois soient con-

sommés dans ces sortes de choses, ou que quand ils le seroient, ils trouvent le temps d'étudier en cela les talens et la portée de chacun.

Contre cette difficulté, j'ai observé autant que je l'ai pu, de ne donner les bénéfices importans qu'à des docteurs de Sorbonne. Non pas qu'il n'y ait assez d'inégalité entre les connoissances et les lumières de ceux qui portent ce titre ; mais au fond, on ne peut jamais y être parvenu, sans une capacité très-raisonnable fort éloignée de cette ancienne ignorance des prélats qui a fait tant de mal à l'église. Ainsi cette preuve, jointe à toutes les autres que nous en pouvons avoir, suffit sans doute pour nous mettre en repos sur ce sujet.

Quant à la piété et aux mœurs, ce qu'il y a de bien ou de mal ne se peut cacher long-temps aux yeux du monde. Ecoutez sans préoccupation les divers rapports qu'on vous fera, même en faisant autre chose ; regardez vous-même, avec quelque sorte d'attention, ceux qui sont sous vos yeux ; vous en saurez bientôt tout ce que les hommes en peuvent savoir, et vous n'êtes pas obligé de pénétrer le reste.

J'en dis de même de ce que je nomme conduite, qui est un troisième point bien important. Car si dans la première simplicité, les

apôtres même ont voulu qu'on examinât pour faire un évêque, quelle prudence il avoit montrée dans son domestique et dans ses propres affaires, que sera-ce aujourd'hui, où par la constitution de l'Etat, ces sortes de dignités ont part en plusieurs choses au gouvernement civil?

Ainsi, mon fils, je ne louerois pas volontiers qu'on pratiquât ordinairement, ce qui se peut faire quelquefois avec dignité et avec éclat, pour rendre hommage à une piété éminente; je veux dire d'aller prendre dans les solitudes, sur une réputation assez souvent trompeuse, des sujets pour remplir ces places. Ils auront peut-être de très-grandes perfections pour cet état où Dieu les a placés, et n'auront point celles qui leur sont nécessaires à cet autre état où nous les appelons.

Au contraire, j'ai souvent pensé que pour mieux connoître nos ecclésiastiques, et de quoi ils sont capables, il seroit bon de faire observer dans cette milice sacrée, ce que j'observe aujourd'hui avec soin dans la plupart de mes troupes, où on monte par degré de charge en charge, ce que j'apprends aussi être tout à fait conforme au premier esprit de l'église dans l'institution des cinq ordres sacrés. Mais comme les temps et les usages sont changés,

il suffiroit aujourd'hui, ce me semble, de n'admettre aux évêchés et autres dignités considérables, que ceux qui auroient actuellement servi l'église durant un certain temps, soit dans la prédication assidue et continuelle aux grandes paroisses de Paris, soit dans les missions des provinces, soit dans une application particulière à convertir les hérétiques, soit ce qui seroit le plus important, en faisant les fonctions de curé ou de vicaire, qui embrassent toutes ces choses et plusieurs autres : de quoi les jeunes gens de la plus haute naissance ne seroient non plus à plaindre qu'ils le sont, quand ils portent le mousquet dans mes Gardes, pour parvenir quelque jour à commander mes armées. Mais il faut, mon fils, et pour vous et pour moi, gagner peu à peu ce que nous pouvons sur notre siècle, sans prétendre de le réformer en une seule fois, et cela même, je ne voudrois point le faire en ces matières par des édits publics, qui nous engagent ou à affoiblir l'autorité de nos propres loix, en ne les observant pas toujours, ou à pratiquer toujours les mêmes choses encore qu'elles ne soient pas toujours à propos. Il suffit de montrer, par quelques paroles et par quelques exemples, le chemin des graces, et vous verrez qu'on se pressera bientôt à le prendre.

SECTION TROISIÈME.

DIMINUTION DE L'ARMÉE.

Ce fut environ ce même temps, mon fils, que je créai et mis sur pié votre compagnie de Chevaux-légers : ce ne fut pas seulement pour vous donner cette marque de mon affection, mais aussi par une occasion particulière qu'il est bon de vous expliquer.

La paix (1) me permettoit de licencier la plus grande partie de mes troupes : le dessein de soulager mes peuples m'y engageoit. De dix-huit cents compagnies d'infanterie je n'en gardai que huit cents, et de mille cornettes de cavalerie que quatre cent neuf seulement (2); mais la guerre pouvoit facilement revenir, et l'on pouvoit difficilement retrouver des troupes aussi aguerries que celles-là, sur-tout si on perdoit ce grand nombre d'officiers qu'il avoit fallu réformer, et qui en faisoit la prin-

(1) La paix des Pyrénées, signée le 7 novembre 1659.

(2) Sur ce nombre qui ne paroît pas s'accorder avec ce que témoignent d'autres renseignemens très-authentiques, on trouvera des éclaircissemens nécessaires dans les notes des Mémoires militaires, par M. le général Grimoard.

cipale vigueur. Une partie n'avoient que leur emploi pour subsister, et me touchoient de compassion. Plusieurs ne pouvant se résoudre à l'oisiveté entière, pensoient à prendre parti chez l'étranger. Je crus à propos d'en retenir autant que je le pouvois auprès de ma personne. J'en plaçai quantité dans mes Gardes du Corps et dans mes Mousquetaires, et ce fut pour occuper les autres, que je formai votre compagnie de Chevaux-légers, leur donnant, outre la paye ordinaire des corps où ils entroient, des pensions proportionnées aux emplois où ils avoient été jusqu'alors (1), et ainsi je faisois subsister un grand nombre de braves gens; et je me conservois à moi-même le moyen de remettre en moins de rien d'autres troupes sur pié, peu différentes des premières, puisque c'est d'ordinaire l'officier qui inspire, non-

---

(1) Voici la note de tous les corps qu'on créa pour le Dauphin à diverses époques.

1°. Le 23 janvier 1663, la compagnie des Chevaux-légers de son nom.

2°. Le 13 décembre 1665, la compagnie des Gendarmes, *idem*.

3°. Le 15 juin 1667, le régiment d'infanterie.

4°. Le 24 mars 1668, le régiment de cavalerie.

5°. Le 14 septembre 1673, le régiment de dragons.

6°. Le 12 mars 1674, le régiment Dauphin-étranger.

seulement la discipline et l'adresse, mais aussi le courage au soldat; et d'ailleurs j'avois souvent remarqué avec plaisir, la différence presqu'infinie du reste des troupes d'avec celles de ma maison, que l'honneur d'être plus particulièrement à moi, la discipline plus exacte, l'espérance plus certaine des récompenses, des exemples du passé, l'esprit qui y régnoit de tout temps, rendoient absolument incapables d'une mauvaise action. Ainsi il me sembloit utile d'en augmenter plutôt que d'en diminuer le nombre, à quoi je trouvois aussi de la dignité et de la grandeur.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Je m'appliquai aussi cette année à un réglement pour les forêts de mon royaume, où le désordre étoit extrême, et me déplaisoit d'autant plus que j'avois formé de longue main de grands desseins pour la marine. Les causes principales de ce désordre peuvent servir à votre instruction, mon fils. C'est une simplicité sans doute que de confier nos intérêts, en matière d'argent, aux mêmes personnes à qui nous faisons, d'un autre côté, quelque tort considérable dans les levées, et qui peuvent le réparer en nous trompant. Il n'appartient, à la vérité, qu'aux rois de se faire justice eux-

mêmes, depuis que les particuliers y ont renoncé pour l'utilité publique et pour la leur propre, en se soumettant à la loi civile. Mais quand ils peuvent impunément et secrètement rentrer en possession de ce droit naturel, leur fidélité n'est guère à cette épreuve, et c'est alors une vertu presque héroïque, dont le commun des hommes n'est pas capable.

La guerre et l'invention des partisans pour faire de l'argent, avoient produit une infinité d'officiers des eaux et forêts comme de toutes les autres sortes; la guerre et les mêmes inventions leur ôtoient ou leur retranchoient leurs gages, dont on ne leur avoit fait qu'une vaine montre, en établissant leurs offices. Ils s'en vengeoient et s'en payoient, mais avec usure, aux dépens des forêts qui leur étoient commises, et cela d'autant plus facilement, que peu de personnes étoient intelligentes en ces matières, hors celles qui avoient part au crime et au profit. Il n'y avoit sortes d'artifices dont ces officiers ne se fussent avisés, jusqu'à brûler exprès une partie des bois sur pié, pour avoir lieu de prendre le reste comme brûlé par accident. J'avois su et déploré cette désolation de mes forêts dès l'année précédente; mais mille autres choses plus pressées, m'empêchant d'y pourvoir entièrement, j'avois seulement em-

pêché le mal de s'augmenter, en défendant qu'il se fît aucune vente, jusqu'à ce que j'en eusse autrement ordonné. Cette année j'y apportai, par le réglement dont je vous ai déjà parlé, deux remèdes principaux; l'un fut la réduction des officiers à un petit nombre, qu'on pût payer de leurs gages sans peine, et sur lesquels il fut plus aisé d'avoir les yeux; l'autre fut la recherche des malversations passées, qui ne servoit pas seulement d'exemple pour l'avenir, mais qui, par les restitutions considérables auxquelles ils furent condamnés, fournissoit en partie au remboursement des officiers supprimés, et rendoit cette réduction également juste et facile.

AMÉLIORATIONS DANS LES FINANCES.

J'augmentai d'ailleurs cette année mon revenu ordinaire de quatre millions en un seul article, d'un côté en joignant les entrées de Paris à la ferme des aides, ce qui épargnoit aux fermiers beaucoup de frais, et leur donnoit le moyen d'en porter les enchères plus haut; de l'autre en m'assujétissant moi-même à ne donner ni l'une ni l'autre, qu'en la meilleure saison, qui est celle du quartier d'octobre, et sous certaines conditions, où ils pouvoient trouver leur avantage et le mien; mais

principalement en retirant et réunissant à celle des aides, quantité de droits qui en avoient été distraits durant la guerre, et aliénés aux personnes les plus puissantes ; chacun en ayant acquis ce qui étoit à sa bienséance, aux lieux où il avoit d'ailleurs le plus de revenu et de crédit, et cela ordinairement à très-vil prix, ou même sans deniers comptans, pour de très-mauvaises marchandises qu'on m'avoit données en paiement. Je ne fis injustice à qui que ce soit, liquidant équitablement le remboursement qui leur étoit dû.

Mais cette justice même avoit besoin d'une autorité aussi établie que la mienne l'étoit alors, pour se faire recevoir avec soumission et sans murmure. Après la réunion de ces droits aliénés, les deux fermes jointes ensemble furent portées à douze millions au lieu de huit, sans que j'eusse rien fait néanmoins que remettre toutes choses en leur situation naturelle, où elles auroient dû être toujours.

Je ne me proposois pas seulement en cela pour but l'intérêt présent, quoique considérable, mais un bien sans comparaison plus grand et plus général pour l'avenir, qui étoit de faire en sorte, s'il étoit possible, qu'en nul temps, qu'en nulle occasion, on ne fût réduit désormais à ces aliénations misérables qui

avoient désolé mes finances et mon Etat. Je savois jusqu'à quelles sommes par an, on avoit monté la plus forte dépense de la guerre. Je ne trouvai pas impossible de porter mon revenu jusques-là, et même par la seule économie dont je voyois tous les jours de si grands effets; et je regardois comme une grande félicité pour moi, d'établir à tel point celle de mes peuples, que la guerre même, si elle revenoit, ne fût presque plus capable de la troubler, qu'ils ne fussent plus du moins exposés aux affaires extraordinaires, accompagnées de tant de vexations pour eux, ni obligés, comme autrefois, à gémir au-dedans des prospérités du dehors, où ils ne trouvoient qu'un vain honneur acquis par une véritable misère. Mais je passois encore plus avant, mon fils; car en supposant, comme il est arrivé en effet depuis, que je porterois bientôt mon revenu jusqu'à cette somme que je m'étois fixée, suffisante pour soutenir la plus grande guerre sans crédit et sans secours extraordinaires, je résolus en moi-même de ne plus rien ajouter à ce revenu, mais de diminuer chaque année des impositions ordinaires au profit de mes sujets, ce que j'aurois augmenté d'un autre côté à mes finances, ou par la paix et par l'économie, ou par le rachat de mes anciens domaines, ou par

d'autres voies justes et légitimes; en sorte qu'on n'eût jamais vu, s'il étoit possible, ni le prince plus riche, ni les peuples moins chargés.

Dans ces mêmes pensées, deux choses me paroissoient très-nécessaires à leur soulagement : l'une étoit de diminuer dans les provinces le nombre de ceux qui étoient exempts des tailles, et qui rejetoient par ce moyen tout le fardeau sur les plus misérables. De celle-là j'en venois à bout, en supprimant et remboursant tous les jours quantité de petits offices nouveaux et très-inutiles, à qui cette exemption avoit été attribuée durant la guerre, pour les débiter.

L'autre, étoit d'examiner de plus près les exemptions que certains pays particuliers prétendoient dans mon royaume, et dont ils étoient en possession, moins par aucun titre ou par aucun service considérable, que par la facilité des rois nos prédécesseurs, ou par la foiblesse de leurs ministres. Le Boulonnais étoit de ce nombre. Les peuples y sont aguerris depuis la guerre des Anglais, et ont même une espèce de milice dispersée dans les divers lieux du Gouvernement, qui est assez exercée, et se rassemble facilement au besoin. Sous ce prétexte, ils se tenoient exempts depuis long-temps de contribuer en aucune

sorte à la taille. Je voulus y faire imposer une très petite somme, seulement pour leur faire connoître que j'en avois le pouvoir et le droit: cela produisit d'abord un mauvais effet; mais l'usage que j'en fis, quoiqu'avec peine et avec douleur, l'a rendu bon pour les suites. Le bas peuple, ou effrayé d'une chose qui lui paroissoit nouvelle, ou secrètement excité par la noblesse, s'émut séditieusement contre mes ordres. Les remontrances et la douceur de ceux à qui j'en avois confié l'exécution, étant prises pour timidité et pour foiblesse, augmentèrent le tumulte, au lieu de l'appaiser. Les mutins se rassemblèrent en divers lieux jusqu'au nombre de six mille hommes; leur fureur ne pouvait plus être dissimulée : j'y envoyai des troupes pour la châtier; ils se dispersèrent pour la plus grande partie. Je pardonnai sans peine à tous ceux dont la retraite témoignoit le repentir. Quelques-uns, plus obstinés dans leurs fautes, furent pris les armes à la main, et abandonnés à la justice. Leur crime méritoit la mort : je fis en sorte que la plupart fussent seulement condamnés aux galères; et je les aurois même exemptés de ce supplice, si je n'eusse cru devoir suivre en cette rencontre ma raison plutôt que mon inclination.

SAVOIR PUNIR.

Nous serions trop heureux, mon fils, si nous n'avions jamais qu'à obliger et à faire des graces. Mais Dieu même, dont la bonté n'a point de bornes, ne trouve pas toujours à récompenser, et est quelquefois contraint de punir. Quelque douleur que nous ayons de faire du mal, nous devons en être consolés, quand nous sentons en nous-mêmes que nous le faisons comme lui, par la seule vue juste et légitime d'un bien mille fois plus considérable. Ce n'est pas répandre le sang de nos sujets, c'est plutôt le ménager et le conserver, que d'exterminer les homicides et les malfaiteurs : c'est se laisser toucher de compassion plutôt pour un nombre infini d'innocens, que pour un petit nombre de coupables. L'indulgence pour ces malheureux particuliers seroit une cruauté universelle et publique.

Je ne vous parlerois pas ainsi, mon fils, si j'avois remarqué en vous le moindre penchant à une sévérité excessive, pour ne point dire à cette humeur sanguinaire et farouche, indigne d'un homme, bien loin d'être digne d'un roi. Au contraire, je tâcherois de vous faire connoître le charme de la clémence, la plus royale de toutes les vertus, puisqu'elle ne peut

jamais appartenir qu'à des rois; la seule par qui on peut nous devoir plus qu'on ne nous sauroit jamais rendre : j'entends la vie et l'honneur; la plus grande enfin de toutes les choses qu'on peut révérer en nous, puisqu'elle est comme d'un degré au-dessus de notre puissance et de notre justice.

Mais, autant que j'en puis juger par les actions de votre enfance, les observant, comme je le fais, avec soin, vous serez, et j'en loue Dieu de tout mon cœur, compatissant, facile à être appaisé, et aurez beaucoup moins à vous défendre de la colère, de la haine et de la vengeance, que des défauts opposés. Qu'on ne vous surprenne point seulement par le propre amour que vous aurez pour la gloire, en vous faisant passer ces défauts pour des vertus. L'applaudissement les suit d'abord; mais le mépris ne tarde guère à venir après lui; et l'on connoît que si ce ne sont en un prince les pères de tous les vices, ce sont du moins les plus dangereux. Oter la rigueur aux loix, c'est ôter l'ordre, la paix et le repos au monde; c'est s'ôter à soi-même la royauté.

Quiconque pardonne trop souvent, punit presque inutilement le reste du temps; car dans cette terreur qui retient les hommes du mal, l'espérance de l'impunité ne fait guère

moins d'effet que l'impunité même. Vous n'acheverez pas la lecture de ces mémoires, mon fils, sans trouver des endroits où j'ai su me vaincre moi-même, et pardonner des offenses que je pouvois justement ne jamais oublier. Mais en cette occasion où il s'agissoit de l'Etat, des plus pernicieux exemples, et du mal le plus contagieux du monde pour tout le reste de mes sujets, d'une révolte à main armée qui n'attaquoit pas mon autorité en quelque partie moins importante, mais dans son propre fondement, je crus me devoir vaincre d'une autre sorte, en laissant punir ces misérables, à qui j'aurois voulu pouvoir pardonner. La douleur que j'en eus a été bien récompensée, par la satisfaction de voir, que leur châtiment m'a empêché depuis d'avoir jamais besoin d'un pareil remède.

Il étoit alors d'autant plus important de réprimer de pareils mouvemens, que ma prospérité commençoit à faire de l'envie, et que la coutume de nos voisins est d'attendre leurs ressources des révolutions de la France, se formant des espérances vaines et chimériques à la moindre apparence de nouveauté.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

J'observois alors avec soin les démarches du prince Charles de Lorraine, mécontent du traité que j'avois fait avec son oncle, et je tâchois d'aller au-devant de tout ce qu'il pouvoit émouvoir contre moi, n'étant nullement à craindre par ses propres forces.

A l'égard des électeurs et des autres princes de l'Empire, sans attendre qu'il les engageât à me parler pour lui, et tâchât de me brouiller avec eux, par les réponses même que je serois obligé de leur faire, je leur demandai moi-même le premier, qu'ils ne me demandassent rien en sa faveur. Je l'obtins, et il me fut plus aisé de prévenir leurs instances, qu'il ne l'eût été de m'en défendre.

L'Empereur étoit très-occupé par la guerre contre les Turcs, et il avoit témoigné assez d'envie de bien vivre avec moi, s'étant résolu à m'écrire le premier, comme je vous l'ai déjà dit ailleurs, contre ses prétentions passées. Mais cette bonne disposition pouvoit changer; il pouvoit faire la paix sans aucune participation des autres potentats de l'Europe, et se servir contre moi des mêmes secours qu'on lui avoit donnés contre cet ennemi commun. Je fis en sorte, par diverses négo-

ciations, que ces secours ne lui fussent pas donnés en argent comme il le souhaitoit, mais en troupes dont il ne pouvoit abuser; et je fus d'autant plus volontiers écouté par-tout, qu'en cela mon intérêt particulier s'accordoit avec l'utilité publique.

Quant au roi d'Espagne, je souhaitois de lui faire approuver le traité de Lorraine, et l'engager de telle sorte, que le prince Charles ne pût non plus rien attendre de lui. Mais à connoître l'humeur des Espagnols, une négociation dans les formes m'auroit rendu le succès plus difficile, leur faisant connoître le desir et l'intérêt que j'avois de l'obtenir; je pris un tour plus délicat et plus simple: j'écrivis sur ce sujet au roi Catholique, mais une lettre conçue de telle sorte, qu'il étoit impossible d'y faire réponse, sans louer ou condamner mon procédé. Elle étoit de ma propre main, afin que l'honnêteté l'obligeât d'autant plus à y répondre. Il le fit; et ne se trouvant pas en état ou en volonté de me contredire, il me donna aussi de sa main propre une approbation pour ce traité, plus formelle et plus précise que je n'aurois osé l'espérer.

NOTES SOMMAIRES,

Faisant suite de la première partie des Mémoires historiques.

ANNÉES 1663, 1664 ET 1665.

N. B. Ainsi que nous l'avons dit dans l'AVERTISSEMENT, les Mémoires qui se rapportent à ces années ne se sont point trouvés, quoique plusieurs passages de ceux de l'année 1666 semblent indiquer qu'ils avoient été rédigés ainsi que les autres. Nous n'avons donc, pour remplir cette lacune, que des NOTES SOMMAIRES, qui sont en brouillon, écrites de la main de Pellisson, à qui le roi les avoit dictées, ou qui les avoit copiées sur celles du roi. Car il est facile de voir, qu'elles sont toutes semblables à celles qu'on a de la main de Louis XIV, pour l'année 1666, et que nous avons insérées dans le second volume à la fin de cette première partie de ses OEUVRES. Les éclaircissemens que nous ajoutons à quelques-unes de ces notes, en rendront la lecture moins aride et plus instructive.

LA ferme des aides et entrées pour les vivres, à douze millions.

Au commencement de 1663, l'examen de toutes les recettes et dépenses de 1662.

La recette de 1663, trouvée augmentée de

vingt-cinq millions de livres, a monté à quarante-six millions, au lieu de vingt-un millions qu'elle montoit en septembre 1661.

Décharge de la taille de quarante-huit millions en 1661, à trente-huit en 1663.

Remise de trois livres par chaque minot de sel.

Augmentation de trois millions sur les fermes des gabelles et des entrées.

Nouveau rachat des aides aliénées en 1637 et 1640.

[Il paroît essentiel de suppléer à l'insuffisance de ces notes. C'est ce que nous ferons par un fragment de l'excellent ouvrage de M. de Forbonnais. Il offre non-seulement l'explication et le développement de ces divers articles, mais encore leur rectification à plusieurs égards.

« Il est facile de juger combien cette grande quantité d'aliénations (de diverses parties des taxes) avoit diminué le revenu de la ferme générale des aides. Elles avoient produit très-peu de chose ; et le peuple, indépendamment du paiement des droits, étoit énormément fatigué par la multiplicité des régisseurs. Le roi, en les réunissant dans un seul bail, soulagea considérablement ses sujets, et augmenta ses produits, de manière qu'il fut en état de rembourser en fort peu de temps le capital de l'aliénation, avec l'intérêt au denier 18. Quoique, en 1662, il eût été passé bail de la ferme générale des aides, le roi s'étoit réservé la liberté de déposséder le fermier, en le dédommageant de la somme de quatre cent mille livres : « Reconnoissant bien, dit-il, que la licence de la guerre et l'aug-

» mentation des tailles ayant appauvri nos peuples, nos » fermes, *qui ne sont, à bien prendre, que des parcelles » de l'abondance qui accompagne inséparablement le bon- » heur de la paix, s'en étoient considérablement ressen- » ties ;* et que la diminution de dix millions de livres que » nous avons faite par chacun an sur nos tailles, et le » bon ordre apporté en nos provinces, feroient cesser les » difficultés du recouvrement ».

« Le nouveau bail fut passé à Jean Rouvelin, pour la somme de treize millions sept cent vingt mille livres. Les droits qui lui étoient abandonnés étoient les entrées de Paris et de tous les lieux où elles étoient établies ; le domaine et le barrage de Paris ; les droits sur le pont de Joigni ; le tiers retranché en 1660 au profit du roi sur le revenu des domaines et droits aliénés ou engagés, avec permission au fermier d'acquérir les deux autres tiers sur le pié du contrat d'engagement ; les cent mille livres dues annuellement par les intendans des postes qui en avaient le privilége ; les sorties de Champagne, Picardie et Soissonnais ; les droits dont nous venons de voir la réunion, à l'exception d'une moitié des octrois des villes auxquelles elle fut rendue ».

« On jugera des améliorations faites dans cette année et la précédente par la récapitulation des revenus et des charges, en 1663. (En voici le résumé :)

Revenus	88,906,002 liv.
Charges	37,784,200
Net	51,121,802

» La totalité de la recette des finances étoit augmentée de treize cent mille livres environ ; les tailles étoient diminuées d'environ trois millions ; les fermes étoient augmen-

tées d'onze cent mille livres : ainsi le peuple étoit soulagé de près de trois millions en remises sur les impôts forcés ; cependant les charges étant diminuées de cinq millions environ, les parties du trésor royal furent accrues de près de sept millions ». (Recherches et Considérations sur les Finances de France, tom. 1, *in*-4°; Bâle, 1758, p. 310 et 311.

N. B. Le marc d'argent valoit alors 26 liv. 10 s.; ce qui porte à beaucoup plus du double toutes les sommes ci-dessus.]

Application prodigieuse au rétablissement de la marine et de la navigation.

[Colbert pressa le Roi d'y remédier, lui en offrit les moyens, et il les adopta.]

Emploi des vaisseaux et de grandes sommes de deniers pour nettoyer les mers et protéger le commerce.

[Contre les corsaires qui s'étoient prodigieusement multipliés. Ce fut pour le même objet qu'on voulut former en 1664 à Gigeri sur la côte d'Afrique, un établissement qui donna lieu à la malheureuse expédition sur laquelle on trouvera un assez grand nombre de lettres dans la troisième partie de cette collection.]

Expliquer combien cet article est important.

Application au fait des péages qui se levoient par eau et par terre sur toutes sortes de marchandises.

Suppression d'une infinité d'offices des...... du royaume.

[L'ouvrage précité supplée ainsi cette lacune. « On » supprima (1663) les grands contrôleurs, receveurs et » autres employés au maniement des deniers communaux, » établis pour la première fois en 1514, supprimés et re- » créés à plusieurs reprises ».]

Pensions aux gens de lettres français et étrangers.

[Ce fut au commencement de 1663, que Louis XIV voulut marquer publiquement le desir d'encourager les lettres et les arts, en accordant des pensions ou des encouragemens à ceux qui les cultivoient dans le royaume et les pays étrangers. On trouve, *pag.* 169 *et suiv.* des manuscrits de M. Colbert, la liste qui suit des pensions accordées par le roi avec les motifs, qui n'ont pas tous été confirmés par la postérité, et dont quelques-uns paroissent bizarres.

Au sieur *de la Chambre*, médecin ordinaire du roi, excellent homme pour la physique et pour la connoissance des passions et des sens, dont il a fait divers ouvrages fort estimés, une pension de........................ 2000 liv.

Au sieur *Conrard*, lequel, sans connoissance d'aucune autre langue que sa maternelle, est admirable pour juger de toutes les productions de l'esprit, une pension de......... 1500

Au sieur *le Clerc*, excellent poète français.... 600

Au sieur *Pierre Corneille*, premier poète dramatique du monde........................ 2000

Au sieur *Desmaretz*, le plus fertile auteur et doué de la plus belle imagination qui ait jamais été. (*Voyez* BOILEAU, *qui n'avoit pas encore de pension.*) . . . . 1200 liv.

Au sieur *Ménage*, excellent pour la critique des pièces 2000

Au sieur abbé *de Pure*, qui écrit l'histoire en latin pur et élégant 1000

Au sieur *Boyer*, excellent poète français. (*Voyez* BOILEAU.) 800

Au sieur *Corneille le jeune* (Thomas), bon poète français et dramatique 1000

Au sieur *Molière*, excellent poète comique . . 1000

Au sieur *Benserade*, poète français fort agréable 1500

Au Père *Le Cointre*, de l'Oratoire, habile pour l'histoire 1500

Au sieur *Godefroi*, historiographe du Roi . . . 3600

Au sieur *Huet*, de Caen, (depuis évêque d'Avranches), grand personnage qui a traduit Origène 1500

Au sieur *Charpentier*, poète et orateur français 1200

Au sieur abbé *Cotin*, idem. (*Voyez* BOILEAU.) 1200

Au sieur *Sorbière*, savant ès lettres humaines. 1000

Au sieur *Dauvrier*, idem 3000

Au sieur *Ogier*, consommé dans la théologie et les belles-lettres 1500

Au sieur *Vallier*, professant parfaitement la langue arabe 600

A l'abbé *Le Vayer*, savant ès belles-lettres . . 1000

Au sieur *Le Laboureur*, habile pour l'histoire. 1200

Au sieur *de Sainte-Marthe*, idem............ 1200 liv.
Au sieur *du Perrier*, poète latin............. 800
Au sieur *Fléchier*, (depuis évêque de Nîmes), poète français et latin.................... 800
Aux sieurs *de Valois*, frères, qui écrivent l'histoire en latin......................... 2400
Au sieur *Mauri*, poète latin................. 600
Au sieur *Racine*, poète français, (*N. B.* qu'on ne trouvoit pas alors *excellent*.)........... 800
Au sieur abbé *de Bourzeis*, consommé dans la théologie positive scholastique, dans l'histoire, les lettres humaines et les langues orientales................................ 3000
Au sieur *Chapelain*, le plus grand poète français qui ait jamais été, et du plus solide jugement. (*Voyez* BOILEAU, et *N. B.* que ce Chapelain passoit pour avoir présidé à la distribution de ces pensions.)............... 3000
Au sieur abbé *Cassaigne*, poète, orateur et savant en théologie...................... 1500
Au sieur *Perrault*, habile en poésie et en belles-lettres.................................. 1500
Au sieur *Mézerai*, historiographe.......... 4000
Les étrangers sont *Heinsius*, *Vossius*, *Huyghens*, (Hollandais qui a inventé les pendules), *Beklerus*, &c. dont les pensions sont de 12 et de 1500 liv.]

Grands bâtimens, leur magnificence.
Rétablissement de toute manufacture.
Tapisseries, peintures, &c.
En 1664, diminution sur les tailles de trois

millions de livres, à trois millions cinq cent mille livres.

[« Les tailles, comme la charge la plus pesante sur » l'industrie et sur les pauvres, avoient mérité ses (de » Colbert) premiers soins ; elles se trouvoient réduites » à *trente-six millions*, de cinquante où il les avoit trou» vées ». *Recherches sur les Finances, pag.* 315.]

Compagnie des Indes orientales et occidentales.

[La compagnie des Indes existait depuis Henri-le-Grand ; mais elle n'avoit point prospéré, et les Anglais, ainsi que les Hollandais, partageoient ce commerce. Colbert voulut la rétablir. Tous les ordres de l'Etat furent invités à y prendre part. Le Roi avança quatre millions; mais de bons établissemens dans les Indes et le commerce libre eussent produit plus d'avantages que ces dépenses qui n'empêchèrent pas que la compagnie ne restât pendant cinquante ans dans le même état de nullité.

La compagnie des Indes occidentales fut établie en 1665, avec la concession du commerce exclusif, pendant quarante ans, dans tous les pays sous cette dénomination. On y ajouta le commerce d'Afrique. Par malheur, cette compagnie commença par abuser de son privilége, et par affamer les colonies, en arrêtant les importations de plus de cent bâtimens hollandais, dont elle étoit incapable de remplacer les chargemens. Cependant on répara ces premières fautes, et ce commerce, devenu florissant, seconda les autres efforts que l'on commençoit à faire en faveur de la marine.]

Réformation du tarif des cinq grosses fermes.

La difficulté et utilité de ce travail.

Tout ce gain s'est fait à l'égard des rentes.

Avantage de trois millions cinq cent mille livres tous les ans, sur les tailles, à remettre au peuple.

Les comptes du trésor royal, rendus en 1664, pour 1662 et 1663. Ordre établi pour.....

Suppression des trésoriers de l'Epargne et des trésoriers des Parties casuelles.

Remise aux marchands de la pêche, et des huiles de baleine et des soufres....... pour le bien du commerce.

Rétablissement des manufactures en France : le Roi s'habille et donne des étoffes à toutes les personnes de sa cour.

L'ordre des finances ; ordonner de toutes les dépenses, signer toutes les ordonnances après les avoir toutes exactement examinées ; voir toutes ces mêmes dépenses, enfin celles de chaque mois ; arrêter de sa main toutes les recettes dans les registres des fonds, au commencement de chaque année, et toutes les dépenses après l'année expirée.

Arrêter de sa main les rôles de l'Epargne, même de comptant, et tous les états au vrai.

[Nous avons vu nous-mêmes aux archives du Gouvernement une suite de ces acquis comptans divisés par

semestre. Chacun d'eux porte ces mots de la main du Roi : *Je sais l'objet de cette dépense.* Les états au vrai par semestre sont arrêtés aussi de sa main, avec la somme totale écrite en toutes lettres.]

Faire rendre compte du trésor royal à la chambre, dans les six premiers mois après l'année expirée.

Ne remettre jamais cette nature de travail, étant la seule sûreté du Roi, ne devant jamais se fier sur une matière si délicate.

En 1665, rachat des impôts et billon de Bretagne et des aides aliénées depuis 1614.

Achat du duché de Pontreine, ce qui n'avoit jamais été pratiqué par aucun roi de France.

[Ce nom est très-peu lisible dans l'original. Peut-être faut-il lire Pondevaux, terre qu'on croit située en Franche-Comté, où il est possible que Louis XIV ait cherché à avoir un pié, avant qu'il tentât la conquête de cette province en 1668. On trouve dans l'Histoire de Louis XIV, par Pellisson, tom. II, pag. 319, que le château de Marnai appartenoit à la belle-mère du duc de Pondevaux, qui avoit eu un ordre secret de s'en assurer, sous prétexte d'intérêts domestiques, ce qui fut exécuté.]

Maladie de la reine-mère, inquiétude du Roi, les bonnes qualités de cette princesse.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

DU CONTENU DE CE VOLUME.

ANNÉE 1662.

FIN DE LA TABLE.

FAUTES A CORRIGER.

TOME I.

Page 11 *des Mémoires historiques*, *ligne* 14 *de la note*, l'incident, *ajoutez* du formulaire.

TOME II.

Page 35, *ligne* 1 *de la note*, Simon-Armand, *lisez* Simon Arnauld.
102 — 2, Annibal Schestelt, *lisez* Annibal Schestedt.
142 — 15, vouloit, *lisez* voulut.
194 — 3 *de la note*, la cinquième partie, *lisez* les additions aux OEuvres.
207 — 22 et 23, quintal, *lisez* quartier *ou* quartal.
217 — *dernière*, fresler, *lisez* ferler.
226 — 22, leur, *lisez* lui.
287 — 9 *de la note*, le conclure, *lisez* la conclure.
297 — 6 *de la note*, colletet politique, *lisez* Colletet politique.
335 — 1 *de la note*, la cinquième partie, *lisez* les additions aux OEuvres.
369 — 2 et 3 *de la note*, trente-quatre, *lisez* trente-deux.
418 — 17 et 18, Romains, *lisez* romans.
484 — 22, s'attache et maintienne, *lisez* s'attache à maintenir.

TOME III.

Page 8, *ligne* 15, ni, *lisez* et.
17 — 3 et 4 *de la note*, Croisilles, son frère, *lisez* Catinat, son frère aîné.
55 — 19, Richebourg, *lisez* Risbourg.
63 — 11, Richebourg, *lisez* Risbourg.

TOME IV.

Page 90, *ligne* 1 *de la note*, et qu'il, *lisez* qu'il.
98 — 20, Bellecuisse, *Madame de Sévigné* le nomme Belleguise.
306 — 8, que je ne dise, *lisez* que je dise.

TOME V.

Page 14, *lignes* 2 et 3 *de la note*, la Notice sur Louis XIV, *lisez* les considérations sur Louis XIV.
19 — 1 *de la note*, Flocelle, *lisez* Flécelle.
526 — *dernière de la note*, d'Arquein, *lisez* d'Arquien.

TOME VI.

Page 5, *ligne* 11, ne nous attire, *lisez* ne vous attire.
30 — 18, Tunci et le marquis d'Aise, *lisez* Tana et le marquis d'Aix.
52 — 27, ils sont éclairés, *lisez* ils sont trop éclairés.
62 — 24, Hanach, *lisez* Harrach.
121 — 9, finalement sur, *lisez* finalement si bien sûr.
128 — 20, Nurembrg, *lisez* Nuremberg.
135 — 11, l'alliance, *lisez* les alliances.
264 — 12, Or vous dites, *lisez* Or nous dites.
380 — 27, lord Southwell, *lisez* M. Southwel.
390 — 19, de lui laisser, *lisez* de le lui laisser.
426 — 13, prétendre en Angleterre, *lisez* prétendre établir en Angleterre.
470 — 27, on engageoit, *lisez* on changea.
477 — 15, lord Pretton, *lisez* lord Preston

AVIS AU RELIEUR.

Il placera les matières du premier volume dans l'ordre suivant : 1°. l'Avis des Libraires ; 2°. la *Chirographie*, ou Copie figurée des écritures ; 3°. l'Avertissement sur les écrits de Louis XIV, avec les Considérations sur ce Prince ; 4° la première partie des Mémoires historiques.

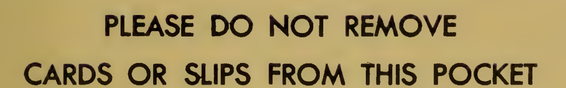
Les lettres gravées composant la Chirographie doivent être collées par ordre de numéros à la suite de leur explication imprimée. Il faudra coller le pli des numéros 1 et 4 dont la feuille est double, sur un onglet de dix à douze lignes de largeur. On aura attention en ébarbant et en ployant lesdites lettres, de laisser en haut, en bas et sur la droite assez de marge pour que l'écriture ne puisse être rognée à la reliure.

Il y a cinq cartons qui doivent être placés ainsi :

Deux au tome II, pages 239 et 240 — 291 et 292.

Deux au tome III, pages 5 et 6 — 475 et 476.

Un au tome V, pages 259 et 260.


PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

